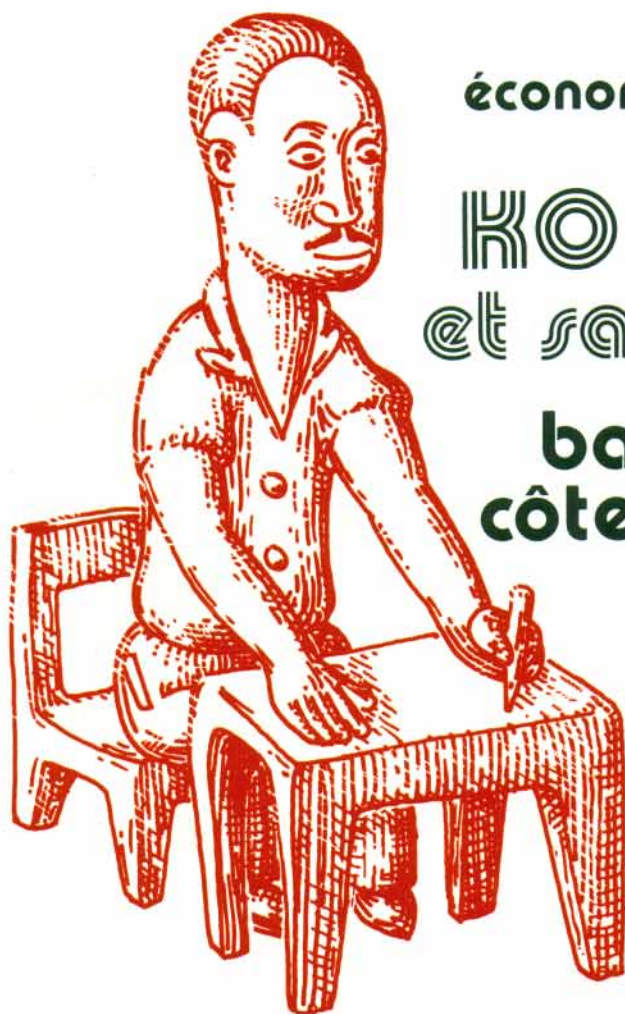


Jean-Pierre Chauveau

notes d'histoire
économique et sociale

KOKUMBO et sa région

baoulé-sud
côte d'ivoire



**TRAVAUX
ET DOCUMENTS
DE L'O.R.S.T.O.M.**

**NOTES SUR L'HISTOIRE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DE LA RÉGION DE KOKUMBO
(BAOULÉ-SUD, CÔTE D'IVOIRE)**



J.-P. CHAUEAU



ÉDITIONS DE L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser au :

SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'ORSTOM
70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY (France)

- Tout paiement sera effectué par chèque bancaire barré ou par C. C. P., au nom du Service des Publications ORSTOM-C.C.P. : 22.272-21 Y PARIS.
- Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

I - CAHIERS ORSTOM

BIOLOGIE
ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET PARASITOLOGIE
HYDRORIOLOGIE
HYDROLOGIE

Océanographie
Pédologie
Sciences Humaines

<i>séries trimestrielles</i>	Abonnement :	France	120 F	36,30 US dollars
		Etranger	156 F.	
GÉOLOGIE - <i>série semestrielle</i>	Abonnement :	France	96 F.	28,00 US dollars
		Etranger	120 F.	

II - BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE

12 numéros par an (15 fascicules)	Abonnement :	France	115 F.	30,25 US dollars
		Etranger	130 F.	

Dans la série « Travaux et Documents de l'ORSTOM »

Essais sur la reproduction de formations sociales dominées (Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal, Madagascar, Polynésie)

(divers auteurs, 192 p., Trav. et Doc. de l'ORSTOM, n° 64.

ISBN 2-7099-0441-1)..... 35 FF

**NOTES SUR L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE DE LA RÉGION DE KOKUMBO
(BAOULÉ-SUD, CÔTE D'IVOIRE)**

par

Jean-Pierre CHAUMEAU

Sociologue

Chargé de recherches

Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam

B.P. 4293 - Abidjan (R.C.I.)

Sommaire

PAGES

I. INTRODUCTION	5
II. NOTE SUR LA PLACE DU BAOULÉ DANS L'ENSEMBLE ÉCO- NOMIQUE OUEST-AFRICAIN PRÉCOLONIAL A PARTIR DE TEXTES ANTÉRIEURS A LA PÉNÉTRATION MILITAIRE....	7
III. NOTE SUR L'HISTOIRE DU PEUPLEMENT DE LA RÉGION DE KOKUMBO	23
IV. LES CADRES SOCIO-HISTORIQUES DE LA PRODUCTION DANS LA RÉGION DE KOKUMBO (Epoque précoloniale)	39
V. NOTE SUR LA MORPHOLOGIE MATRIMONIALE DE KOKUMBO (Perspective historique)	81
VI. ANNEXES :	
A - Signes phonétiques utilisés pour la transcription.....	151
B - Principaux termes baoulé et noms propres utilisés	152
C- Traditions historiques des villages de la région de Kokumbo	156
D - Informations sur les conflits armés intervenus dans la région.....	167
E - L'exploitation baoulé de l'or dans la région de Kokumbo au moment de la pénétration coloniale	171
F - Quelques cas de « justice indigène » en matière de règlement de dette, de prise d'otage et de mise en gage	179
G - Les mariages mixtes entre Baoulé et non-Baoulé à Kokumbo depuis la colonisation	183
FIGURES ET TABLEAUX.....	189

I - Introduction

Ce volume reproduit un ensemble de textes écrits entre 1971 et 1973 sur l'organisation socio-économique précoloniale d'une région du Baoulé.

La perspective de l'ensemble se veut historique pour des raisons qui ne tiennent pas uniquement à un *a priori* académique ou théorique. Parti pour étudier l'économie de plantations villageoises (café et cacao), nous nous sommes rapidement heurté au problème de l'histoire pour comprendre cette économie et son articulation avec la structure sociale étudiée. Ce problème de l'histoire s'est posé doublement. D'abord il est vite apparu que pour comprendre la situation actuelle, on ne pouvait en rester à une problématique en termes de « continuités » et de « changements ». L'articulation du passé, du présent (et de l'avenir, lui aussi déjà présent) produit son efficace propre qu'il s'agissait d'analyser tout autant que « l'efficace d'un système sur un lieu » (1). Le lieu, l'objet découpé territorialement et soumis à un système social et économique qui le détermine puissamment, ne pouvait être séparé et de son histoire propre et de l'histoire du ou des systèmes dominants qui l'ont façonné. Les textes de ce recueil s'arrêtent à la période coloniale (exclue) (2), mais cette problématique, reconnue pour la période actuelle dominée par l'Impérialisme, était déjà vraie, à notre avis, pour la période précoloniale.

Cette perspective admise, l'histoire a fait problème dans un autre sens : le manque d'informations en matière d'histoire économique précoloniale nous a amené à rassembler les éléments de base sur le sujet, à partir des traditions orales et des sources écrites. Les textes 2 et 3 traduisent ce souci (3).

A partir de ces généralités, il nous était possible de situer dans un contexte historique et économique global la formation sociale étudiée.

A ce point, s'est révélé un autre problème : celui de l'utilisation par un chercheur des connaissances acquises avant lui et par d'autres que lui. Il nous est apparu en effet que certaines notions admises (par exemple le caractère segmentaire de la société baoulé ou encore son caractère peu stratifié) faisaient problème dans l'observation de la région étudiée. Simples spécificités locales ou différences profondes d'interprétation ? Avant de répondre à cette question, il s'agissait d'analyser précisément quelques éléments

(1) Cf. J.L. AMSELLE « Sur l'objet de l'anthropologie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1974, vol. LVI.

(2) Sauf dans le texte 5 sur la « morphologie matrimoniale » qui inclut une comparaison de la stratégie matrimoniale à diverses périodes historiques.

(3) On trouvera des informations plus développées sur les échanges dans « Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial », *Cahiers d'Etudes Africaines*, 63-64, XVI (3-4), pp. 567-602.

significatifs. Nous avons choisi d'étudier plus particulièrement les structures locales de production, largement dominées ici par l'exploitation de gîtes aurifères, et les stratégies matrimoniales, décisives en matière de reproduction des groupes de production et de résidence. C'est là l'objet des textes 4 et 5, dans lesquels nous esquissons une discussion, d'une part, sur l'importance des faits économiques pour la compréhension du Baoulé précolonial et, d'autre part, sur le statut de la parenté et de l'idéologie de la parenté dans la pratique de l'alliance.

Les textes publiés ici ne prétendent pas, en leur état, trancher sur ces divers points. Notre recherche s'est poursuivie depuis, qui remet en cause certaines idées exprimées ici (4). Ces textes restent donc attachés à un moment de la recherche. Ce moment était d'ailleurs largement influencé par les propres recherches de Pierre Etienne, présent à nos côtés à l'époque.

Depuis, d'autres travaux sur les Baoulé ont été effectués, particulièrement en matière historique (5). C'est donc véritablement à titre de « travaux et documents » que nos textes sont repris ici, afin de faciliter la confrontation des interprétations et des résultats.

On trouvera en annexe des informations particulières établies à partir de traditions orales ou de documents d'archives (ou d'enquête directe en ce qui concerne le problème spécifique des « mariages mixtes » Baoulé - « Dyula »). Ces annexes précisent certains éléments évoqués dans le texte.

Les cartes, tableaux et figures sont rassemblés en fin de volume.

(4) Cf. en particulier « Société Baoulé et modèle segmentaire : le cas de la région de Kokumbo », *Colloque de Kumasi Ghana - Côte-d'Ivoire*, 1975. (A paraître dans les *Cahiers d'Etudes Africaines*).

(5) Cf. en particulier les travaux de T. WEISKEL qui portent sur sensiblement la même région que notre étude.

II - Note sur la place du Baoulé dans l'ensemble économique ouest-africain précolonial à partir de textes antérieurs à la pénétration militaire

1 - INTRODUCTION

Nous nous proposons seulement dans cette note de replacer le Baoulé dans l'ensemble économique de l'Afrique de l'ouest précolonial d'après des écrits antérieurs à la pénétration militaire du Baoulé. Nous ajouterons cependant quelques commentaires fondés sur une enquête historique menée dans les régions de Tiassalé et Toumodi, et sur divers auteurs récents.

La période considérée part de l'installation des Baoulé-Asabou dans leur territoire actuel, après leur exode de l'actuel Ghana, vers 1730 (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965-a) et se termine peu avant l'expédition du capitaine MARCHAND de 1893, qui, après avoir conquis Tiassalé, put traverser pour la première fois le pays baoulé, dans la direction nord-sud (cf. fig. 2).

Il n'est pas arbitraire de distinguer durant cette période deux phases, durant lesquelles la connaissance du pays baoulé et les moyens de cette connaissance par les Européens furent bien différents. Dans la première, qui prend fin vers 1870-1880, les contacts entre Européens et Africains s'établirent dans le cadre du système de traite, d'abord sous la forme de la « troque », puis par l'intermédiaire de quelques comptoirs côtiers (ce qui n'excluait évidemment pas l'usage de la force). Les Européens ne s'aventuraient guère dans l'intérieur, sinon à l'occasion d'ambassades auprès de quelques dirigeants puissants afin de faciliter le commerce côtier (cf. FAGE, 1958, carte 29 ; ATGER, 1960 ; BRUNSCHWIG, 1963). Durant cette première phase, les informations concernant le Baoulé sont rares, glanées par quelques explorateurs civils ou militaires depuis la côte ou la Gold-Coast ; elles sont également très vagues (BOWDICH, BOUET-WILLAUMEZ, HECQUARD, FLEURIOT DE LANGLE).

Dans une deuxième phase, le contexte fut celui du *scramble* ou de « la course au clocher » : les Etats européens se livrèrent, après 1871 et surtout après 1880, au partage de l'Afrique noire. Que ses raisons en fussent économiques, politiques ou idéologiques (cf. BRUNSCHWIG, 1960, 1963, 1970 ; SURET-CANALE, 1968, tome I, pp. 195-242), l'impérialisme aboutit à de multiples tentatives de pénétration vers l'intérieur. Ces

tentatives échouèrent jusqu'en 1893 en ce qui concerne le pays baoulé. Seule sa frange nord-est (l'Ano) fut traversée par BINGER en 1889. Durant cette phase, deux sortes d'actions furent tentées par les Européens : une action commerciale, engagée par quelques individus, et une action militaire. Les informations recueillies dans ces conditions, pour n'être guère plus précises que celles de la première phase, furent néanmoins infiniment plus nombreuses, les Français considérant comme un objectif en soi la pénétration du pays baoulé dont la savane en « V » occupait une position stratégique entre la Côte et le Soudan. Des témoignages de cette phase, nous ne retiendrons que celui de BINGER, les autres, qui concernent les expéditions TAVERNOST-ARMAND, STAUP et MARCHAND, se rapportant à la période de pénétration coloniale proprement dite.

2 - LA PÉRIODE ANTÉRIEURE AUX ANNÉES 1830-1840 : INFORMATIONS TIRÉES DES TEXTES DE L'ÉPOQUE

Les écrits de DAPPER (établis par compilation) et de BOSMAN concernent une époque antérieure à la constitution ou à l'individualisation du groupe baoulé. Cependant, ils citent déjà, à la limite de la Côte des Dents d'Éléphants (ou des Malgens) et de la Côte des Kwakwa (ou des Bonnes Gens), ce qui sera le débouché côtier naturel du Baoulé : le Cap La Hou (Lahou) (cf. DAPPER, 1686, p. 227 et pp. 276-277 ; BOSMAN, 1705, p. 517). Lahou est déjà le siège d'une certaine activité commerciale autour de l'ivoire et, accessoirement, des habits de coton et de l'or indigènes. Au cours de cette époque (XVII^e siècle), d'après Y. PERSON (1970), il semble en effet que le commerce soudanais ait trouvé un débouché à Lahou, par deux voies distinctes qui convergeaient au niveau de l'actuel Tiassalé : l'une partant de Boron, et l'autre de Kong (dont le royaume fut fondé à l'extrême fin du siècle). Le trafic qui traversait l'actuelle savane baoulé était cependant beaucoup moins intense que celui qui, de Kong et Bouna, suivait le bassin de la Comoé, en contact avec les circuits de la Gold Coast (cf. PERSON, 1964 et 1970, tome II, pp. 285, 293, 301). Lahou était alimenté par les productions des peuples forestiers de l'intérieur (ivoire) ou côtier (or, pagnes).

Ecrivant à une époque de peu postérieure à la venue des Baoulé dans leur territoire actuel, BARBOT brosse de la Côte de l'Ivoire un tableau identique à celui de DAPPER et BOSMAN. Le Cap La Hou (ou La Hoe) était « the most trading place of all the Coast of Quaqua » et les principales marchandises offertes y étaient toujours l'ivoire et les vêtements en coton de l'intérieur (BARBOT, 1746, pp. 138-141). A cette époque, il semble que les Baoulé n'aient pas encore occupé le sud de leur territoire actuel, quelques groupes peu nombreux étant seuls restés autour de Tiassalé, alors que le gros des migrants baoulé-asabou remontaient vers la région de Bouaké (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965 ; CHAUVEAU, 1971). La première mention des Baoulé ne nous vient d'ailleurs pas des Européens présents sur la Côte de l'Ivoire, mais de BOWDICH, dans la relation de son voyage de 1817 dans l'Asante : « A powerfull kingdom called Bahooree, which has hitherto successfully resisted the Ashantees, was described to be westward, and expected to afford refuge to the king of Gaman on the approaching invasion (1) » (BOWDICH, 1819, p. 169). L'auteur situe d'ailleurs le « Bahooree » plus au nord-est qu'il n'est en réalité, sur la carte qu'il propose (fig. 3).

3 - ÉLÉMENTS D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU BAOULÉ AVANT LES ANNÉES 1830-1840

Jusque vers 1830-1840, la connaissance de l'intérieur de la Côte d'Ivoire, et du Baoulé en particulier, n'avança pas. Jusque-là, en effet, les échanges entre Européens et Africains, si l'on excepte la traite des esclaves, peu importante sur le littoral de la future Côte d'Ivoire, ne déterminèrent pas dans les sociétés africaines en contact direct (les lagunaires) ou indirect (les populations forestières et le Baoulé) un changement profond de leur structure économique. Il s'agissait davantage pour eux d'échanger un surplus non productif que d'acquérir certains biens nécessaires à la production économique et à la reproduction de leur structure sociale (fer, poudre, fusils, objets de prestige). Nous en sommes réduits aux pures hypothèses pour nous représenter l'organisation économique et commerciale des Baoulé entre leur installation dans le nord de leur territoire actuel et ces années 1830-1840.

Les Baoulé, lors de leur venue dans l'actuelle Côte d'Ivoire, tenaient de leur origine (et notamment asante pour les Baoulé Asabou, chassés de Kumassi ; cf. PERSON, 1964, p. 334) un héritage socio-économique particulier (2). Il semble que l'extraction et le commerce de l'or aient fortement contribué à modeler les « formations economico-sociales » des peuples akan. RODNEY (s.d.) montre bien, d'une part, la place de l'or dans l'intégration politique et économique de la Guinée forestière jusqu'au XVII^e siècle et, d'autre part, l'impact différentiel du commerce européen et de la traite des esclaves à partir du XVIII^e siècle selon que les divers Etats cherchèrent ou non à protéger leur organisation socio-économique fondée sur l'or contre les effets destructeurs de la traite. Or, chez les Asante, l'or était à la base d'un processus de production et d'échange diversifié, suscitant une technique d'extraction perfectionnée et l'intensification et la diversification des productions (pêche, culture, élevage, commercialisation du sel) au point que RODNEY qualifie l'économie de ces groupes de *gold-oriented economy* (cf. aussi RATTRAY, 1923, pp. 300 et ss. ; PERREGAUX, 1901 ; DAAKU, 1969). Cette base économique, les Asante la préservèrent des effets destructeurs de la traite en ayant soin, au contraire d'autres Akan, de prendre leurs captifs de traite à l'extérieur de leur propre groupe. D'autre part, l'exode des Baoulé Asabou (début XVIII^e) intervint au moment où la traite des esclaves l'emporta définitivement en Gold Coast sur le commerce de l'or, entraînant la généralisation de l'insécurité. Il est possible que beaucoup profitèrent de l'exode (déclenché en principe par une défaite militaire dans une affaire de succession au trône asante) pour fuir aussi les nouvelles conditions économiques imposées par la traite des esclaves. Ce refus d'un système politico-économique fondé sur la traite des esclaves semble se retrouver chez les Baoulé après leur installation dans leur territoire actuel. Si la captivité y était répandue, sa pratique aboutissait à intégrer le plus rapidement possible le captif dans l'ensemble des dépendants. Il semble que ce soit seulement l'afflux considérable de captifs vendus par SAMORY au début des années 1890 qui ait rendu important le commerce à longue distance de captifs à l'intérieur du pays baoulé. Enfin, toujours dans le sens de l'héritage asante, la recherche de l'or ne semble pas avoir été absente du choix par les Baoulé de leur territoire. Dès le règne d'Akoua Boni, qui succéda à la première reine baoulé Abl Pokou, les Baoulé annexèrent aux dépens des Gouro la région aurifère du Yaouré. Nous verrons plus loin que l'expansion des Baoulé vers le sud fut aussi en partie déterminée par la recherche de l'or.

On peut penser, nous semble-t-il, que les Baoulé conservèrent de leur origine asante certaines bases de leur organisation socio-économique. Cet héritage aboutit à l'existence

d'un vaste secteur productif fondé sur l'exploitation de l'or, ainsi que de relations d'échanges où l'or pouvait jouer un rôle important en tant que marchandise à échanger et en tant que moyen d'échange (grâce au système des poids à peser l'or, commun aux Akan). Cependant, les conditions naturelles et l'isolement plus grand des peuples voisins firent que les Baoulé ne purent rétablir une situation identique à celle de l'Asante, en particulier aux points de vue de la structure politique et du commerce à longue distance. Néanmoins, certains traits de leur vie économique restèrent acquis, qui n'étaient pas sans rappeler la *gold-oriented economy* dont parle RODNEY. Il convient de noter que cette structure économique reposait sur une faible tradition commerçante chez les Asante, que BOWDICH (1819, p. 335) notait déjà. Il semble que le grand commerce ait été laissé aux mains des Mandé (cf. WILKS, 1961, pp. 18-19). Nous verrons que chez les Baoulé également, il n'y eut jamais de grand commerce de type mercantile, avec des agents spécialisés.

Il est probable qu'avec l'arrivée des Baoulé le trafic des Malinké et Dyoula vers Lahou fut interrompu (cf. PERSON, 1971, tome I, p. 285). Le XVIII^e siècle fut occupé par les Baoulé à assurer leur conquête aux dépens des Gouro à l'ouest, des Agni au sud-est, et à étendre leur territoire au-delà du Nzi à l'est. Très vite, cette expansion se fit en ordre dispersé ; la structure étatique akan des migrants baoulé-asabou se décomposait face à l'étendue du territoire à occuper. La dégradation de la structure politique se prêtait mal, dès lors, à une organisation commerciale solide, comme en Asante ou dans certains Etats anyi. D'autre part, leur nouveau pays les mit en contact avec des peuples sans structure commerciale organisée d'origine mandé (les Gouro) ou krou (les Dida) qui occupaient alors la partie est du Bandama (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965, pp. 15-21 ; PESLAY, 1967, pp. 31-33). Le principe d'échange qui s'instaura entre les Baoulé et les autres groupes fut ce que MEILLASSOUX (1971) appelle « l'expédition », c'est-à-dire une forme d'échange pratiquée non par des marchands professionnels mais par des agriculteurs qui vont échanger leurs produits contre une marchandise précise destinée à leur propre usage. Le but n'en est pas le bénéfice marchand, mais l'acquisition aux termes les plus avantageux. Les centres où Baoulé et non-Baoulé (Mandé, Agni, peuples côtiers) entraient en contacts commerciaux se trouvaient vraisemblablement sur les limites du pays baoulé ; les échanges devaient se dérouler chez des hôtes (cf. le *dyatigi* malinké, le *sikefwé* baoulé) qui assuraient la paix et la régularité des transactions. Ce négociant était fort probablement subordonné aux activités agricoles et aux saisons favorables aux déplacements. Cette forme d'échanges à moyenne et grande distance se superposait, au sein des collectivités villageoises, aux modes de circulation communs à ce que certains auteurs appellent les « économies d'autosubsistance » (cf. MEILLASSOUX, 1960 ; GROUPE D'ÉPISTÉMOLOGIE SOCIOLOGIQUE, 1964) : troc et transferts par dons, prestations, tributs. Il semble que la société baoulé n'ait jamais connu de marché, au sens de *market place* (cf. BOHANNAN et DALTON, 1964, Introduction) (3). Les marchés que connurent les premiers colonisateurs se trouvaient aux marges du pays et étaient animés par des non-Baoulé (essentiellement des Mandé dans les gros bourgs du nord et de l'est). Notons d'autre part que durant tout le XVIII^e siècle et le tout début du XIX^e siècle, les plus importants échanges extérieurs du Baoulé se faisaient probablement avec le nord (Malinké, Dyoula) : importation de fer malinké et sénoufo, sans doute aussi des captifs. Le Baoulé exportait vers le nord de l'or apporté de la Gold Coast ou extrait dans le nord du pays baoulé (Yaouré ?) et la kola de l'Ano ou Ando (et peut-être aussi des Akoué de la région de Yamoussoukro et des Ngban de Mbayakro où l'on relève des traditions propres à la culture de la kola : cf. GOUVERNEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE, 1906, pp. 731-734 ; ARMENGAUD, 1949). On doit assimiler à ces échanges vers le nord ceux qui existaient avec le nord-est (Abbron) où l'influence mandé se mêlait à l'influence asante. Le Baoulé profitait également du trafic de la vallée de la Comoé, qui joignait Kong et Bouna à la Côte. Enfin, à côté de ces échanges reliés au commerce soudanais, les Baoulé entretenaient avec les peuples forestiers voisins

(en particulier Gouro) des relations d'échanges (surtout pagnes et or baoulé contre bétail, fer et captifs) qui iront en s'amplifiant avec l'intensification du commerce côtier, faisant des Baoulé les intermédiaires obligés des Gouro et des Gagou pour les produits européens (surtout pour les armes à feu et la poudre).

On peut faire quelques remarques sur les échanges extérieurs du Baoulé à cette époque (début XVIII^e - 1830). On peut d'abord se demander pourquoi les Baoulé n'accordèrent pas aux Mandé une place importante dans le commerce à longue distance qui traversait leur pays du nord au sud, à l'égal de ce qui se passait dans l'Asante ou, peut-être encore, dans la vallée de la Comoé (BOUET, 1849 ; COURNET, 1850 ; LARTIGUE, 1851). Nous nous contentons ici de poser la question. (Nous verrons que la colonne MARCHAND a eu pour résultat important d'ouvrir la voie à des caravanes dyoula de Satama et de Kong). La seconde remarque porte sur l'attraction exercée par le sud et la côte sur les échanges baoulé. Bien qu'il soit probable que jusqu'au début du XIX^e siècle (date de l'occupation par les Baoulé du sud de leur territoire actuel) l'essentiel des échanges se fit avec le nord, le commerce avec la côte a dû être très tôt actif. Contre leur or et leurs pagnes (très prisés chez les forestiers et lagunaires voisins, alors qu'ils convenaient peu aux Mandé) (cf. PERSON), les Baoulé pouvaient se procurer le sel lagunaire, des armes à feu (vendues dès l'extrême fin du XVI^e par les Hollandais sur la côte de Guinée ; cf. KEA, 1971, p. 187) et du fer européen, de meilleure qualité que le fer malinké et sénoufo. D'autre part, les groupes (Elomoué, Ahua, Souamélé) issus de l'exode des Asabou et demeurés dans la région de Tiassalé, tandis que « le gros des troupes » se dirigeait vers le nord, se tournaient naturellement vers les Avikam (ou Brignan) de Grand-Lahou pour se livrer aux échanges ainsi que vers les autres groupes « lagunaires ». Enfin une troisième remarque concerne l'existence de centres d'échanges autour du pays baoulé, qui permettaient les contacts commerciaux entre Baoulé et non-Baoulé, malgré l'inexistence de marchés et de véritables centres urbains à l'intérieur de la société baoulé.

Telles étaient, semble-t-il, les grandes orientations du négoce baoulé avant 1830-1840, en ce qui concerne les directions et les produits. Ces traits se conservèrent par la suite, malgré l'apparition de nouveaux facteurs, surtout d'origine externe.

Durant la période comprise entre les années 1830-1840 et la période militaire, se déroulèrent en effet des événements qui eurent des répercussions profondes sur l'organisation économique du pays baoulé. Ces événements furent d'ordres externe et interne.

4 - LE BAOULÉ ET L'AFFERMISSEMENT DE LA PRÉSENCE EUROPÉENNE SUR LA CÔTE AU MILIEU DU XIX^e SIÈCLE

Un premier facteur externe suscita un affermissement de la présence européenne à la Côte. Sous l'impulsion de BOUET-WILLAUMEZ, animé surtout par la volonté de lutter contre l'influence anglaise et, secondairement, par le souci de développer le commerce et « la civilisation », les contacts pris par les Français avec les peuples côtiers de la « Côte de l'Or » aboutirent à la création, en 1842, des comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie, qui

furent fortifiés en 1843 (pour toute cette partie, cf. surtout SCHNAPPER, 1961) (fig. 4). La création de ces « points d'appui » se révéla surtout politique ; le marasme économique suivit rapidement, et cela malgré les espoirs fondés à partir de 1851-1852 sur les nouveaux débouchés de l'huile de palme (savonnerie). Le marasme dans les affaires des factoreries était encore accru par la concurrence des courtiers africains (en particulier alladian), liés commercialement aux capitaines anglais. Cependant, à partir des années 1860, les Français accentuèrent leur présence en substituant à leur politique de protection des chefferies côtières une politique d'occupation pure et simple. Cette nouvelle tactique répondait à la remise en question du régime commercial jusqu'alors caractérisé par la franchise douanière et l'exclusion des commerçants étrangers, au profit de l'installation d'un droit de douane pesant sur les marchandises françaises comme étrangères, et ayant un rôle fiscal mais non protecteur (décret de 1868). Cette réforme douanière « incita l'administration à multiplier les postes de douane et donc à étendre les territoires placés sous la souveraineté effective de la France » (SCHNAPPER, 1961, p. 215). Ce fut le cas de Lahou et du rivage alladian. Toutefois, les commandants de comptoirs n'étaient toujours pas habilités à intervenir dans les affaires intérieures des chefferies (id., 223), malgré l'impact socio-économique du commerce européen, qui, à l'époque, devenait un élément déterminant à l'égard de la structure économique de certaines sociétés africaines. Il en allait ainsi en particulier pour les fusils et la poudre, dont l'approvisionnement par le nord devait être entravé par les troubles politiques des savanes préforestières et les propres besoins de ces régions. D'autre part, la demande d'armes de la part des Baoulé grandit probablement, moins peut-être parce que les besoins en devinrent plus pressants que parce que, l'approvisionnement devenant régulier et relativement facile par des expéditions individuelles ou collectives vers Tiassalé, la possession d'armes à feu devint une chose normale pour un individu de statut social moyen. Enfin, comme nous allons le voir un peu plus loin, il semble que le milieu du XIX^e siècle ait connu une activité particulière en matière d'extraction de l'or, qui procurait aux Baoulé un moyen d'échange privilégié pour obtenir les marchandises des traitants. Cet élément contribua encore à renforcer l'importance des échanges avec la Côte.

Durant cette période, les informations économiques possédées par les Européens sur l'arrière-pays, et en particulier sur le Baoulé, se précisèrent peu à peu. BOUET-WILLAUMEZ, en 1845 (cf. BOUET-WILLAUMEZ, 1848), se préoccupa surtout des nouveaux comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie. Il ne s'intéressa que médiocrement au reste de la Côte d'Ivoire et de la Côte d'Or, « absorbées tout entières au développement du produit de leur sol » (id., p. 202). HECQUARD (1853) explora plus profondément le pays lagunaire et cite l'exploration du lieutenant de vaisseau CURNET en 1849 jusqu'au Cap Lahou, foyer de courtage et d'exportation d'huile de palme et d'or. Il fait allusion d'ailleurs à l'importance des « marchands d'or de l'intérieur ». Avec FLEURIOT DE LANGLE (1873, où il relate ses croisières qui débutèrent en 1843), apparaît la première mention importante du « Baouré » dans un ouvrage (la carte de la Côte de l'Or du service hydrographique de la Marine en fait déjà mention en 1866-1867) (fig. 6). L'importance économique du Baoulé y est remarquée : « Les grands marchés d'Adingra [chef de Bondoukou], de Coumassie [capitale de l'Asante] et de Baouré, qui ont tous une célébrité plus ou moins grande, sont situés dans un rayon plus rapproché de la Côte » (BOUET-WILLAUMEZ, 1873, p. 375). FLEURIOT DE LANGLE donne les premières précisions (fig. 5) :

« Baouré est situé sur une grande lagune large de sept à huit mètres ; les naturels la nomment Guindé.

« On peut aller par la rivière du Comoé à Baouré ; les escales sont au nombre de sept ; on met huit jours à exécuter le voyage ; il faut remonter jusqu'à Goffin, appelé également Costrine [Cosrou ?] (4). Si l'on veut éviter le détour, on s'arrête à Agnasovi [l'actuel Aniassué] où la

rivière est encombrée de roches, et l'on gagne Baouré à pied en un jour. Les Bambara comptent Baouré comme une de leurs étapes en allant à Bongoudou [Bondoukou]. En partant de Toupah [Toupah, sur la lagune Ebrié], on met seulement deux jours pour se rendre à Baouré.

« Agnima, deuxième chef d'Abidjan [les Bidzan constituent un sous-groupe Ebrié], né à Baouré, orfèvre de son métier, m'a déclaré que la rivière de Baouré est large comme la lagune devant Dabou [l'actuel village adjoukrou], qu'on peut aller de Dabou à Baouré en quatre jours en faisant de petites journées, et qu'on passe huit marigots, dont l'un est aussi large que la lagune de Grand-Bassam.

« De Baouré, en deux jours de pirogue, on arrive à Ninguin [sans doute le sous-groupe Nigi sur la lagune Ebrié]; de Ninguin à Bomboury [Bouboury, chez les Adjoukrou] en deux heures.

« La rivière de Guindé va se jeter au Cap Lahou, nommé Briqué; il y a cinq stations: deux par eau et trois par terre, entre Débrimou [l'actuel village adjoukrou] et Baouré.

« La ville de Baouré est traversée par le Gindé. La partie située au nord se nomme Brafemba [?]. La lagune de Guindé reçoit la rivière torrentueuse de N'ji [le Nzi] dont le lit est parsemé de roches; N'ji, sur laquelle est située la ville de Bathra [l'actuel Batera, maintenant plus au sud] qui est considérable, vient de Kong. Les versions se contredisent relativement au gouvernement de Baouré, qui, suivant certains rapports, serait vassal d'Agimani [chef de Bondoukou] ou d'Amadifou [roi de l'Etat agni du Sanwi]; suivant d'autres, elle aurait un chef indépendant.

» Le commerce de Baouré consiste en or, en riches pagens de coton dont la souplesse et l'éclat rehaussent la valeur. Les Bambara viennent sur ce marché avec des chevaux; il ne leur est pas permis de dépasser Baouré.

« [Il existerait] entre Tiackba [Tiagba, du groupe ahizi sur la lagune Ebrié] et la presque île qui sépare les deux lagunes de Lahou et de Bassam, une rivière que l'on remontait pendant dix jours et [ce serait] par cette voie qu'on apporterait l'or à la côte. Ce fleuve pourrait bien être un des marigots traversés pour aller à Baouré. J'ignore sous quel nom il est désigné » (id., p. 378).

FLEURIOT DE LANGLE fait encore allusion aux orfèvres de Baouré, qui auraient fabriqué des bijoux vus à Débrimou (p. 386).

Il semblerait qu'à l'époque Tiassalé n'avait pas l'importance qu'il aura peu avant la pénétration coloniale, puisque son nom n'apparaît pas, au profit de celui de Batra. Pourtant, une carte de reconnaissance mentionnait Tiassalé dès 1856 comme un foyer d'échanges important (fig. 4).

En ce qui concerne les autres indications, si FLEURIOT DE LANGLE prend « Baouré » pour une ville, en revanche les distances qu'il donne par rapport à d'autres villages connus de nos jours semblent parfaitement convenir, à condition d'envisager le Baoulé dans son aire d'extension actuelle (ainsi les distances en jours de marche ou de pirogue à partir d'Aniassué sur la frontière est du Baoulé, ou à partir des différents villages de la lagune Ebrié). La rivière de Guindé semble être le Bandama (qui, bien que ne le traversant pas vraiment, longe plutôt le pays baoulé), qu'il assimile à une lagune d'après ce qu'il connaissait des lagunes Ebrié et Aby. A propos du « commerce du Baouré », FLEURIOT DE LANGLE note les rapports commerciaux entre Baoulé et Mandé (Bambara), et l'impossibilité pour ces derniers de descendre plus au sud.

5 - LE BAOULÉ ET SES RELATIONS AVEC LE NORD ET L'EST DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

Un deuxième facteur externe à la société baoulé a trait à la situation politique et économique des Etats septentrionaux. « Tandis que, dans les savanes nigériennes, les vieilles civilisations soudanaises étaient bouleversées par les crises successives de l'Islam, les savanes préforestières... mûrissaient d'autres révolutions » (cf. PERSON, 1971, p. 105). Bien que le trafic caravanier se poursuivît régulièrement jusqu'à la mer par Bondoukou et Koumassi, les conflits entre les royaumes Sénoufo et de Kong ne favorisaient pas les échanges entre ces pays et le Baoulé (en particulier avec la décomposition de l'empire commerçant de Kong). La situation annonçait la « révolution dyula » de SAMORY qui, tout en détruisant les anciens circuits d'échanges, devait avoir des effets économiques tout particuliers sur le Baoulé, en particulier par l'afflux de captifs qu'il occasionna. Enfin, dans les dernières années de la période considérée, les savanes préforestières connurent le contre-coup de la pénétration européenne. L'expédition de BINGER matérialisait dès 1887 l'intérêt que la France portait à cette zone ; en 1889 il pénétrait dans l'Ano ou Mango, où il prenait contact avec des éléments proches du Baoulé proprement dit.

Un troisième élément nouveau est l'importance de la voie commerciale empruntant ou longeant la rivière Comoé, et reliant à la fois les savanes du nord, le monde akan de la Gold Coast et les Etats agni. La présence des comptoirs français de 1842 ne fit que concrétiser, sans en être l'origine, l'importance commerciale de la région (cf. BOUET, 1848 et 1849 ; COURNET, 1850 ; LARTIGUE, 1850). Tout au long de la frontière est du Baoulé, se créèrent des foyers de transactions entre le Baoulé et la vallée de la Comoé. En 1887, TREICH-LAPLÈNE, lors de sa première mission à l'intérieur pour le compte de VERDIER, notait les relations commerciales étroites entre Krinjabo, le Morénou, le Baoulé et l'Ano (cf. CHAPUT, 1949, p. 111). On doit faire mention particulière de l'Ano et de son centre commercial Groumania (qui existe encore), qui, très tôt affranchi de la tutelle de Kong, put même s'opposer avec succès aux Abbron. Les Ano subirent très tôt l'influence des Mandé, avec lesquels certains groupes se métissèrent, au point d'embrasser l'Islam (cf. BINGER, 1892, t. I, pp. 218 et 99 ; PESLAY, 1967). Situé dans une région productrice de cola, ce groupe fut bientôt un centre de transactions importantes, recevant du sel, des captifs et du fer du nord, des armes et de la poudre de la côte. Les caravanes du nord pouvaient d'ailleurs dépasser l'Ano, et atteindre en nombre Assinie et Krinjabo, en passant par quelques villages relais importants (cf. FORLACROIX, p. 92 ; BOUET, 1849 ; COURNET, 1850 ; LARTIGUE, 1851). Dès les années 1840-1850, FLEURIOT DE LANGLE (op. cit., p. 378) parlait déjà, comme on l'a vu, des contacts entre la vallée de la Comoé et le Baoulé (en particulier par Aniassué). En 1889, BINGER, dans son ouvrage « Du Niger au golfe de Guinée », était en mesure de décrire de façon extrêmement précise la production et les échanges des frontières nord-est et est du pays baoulé, en relations étroites avec les pays Agni et Abbron.

BINGER donne tout d'abord des renseignements sur l'Ano (ou Mango en langue mandé), « habité par trois peuples » : les « Gan-ne », les plus anciens [Gan], qui « habitent aux confins du Baoulé et semblent s'être retirés devant les migrations agni » ; les Agni ; enfin « des colonies Mandé venues du Diammora [Djamala], du Kong et du Kouroudougou ». BINGER note la très grande importance commerciale de Groumania, sur la Comoé, où l'on tisse et l'on teint, où l'on échange ces tissus et la cola de la région, les

armes et la poudre venues d'Assinie et de Grand-Bassam, contre la ferronnerie et le sel des Mandé. L'Ano est en relation avec les Baoulé, l'Abbron, l'Indénié et Bénéikrou. A l'époque du passage de BINGER, l'Ano avait des démêlés avec « les Baoulé d'Amakourou [?] à deux étapes à l'ouest de Ndiénou ». D'autre part, BINGER note que le Mango est la limite méridionale au-delà de laquelle les cauris n'ont plus cours, au profit de la « poudre d'or et des pépites ». On y utilise déjà, pour peser l'or, « le système de Krinjabo, Assinie et Grand-Bassam », qui diffère « de celui de Bondoukou, Salaga [en Gold Coast] et Kong », fondé sur le miktal et d'origine arabe.

En résumé, les circonstances extérieures eurent pour conséquences économiques d'accroître pour le Baoulé l'importance des échanges avec la côte, même si cela n'entraîna pas la réduction en valeur absolue des échanges avec les savanes préforestières. Les échanges économiques avec les Européens, dans cette période 1830-1840 à 1870-1880, devinrent un élément déterminant de la structure économico-sociale de certaines sociétés, contrairement à la période précédente, où ils n'étaient qu'un élément adjuvant. Les structures sociales des sociétés côtières ou proches de la côte évoluèrent dès lors sous cette influence (entre autres les Alladian, les Adjoukrou, les Dida, les Avikam ; cf. AUGÉ, 1969 ; TERRAY, 1969 ; MEMEL-FOTE, 1969). Déjà, la structure socio-économique du Baoulé devait ressentir les effets de ces échanges, ce qui contribua certainement à l'occupation systématique du Baoulé-sud.

6 - L'IMPORTANCE CROISSANTE DU BAOULÉ-SUD AU COURS DU XIX^e SIÈCLE

Le principal changement interne au pays baoulé dans la période de la première moitié du XIX^e siècle est, en effet, l'occupation, par les Baoulé, de leur territoire définitif, en particulier de la partie méridionale comprise entre Didiévi et Tiassalé. Cette zone était déjà occupée aux environs de Tiassalé par des groupes d'origine baoulé ou venus avec les Baoulé, plus ou moins métissés d'éléments autochtones (Elomoué, Souamélé, Ahua, Ahuanou) ; le reste était sans doute habité, peu densément, par des groupes résiduels « d'autochtones » (Gouro, Gagou, Gbomi, Krobou).

Nous avons déjà noté que les premiers groupes cités devaient probablement se livrer, dès le début du XIX^e, à des échanges avec les groupes côtiers (5). Les besoins des groupes baoulé de la région de Bouaké et les nouvelles facilités d'approvisionnement offertes par les groupes côtiers multiplièrent les échanges entre Souamélé, Ahua et surtout Elomoué, et les groupes du nord.

D'autre part, la fin de la première moitié du XIX^e siècle semble caractérisée par une intense recherche de l'or. Cette recherche a poussé les Baoulé à reconnaître tout le sud de leur territoire qui leur apparut, et se révéla, être particulièrement favorable à l'extraction de l'or. Les orpailleurs mirent ainsi en pratique leurs connaissances héritées de leur origine asante en matière de prospection d'or, connaissances qui leur firent exploiter en priorité les collines, nombreuses en cette région (6). Nous avons évoqué plus haut la place de l'or dans le système de production et d'échange hérité de l'Asante, et qui explique en partie ce mouvement des Baoulé vers le sud de leur territoire (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965 ; CHAUVEAU, 1971). La découverte et l'exploitation de l'or ne pouvaient que favoriser les échanges avec la côte et donc l'importance du sud du territoire baoulé, en

dégageant un moyen d'échange privilégié. La concomitance de l'exploitation de l'or dans le Baoulé méridional (à Kokumbo en particulier) et de l'intensification de la traite européenne sur la côte n'est d'ailleurs certainement pas due au hasard.

Enfin, il faut noter que le début du XIX^e siècle est l'époque où l'organisation politique centralisée, héritée de l'Asante, se désagrège définitivement, d'après SALVERTE-MARMIER (1965). La société baoulé tend vers un modèle de société segmentaire, et l'expansion vers le sud correspond également à cette tendance, d'autant plus que la densité du peuplement dans la région de Bouaké multipliait les conflits entre les groupes baoulé (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965).

Tout cela aboutit à donner à la zone méridionale du pays baoulé une importance économique nouvelle. La partie de ce territoire comprise entre l'actuel Didiévi (alors Kouadiokofikro, sur un site différent) et Tiassalé constitua un important carrefour de pistes. Le nom que l'on donne encore à cette zone, le *ngonda* (« carrefour ») témoigne de cette activité. BINGER (1892, pp. 331 et s.), en attendant le bateau qui doit le conduire en France, visite la région lagunaire, d'où il note l'importance du Baoulé :

« Au-delà de Débrimou et à une journée de marche au nord, se trouve un gros village nommé Acrédiou qui fait partie de la même confédération et parle la même langue que les gens de Dabou ; c'est le même dialecte que celui dont on se sert dans l'Abidji (district au nord de l'Adjessi) et dans plusieurs confédérations du Baoulé.

« De Débrimou et d'Acrédiou partent des chemins se dirigeant par la vallée de l'Isi vers l'intérieur (le Baoulé et le Kouroudougou). Dabou est en relation avec Tiassalé (village du Lahou) par un chemin qui traverse le territoire de Bouboury et de Toupa.

« Entre la rivière Ascension et Dabou, la lagune reçoit la rivière Agniby ou Isi, ou Baoulé. Cette rivière (...) coule du nord au sud et arrose le pays des Pallaga, le Tagouano, le Baoulé ; pendant son cours supérieur, elle prend le nom de Nji ou d'Isi ; (...).

« Le Bandama n'a été remonté que jusqu'à Tiassalé, gros village de race agni, situé à une quarantaine de milles à l'intérieur, et point de départ d'une route fréquentée vers l'intérieur (...).

« Le district de Tiassalé sur le Lahou ou Bandama, au nord de Bouboury, parle l'agni. Il est habité par des gens de même race que ceux de Grand-Bassam, d'Assinie, de Krinjabo, etc. Mais vers l'embouchure du fleuve, dans l'Adou, les gens parlent un idiome se rattachant au groupe des langues de la côte de Krou (...).

« A propos du Baouré, dont parle souvent l'amiral [FLEURIOT DE LANGLE], il est facile de se rendre compte que la plupart des voyageurs confondent le nom du pays avec celui de la capitale (...). J'ajouterai qu'à ma connaissance il n'existe pas de centre portant ce nom. Ce pays est très vaste : d'après mes renseignements, il est limité au sud par les peuples de la lagune que je viens d'énumérer ; à l'est il tient à l'Attie, au Moréno, à l'Indénie ; au nord, il est bordé par l'Anno, le Djammar, le Tagouano ; à l'ouest, par le Kouroudougou et les pays appelés par les Mandé : Ouorodougou.

« Nos renseignements sont bien conformes à ceux de l'amiral pour la distance qui sépare Aniasué du Baoulé. Quant à l'autre itinéraire, celui qui part de Goffin ou Costrine, il ne m'a pas été possible d'en tirer une conclusion, n'ayant pu identifier aucun de ces noms à des villages que je connais (...).

« De Dabou on peut également aller dans le Baouré en quatre jours, en prenant une route partant de Débrimou ou d'Acrédiou (...).

« La rivière de Gindé, dont parle également l'amiral, doit être le Baoulé ou Bandama. Guindé est probablement un village important arrosé par ce fleuve (...) (7).

« Voici quels seraient, d'après mes renseignements, les villages les plus importants du Baoulé : Aoussoukrou, Congo-Dahoukrou et Ammakrou, appelé aussi Kabana-Mpokoukrou. Mais je n'ai pu me procurer aucune notion sur l'emplacement exact ni sur l'importance de ces centres.

« Les chefs les plus importants du Baoulé seraient : Alagoua et Anancocoré, chefs souverains, puis viendraient Aoussou et Kabana-Mpokou.

« La population serait composée en majeure partie de Gan-ne, dont nous avons eu occasion de parler plus haut [cf. sa visite de l'Ano], et de quelques colonies agni. Ce pays semble ne pas être placé sous l'autorité d'un seul chef et paraît plutôt vivre en confédération (...).

« Ce sont les Jack-Jack [Aladian] qui alimentent le sud du Ouorodougou, le Kouroudougou et le Tagouano, en armes et en poudre, et Tiassalé, Toupa, Tiakba, Dabou et Débrimou semblent être les escales où résident leurs courtiers qui font les transactions avec les gens de l'intérieur, car les Jack-Jack ne voyagent pas. »

Par rapport aux informations de FLEURIOT DE LANGLE, à côté des précisions ou des corrections géographiques qu'il ajoute, BINGER apporte des informations nouvelles : il situe correctement l'étendue du territoire occupé par les Baoulé ; il indique le manque d'unité politique du pays ; surtout il insiste sur l'importance stratégique du Baoulé-sud, et de Tiassalé en particulier, dont il note les relations de traite suivies avec Lahou (« Tiassalé, village du Lahou... »). Il note également la présence de traitants côtiers à Tiassalé (en particulier les Apolloniens et les Asoko de Grand-Bassam et Assinie ; les Aladian) et le fait que, à partir de Tiassalé, le trafic échappe aux mains de ces traitants.

7 - LA PLACE DU BAoulÉ DANS LES ÉCHANGES COTIERS AKAN ET SOUDANIENS A LA FIN DU XIX^e SIÈCLE

d'après BINGER

On peut tenter, en conclusion, de résumer ces informations sous forme d'une carte des échanges entre le Soudan et le Golfe de Guinée, d'après les renseignements que BINGER donne, à la fois, sur les sens du trafic et sur les biens échangés (fig. 7 et 8). On s'aperçoit que le Baoulé est inséré dans un réseau d'échanges à grandes distances qui le relie aux importantes places soudanaises et akan et aux principaux points de traite côtiers. Ces grandes voies de trafic étaient parcourues par les marchands mandé, qui traversaient des groupes ethniques auxquels ils étaient étrangers (« système de réseau »), et par les trafiquants autochtones, qui échangeaient leurs marchandises à la frontière de leur groupe ethnique respectif (« système de relais ») (cf. BOUTILLIER, 1969).

A l'intérieur du pays baoulé, les échanges à grande distance s'établissaient plutôt, comme nous l'avons déjà évoqué, sur la base d'« expéditions », déterminées géographiquement par les réseaux d'alliance et de parenté, qui pouvaient permettre à un individu de traverser entièrement le pays baoulé. Par contre, il semble que les Mandé ne purent y pénétrer, non plus d'ailleurs (sinon dans un petit rayon autour de Tiassalé) que les traitants de la Côte. Une étude comparative avec le commerce précolonial asante, qui, d'après une analyse qu'en fait DAAKU (1969), possédait une organisation des échanges *internes* semblable à celle du Baoulé, mais qui fit une place importante aux Mandé dans le commerce extérieur, serait des plus intéressantes.

Les échanges entre les Baoulé et les non-Baoulé (commerçants mandé et traitants du littoral) se faisaient dans des centres situés aux limites du pays baoulé. Si nous esquissons

une carte de ces centres (fig. 9) (8), on s'aperçoit qu'ils constituent une véritable couronne autour du Baoulé, assurant la diversification de ses sources d'approvisionnement, et soumise à la pratique du courtage (*dyatigi* malinké, *sikefwè* baoulé). Au-delà, une seconde couronne de centres commerciaux importants entoure les centres de courtage (Sakhala, Sakala-Dioulasso, Kong, Nassian, Bondoukou, Agnibilékrou, Bété et les ports de traite de l'Atlantique) (9).

Il faut noter également la faible structuration des voies d'échanges avec l'ouest forestier proche (Gouro), qui possédait une organisation des échanges assez semblable à celle du Baoulé (cf. RICHARD, 1972, pp. 123 et s.), avec sa double ceinture de marchés de courtage malinké et de marchés gouro où les agents malinké contactaient les Gouro, les échanges internes étant soumis au système des « expéditions ». « Le pays des marchés, ainsi que le souligne MEILLASSOUX, apparaît comme une zone de contact, une frontière économique entre deux aires complémentaires » (MEILLASSOUX, 1963, p. 575). A cet égard, c'est l'ensemble du pays baoulé lui-même, malgré son appartenance culturelle indiscutable au monde akan, qui aurait constitué la zone de transition entre l'économie akan, largement ouverte aux éléments extérieurs (mandé, haoussa, européen) et l'économie de l'ouest ivoirien, beaucoup plus fermée à ces derniers et déterminée par l'organisation sociale fondée sur la parenté, qui constituait l'infrastructure des formations sociales de ces régions.

8 - POSTFACE (1976)

Nous voudrions revenir rapidement sur quelques points de ce texte, écrit en 1972, qui nous paraissent davantage sujets à caution après recherches ultérieures.

a) *En ce qui concerne le statut des captifs et la rapidité de leur intégration (3^e partie du texte), nous pensons que la formation sociale baoulé était beaucoup plus hiérarchisée que l'idéologie baoulé elle-même et que la plupart des auteurs ayant écrit sur le sujet (DELAFOSSÉ, ETIENNE en particulier) ne le laissent entendre. Les textes suivants tendent à éclairer ce problème.*

b) *L'isolement politique et économique des voisins occidentaux du Baoulé (3^e partie du texte précédent) est probablement exagéré.*

c) *Dans cette même partie, le schéma d'occupation par les Baoulé de leur territoire actuel fait sans doute la part trop belle à la conquête militaire, au détriment des modes d'absorption et d'intégration fondés sur la stratégie matrimoniale, l'alliance ou la subordination politique à un petit groupe de représentants des dirigeants baoulé locaux.*

d) *Dans la sixième partie, nous souscrivons un peu rapidement à une conception segmentaire de l'organisation sociale baoulé au cours du XIX^e siècle, ainsi qu'à la « désagrégation définitive » d'une organisation politique centralisée. Il serait plus exact de parler alors de tentatives, quelquefois réussies, d'hégémonies locales par des villages ou des groupes de villages particuliers.*

e) *Il conviendrait d'ajouter quelques remarques concernant les « zones monétaires » avec lesquelles le pays baoulé était en rapport soit directement, soit indirectement. Le moyen d'échanges privilégié variait selon ces zones (or, manille, lingots de fer, cauries, etc.). Un moyen d'échange identique pouvait aussi être soumis à un système de compte différent selon les zones (par exemple la poudre d'or, évaluée sur la base du miktal dans le système arabe et soudanien, ou sur la base — ou les bases — des poids akan).*

f) Enfin, il faudrait insister plus qu'il n'est fait dans le texte précédent sur l'influence du système économique ashanti, dont le poids a pu se faire sentir différemment selon les époques et ses propres facteurs d'évolution (en particulier lorsque, vers le milieu du XIX^e siècle, il s'orienta de façon privilégiée vers le pays hausa).

Notes

(1) La guerre entre l'Asante et le Gaman (ou Gyaman ou Djamman), province du royaume Abbron, dont le centre commercial était Bondoukou, eut lieu effectivement en 1819. Cf. WILKS, 1961, p. 23.

(2) L'économie de subsistance du Baoulé reposait sur l'agriculture extensive, dont la production essentielle était l'igname, et sur la chasse. Les Baoulé, lors de leur installation en Côte d'Ivoire, semblèrent choisir un cadre écologique proche de celui de l'Asante, et privilégié en général par les États de la côte de Guinée (cf. OLIVER et FAGE, 1970, pp. 105-106) : un pays situé sur la frange forestière, mettant en contact les régions soudanaises et forestières.

(3) L'absence de marché est corrélative de l'absence de véritables villes ou d'agglomérations importantes dans le Baoulé, contrairement à ce qui se passait dans l'Asante. Dans la mesure où la ville suppose une structure politico-économique différenciée et hiérarchisée, la non-existence de villes dans le Baoulé doit être reliée à la rapide dégradation de l'autorité politique qui s'est manifestée après l'installation des Baoulé dans leur territoire actuel. D'autre part, la fermeture du pays baoulé aux commerçants mandé empêcha la création de concentrations humaines autour d'activités commerciales, constituant des ébauches de marchés urbains. Ces foyers d'échanges ne se réalisèrent qu'aux marges du pays baoulé.

(4) Les crochets sont de nous. Nous employons l'orthographe des villages utilisée par l'I.G.N. (Institut géographique national).

(5) Une tradition orale du village élomoué de Niamoué affirme que des Elomoué, lors d'un palabre, auraient cherché refuge dans les environs de Dabou.

(6) Il est remarquable de constater dans tout le sud du pays baoulé la liaison entre la présence de collines et l'implantation des divers groupes. Les collines présentaient de plus un avantage comme points de contrôle des pistes commerciales vers Tiassalé.

(7) Peut-être s'agit-il du Ngonda, « Carrefour », qui désignait le Baoulé-sud.

(8) Nous nous sommes servi, pour la constitution de cette carte, d'informations contemporaines à la pénétration coloniale, que nous n'avons pas utilisées dans le texte qui précède (en particulier le rapport d'expédition du capitaine MARCHAND).

(9) Certains centres d'échanges entre Baoulé et non-Baoulé eurent une existence de circonstance, consécutive à des événements historiques particuliers. Aussi, la vente d'un grand nombre de captifs par SAMORY, entre 1893 et 1898, semble avoir induit l'existence de véritables marchés de captifs, tels Kotiakofikro et Bénou (Bénoufla ?) dont parle EYSSERIC, 1899, p. 238). Pour plus de détails sur les modalités d'échanges, cf. le texte ci-dessous « Les cadres socio-historiques de la production... », notre « Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial », *Colloque de Bondoukou Ghana - Côte-d'Ivoire*, 1974, et : *Cahiers d'Etudes Africaines*, 63-64, XVI (3-4), pp. 567-602.

Bibliographie

- ARMENGAUD (M.), 1949 : Autour de la culture de la kola chez les Ngan de Mbaikro. *Notes Africaines*, I.F.A.N., 44, p. 114.
- ATGER (P.), 1960 : Les comptoirs fortifiés de la Côte d'Ivoire (1843-1871), *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, 47 (1960), n° 3 et 4, pp. 427-474.
- AUGÉ (M.), 1969-a : Statut, pouvoir et richesse : relations lignagères, relations de dépendance et rapports de production dans la société alladian, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 35, vol. 9, pp. 461-481.
- AUGÉ (M.), 1969-b : L'organisation du commerce précolonial en basse Côte d'Ivoire et ses effets sur l'organisation sociale des populations côtières, *Institut International Africain*, X^e Séminaire International Africain, Freetown, décembre 1969.
- BARBOT (J.), 1746 : *A Description of the Coasts of North and South Guinea*. London (cf. en particulier pp. 138-141).
- BINGER (Capitaine), 1892 : *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi* (1887-1889), Paris, Hachette, tome II.
- BOHANNAN (P.) et DALTON (G.), 1967 : *Markets in Africa*, Evanston, III, Northwestern University Press.
- BRUNSCHWIG (H.), 1960 : *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français* (1871-1914), Paris, A. Colin, 205 p.
- BRUNSCHWIG (H.), 1963 : *L'avènement de l'Afrique Noire*, Paris, A. Colin, 245 p.
- BRUNSCHWIG (H.), 1970 : Politique et économie dans l'empire français d'Afrique, *Journal of African History*, vol. XI, n° 3, pp. 401-417.
- BOSMAN (G.), 1705 : *Voyage de Guinée*, Autrecht (en particulier pp. 517-518).
- BOUET-WILLAUMEZ, 1848 : *Commerce et traite des Noirs aux côtes occidentales d'Afrique*, Paris, Imprimerie Nationale.
- BOUET (Lt de vaisseau Auguste), 1849 : Expédition contre les naturels de Grand-Bassam et passage de la barre de cette rivière, suivi de : Rapport adressé à M. le Gouverneur du Sénégal sur l'exploration de la rivière de Grand-Bassam, *Revue Coloniale*, sept. 1949, pp. 5-46.
- BOUTILLIER (J.L.), 1969 : La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest-africain, *International African Institute*, X^e Séminaire International Africain, Freetown, ronéo.
- BOWDICH (T.E.), 1819 : *Mission from Cape Coast Castle to Ashantee, with a statistical account of that kingdom, and geographical notices of other parts of the interior of Africa*, London, J. Murray.
- CHAPUT (J.), 1949 : Treich-Laplène et la naissance de la Côte d'Ivoire française, *Revue d'Histoire des Colonies*, t. XXXVI, 2^e trimestre, pp. 87-153.
- CHAUVEAU (J.P.), 1971 : Note sur l'histoire du peuplement de la région de Kokumbo (texte suivant).

COURNET (A.), 1859 : Comptoir de Grand-Bassam. Rapport sur l'exploration de la rivière de Lahou, l'un des affluents de Grand-Bassam, *Revue Coloniale*, juin 1859, p. 420-424.

DAAKU (K.Y.), 1969 : Gold, guns and the Gold-Coast : a study of the organisation of trade among the Akan in the precolonial period, *International African Institute, X^e International African Seminar*, Freetown, 10 p. ronéo.

DAPPER (O.), 1686 : *Description de l'Afrique*, Amsterdam.

EYSSERIC (J.), 1899 : Rapport sur une mission scientifique à la Côte d'Ivoire, *Nouvelles Archives de Missions Scientifiques*, Paris, t. IX, pp. 157-264.

FAGE (J.D.), 1958 : *An Atlas of African History*, Londres.

FAGE (J.D.) et OLIVER (R.), 1970 : *A short History of Africa*, Londres, Penguin Books, 297 p.

FLEURIOT DE LANGLE (Vice-amiral), 1873 : Croisières à la Côte d'Afrique, *Le Tour du Monde*, XXVI, 2^e trimestre, pp. 353-400.

FORLACROIX (Ch.), 1969 : La pénétration française dans l'Indéné (1887-1901), *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F, tome I, fascicule 1, pp. 91-136.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'A.O.F., 1906 : *La Côte d'Ivoire*, Corbeil. Imprimerie Crété.

GROUPE D'ÉPISTÉMOLOGIE SOCIOLOGIQUE, 1964 : Projet de recherche sur les systèmes économiques africains, *Journal de la Société des Africanistes*, Paris, 34, II, pp. 292-298.

HECQUARD (H.), 1853 : *Voyage sur la Côte et dans l'intérieur de l'Afrique Occidentale*, Paris, Imprimerie de Bénard et Compagnie, 409 p.

KEA (R.A.), 1971 : Firearms and warfare on the Gold and Slave Coasts from the sixteenth to the nineteenth centuries, *Journal of African History*, vol. XII, n° 3, pp. 185-214.

LARTIGUE (Capitaine), 1851. Rapport sur les comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie, *Revue Coloniale*, oct. 1851, pp. 329-373.

MEILLASSOUX, 1969 : Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'auto-subsistance, *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol. I, n° 4, pp. 38-67.

MEILLASSOUX, 1971 : Introduction, in : *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, London, International African Institute, Oxford University Press, 444 p.

MEMEL-FOTE (H.), 1969 : Stratégie de la politique des marchés dans une société sans Etat de basse Côte d'Ivoire : les Adioukrou, *Institut International Africain, X^e Séminaire International Africain*, Freetown, 5 p. ronéo.

PERREGAUX (E.), 1901 : La Côte d'Or comme pays aurifère, *Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, tome XIII, pp. 148-154.

PERREGAUX (E.), 1906 : Chez les Achanti, *Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie*, tome XVII.

PERSON (Y.), 1964 : En quête d'une chronologie ivoirienne, *The Historian in Tropical Africa*, London, International African Institute, Oxford University Press, 1964.

PERSON (Y.), 1970 : Contribution à l'*Histoire générale de l'Afrique Noire*, DESCHAMPS (H.) éd., Paris, Presses Universitaires de France, tome I : Le Soudan nigérien et la Guinée Occidentale, pp. 271-304 : tome II : Du Soudan nigérien à la Côte atlantique, pp. 85-122.

PESCAY (M.), 1967 : *Région du Sud-Est, La Sociologie*, Paris, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire - Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social, 144 p.

RATTRAY (K.S.), 1923 : *Ashanti*, Oxford.

RICHARD (J.), 1972 : Le contact forêt-savane dans le centre-ouest ivoirien (Séguéla-Vavoua). Aspects et significations, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, *Sciences Humaines*, vol. V, n° 6, 174 p.

RODNEY (W.), s.d. : *Gold and Slaves on the Gold-Coast*, Mona, University of the West Indies, 20 p. ronéo.

SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.A., de), 1965 : Les étapes du peuplement, in : *Etude Régionale de Bouaké*, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, tome I : Le peuplement, pp. 11-58.

SCHNAPPER (B.), 1961 : *La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée (1838-1871)*, Paris, Mouton.

SURET-CANALE (J.), 1968 : *Afrique Noire, géographie, civilisations, histoire*, Paris, Editions Sociales, 395 p.

TERRAY (E.), 1971 : Commerce précolonial et organisation sociale chez les Dida de Côte d'Ivoire, *Institut International Africain, X^e Séminaire International Africain*, Freetown, 6 p. ronéo.

WILKS (I.), 1961 : *The Northern Factor in Ashanti History*, Institute of African Studies, University College of Ghana, 46 p.

III - NOTE SUR L'HISTOIRE DU PEUPLEMENT DE LA RÉGION DE KOKUMBO

1 - INTRODUCTION

Cette note relate la mise en place du peuplement telle qu'elle nous est apparue à travers les traditions orales recueillies dans la région de Kokumbo et de Toumodi. Dans ce texte, nous considérons le peuplement essentiellement au niveau des groupes désignés dans le langage courant par « tribu », ou dans le langage administratif par « canton ». (Pour l'analyse au niveau des villages, cf. annexe « c » et le texte suivant : « Les cadres socio-historiques de la production... »).

C'est dire que l'aperçu que nous donnons de l'histoire du peuplement est assez grossier et ne considère pas certains aspects intéressants du peuplement comme les relations matrimoniales privilégiées entre certains villages ou comme l'afflux de captifs consécutif à « l'épopée samorienne » de l'extrême fin du XIX^e siècle. Nous reviendrons sur ces points ultérieurement.

Signalons que nous nous limitons ici à la période précoloniale qui prit fin, à partir de 1893, avec la pénétration militaire.

Le peuplement de la région étudiée s'est effectué en plusieurs temps (*). A chacun de ces temps semblent correspondre une motivation particulière du peuplement et par conséquent un type particulier de relations entretenues par le groupe nouvellement implanté avec les autres groupes baoulé ou étrangers (gouro essentiellement). En outre, le peuplement de la région, comme celui de tout le sud du pays baoulé (*Ngôda*), ne se comprend qu'en liaison avec l'histoire globale du groupe baoulé.

(*) Ce texte sera suivi d'une note sur l'exploitation de l'or de Kokumbo et d'une note sur les échanges. Ces textes s'éclaireront mutuellement. [Cf. les textes suivants].

2 - CONTEXTE HISTORIQUE : MIGRATIONS ET PEUPLEMENT DU TERRITOIRE BAOULÉ

L'arrivée dans l'actuelle région de Bouaké de ce qui fut la première vague constitutive du groupe baoulé, les Dankira ou Alanguira émigrés de la Gold Coast aux environs de 1701 à la suite de leur défaite face aux Ashanti, ne contribua pas, semble-t-il, à modifier le peuplement de la région de Kokumbo, composé de Gouro qui occupaient alors les deux rives du Bandama (1). A l'est et au sud de ces Gouro se trouvaient des groupes mandé et des groupes krobu (2).

La seconde (et principale) vague fut constituée par les Asabou, dont les chefs furent expulsés de l'Ashanti au début du XVIII^e siècle à la suite d'une querelle de succession au sein de la famille royale (3). Au contraire de la première, elle bouleversa profondément la physionomie de la région qui nous intéresse puisque de nombreux groupes sont censés être originaires des colonnes d'Asabou qui traversèrent la région de Tiassalé pour continuer leur route vers le nord. C'est le cas des Souamélé, Elomoué, Ahua, Mamini de la région de Tiassalé (4). Nous verrons que certains de ces groupes jouèrent un rôle très important dans le commerce qui s'établit ultérieurement entre les Baoulé et la côte. La majorité des Asabou et des groupes qui suivaient leur exode continua néanmoins sa montée vers la région de Bouaké qu'elle occupa progressivement. Après de multiples scissions internes et quelques guerres extérieures (notamment contre les Gouro du nord, qui réussirent à contenir l'expansion baoulé au niveau de la Marahoué ou Bandama rouge, et contre les Agni à l'est, qui, eux, furent repoussés vers le sud), les Baoulé occupèrent dès le début du XIX^e siècle les parties septentrionale et centrale de leur territoire actuel (5).

C'est à ce moment que l'expansion des Baoulé vers le sud contribua à donner au peuplement de la région de Kokumbo et de Toumodi la physionomie que lui connaîtront les premiers colonisateurs français de l'extrême fin du XIX^e. Contenus à l'ouest par les Gouro et la forêt, à l'est par l'organisation politique et militaire des Agni et des Abbron, les Baoulé semblèrent insuffisamment incités et puissants pour étendre leur territoire vers le nord (6). Restait donc l'expansion vers le sud, occupé encore par des groupes de Gouro et par les groupes installés dans la région de Tiassalé lors du passage des Baoulé Asabou. Ces derniers groupes (Elomoué, Ahua, Souamélé, Mamini) avaient d'ailleurs commencé à exploiter leur position d'intermédiaires commerciaux avec la côte (7).

L'histoire du peuplement de la région de Kokumbo constitue l'une des dernières phases de l'occupation par les Baoulé de la partie de leur territoire qu'ils nommèrent *Ngôda* et qui joua un rôle essentiel dans l'ensemble du groupe baoulé. Le terme *ngôda* désigne un carrefour, et ce que les premiers colonisateurs français connurent sous l'appellation de « Ngôda » recouvrait semble-t-il tout le sud du pays baoulé depuis Tiassalé jusqu'à Kouadiokofi (dont le véritable nom était Ngodyokofiklo) au nord (8). Cette région tout entière devint, de fait, un immense carrefour, sous l'impulsion des échanges commerciaux et de l'attraction qu'exercèrent les gîtes aurifères sur les populations baoulé du nord.

3 - HISTOIRE DU PEUPLEMENT DU NGÔDA : IMPLANTATION DES DIFFÉRENTS GROUPES

La population de l'actuelle région de Kokumbo et de Toumodi est donc originaire de différents sous-groupes baoulé du nord. Nous allons examiner rapidement les traditions des différents sous-groupes de notre région d'enquête, ce qui pourra nous donner des indications sur la dynamique précoloniale du peuplement baoulé. Nous nous référerons à notre enquête personnelle sur le terrain (que nous signalerons par le sigle E.P.) (9), au travail contemporain de SALVERTE-MARMIER (10), et à des traditions rapportées par les premiers occupants français du pays.

D'après SALVERTE-MARMIER, au début du XIX^e siècle, la région de Toumodi n'était encore occupée que par quelques communautés gouro, bomi et agba (11). « Elle était déjà un important lieu de passage, car elle constituait un carrefour de pistes entre les deux régions aurifères du Yaouré et de Dimbokro, entre les tribus baoulé du nord et les centres commerciaux de Tiassalé et d'Ahua » par lesquels transitaient les marchandises d'origine européenne (armes, poudre, cuivre, verroterie) ou fabriquées par les groupes lagunaires (sel). Les Baoulé se procuraient ces marchandises en échange de l'or et des pagnes qu'ils produisaient (12). « Il s'avéra donc nécessaire de créer des relais dans la région de Toumodi. »

« Les premiers qui s'installèrent dans le sud furent des Ngban. Les villages qu'ils fondèrent autour du massif de l'Orumbo Boka, remarquablement bien placés, permettaient le contrôle des pistes qui convergeaient vers le confluent du Nzi et du Bandama. » L'antériorité des Ngban dans la région n'a pu nous être confirmée par notre enquête dans d'autres groupes. Par contre, des traditions recueillies par DELAFOSSE en 1894 et par le docteur LASNET en 1896 (13) présentent l'implantation des Ngban comme récente, et s'étant faite au détriment des Aïtou (LASNET) ou des Ouarébo (DELAFOSSÉ). Cependant, nous ne pouvons contrôler les sources de ces informations (14), et, d'autre part, il est possible que ces auteurs aient pris de simples querelles entre Ngban d'un côté et Aïtou ou Ouarébo de l'autre pour une guerre d'invasion. Un dernier élément qui obscurcit la situation est la diversité des sous-groupes constituant le groupe ngban du sud ; il est probable qu'ils furent d'origines différentes et qu'ils arrivèrent à des moments différents (15). Quant à la motivation commerciale à l'origine de la venue des Ngban, selon SALVERTE-MARMIER, il faut sans doute la relativiser : en premier lieu, elle n'est pas exclusive d'autres motivations : recherche de nouveaux terrains de chasse et de gîtes aurifères (E.P.) (16) ; en second lieu, il semble qu'à cette époque (début XIX^e siècle), les foyers d'échanges les plus intéressants se situaient plutôt au nord et au nord-est du pays baoulé, au contact des groupes malinké et dioula.

Outre les Ngban, le sous-groupe saafoué est le plus ancien groupe baoulé de la région de Kokumbo (17). Il semble que les fondateurs des premiers villages saafoué (Yébouékro et Mougnan) s'installèrent dans la région pour commercer avec Tiassalé. La tradition que nous avons recueillie indique que le territoire occupé par les Saafoué s'étendait jusqu'à l'emplacement de Kroukroubo et Lomo au nord, et celui de Singrobo au sud. C'est cependant après la découverte de l'or de Kokum Boka que de nombreux Saafoué vinrent du nord et que de nombreux villages furent créés (E.P.) (18). La prospection de l'or chez les Saafoué était néanmoins antérieure à la découverte des gîtes de Kokum Boka, et s'effectuait par lavage des alluvions du Bandama ou des marigots descendant des collines (en particulier près de l'actuel Bonikro et de Mougnan) (E.P.). L'installation et l'expansion des Saafoué se firent aux dépens des Gouro qui furent chassés sur la rive

occidentale du Bandama, et probablement vers le nord, dans l'actuel territoire des Akoué.

Il semble que les Aïtou s'installèrent immédiatement après les Saafoué dans la région, poursuivant un but commercial (SALVERTE-MARMIER) (fondation de Lomo-nord, implantation d'un groupe aïtou au sud des Ngban, en contact avec les Ahua). Notre enquête à Lomo-nord fait ressortir cependant que la recherche de l'or dans les collines voisines détermina l'implantation de Lomo-nord et des villages proches (E.P.) (19). La réputation que les Aïtou avaient déjà acquise dans le façonnage de l'or et dans le tissage des pagnes encouragea sans doute chez eux à la fois la prospection de l'or et leur aptitude commerciale (les pagnes baoulé étaient une marchandise appréciée des groupes côtiers) (20). Les fondateurs de Lomo-nord durent, de même que les Saafoué, chasser vers l'ouest les Gouro qu'ils trouvèrent sur place.

Les Akoué durent vraisemblablement se constituer un territoire sur ces entrefaites. Leur cas est particulier dans la mesure où il semble que ce groupe n'existait pas lors de l'exode des Baoulé Asabou et qu'il se constitua à la suite d'un amalgame de Faafoué et de Gouro après que les premiers eurent repoussé les seconds (21). En tout cas, leur présence semble antérieure à la venue des Faafoué de Kokumbo (qui s'allieront avec eux aux dépens des Saafoué) et peut-être à l'expansion vers le nord-est des Saafoué de Mougnan et de Yébouékro (E.P.) (22). Comme les autres groupes, les Akoué concentraient leurs activités à la fois sur la recherche de l'or (dans la région montagneuse du nord-ouest de leur territoire, voisine des montagnes aurifères du Yaoré ou Yaouré ou dans les alluvions du Bandama) (23) et sur le commerce. Mais dans ce dernier cas, ils servaient d'intermédiaires non plus entre Tiassalé et les groupes baoulé du nord, mais entre Tiassalé et les Gouro (24).

Les prochains arrivants semblèrent être les Faafoué. Le premier village faafoué fut Kplessou, fondé sur l'emplacement d'un campement baoulé antérieur (Akokro). Le fondateur de Kplessou, venu du sous-groupe ndranoua, chassa les Gouro, dit-on, jusqu'au Bandama. Avant d'en arriver là, il était passé par le groupe faafoué implanté antérieurement près de Dimbokro. La principale préoccupation de cet ancêtre fondateur était la recherche de l'or et, pour cela, il voyageait de colline en colline (Kplessou se trouve au pied de Kokum Boka, du côté opposé à celui de Kokumbo). Ce n'est pas lui cependant qui découvrit le principal gîte d'or filonien de Kokum Boka (cela n'excluait pas la prospection des alluvions des marigots issus de cette colline) mais un autre Faafoué, qui, selon les variantes de la tradition, était soit un visiteur, soit un *aowa* du fondateur de Kplessou et qui vivait chez ce dernier : c'est lui qui est à l'origine du village de Kokumbo (25). Plus tard, toutefois, on découvrit et exploita des gîtes sur le versant de Kokum Boka situé du côté de Kplessou (E.P.).

Après l'implantation des Faafoué dans la région, les principaux endroits susceptibles de donner lieu à une exploitation aurifère étaient occupés : le Bandama par les Akoué, les Saafoué, les Souamélé et les Ngban ; le Kan et le Nzi par les Aïtou, les Agba et les Ngban ; les principales collines par les Faaboué (Kokum Boka), les Saafoué et les Nzipri (monts Alébouma), les Aïtou (monts Diedka et Aka Oka) et les Ngban (Orumbo Boka), ces mêmes groupes contrôlant les marigots, issus de ces collines, qui charriaient des alluvions aurifères (cf. fig. 11). L'occupation de tout ce territoire conquis sur les Gouro se faisait progressivement par la création de campements, puis de villages dont la principale occupation devint la culture des produits vivriers et la chasse (la véritable ruée vers les mines d'or avait rendu difficile l'approvisionnement), cependant que les principaux villages se gonflaient de la venue de nombreux Baoulé des groupes du nord, attirés par l'exploitation de l'or. A cette époque, que l'on peut situer au tout début de la seconde moitié du XIX^e siècle (26), il ne semble pas que la coexistence des différents groupes dans la

région de Kokumbo ait fait problème, si l'on excepte les Ngban qui se montraient des intermédiaires exigeants et intraitables pour les échanges avec Tiassalé. La faible occupation du sol permit ainsi l'expansion des villages les plus anciens ou la création de nouveaux, éventuellement dans le territoire relevant d'un groupe étranger (exemple des villages faafoué d'Assinzé et d'Abouakakro, incrustés dans le territoire saafoué). Généralement, l'implantation de nouveaux villages se faisait après accord avec les occupants antérieurs du territoire ; mais cet accord préalable s'avérait souvent insuffisant pour garantir la paix ultérieure, surtout lorsque ces accords intervenaient entre villages de tribus différentes (ce qui semble expliquer les fréquents conflits entre villages faafoué et saafoué, même si les antagonismes territoriaux n'apparaissent pas directement dans les causes initiales des conflits qui nous ont été rapportées) (27).

Il semble cependant que les relations conflictuelles entre unités de peuplement (villages ou campements) se soient aggravées dans une phase ultérieure du peuplement de la région. Cette phase correspond à l'arrivée des groupes ouarébo et nzipri, et peut être située aux environs de 1870. A partir de ce moment, les préoccupations des nouveaux arrivants devinrent plus strictement commerciales. Il s'agissait, peut-on dire, d'achever la structuration économique de la région, de renforcer en quelque sorte le circuit des échanges qui, jusqu'alors, était en grande partie orienté par les conditions économiques créées par l'exploitation de l'or.

Les premiers Ouarébo à s'installer dans la région le firent, semble-t-il, afin d'assurer un minimum de sécurité pour les « colporteurs » reliant Tiassalé aux groupes baoulé du nord, sécurité fortement mise en cause par les pratiques des Ngban et des Souamélé (28). En réalité, l'action des Ouarébo dans la région visait moins à la disparition des entraves mises par les groupes intermédiaires à la liberté des échanges, qu'à établir en leur propre faveur un contrôle de ces échanges. C'est ainsi qu'ils ne cherchèrent pas à gêner le monopole de traite des Elomoué de Tiassalé, avec qui ils entretenaient des relations socio-politiques particulières (29), et qu'ils établirent leurs propres zones-relais aux dépens principalement des Aïtou et des Ngban (régions de Singrobo, de Lomo-sud et Toumodi, de Tafissou, de Asafou et Diangomérou). C'est ainsi également qu'ils s'installèrent en particulier à Toumodi, aux dépens des Aïtou (30). Il semble néanmoins que, parallèlement à la motivation commerciale de leur implantation, de nombreux Aïtou vinrent dans la région pour participer à l'exploitation des chantiers aurifères de Kokumbo.

La venue des Nzipri, vraisemblablement derniers arrivés dans la région, se fit dans des conditions différentes. Ils partageaient avec les Aïtou la spécialité du travail de l'or (31). La motivation de leur implantation dans le sud portait donc davantage sur le travail de l'or extrait par les autres groupes (32), ou extrait par eux-mêmes soit sur le territoire que leur avaient accordé les Saafoué de Kahankro (en particulier sur la colline située près de Zahakro), soit à Kokumbo même (E.P.). Le motif de compétition commerciale semblait chez eux beaucoup moins développé que chez les Ouarébo (33). Ils optèrent plutôt pour une implantation pacifique. C'est ainsi que le fondateur du premier village nzipri, Zahakro (Zagokro serait plus exact), obtint de s'installer par un mariage adroit avec une fille du fondateur saafoué de Kahankro (E.P.) (34).

4 - COMMENTAIRES

De ce tableau historique sommaire du peuplement de la région de Toumodi et de Kokumbo, quelles conclusions provisoires (35) retirer ?

a) D'UN POINT DE VUE STRICTEMENT ETHNO-HISTORIQUE, NOUS POUVONS DISTINGUER TROIS PHASES DANS LE PEUPLEMENT BAoulÉ DES RÉGIONS DE TIASSALÉ ET DE TOUMODI :

- 1) Vers 1740, peuplement de la région de Tiassalé par les Elomoué, Souamélé et Ahua.
- 2) A partir des années 1810-1820, premiers éléments des groupes du nord en expansion (Ngban, Saafoué, Aïtou). Avec l'implantation des Faafoué (vers 1835) et l'exploitation de l'or de Kokum Boka (à partir de 1850 approximativement), commence une phase de peuplement rapide et d'extension des terres effectivement contrôlées par les Baoulé.
- 3) A partir des années 1870, l'arrivée et l'installation des groupes Ouarébo et Nzipri donnent à la région la configuration que connaîtront les premiers colonisateurs (qui atteignent Tiassalé en 1890) (36).

Trois points ressortent de ce qui précède :

- 1) Le caractère récent du peuplement de la région, en particulier pour Kokumbo, qui nous intéresse particulièrement.
- 2) L'hétérogénéité du peuplement : bien que ces groupes fussent tous baoulé (du moins culturellement, puisqu'il y eut absorption de nombreux non-Baoulé, en particulier Gouro), ils provenaient d'entités socio-politiques qui avaient déjà acquis une certaine autonomie politique. Cet aspect fut encore renforcé par l'hétérogénéité interne des « tribus » (37) qui résultait soit de l'appartenance des fondateurs de village à des fractions différentes (ainsi les Saafoué pouvaient être *munâ*, *badao* ou *dye* ; les Faafoué de la sous-préfecture de Toumodi pouvaient se réclamer des groupes *gosâ*, *ndranua*, *aali* ou *sûdo*, etc.), soit de circonstances historiques (d'où les multiples contestations d'autorité de tel village à l'égard de tel autre). Enfin, il semble que la solidarité des villages de la région de Toumodi vis-à-vis de leur groupe d'origine du nord se soit rapidement atténuée (38).
- 3) En ce qui concerne les occupants antérieurs de la région, les Gouro, ils ne furent que progressivement refoulés sur la rive droite du Bandama, voire absorbés. Les étroites relations entretenues par les Akoué avec eux contribuèrent plus tard à l'établissement de bons rapports entre les Faafoué de Kokumbo et ces mêmes Gouro. De façon générale, il faut admettre que la société sociale locale facilita les rapports avec les groupes étrangers qui l'entouraient, tant au niveau des échanges de biens qu'à celui des échanges des femmes (Gouro, Agni, Agba).

b) D'UN POINT DE VUE PLUS SOCIOLOGIQUE, NOUS POUVONS RETENIR QUELQUES TRAITS :

- 1) La multiplicité des conflits rendus possibles par l'hétérogénéité des groupes et par les situations concurrentielles issues des conditions économiques (à l'égard de l'appropriation des ressources aurifères et à l'égard du contrôle des échanges avec Tiassalé) incita en contrepartie les différents groupes locaux à mettre en œuvre des types nouveaux et complexes de solidarité et de résolution des conflits. Alors qu'avant l'exploitation des gîtes de Kokum Boka et l'immigration massive qui s'ensuivit, l'intégration de la société locale semble s'être accommodée de procédés traditionnels, se situant au niveau de la parenté et de l'alliance entre groupes (échanges d'épouses entre villages ; arbitrage des conflits, même armés, par un allié commun des deux groupes protagonistes ; permissions de s'installer octroyées par le village le plus ancien aux nouveaux arrivants...), la phase qui suivit vit au contraire l'apparition de nouveaux principes d'insertion : il semble qu'alors les principes de résidence et de clientèle, même au

niveau de l'individu ou de la famille restreinte, constitua une source importante de solidarité, concurremment avec le principe de parenté ou d'appartenance « tribale », au moins en ce qui concerne le village de Kokumbo et ceux qui en furent issus. Ce type de solidarité, plus « organique » sans doute que « mécanique », fondé sur l'exploitation commune des richesses, s'il eut l'avantage de permettre le regroupement d'individus d'origines diverses, fut insuffisant pour empêcher les conflits de groupes (dont la cause fut assez souvent la lutte pour l'appropriation de gîtes aurifères). C'est sans doute pourquoi il semble que les conflits se multiplièrent à partir de l'immigration massive à Kokumbo et ses environs, puis à partir de l'arrivée des Ouarébo et des Nzipli (39). Dans cette optique, il serait intéressant de comparer de près les modalités de résolution des conflits dans le nord du pays baoulé et dans la région de Toumodi (40) (cf. annexe « d »).

2) Les causes du peuplement du Ngôda en général et de la région de Kokumbo en particulier sont de trois ordres, que l'on peut arbitrairement distinguer. On peut penser d'abord que l'expansion des groupes baoulé du nord obéissait à la « dynamique interne » d'une structure segmentaire, seule capable de reproduire la structure sociale sans la bouleverser. Ce processus de segmentation était de plus favorisé par le laxisme certain de la société baoulé, qui en faisait bien plus une « société d'intégration » qu'une « société de différenciation » et qui privilégiait une stratégie sociale fondée sur la recherche d'une multidépendance acquise pour neutraliser les effets de la dépendance prescrite (41). Les deux autres causes du peuplement du Ngôda furent l'aménagement des échanges avec la côte d'une part, et, d'autre part, la recherche de l'or. Nous touchons là un point de vue qui nous préoccupe davantage : celui de l'anthropologie économique.

c) DE CE POINT DE VUE, NOUS ALLONS SOULIGNER CERTAINES OBSERVATIONS ET ÉTABLIR QUELQUES HYPOTHÈSES.

Il semble que dans les différentes phases du peuplement du Ngôda et de la région de Toumodi en particulier, les préoccupations liées aux échanges avec la côte ou liées à l'extraction de l'or aient été dominantes à tour de rôle. Le cas des groupes élomoué, souamélé et ahua doit être distingué de celui des autres groupes baoulé descendus du nord ultérieurement. Il nous suffit de signaler que très tôt les premiers orientèrent leurs activités, leurs relations réciproques et leurs relations avec les groupes voisins (Gouro, Dida) et lagunaires, en fonction de leur situation d'intermédiaires dans les échanges entre la côte et le nord, ce qui contribua à leur expansion vers la côte, le long du Bandama (cf. note 7). Les premiers colonisateurs notèrent d'ailleurs la place stratégique de ces groupes dans les échanges avec la côte, en particulier l'alliance qui unissait les traitants indigènes de Tiassalé à ceux de Grand-Lahou (42). En ce qui concerne les groupes peuplant la région de Toumodi et de Kokumbo, les motifs « commerciaux » et la recherche de l'or étaient toujours à la base de l'implantation de ces groupes. Cependant, il semble que dans la première phase de leur installation (de 1810 à 1845 très approximativement), ces motifs allaient de pair, l'un dominant l'autre selon les groupes et leur emplacement géographique (43). Au contraire, avec la venue des Faafoûé et surtout après la découverte des gîtes aurifères de Kokum Boka, le peuplement de la région se fit en fonction de l'exploitation de l'or, non seulement parmi les Faafoûé, mais parmi les autres groupes (de 1845 à 1870-1875). Dans la dernière phase du peuplement (de 1870-1875 aux années 1890), les principaux gîtes aurifères étant appropriés, on assiste à une nouvelle structuration de l'espace économique local, fondée à la fois sur une restructuration du circuit des échanges (du fait surtout de l'implantation des Ouarébo) et une intensification de l'exploitation de l'or (surtout par les Nzipli, soit à Kokumbo même, soit sur leurs

propres gîtes), et n'excluant pas la diversification des activités (intensification possible des activités artisanales telles que tissage et travail de l'or ; problème de l'approvisionnement en produits vivriers). Ce tableau ne va pas sans évoquer une sorte de phénomène de « pôle de croissance », induit surtout de l'exploitation des mines de Kokumbo, dans le cadre d'une réorientation et peut-être d'une intensification de la production et des échanges dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

5 - CONCLUSION

En conclusion sur cet aperçu historique de la région, il semble que l'on soit en droit de dire que l'histoire de la société locale fut une « histoire chaude », non pas seulement répétitive et événementielle mais qui marqua profondément la morphologie et la structure sociales, comme nous tâcherons de le montrer plus loin à propos de Kokumbo. Cette histoire ne se réduit pas à une histoire du peuplement, mais aboutit à une histoire politique où les groupes se confrontent et adaptent leurs stratégies « interne » et « externe » à un ensemble d'impératifs géographiques, économiques et sociaux. Parmi les déterminants de cette stratégie, il en fut qui étaient d'ordre économique : l'exploitation de l'or et les échanges avec la côte (44). Il faut cependant marquer que, si cette histoire fut « chaude » au niveau de l'instance politique, elle se révéla beaucoup moins agissante au niveau de l'instance économique et n'aboutit jamais à la remise en question d'un certain mode de production.

Un autre paradoxe apparent est que cette société à caractère historique ne fut pas à proprement parler une société « à Etat ». Société « sans Etat » mais à l'histoire politique « chaude », société où le contrôle de biens économiques (or, marchandises européennes) était au centre de la stratégie sociale mais où la structure économique resta répétitive, la société locale illustre la spécificité de la dynamique des instances sociales dans les sociétés africaines.

6 - POSTFACE (1976)

Deux remarques, à la lumière de recherches ultérieures :

a) *L'hypothèse, évoquée dans le commentaire « sociologique », d'une structure sociale segmentaire privilégiant une faible stratification sociale relève, nous semble-t-il, d'une simplification abusive (cf. les textes suivants). Le concept de « laxisme », emprunté à P. ETIENNE, n'a pas démontré sa pertinence pour l'analyse de la formation sociale concrète telle qu'on peut la reconstituer (cf. le texte sur « la morphologie matrimoniale »).*

b) *La conclusion suivant laquelle l'histoire économique et sociale changeante n'aurait pas entraîné, au cours du XIX^e siècle, de transformations importantes dans le mode de production nous semble trop rapide. L'étude précise de la région de Kokumbo suggère au contraire une structuration qualitativement différente des productions et des échanges de la région (cf. pages suivantes).*

Notes

(1) Cf. SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.A. de) : Les étapes du peuplement, in : *Etude régionale de Bouaké*, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, 1965, tome 1 : Le peuplement, p. 11-21 ; PERSON (Y.) : « En quête d'une chronologie ivoirienne », in : *The Historian in Tropical Africa*, London, Orford University Press, 1964, p. 334.

(2) Cf. SALVERTE-MARMIER, op. cit. La présence de ces Mandé (donc originaires du nord) et de ces Krobu (venus de la région d'Accra) suggère l'existence de voies d'échanges (est-ouest et nord-sud) antérieures à la présence baoulé. PERSON relève en particulier au XVII^e siècle le commerce soudanais qui atteignait la côte par Tiassalé et Lahou, et qui partait soit de Boron soit de Kong. Cf. PERSON (Y.) : Le Soudan nigérien et la Guinée occidentale, in : *Histoire générale de l'Afrique Noire*, H. DÉSCHAMPS éd., Paris, P.U.F., 1970, pp. 285, 293 et 301.

(3) Cf. les ouvrages déjà cités de SALVERTE-MARMIER et PERSON. La datation de l'exode des Asabou peut donner lieu à controverse. Selon les auteurs, elle se situe entre 1718 et 1750, après la mort du roi ashanti OSÉI TOUTOU. Ivor WILKS la situe, quant à lui, à la mort de son successeur OPOKOU WARÉ (cf. « Ashanti Government... »).

(4) Cf. SALVERTE-MARMIER, op. cit. La réticence des groupes assimilés par les Baoulé à avouer leur origine non baoulé, et même la volonté de certains groupes non akan de paraître liés aux Baoulé, incitent cependant à la prudence. Même si certaines raisons de ce fait sont contemporaines (prestige et réussite politique des Baoulé), il reste que « les invasions agni-baoulé ont été étonnamment niveleuses et ont oblitéré toute tradition antérieure » (PERSON, op. cit.). Pour les traditions d'origine des Souamélé, Elomoué, Ahua et Mimini, cf. DELAFOSSE (M.), *Essai de manuel de la langue agni*, Paris, J. André, 1900, pp. 202 ss. ; du même : *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire*, Paris, Leroux, 1904, pp. 111 ; BERNUS (E.) et VIANES (S.) : Traditions sur l'origine des Dida Mamini du canton Wata (subdivision de Divo). *Notes Africaines*, I.F.A.N., Dakar, n. 93, janvier 1962, pp. 20-23 ; additif in : *Notes Africaines*, n° 93, avril 1962, p. 63 ; LASNET (D^r), Mission du Baoulé, in : *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, I, juillet septembre 1898, p. 323, Paris, Imprimerie Nationale ; *Archives Nationales*, section Outre-Mer, A.O.F., Côte d'Ivoire, IV, 4, C : « Le Baoulé ».

(5) Cf. SALVERTE-MARMIER, op. cit., pp. 25-35.

(6) Insuffisamment puissants car l'occupation de la région de Bouaké avait provoqué des mouvements de segmentation et affaibli la cohésion politique et militaire du groupe baoulé, cf. DELAFOSSE, *Essai de manuel...*, op. cit., p. 201 ; du même : Ethnographie de la région de Bouaké, in : CLOZEL (F.J.) : *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, 1906, appendice premier. Cela rendait difficile la conquête sur des groupes à forte densité démographique [Senufo, Dyamala, Djimini, Tagwana] où, de plus, les Baoulé se seraient heurtés à l'influence dyula grandissante. Mais même en admettant qu'ils fussent suffisamment armés pour tenter une telle conquête, on peut penser que les groupes baoulé n'y furent pas incités, car les régions du nord ne correspondaient pas à ce qu'ils semblaient chercher à retrouver après l'avoir quitté en Gold Coast : un territoire de contact entre forêt et savane, permettant la culture de l'igname, la chasse, la prospection de l'or (nous verrons en quoi le pays baoulé répondait particulièrement à cette exigence) et la position d'intermédiaire commercial entre la côte et les ethnies voisines (cf. ETIENNE : Les Baoulé face au salariat...).

(7) Cf. SALVERTE-MARMIER, op. cit., p. 32. Cela est surtout vrai des Souamélé et des Ahua. Très tôt, des groupes d'origine baoulé se sont implantés le long du Bandama, vers le sud et le plus près de Lahou qu'ils le purent (Lahou constituait le grand centre d'approvisionnement en produits européens), cf. JOSEPH (G.) : Notes sur les Avikams de la lagune de Lahou et les Dida de la région du Bas-Bandama, in : *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1910, n° 2, p. 234 ss. ; GRIVOT (R.) : Le cercle de Lahou, *bulletin I.F.A.N.*, IV, 1942, n° 14, p. 56. Les échanges entre la côte et le pays baoulé s'effectuaient par « relais » de groupe à groupe, les groupes côtiers (Avikam, Alladian, Adioukrou, Ebrié et Abouré) contrôlant directement les échanges avec les Européens.

(8) Cf. *Arch. Nat. Outre-Mer*, Côte d'Ivoire, IV, 4, c : « Le Baoulé ». Les habitants du Ngôda se désignaient comme Baoulé, mais quand ils voulaient préciser leur position par rapport aux sous-groupes du nord, ils se désignaient comme *ngôdafwe* (les gens du *ngôda*). Cf. également DELAFOSSE.

Essai de manuel..., op. cit., p. 202, où il désigne par Ngôda le Baoulé central ; et TELLIER, Monographie du cercle du Baoulé », in : CLOZEL (F.J.), *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, op. cit. BETTIGNIES (J. de) applique au seul « carrefour » de Toumodi le terme de ngôda, in : *Toumodi. Etude monographique d'un centre semi-urbain*, Abidjan, Institut de Géographie Tropicale, 1965, multigr., pp. 1-2. Il semble que dans l'appellation *Tomedi ngôda*, il s'agissait plutôt d'opposer le Tomedi d'origine, dans le sous-groupe ouarébo de Sakasou, au Tomedi de la région méridionale : le Ngôda. R. VERNEAU (in : « Distribution géographique des tribus dans le Baoulé », *l'Anthropologie*, N, 1895, p. 565) définit également le Ngôda (qu'il appelle Gonda) comme la région comprise entre Bandama, Tiassalé et Nzi jusqu'à 50 km au nord de Toumodi.

(9) Notre enquête n'a porté que sur les villages faafoué et saafoué de la sous-préfecture de Toumodi, et les villages des « chefs de canton » nzipri, aïtou, ouarébo et ngban (respectivement Zahakro, Lomo-nord, Toumodi et Moronou).

(10) SALVERTE-MARMIER, op. cit., pp. 42-43. Nous reprendrons surtout de cet auteur les informations ayant trait au pays ngban et à la région de Tiassalé, où nous n'avons pas enquêté.

(11) Les Bomi ou Gbomi semblent constituer un groupe implanté antérieurement à l'exode des Baoulé Asabou. Nous avons recueilli à leur propos dans le village faafoué de Kplessou une tradition qui en fait des autochtones « descendus du ciel » (on retrouve là une forme très courant de mythe d'origine africain). Leurs descendants actuels sont intégrés dans le sous-groupe baoulé des Nanafoué. Les Agba constituaient un groupe ayant participé à l'exode des Baoulé Asabou et dont une partie était demeurée dans la région de Tiassalé.

(12) Nous reviendrons, dans une autre note, sur les pistes et organisation des échanges.

(13) VERNEAU (R.) op. cit. (qui publie des notes de DELAFOSSE, alors chef de poste à Toumodi), p. 568 ; LASNET (D'), « Contribution... », op. cit., p. 324.

(14) D'ailleurs, la description que fait alors DELAFOSSE (1894) de l'arrivée des Baoulé n'a que peu de rapports avec celle qu'il donnera plus tard, à partir de son *Essai de manuel de la langue agni* (1900). Il est fort probable que l'histoire du peuplement que DELAFOSSE présenta en 1894 comme celle des Baoulé en général n'était que celle du Ngôda, où il la recueillit.

(15) Pour les différents sous-groupes ngban du sud, cf. *Almanach annuaire du Marsouin*, 1912, pp. 19 et ss. A Moronou, on nous a indiqué que le nom de Moronou viendrait de « *kâ bo nu* », mettre ensemble, qui aurait été donné au village après que les différents groupements de Ngban du sud aient décidé de coexister pacifiquement (E.P.).

(16) A Moronou, on nous a déclaré que l'installation du village s'était effectuée à la suite de la recherche d'un terrain de chasse favorable. En ce qui concerne l'or, il était connu que les principaux gîtes se trouvaient dans les collines (nous reviendrons sur ce point) ; aussi l'implantation du sous-groupe kpouébo autour de l'Orumbo Boka ne devait pas être étrangère à ce souci (E.P.). Cf. également DUPREY (P.), *Histoire des Ivoiriens, Naissance d'une Nation*, Abidjan, 1962, p. 45. On peut voir des restes d'anciens puits de mines au sommet de l'Orumbo Boka.

(17) Ce point ressort de SALVERTE-MARMIER, op. cit., VERNEAU, op. cit., et de notre enquête personnelle. Une seule réserve, à l'égard des Akoué, très liés aux Gouro.

(18) Nous verrons dans une note ultérieure que l'extraction de l'or de Kokum Boka ne fut pas fermée aux non-Faafoué, ce qui explique la puissance d'attraction de Kokumbo.

(19) Les cartes et relevés d'itinéraires du capitaine MARCHAND (*Mission Marchand. Le transnigérien*. Service Géographique des Colonies. Carte levée et dressée de 1892 à 1895 au 1/500 000) et de l'administrateur POBEGUIN (colonie de la Côte d'Ivoire, région centrale du Baoulé. Carte levée en 1893-1894 au 1/150 000) indiquent la profusion de ces collines aurifères dans la région.

(20) On trouve d'ailleurs dans la région de Tiassalé un groupe d'origine aïtou qui, selon SALVERTE-MARMIER, se fixa au sud des Ngban pour entrer en contact direct avec les commerçants ahua.

(21) Cf. TELLIER, op. cit., DELAFOSSE, Coutumes indigènes des Agni du Baoulé, in CLOZEL (F.J.) et VILLAMUR (R.) : *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, 1902, p. 98 ; du même : *Essai de manuel...*, op. cit., p. 202, et *Vocabulaire comparatif...*, op. cit., p. 111 ; BOUET (Lieutenant), « Quelques opérations militaires à la Côte d'Ivoire en 1909 », *Revue des Troupes Coloniales*, III, 1910, pp. 135 et ss. (Historique de la tribu akoué).

(22) La tradition akoué recueillie par le lieutenant BOUET (op. cit.) déclare que, lors de leur

arrivée, les Gouro occupaient le terroir du futur village saafoué de Kahankro (dont le fondateur était le frère de même père des fondateurs de Moungnan et de Yébouékro (E.P.). Quant aux Faafoué, les traditions recueillies à Kplessou et à Kokumbo attestent l'antériorité de la présence akoué sur les fondations de Kplessou et de Kokumbo : le fondateur de Kplessou, Assé Okrougni, passa chez les Akoué avant de venir ou bien avait des parents chez les Akoué au moment où il fonda Kplessou ; quant à l'inventeur des mines de Kokumbo et fondateur de Kokumbo, Kouakou Sé, il demanda au village d'obédience akoué de Duokro la protection politique et religieuse.

(23) Cf. BOUET, op. cit., p. 145.

(24) Cf. BOUET, op. cit., pp. 138-139. Cela confirme l'importance des alliances politiques et matrimoniales dans la détermination du commerce « par relais » (terme de J.L. BOUTILLIER : « La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest africain », I.A.I., X^e *Séminaire International Africain*, Freetown, déc. 1969).

(25) Un *aowa* est un individu remis par sa famille ou par sa propre volonté entre les mains d'un autre individu : 1) qui est en droit de demander à l'individu gagé ou à sa famille une compensation qu'ils ne peuvent donner (à la suite d'un acte délictueux le plus souvent ; 2) ou qui, simplement, se substitue à cet individu ou à sa famille pour le paiement d'une dette ou d'une amende. On nous a rapporté que, dans le cas de Kouakou Sé, fondateur de Kokumbo, Assé Okrougni, le fondateur de Kplessou, s'était substitué à Kouakou Sé et à sa famille pour payer une amende en or que ce dernier s'était vu infliger. Nous reviendrons, dans une autre note, sur la liaison qui s'est instaurée entre cette institution du gage personnel, la richesse tirée de l'exploitation de gîtes aurifères et le peuplement de la région.

SALVERTE-MARMIER donne d'autres variantes de la situation de Kouakou Sé : héritier évincé d'une chefferie faafoué ou homme pauvre venu à la recherche de l'or pour faire de belles funérailles à sa mère. Elles ne sont pas, en tout état de cause, contradictoires avec nos informations. Cependant, si le statut d'*aowa* de Kouakou Sé était réel, il expliquerait sa volonté de lier des relations d'alliance avec le groupe akoué après sa découverte de l'or, pour en quelque sorte contrebalancer sa dépendance vis-à-vis de Kplessou. Nous reviendrons sur ce point lorsque nous envisagerons l'exploitation des gîtes de Kokumbo. Nous exposerons alors en détail le processus de création des différents villages faafoué de la région de Kokumbo (cf. annexe « c »).

(26) D'après les généalogies comparées des chefs des différents villages, nous proposons les dates suivantes de création : Kplessou, vers 1835 ; Kokumbo, vers 1850 ; Nianké-Konankro, vers 1860 ; Akroukro et Ahouékro, vers 1865 ; Bonikro, vers 1880-1885 ; Kimoukro, vers 1885.

(27) Nous préciserons les conditions de création de différents villages faafoué, leurs relations réciproques et leurs relations avec les villages « étrangers » voisins dans la note sur l'exploitation aurifère de Kokumbo (cf. texte suivant).

(28) Cf. SALVERTE-MARMIER, op. cit., p. 43. L'opération se fit semble-t-il, de concert avec les Nanafoûé, qui, eux, s'implantèrent plus au nord, au niveau de Tiébissou. D'après cet auteur, l'action conjointe des Ouarébo et des Nanafoûé se fit au nom du droit de regard du chef des Ouarébo (chef supérieur des Baoulé dans la théorie politique de ces derniers) sur tout groupe dépendant de lui. Mais il semble que déjà bien avant cette époque l'autorité du chef ouarébo était seulement morale. Or l'action des Ouarébo dans le Ngôda aboutit à un affrontement avec les Ngban, et certainement aussi avec les Aïtou. Il est probable que cette action ne fut rendue possible que grâce à l'appui des autres groupes, saafoué et faafoué, qui souffraient du monopole commercial qu'avaient su s'arroger les Ngban et les Souamélé.

(29) DELAFOSSE rattache les Elomoué aux Ouarébo (cf. *Coutumes indigènes...*, p. 98 ; *Essai de manuel...*, p. 202 ; *Vocabulaire comparatif...*, p. 111, op. cit.). L'alliance entre les Elomoué et les Ouarébo du sud apparut très manifestement lors de la conquête coloniale : après la prise de Tiassalé par le capitaine MARCHAND, en 1893, celui-ci remonta vers le nord par la piste qui passait notamment par Lomo-sud. Le chef de ce dernier village tenta de lui barrer la route en tant qu'allié de Tiassalé. D'ailleurs, MARCHAND pensait avoir affaire à des « Elomois du centre » cf. *Arch. nat., section outre-mer, Missions* 8, « Mission Marchand : compte rendu de la mission au ministère des colonies », du 20-12-1894.

(30) Cf. VERNEAU, op. cit., p. 568 ; *Arch. nat. outre-mer, A.O.F., C.I., IV, 4, c, « Le Baoulé »* ; BETTIGNIES, *Toumodi...*, op. cit., pp. 1-2.

(31) Nous reviendrons sur ce point ultérieurement. Il semble que Aïtou et Nzipri étaient réputés pour des types différents de façonnage (E.P.).

(32) Cf. SALVERTE-MARMIER, op. cit., p. 43. TAUXIER (*Nègres Gouro et Gagou*, Paris, P. Geuthner, 1924, p. 212) déclare que, en ce qui concerne le travail de façonnage de l'or extrait par les Kanga-Bonou (groupe gouro du canton Yohouré, entre le Bandama Blanc et la Marahoué), ceux-ci faisaient appel aux Baoulé des environs de Toumodi. Mais ne s'agissait-il pas de Toumodi-Sakasso, canton Ouarébo-nord ?

(33) De tous les principaux groupes ayant participé à l'exode des Baoulé Asabou, le groupe nzipri fut celui qui adopta, dès sa première implantation, la position la plus septentrionale ; d'où, peut-être, un moindre besoin de relais vers le sud. En ce qui concerne les migrations (généralement temporaires) de Nzipri de leur territoire du nord à Kokumbo, cf. KANGHA, *Le pays nzikpli en Côte d'Ivoire*, diplôme de l'E.P.H.E., Paris, 1965.

(34) Ce qui, d'ailleurs, n'empêchera pas ultérieurement certains conflits entre les deux villages, dont la cause aurait été les vues des Nzipri sur le gîte aurifère exploité par les gens de Kahankro, près de ce dernier village (E.P.).

(35) Il est bien certain qu'une grande partie de ce que nous avons dit demanderait à être confirmé par une enquête plus fine. Aux obstacles auxquels se heurte tout travail fondé sur des traditions orales, le nôtre ajoute les lacunes d'un recueil non systématique et, de plus, rapide de ces traditions (là n'était pas le but de notre enquête). Il reste que pour la région où nous avons travaillé (cantons faafoué et saafoué ; beaucoup plus superficiellement : cantons aïtou, ouarébo, nzipri, ngban), nos informations recoupent en grande partie celles de SALVERTE-MARMIER. Il nous semble cependant que l'éclairage que nous en donnons diffère de celui qu'en donne cet auteur. Nous allons revenir là-dessus plus loin.

(36) Cf. note 26.

(37) Nous employons ici le terme « tribu » par simple commodité, parce qu'il est employé *en français* par les intéressés eux-mêmes.

(38) Cf. SALVERTE-MARMIER, « Présence baoulé dans la région du sud-est », in : République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, *Région du Sud-Est, Etude socio-économique : la sociologie*, Paris, S.E.D.E.S., p. 138. Il est intéressant de noter combien les colonisateurs français furent frappés par l'aspect conflictuel de la société locale. Ils conclurent à une pure anarchie, sans voir l'existence d'une stratégie sociale (tant au niveau de l'individu que du groupe) permettant de dépasser ces conflits (réels au demeurant).

(39) Il faut tenir compte aussi d'une possible saturation des terroirs. Les causes qui nous furent données des conflits et l'importance donnée à l'exploitation de l'or et aux échanges avec Tiassalé ne nous incitent pas à accorder à cette saturation une trop grande importance. D'autre part, l'imbriication des solidarités créées par la résidence (à fondement essentiellement économique) et créées par la parenté multiplia des situations complexes où des individus étaient solidaires des deux parties en conflit. Dans ce cas, un guerrier se devait de prendre garde à ne pas tuer ni blesser un allié, un parent ou un « camarade » susceptible de se trouver face à lui dans un combat.

(40) On peut trouver des indications sur le déroulement et la résolution des conflits armés dans NEBOUT, « Notes sur le Baoulé », op. cit., p. 402 ; DELAFOSSE, « Coutumes observées par les femmes en temps de guerre chez les Agni de la Côte d'Ivoire », *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1913, pp. 226-268 ; « Notes sur la guerre en pays baoulé », *Revue des Troupes Coloniales*, IV, 1905, pp. 309-344.

(41) Nous renvoyons aux travaux de Pierre ETIENNE, en particulier : « L'organisation sociale des Baoulé », *Etude régionale de Bouaké*, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, 1965, tome I : *Le Peuplement*, pp. 125-158 ; pp. 163-167 ; pp. 191-194 ; « A qui mieux mieux ou le mariage chez les Baoulé », *Cahiers O.R.S.T.O.M.* ; Les Baoulé face au salariat, communication au *Congrès International des Africanistes de l'Ouest, Dakar, décembre 1967*, Abidjan, O.R.S.T.O.M., s.d., ronéo., 16 p. Ce laxisme confère à la société baoulé une place originale au sein du groupe akan.

(42) Cf. en particulier, *Arch. nat. section outre-mer* : C.I., IV, 3, b : « Rapport de l'expédition de Tiassalé par le capitaine Marchand », du 20 juin 1893 ; « Rapport politique sur la région de Grand-Lahou par l'administrateur Bricard », du 10 au 30 novembre 1893.

(43) A cet égard, il nous semble que SALVERTE-MARMIER privilégie par trop l'impératif « commercial » (« expédition » conviendrait mieux que « commerce », selon la terminologie de Cl. MEILASSOUX : Introduction à : *Les échanges au XIX^e siècle en Afrique de l'Ouest*, Oxford University Press, pp. 3-48). Nous pensons que la recherche de l'or caractérisa constamment l'activité économique des Baoulé (trait qu'ils héritèrent de leur origine ashanti), qu'ensuite l'implantation dans

le sud de groupes représentant leurs homologues du nord ne fut ni suffisante ni logiquement nécessaire pour assurer aux échanges commerciaux le minimum de facilité, et qu'enfin, au moins jusque vers la moitié du XIX^e siècle, il semble que les « centres commerciaux » les plus intéressants pour les Baoulé étaient ceux qui les mettaient en contact avec les pays de savane du nord, plutôt qu'avec la côte et les Européens (du moins par Grand-Lahou ; les échanges par la région d'Assinie puis par la Comoé semblent avoir eu plus tôt que Grand-Lahou une certaine importance, mais ils n'étaient qu'accessoirement orientés vers le Baoulé).

(44) Cette situation n'était pas seulement déterminée, loin de là, par les seuls contacts avec les Européens. Il semble qu'au contraire les rapports entre la zone forestière, les pays soudaniens et le monde akan de l'actuel Ghana furent des déterminants de toute première importance. L'histoire économique de cette région ne se comprend qu'en fonction non seulement du pays baoulé tout entier, mais encore de l'ensemble économique de l'Afrique de l'Ouest.

Bibliographie

Almanach-Annuaire du Marsouin, 1912, Paris, Charles-Lavauzelle, pp. 19 ss.

BERNUS (E.) et VIANES (S.), 1962 : Traditions sur l'origine des Dida Mamini du canton Wata (subdivision de Divo, Côte d'Ivoire), *Notes Africaines*, I.F.A.N., Dakar, pp. 20-23.

BETTIGNIES (J. de), 1965 : *Toumodi. Etude monographique d'un centre semi-urbain*, Université d'Abidjan, 150 p., ronéo.

BOUET (Lieutenant), 1910 : Quelques opérations militaires à la Côte d'Ivoire, 1909, *Revue des Troupes Coloniales*, IX, pp. 134-153 ; X (1911) ; pp. 140-152 ; pp. 203-220 ; pp. 345-370 ; pp. 589-610 (carte).

BOUTILLIER (J.L.), 1969 : La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest-africain, International African Institute, X^e *Séminaire International Africain*, Freetown, ronéo.

CLOZEL (F.J.) et VILLAMUR (R.), 1902 : *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel.

DELAFOSSÉ (M.), 1900 : Sur des traces probables de civilisation égyptienne et d'hommes de race blanche à la Côte d'Ivoire, *L'Anthropologie*, Paris, XI, pp. 431-451 ; pp. 543-568 ; pp. 677-690.

DELAFOSSÉ (M.), 1900 : *Essai de manuel de la langue agni*, Paris, Librairie Africaine et Coloniale, J. André, XIV + 226 p.

DELAFOSSÉ (M.), 1902 : Coutumes des Agni du Baoulé, in : *Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, CLOZEL (F.J.) et VILLAMUR (R.) éd., Paris, Challamel, pp. 95-146.

DELAFOSSÉ (M.), 1904 : *Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes, avec des notes linguistiques et ethnologiques, une bibliographie et une carte*, Paris, E. Leroux, 286 p.

DELAFOSSÉ (M.), 1906 : Ethnographie de la région de Bouaké. Note ethnologique et politique sur les tribus du secteur de Bouaké, in CLOZEL (F.J.), *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, appendice I.

DELAFOSSÉ (M.), 1913 : Coutumes observées par les femmes en temps de guerre chez les Agni de la Côte d'Ivoire, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, IV, Paris, Leroux, pp. 226-268.

DELUZ (A.), 1970 : *Organisation sociale et tradition orale. Les Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris, La Haye, Mouton, 196 p.

DUPREY (P.), 1962 : *Histoire des Ivoiriens. Naissance d'une nation*, Abidjan, Imprimerie Nationale, 237 p.

ETIENNE (P. et M.), 1962-1964 : Organisation sociale, *Etude régionale de Bouaké*, - République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Tome I. *Le peuplement*, pp. 28-89.

ETIENNE (P.), 1967 : Les Baoulé face au salariat, *Congrès International des Africanistes de l'Ouest*, Dakar, déc. 1967, Abidjan, O.R.S.T.O.M., 16 p., ronéo.

ETIENNE (P. et M.) : *A qui mieux-mieux, ou le mariage chez les Baoulé*, Abidjan, O.R.S.T.O.M., s.d., 32 p. + XII, ronéo. (A paraître dans les *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, Paris).

EYSSERIC (J.), 1899 : Rapport sur une mission scientifique à la Côte d'Ivoire. Exploration du Bandama, *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, Paris, t. IX, pp. 157-264.

JOSEPH (G.), 1910 : Notes sur les Avikams de la lagune de Lahou et les Dida de la région du Bas-Bandama, *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, Paris, n° 2, pp. 234 ss.

KANGHA (A.M.), 1968 : *Le pays Nzikpli en Côte d'Ivoire (Contribution à l'étude des changements sociaux)*, Paris, diplôme de l'E.P.H.E., VI^e section, 136 p.

LASNET (D^r), 1898, Contribution à la géographie tropicale. Mission du Baoulé, *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, I, Paris, Imprimerie Nationale, pp. 305-348 (carte).

MEILLASSOUX (Cl.), 1971 : Introduction, *Les échanges au XIX^e siècle en Afrique de l'Ouest*, International African Institute, Oxford University Press, pp. 3-48.

NEBOUT (A.), 1900 : Note sur les Baoulés, *A travers le Monde* (supplément au *Tour du Monde*), Paris, Hachette, 2^e semestre, pp. 393-396, pp. 401-404, pp. 409-412 ; 1^{er} semestre 1901, pp. 17-20, pp. 35-36.

PERSON (Y.), 1962 : Tradition orale et chronologie, *Cahiers d'Etudes Africaines*, II, 7, pp. 462-476.

PERSON (Y.), 1964 : En quête d'une chronologie ivoirienne, *The Historian in Tropical Africa*, International African Institute, Oxford University Press.

PERSON (Y.), 1970 : Le Soudan nigérien et la Guinée occidentale, in : *Histoire générale de l'Afrique Noire*, DESCHAMPS (H.), éd., Paris, P.U.F..

Article : Notes sur la guerre en pays Baoulé, d'après des notes du commandant Maillard et des capitaines Garnier et Privey, *Revue des Troupes Coloniales*, Paris, t. IV (1905), pp. 309-344.

SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.A. de), 1962-1964, Les étapes du peuplement, *Etude régionale de Bouaké*, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, tome I : Le peuplement, pp. 11-58.

SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.A. de), 1967, Présence baoulé dans la région du Sud-Est. *Région du Sud-Est. Etude socio-économique. La sociologie*, Paris, République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, S.E.D.E.S., pp. 135-144.

TAUXIER (L.), 1924, *Nègres Gouro et Gagou (Centre de la Côte d'Ivoire)*, Paris, P. Geuthner, 370 p.

TELLIER (Administrateur), 1906, Monographie du Cercle du Baoulé, in CLOZEL (F.J.) éd., *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, pp. 133-147.

VERNEAU (R.), 1895, Distribution géographique des tribus dans le Baoulé, *L'Anthropologie*, Paris, Masson, t. IV, pp. 564-568 (carte).

WILKS (I.), 1967, Ashanti Government, in : *West African Kingdoms in the Nineteenth Century*, D. FORDE et P.M. KABERRY éd., I.A.I., Oxford University Press, pp. 206-238.

Archives Nationales Françaises, Section Outre-Mer :

- Côte d'Ivoire, IV, 4, c : « Le Baoulé ».

- Côte d'Ivoire, IV, 3, b : « Rapport de l'expédition de Tiassalé », par le capitaine MARCHAND, 20 juin 1893 ; « Rapport politique sur la région de Grand-Lahou », par l'administrateur BRICARD, 10-30 novembre 1893.

- Missions, 8 : « Mission Marchand ».

Cartes :

- Service Géographique des Colonies, *Mission Marchand. Le Transnigérien, le Bandama et le Bagoé*, carte levée et dressée de 1892 à 1895 par le capitaine MARCHAND au 1/500 000.

- *Carte de la Côte d'Ivoire de Toumodi à Grand-Lahou*, levée et dressée par POBEGUIN (H.), administrateur, en 1892-1895, au 1/150 000, 4 feuilles.

IV. Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo (Epoque précoloniale)

1. INTRODUCTION

Le présent travail se situe dans le cadre de l'étude de la dynamique des communautés rurales, défini par le Comité Technique de Sociologie de l'O.R.S.T.O.M. Toutefois, nous abordons ce thème dans l'optique plus particulière de l'anthropologie économique, qui traite du fonctionnement et de l'évolution des systèmes économiques (cf. MEILLASSOUX, 1964-b, pp. 292-293 ; GODELIER, 1971, p. 177, et 1966). Nous privilégions dans ce travail la perspective historique afin de comparer les mécanismes économiques à différents moments de leur développement. Toutefois, en ce qui concerne la période contemporaine, nous avons centré nos investigations, en raison du caractère limité de nos moyens matériels et du temps que nous nous étions imparti, à l'analyse des structures de production proprement dites, négligeant quelque peu les structures de consommation et d'échange (*).

Le choix de la région d'enquête : Kokumbo et sa région (cf. fig. 1), repose sur sa situation précoloniale particulière et sur son ouverture contemporaine à l'économie « moderne ». Dès avant la pénétration coloniale, le pays baoulé jouissait de contacts permanents avec les grands courants d'échanges de l'Afrique occidentale (commerces soudanien et côtier) ; cependant, il semble que la société baoulé, tout en intégrant démographiquement et culturellement des éléments étrangers, ait répugné à ouvrir son système de production et d'échange *interne* à des *agents* extérieurs. Son système économique précolonial ne pouvant être qualifié, selon une terminologie académique qui trouve là ses propres limites, d'auto-subsistance, sans pour autant posséder de caractère marchand, ne pouvant être qualifié ni d'économie primitive, ni d'économie paysanne, il attirait d'autant plus l'attention du chercheur. D'un autre côté, l'importance des activités de planteur de café et de cacao chez les Baoulé, soit dans leur territoire traditionnel, soit dans des plantations extérieures à celui-ci, permet d'appréhender les éventuels changements ou continuités introduits par l'économie dite moderne dans le système

(*) L'analyse de l'économie de plantation contemporaine n'est pas reprise dans ce volume, consacré à l'époque précoloniale.

économique et les structures de production dits traditionnels. A ces différents égards, la région de Kokumbo jouit au sein du pays baoulé d'une situation privilégiée : bien avant la pénétration coloniale, Kokumbo était le centre d'une exploitation aurifère très active et le foyer d'un dynamisme économique *endogène* qui en faisait un cas limite, peut-être, mais qui, précisément dans cette mesure, éclaire l'observateur sur la dynamique du système économique baoulé en général. D'autre part, de nos jours encore, la région de Kokumbo bénéficie d'une position privilégiée à l'égard de la plus grande partie du pays baoulé : sa situation dans la bordure forestière de la savane en « V », qui constitue l'essentiel du territoire baoulé, lui assure des conditions favorables à la culture du café et du cacao, ce qui, le dynamisme des planteurs baoulé aidant, aboutit à ouvrir la région aux processus de l'économie marchande mondiale (cf. fig. 12).

La zone couverte par notre enquête se limite aux sous-préfectures de Toumodi et de Tiassalé en ce qui concerne les informations historiques ; nous avons également mené une enquête socio-économique par questionnaire sur huit villages de la zone forestière de la sous-préfecture, dans le voisinage de Kokumbo (le village de Kokumbo lui-même, Akroukro, Kimoukro, Nianké-Konankro, Kplessou, Ahouékro, Nguessambakro et Bonikro) sur la base d'une pré-enquête antérieure effectuée à Tollakro.

La mise en forme des résultats de notre recherche n'est pas terminée. Nous nous proposons de l'exposer selon un plan historique qui, malgré les défauts d'une telle démarche, a l'avantage d'insister sur l'aspect comparatif de la recherche.

Dans la présente livraison nous traiterons de l'organisation économique précoloniale : conditions du peuplement du pays baoulé méridional ; processus historique et sociologique du peuplement de Kokumbo et de sa région et leur contexte économique ; enfin un aperçu général du système économique précolonial. L'étude concerne la période comprise entre l'installation des Baoulé dans leur territoire actuel et la pénétration coloniale (dernières années du XIX^e siècle). Les moyens d'investigation portent sur le recueil de traditions orales et le dépouillement des témoignages livrés par les observateurs étrangers de l'époque (écrits publiés et archives). Certaines observations contemporaines portent également la trace du déroulement de l'histoire (par exemple la morphologie des villages).

Dans une publication future, nous nous proposons d'examiner les périodes coloniale et post-coloniale. Nous serons alors en mesure de livrer les données, davantage quantitatives, de l'enquête socio-économique que nous avons menée dans les huit villages précités (*).

Lors de la rédaction du présent texte, certaines lacunes nous sont apparues dans nos informations, que nous comptons combler lors d'un prochain et court séjour sur le terrain. Ce texte doit donc être considéré comme un exposé provisoire de notre travail, et non comme son résultat définitif, en particulier au niveau de l'*interprétation* des données.

2 - RAPPEL HISTORIQUE DU PEUPLEMENT DE LA RÉGION DE KOKUMBO

a) GÉNÉRALITÉS SUR LES MIGRATIONS BAOULÉ.

Le peuplement de Kokumbo ne se comprend que dans le cadre général du peuplement du Baoulé-sud. Celui-ci s'est effectué en plusieurs phases (1) (cf. fig. 10).

(*) Cette publication n'est pas reprise dans ce volume.

Après une première migration akan (alanguira) au tout début du XVIII^e siècle, les premiers éléments baoulé-asabou, dont les dirigeants fuyaient l'Ashanti à la suite d'une querelle de succession au sein de la famille royale, traversèrent la région de Tiassalé vers 1830. Certains y demeurèrent (Elomoué, Ahua) ou se fondirent avec les groupes gouro et dida déjà en place (Souamélé, Mamini). Le gros des Asabou continua vers le nord jusqu'à la région de Sakasso et de Bouaké. Les Baoulé occupèrent progressivement le nord de leur territoire actuel, et ce n'est qu'au début du XIX^e siècle que débuta l'expansion vers le sud, qui aboutit à l'occupation par les Baoulé de la totalité de leur territoire compris entre le Nzi et le Bandama.

Les causes de cette expansion furent multiples. D'abord elle obéissait à la dynamique interne d'une société de type segmentaire (après l'effondrement rapide de la structure étatique héritée de l'Ashanti); ensuite, cette segmentation était favorisée par le « laxisme » de la société baoulé, qui privilégiait une stratégie sociale fondée sur la recherche d'une multidépendance acquise pour neutraliser les effets de la dépendance prescrite (cf. ETIENNE, 1965, 1971-a, 1971-b); enfin l'aménagement des échanges avec la côte entre le nord du pays et Tiassalé, d'une part, et, d'autre part, l'exploitation de l'or des collines et marigots suscitèrent l'occupation de tout le Baoulé-sud. A partir des années 1810-1820, les premiers éléments ngban, saa et aïtou s'installèrent aux dépens des Gouro, repoussés vers le Bandama. Avec l'implantation des Faafoué vers 1835 et l'exploitation de l'or de Kokum Boka (vers 1840-1850), commença une phase de peuplement rapide et d'extension des terres effectivement contrôlées. Les Gouro furent définitivement repoussés de l'autre côté du Bandama (2). A partir des années 1870, l'arrivée et l'installation des groupes ouarébo et nzipri donnèrent à la région la configuration que connaîtront les premiers colonisateurs (arrivés à Tiassalé en 1890 et à Toumodi en 1893), configuration qui rappelle celle d'une mosaïque de groupes entremêlés, aux territoires respectifs restreints par rapport à ceux des groupes du Baoulé-nord.

b) RAPPEL DES TRADITIONS D'ORIGINE DE KOKUMBO.

Le village de Kokumbo appartient au groupe faafoué, qui serait, parmi les huit « clans » fondateurs des Baoulé-Asabou, un des quatre « clans » nobles (3). Cette hiérarchie, à supposer qu'elle ait été réelle au moment de l'exode, ne correspond plus pratiquement à rien, avec la destructuration politique de la société baoulé au cours du XIX^e siècle. Seul un « clan » nommé « Agoua » (*agwa*), qui descendrait directement de la famille royale ashanti et d'Aoula Pokou qui dirigea l'exode des Asabou, est reconnu, mais de façon toute honorifique, comme le groupe noble par excellence. Selon DELAFOSSE (1900, 1904), ces Agoua se trouvent dans le « clan » plus vaste ouarébo et peut-être aussi dans un « sous-clan » du « clan » faafoué (4).

Le premier village faafoué installé dans la région fut vraisemblablement Kplessou. Il fut créé par un homme originaire du groupe ndranoua (issu des Faafoué du nord) venu de l'actuelle région de Bouaké, et allié à la famille dirigeante du village de Duokro, célèbre par sa valeur guerrière et lui-même allié aux Gouro. Le fondateur de Kplessou est présenté comme un chercheur d'or, prospectant de colline en colline (les Baoulé tenaient probablement de leur héritage ashanti une bonne connaissance en matière de prospection de l'or). Cet homme, Asé OKROUGNI (asé okruñi), accueillit un autre Ndranoua : Kouakou sē (kwaku sé). Le lien qui unissait les deux hommes est précisé de façon contradictoire par les informateurs (5) : soit *aowa*, c'est-à-dire individu gagé auprès d'un autre individu contre une remise de dette (6) ; soit héritier évincé d'une chefferie faafoué, qui aurait fui son village d'origine ; soit enfin homme pauvre venu extraire de l'or pour faire de belles funérailles à sa mère (7).

Quoi qu'il en soit, Kouakou SÉ découvrit de l'or sur la colline Kokum, où il s'établit en s'assurant la protection militaire et religieuse du village de Duokro, à la fois apparenté aux Faafoué, aux Akoué et aux Gouro et réputé pour ses capacités guerrières (cf. annexe « Traditions d'origine... »).

3 - CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA CRÉATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE KOKUMBO

a) CONDITIONS ET EFFETS INDUITS DE L'EXPLOITATION DE L'OR DE KOKUMBO.

L'exploitation des gisements aurifères de Kokum Boka eut pour particularités (cf. annexe « L'exploitation baoulé de l'or... ») :

1° d'être, sinon la plus importante (peut-être le fut-elle), du moins la plus réputée (cf. NEBOUT, 1900-1901, Notes... p. 35) ;

2° de rester largement ouverte aux différents sous-groupes de l'ensemble baoulé ;

3° de se pratiquer individuellement, sans remise aux dirigeants locaux d'une part trop importante de l'or extrait. Il en allait autrement dans les autres régions aurifères exploitées (Yaouré, Ano, régions de Bocanda et Dimbokro, ou chez les Abron et Agni, où les orpailleurs, autochtones et étrangers, devaient remettre aux dirigeants locaux toutes les pépites extraites et, au total, souvent le tiers ou la moitié de l'or récolté (8) (cf. fig. 17-a). A Kokumbo, une seule redevance était exigée lors de la visite des chefs de Duokro ou de leurs représentants, et encore sous forme de blocs de quartz aurifère non encore concassés et traités. Pour le reste, les transferts de poudre d'or et de blocs de quartz aurifères étaient fréquents, mais semblaient relever davantage de prestations informelles que du tribut ou de la redevance (9). La terre de la colline Kokum n'était pas appropriée par famille : l'exploitation se faisait individuellement ; lorsqu'un filon particulièrement riche était découvert par un orpailleur, il s'ensuivait une course de vitesse entre les autres pour creuser à côté. Cela explique que, généralement, chacun taisait sa réussite du moment. Il n'était pas nécessaire que chaque orpailleur sacrifie au génie de la colline pour creuser un puits : un sacrifice collectif par le chef du village et les sacrificateurs de Duokro suffisait périodiquement (mais un accident grave dans un puits entraînait son abandon immédiat).

Le travail sur un puits ou une série de puits impliquait une division technique et sociale du travail qui mettait en jeu tout le groupe de dépendants de l'exploitant dont le statut conditionnait précisément l'importance et le contenu de ce groupe (descendants, captifs et autres dépendants).

L'exploitation systématique de l'or à Kokumbo contribua, semble-t-il, à donner à la région l'aspect d'un espace économique véritablement structuré, dont les principaux éléments étaient les suivants (fig. 17-b). Tout d'abord, une certaine saturation due à l'exploitation intensive et ouverte à une grande quantité d'individus du gisement de Kokumbo, son appropriation de droit par les Faafoué aboutirent à la recherche d'autres gisements de type filonien (10) (en particulier à Kahankro par les Saa, à Zahakro par les Nzipri, à Lomo-nord par les Aïtou). Ensuite une certaine spécialisation économique s'ébaucha. En premier lieu entre Kokumbo, d'une part, centre producteur d'or mais situé en zone forestière et donc peu favorisé pour la production des cultures vivrières

traditionnellement valorisées (11), et les « campements » issus de Kokumbo, d'autre part, producteurs de telles cultures et qui devinrent progressivement des villages (exemples de Kimoukro, en forêt mais situé près de savanes incluses ; de Nianké-Konankro ; d'Aboikakro, qui fut fondé par un orpailleur de Kokumbo en quête de terre à vivrier). En second lieu, spécialisation entre ceux qui produisaient l'or et ceux qui le travaillaient : essentiellement les Nzipri et les Aïtou, à qui les exploitants de Kokumbo faisaient fréquemment appel. La renommée des orfèvres de la région atteignait d'ailleurs d'autres centres baoulé d'extraction de l'or (12). La production d'or favorisa probablement la production et la vente des pagnes baoulé, comme biens d'échange. Les Ouarebo de Sakasso et les Nanafoué en étaient les fabricants les plus réputés, mais il semble que les Aïtou et les Akoué de la région se livrèrent eux aussi à la production particulière de ces pagnes, à la fois biens de prestige et d'échanges vers Tiassalé ou les Gouro. Les échanges, d'ailleurs privilégiés par la position de la région de Toumodi entre le nord et Tiassalé, s'organisèrent de façon définitive avec l'implantation de divers groupes ouarebo à Toumodi même et à Singrobo, au confluent de pistes commerciales (13) fréquentées.

b) LIMITES FONCTIONNELLES DU SYSTÈME DE PRODUCTION ET D'ÉCHANGE PRÉCOLONIAL.

Cette accumulation d'événements économiques, qui aboutirent à donner à la région de Toumodi l'aspect d'un espace économique fortement structuré, suggère une relation entre ce fait et le développement de Kokumbo. Cette sorte de croissance économique induite se heurta cependant à plusieurs limites fonctionnelles de l'organisation économique du Baoulé précolonial. La première limite est l'aspect restreint de la division du travail : orpillage, tissage, travail de l'or, expéditions commerciales ne constituaient jamais des activités exclusives du travail agricole, et tendaient à être saisonniers. Plus exactement, la division du travail s'instaurait plutôt au sein du groupe des dépendants d'un chef de famille étendue (*aulobo*) : parallèlement à la division selon le sexe et l'âge, existait une division selon le statut ; c'étaient en particulier les captifs qui extrayaient l'or ou se livraient aux travaux agricoles les plus pénibles ; un captif ou un dépendant de confiance pouvait être chargé d'une expédition commerciale vers Tiassalé ; un autre pouvait se voir confier la tâche quasiment exclusive de récolter et de vendre le vin de palme ; un fusil pouvait être remis à un individu pour chasser et fumer la viande dans un campement de chasse, quelquefois assez éloigné du village ; enfin, un chef de famille de Kokumbo pouvait envoyer dans un campement de culture quelques dépendants chargés de cultiver le vivrier. Loin que la division du travail ait poussé à une différenciation sociale nouvelle, elle s'est plutôt exercée dans le cadre d'une différenciation déjà en place et interne aux unités sociales économiquement pertinentes : les familles élargies et leurs dépendants (captifs ou gagés).

La seconde limite à une structuration économiquement fonctionnelle des échanges résidait dans l'inexistence de circuits d'échanges reconnus par tous et protégés. Les échanges restaient privés et inséparables de relations d'alliance préalables et personnelles (14), surtout lorsqu'il s'agissait d'expéditions à longue distance à l'intérieur du pays baoulé entre le nord et Tiassalé, principal centre de traite avec la côte (15) (cf. fig. 8 et 9). Cela se traduisait par un réseau de pistes extrêmement diffus, où la sécurité du voyageur n'était pas assurée (cf. note 14), par une multiplicité anarchique de « taxes » au passage de chaque village et de chaque marigot important, enfin par l'inexistence de marchés locaux intérieurs au pays baoulé (le terme *gwabo*, utilisé pour désigner le marché, désigne tout lieu public). Les échanges à grande distance s'établissaient plutôt sur la base d'« expéditions » (16) individuelles ou à plusieurs, déterminées géographiquement par les réseaux d'alliance et de parenté. Les Baoulé semblent avoir interdit très tôt aux Mandé du

nord (et en particulier aux Dyoula de Kong), véritables commerçants professionnels, la traversée de leur territoire : les échanges extérieurs étaient soumis, pour reprendre les termes de J.L. BOUTILLIER (1969), à un « système de relais » dans lequel « la marchandise, pour passer de tribu en tribu, est échangée à la frontière de chaque tribu », par opposition à un « système de réseau » dans lequel la marchandise est transportée sur de plus longs parcours par les mêmes marchands, indépendamment de leur appartenance aux tribus qu'ils doivent traverser ».

c) ECHANGES PRÉCOLONIAUX ET FORMATION ÉCONOMIQUE-SOCIALE BAOULÉ.

On ne peut toutefois conclure à une importance sociologiquement faible des échanges extérieurs eu égard à la formation économique et sociale du Baoulé précolonial. D'abord, certains biens importés étaient d'une importance *sociale* stratégique : captifs et armes à feu. Ensuite, les échanges atteignirent vraisemblablement un volume assez considérable, d'après les rapports des premiers colonisateurs (17) ; cette importance est attestée par l'existence d'une véritable couronne de centres de négoce autour du pays baoulé, où Baoulé et non-Baoulé se rencontraient et échangeaient leurs produits (cf. fig. 9). Tel semble avoir été le cas de Marabadiassa, Kotiakofikro, Satamasoukoura, Satamasoukouro et Groumania, qui assuraient les rapports d'échange entre les Baoulé d'une part et les Mandé-Dyoula-Sénoufo d'autre part ; d'Atakrou, sur la Comoé, qui permettait les contacts entre les Baoulé et les Agni, les Nzima (Appolo) et les Abbron ; de Tiassalé, enfin, où les Baoulé rencontraient des Nzima, des Avikam de Lahou et, en général, des courtiers des groupes compris entre Tiassalé et la côte (18). Les échanges entre Baoulé et non-Baoulé devaient prendre une forme comparable à celle qui régentait les échanges entre Malinké et Gouro (RICHARD, 1972, p. 123 et s.), où les personnages du commerçant-courtier (*dyatigi*) et de son correspondant gouro tenaient les rôles essentiels dans les villages courtiers établis tout au long de la frontière entre Gouro et Malinké. C'est ainsi qu'à Tiassalé (mais aussi dans d'autres villages baoulé-eloumoué, comme Ahua) les négociants de la côte, essentiellement Avikam (Brignan) et Nzima (Appolo) (19), déposaient leurs marchandises chez des correspondants baoulé (*sikefwè* : ceux chez qui on dépose - les marchandises) qui se chargeaient ensuite de les vendre aux Baoulé du nord, venus en expédition à Tiassalé, sur la base du prix proposé par le négociant côtier. Le correspondant baoulé tirait un bénéfice de la transaction effectuée, sans avoir à avancer la valeur des marchandises « stockées » chez lui (20). Il semble donc que les *sikefwè* aient eu un rôle plus actif que le *dyatigi* qui se contentait plutôt de mettre en rapport acheteur et vendeur. Un *sikefwè* pouvait d'ailleurs être le correspondant de plusieurs négociants côtiers. L'or était utilisé comme un moyen d'échange à peu près général, avec utilisation d'un système de poids à peser l'or perfectionné (bien que non limité à cette fonction pondérale). Le crédit était utilisé.

On doit noter la faible structuration des voies d'échanges avec l'ouest forestier. Cela peut se comprendre par la similitude de l'organisation des échanges internes chez les Gouro et les Baoulé. On retrouve chez les premiers cette double ceinture de centres d'échanges décrite par J. RICHARD (1972). D'abord un réseau de marchés de courtage malinké, jalonnant la frontière spéentrionale, monopolisés par les *dyatigi* malinké. Dans le contexte baoulé, Sakhala, Sakala Dioulasse, Agnibilékrou et les centres de courtage côtiers : Grand-Lahou, Jacquerville et Grand-Bassam, remplissaient les mêmes fonctions, même si les agents et les modalités de courtage n'étaient pas les mêmes. En deuxième lieu, un réseau de marchés gouro où les *dyatigi* venaient s'approvisionner en kola. Dans le contexte baoulé, Satama Soukouro, Satama Soukoura, Groumania, Atakrou et Tiassalé, jouaient ce même rôle. Enfin, à côté de ces deux types de marchés permanents

sur une assez longue période, d'autres centres d'échanges entre Baoulé et non-Baoulé existèrent, de façon davantage conjoncturelle, à la suite de certains événements historiques. C'est ainsi que la vente d'un grand nombre de captifs par SAMORY, entre 1893 et 1898, semble avoir induit l'existence de véritables marchés de captifs, tels Kotiakofikro, célèbre jusqu'au sud du pays baoulé, et Bénou, dont parle EYSSERIC, à la limite du pays baoulé et du pays gourou (cf. EYSSERIC, 1899, p. 238) (21).

« Le pays des marchés, ainsi que le souligne MEILLASSOUX, apparaît comme une zone de contact, une frontière économique entre deux aires complémentaires » (MEILLASSOUX, 1963, p. 575). Il faut ajouter que cela est vrai surtout lorsque le groupe social en question impose un commerce extérieur « par relais ». Il serait intéressant de faire une étude comparative du système des échanges baoulé et asanté. Dans ces deux cas, l'organisation des échanges internes, contrôlés par les autochtones, semble avoir été assez proche, d'après l'analyse qu'en fait DAAKU (1969). Mais, à l'inverse des Baoulé, les Asanté laissèrent aux Mandé et/ou Haoussa une place très importante dans le commerce extérieur à grande distance (cf. WILKS, 1961, p. 18-19).

Ces échanges extérieurs à grande distance, fondés sur un « système de relais », étaient articulés sur les échanges « par expéditions », que nous avons caractérisés plus haut, au sein du territoire baoulé. Cela se traduisait par un réseau interne de voies de trafic plus ou moins privilégiées, non seulement dans l'axe nord-sud, mais aussi dans l'axe est-ouest (cf. fig. 13 et fig. 17-b). Il est clair que la situation du Baoulé précolonial, à cet égard, ne peut se comprendre que dans le cadre de l'ensemble économique africain à l'ouest de la Volta (cf. fig. 9). Il semble que l'on ne puisse pas comprendre l'organisation économique et sociale du Baoulé précolonial si on la caractérise par une « économie d'auto-subsistance » (22). La description des processus sociologiques mis en œuvre lors du peuplement de Kokumbo peut nous permettre d'éclairer ce point.

4 - MODALITÉS SOCIOLOGIQUES DES PROCESSUS DE PEUPLEMENT A KOKUMBO ET DANS SA RÉGION

a) IMPORTANCE DU PEUPLEMENT PRÉCOLONIAL A KOKUMBO.

Nous avons déjà implicitement suggéré le caractère pionnier du peuplement précolonial de Kokumbo, en insistant sur l'afflux à Kokumbo de Baoulé des groupes septentrionaux, même très éloignés. L'importance de Kokumbo était apparue très rapidement aux premiers colonisateurs, parmi lesquels le capitaine MARCHAND fut le premier à visiter le village en 1893. Kokumbo est décrit comme un des plus grands villages de la région, dont la population est estimée à 1 500 ou 1 800 habitants, ce qui est considérable dans une région forestière ; la piste qui y menait était très fréquentée (CLOZEL, 1899 ; EYSSERIC, 1900). Lors de la « pacification » de 1901 dans le Baoulé-sud, le général COMBES, commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale, se déplaça en personne et décidait de « porter un coup décisif à la confiance des Baoulé... en attaquant à fond l'un des points jugés les plus difficiles par ses protections naturelles et le nombre de ses défenseurs, le centre de Kokumbo. Ce point étant connu de toutes les tribus qui y envoyaient toutes des mineurs, il était présumable que la chute de Kokumbo serait le signal d'une soumission générale » (cf. Almanach-Annuaire du Marsouin, 1902, p. 25). On peut dès lors s'interroger sur les processus sociologiques qui assurèrent le

regroupement et l'intégration à Kokumbo d'un nombre élevé d'individus d'origine différente.

b) MODALITÉS D'INSERTION DES INDIVIDUS DANS LA COLLECTIVITÉ VILLAGEOISE.

Les modes d'insertion de ces individus semblent avoir été très divers (*). En première approximation, on peut distinguer, au sein de cette population pionnière, les individus parents ou alliés des fondateurs, puis leurs descendants, d'une part, et, d'autre part, les individus qui s'installèrent, souvent de façon temporaire, à Kokumbo dans le seul but d'exploiter l'or, et qui ne possédaient pas de relations particulières avec la famille du fondateur (*aofwè*). Nous appellerons cette dernière catégorie d'individus, et par commodité, des « étrangers ». A ce niveau, à côté de la solidarité classique fondée sur la parenté sociale (communauté d'origine) et l'alliance (résultant du mariage), existait un type de solidarité fondé sur la communauté de résidence et/ou des rapports de clientèle. Ce type de solidarité était centré sur l'exploitation de richesses communes. Il eut l'avantage d'assurer la souplesse des mécanismes d'intégration propres à une population pionnière. L'acceptation de l'autorité morale d'un « tuteur » originaire du village, qui assurait la protection de l'étranger en échange de quelques prestations et de quelques services soumis davantage à des usages privés qu'à une « charte » établie, suffisait pour qu'un Baoulé étranger s'intègre à un réseau de clientèle, au sens que MAQUET donne à ce terme (MAQUET, 1970, p. 195-196), et, sur cette base, participe à l'exploitation de Kokum Boka. Il s'ensuivait d'ailleurs fréquemment, semble-t-il, des alliances matrimoniales entre l'étranger ou sa famille et les originaires de Kokumbo, et, au moins, des relations de camaraderie et d'entraide. D'un autre côté, la facilité de l'insertion d'un individu dans la collectivité villageoise avait pour contrepartie des risques permanents de conflits au sein de la collectivité, concernant en particulier les rapports avec les femmes (rapports d'autant plus importants qu'il s'agissait d'une population pionnière, que l'on peut supposer en majorité masculine), malgré la commercialisation de services (entre autres sexuels) par certaines femmes. Comme, d'autre part, ces étrangers venaient non seulement du nord du pays, suffisamment éloigné pour qu'un conflit individuel entre l'un d'eux et un originaire de Kokumbo ne dégénère pas en une lutte de village à village, mais aussi des villages saa, aïtou, ouarébo et nzipri de la région, il s'ensuivait de nombreux conflits armés auxquels les Faafoué de Kokumbo eurent à faire face (23). Enfin, la souplesse du mécanisme d'intégration facilitait d'autant les scissions, par ailleurs favorisées par ce que P. ETIENNE appelle le « laxisme baoulé ». Cela explique la création de villages dans la région, dont les fondateurs étaient d'anciens prospecteurs de Kokumbo (cf. annexe : « Traditions d'origine des villages faafoué »).

On peut se demander quelles étaient les raisons qui poussèrent le fondateur de Kokumbo et ses descendants à faciliter ainsi l'installation d'étrangers, dont ils n'étaient pas assurés de conserver la clientèle ni de conserver sur eux une autorité incontestée. La réponse est difficile, et sans doute impossible à donner si l'on veut faire référence à l'histoire précise (et obliée ?) du pouvoir à Kokumbo. On est réduit à observer que, de manière générale, dans le Baoulé (cf. ETIENNE, 1972, p. 45) et sans doute dans l'ensemble des sociétés africaines précoloniales, le fondateur d'un établissement humain avait comme souci primordial de garantir la survie (sociale et « religieuse » en même temps que biologique) du groupe ainsi que la valorisation de son statut en s'assurant de la présence autour de lui du plus grand nombre de dépendants. A côté des dépendants directs, dont

(*) Nous utilisons les termes propres aux différents types d'insertion dans un sens générique, en y intégrant les femmes comme les hommes.

nous allons parler bientôt, et dont les captifs (*akwa, kâga*) sont les représentants les plus typiques, les étrangers du fondateur ou de sa famille légitimaient ainsi l'existence du village en même temps que le pouvoir de ses notables. Il faut noter de plus que le fondateur de Kokumbo était vraisemblablement lui-même en situation de dépendance à l'égard de la famille fondatrice de Kplessou (cf. Tradition de création de Kokumbo, *supra*). Bien que cette relation ait été en partie contrebalancée par l'autorité religieuse et militaire reconnue à Duokro, il était indispensable pour les fondateurs de Kokumbo d'assurer leur autonomie en élargissant le cercle de leurs dépendants. Cette procédure correspond d'ailleurs à l'analyse que P. ETIENNE a faite de l'idéologie baoulé, balançant entre l'idéal de multidépendance et l'idéal de la concentration de descendants et de dépendants (cf. ETIENNE, 1971).

A côté de cette diversité de modes d'insertion selon que l'on est parent ou allié de la famille du fondateur, d'une part, ou « étranger » (*aofwè*) d'autre part, existait un autre clivage essentiel selon que l'on était libre de toute dépendance (hormis celle découlant de la simple parenté et de l'alliance) ou, au contraire, dépendant direct d'un individu et de sa famille. Nous allons voir que la multiplicité des modes de dépendance directe chez les Baoulé et, d'un autre côté, l'abondance de l'or à Kokumbo, furent des éléments déterminants du peuplement, puis du système de production.

Une double remarque doit être faite : l'opposition « libre de dépendance extra-parentale - dépendant direct » ne recouvre ni l'opposition « parents du fondateur - non-parents du fondateur » ni l'opposition « homme libre (*liewa ba*) - captifs ». En premier lieu, des parents du fondateur pouvaient être d'origine captive, les captifs étant souvent mariés au sein de la famille de leur maître, tandis que la majorité des étrangers venus à Kokumbo pour exploiter l'or étaient dans une situation de dépendance seulement indirecte (plutôt de clientèle) à l'égard de la famille du fondateur (24). En second lieu, ce que nous appelons une dépendance directe ne se confond pas avec la seule relation de captivité ; nous allons précisément examiner rapidement les principaux cas de dépendance directe (25).

Le cas le plus typique est évidemment celui des captifs achetés (*kâga*). Ils provenaient essentiellement des savanes soudanaises du nord et du pays gouro. Il n'est pas certain qu'avant les troubles qui ont agité les pays de savane au nord du pays baoulé, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et surtout dans la période samorienne, la source soudanienne des captifs ait été prépondérante pour la région de Kokumbo (25 bis). Le pays gouro semble avoir toujours été un important pourvoyeur de captifs : d'abord dans le cadre des échanges précoloniaux, pour se procurer fusils, poudre, sel marin et marchandises européennes auprès des Baoulé (cf. MEILLASSOUX, 1963, p. 553) ; ensuite parce que l'histoire des Gouro de l'actuelle région d'Oumé (et en particulier le groupe Zangué) fut suffisamment agitée pour laisser le souvenir de chefs fameux qui n'hésitaient pas à vendre leurs propres sujets ; enfin parce que les relations historiques et matrimoniales entre Kokumbo et le groupe Zangué facilitèrent ces transferts de captifs (cf. BIDOU, s.d., DELUZ, 1970). Cependant, c'est l'énorme afflux de captifs originaires du nord à l'époque de SAMORY, achetés à celui-ci ou à ses représentants à un taux très bas par rapport aux biens offerts en contrepartie (fusils, poudre et même vivres) (26), qui a marqué le plus la mémoire historique des Baoulé, d'autant plus que certains de ces captifs sont encore en vie dans quelques villages. Ces captifs étaient achetés aux frontières du pays baoulé aux représentants de SAMORY. Kotiakofikro est resté dans la tradition comme le plus important de ces centres d'échange (cf. carte 9). Les acheteurs pouvaient venir de tout le pays baoulé ; dans certains cas les acheteurs du nord se déplaçaient vers le sud, peut-être jusqu'à Tiassalé, pour échanger ces captifs. Ces captifs du nord transitaient en partie aussi par le pays gouro ; EYSSERIC, lors de son passage chez les Gouro, à

« Bénou », en 1896-1897, y notait l'existence d'un important marché d'esclaves (cf. EYSSERIC, 1890).

Les descendants de captifs (*kāga ba*, *akwa ba*) conservaient un statut de dépendant qui pouvait varier cependant selon la ligne de l'ascendance captive, les qualités personnelles et le sexe de l'individu en question. Aussi les nuances et les termes qui s'attachent à la notion de descendant de captif sont-ils très variés chez les Baoulé. Nous n'y revenons pas ici (cf. DELAFOSSE, 1900 ; EFFIMBRA, 1959 ; ETIENNE, 1965, p. 163-167 ; s.d., 1971-a, p. 171). Nous noterons simplement que la diversité des éléments définissant le statut de descendants de captifs ne contribua pas à l'émergence dans la société baoulé d'une stratification sociale rigide, qui serait fondée avant tout sur les caractères prescrits du statut (cf. ETIENNE, 1971-a, p. 170-172). Le captif était rarement revendu (27) ; son intégration dans la vie sociale et économique de la famille de son maître était au contraire favorisée autant que faire se pouvait, notamment par le mariage avec une femme (ou un homme dans le cas d'une captive) de la famille. Cette intégration semblait à peu près assurée à la seconde génération, bien que, formellement, des servitudes continuent à peser sur les descendants de captifs : souvent chargés des travaux pénibles (en particulier sur les chantiers aurifères de Kokumbo), ils ne pouvaient en principe hériter ni posséder en propre une fortune personnelle. En réalité, il n'était pas rare qu'un captif de confiance puisse hériter, sinon de l'*adya* (trésor familial), du moins de l'autorité morale de chef de famille, après la mort de son maître ; de même, il pouvait accumuler une certaine richesse (surtout dans la situation d'abondance d'or, comme à Kokumbo) qu'il pouvait utiliser à son compte, bien qu'en principe elle dépendît de son maître. On nous a affirmé plusieurs fois dans la région de Kokumbo qu'un captif ainsi enrichi pouvait acheter lui-même des captifs et posséder le prestige d'un homme riche (*sikafwè*, *bléngbi*) (28).

A côté des captifs achetés, existaient des captifs de guerre (*alomwè*). Bien que leur existence soit attestée par ailleurs, nous n'avons pas trouvé de descendants de captifs de guerre parmi les quelque cent vingt individus originaires de Kokumbo dont nous avons reconstitué la généalogie. Ce fait ne semble pas provenir de l'occultation volontaire d'un statut dévalorisé, puisque plus de la moitié (56 %) de ces individus ont déclaré leur origine captive. Il semble en réalité que la capture lors d'une guerre (donc généralement entre voisins) ne pouvait permettre l'intégration du captif, qui supposait un certain éloignement de sa région d'origine. Il est probable que le captif de guerre — du moins dans les cas où cela se pratiquait (29) — était soit rendu à son village d'origine après la fin du conflit ou contre rançon, soit cédé à un autre groupe plus éloigné.

Une autre situation de dépendance directe et permanente était représentée par l'individu *dye slā*. En situation de rupture avec son milieu familial d'origine, un tel individu choisissait de se confier totalement à un village étranger (30), qui lui assurait sa protection en contrepartie. Ce statut de *dye slā* ne semble pas avoir été aussi dévalorisé que celui de captif. En dehors du cas d'une femme (cf. note 30), nous n'avons pas relevé de *dye slā* parmi les principaux fondateurs des familles de Kokumbo.

La mise en gage (*aowa*) était à l'origine d'un autre lien de dépendance directe, même si cette dépendance n'était en droit que provisoire. Un individu gagé (*aowa slā*) était remis par sa famille ou par sa propre volonté à un autre individu : 1) qui est en droit de demander à l'individu gagé ou à sa famille une compensation qu'ils ne peuvent donner (à la suite d'un acte délictueux, et, en particulier, l'homicide volontaire ou involontaire) ; 2) ou qui, simplement, se substitue à cet individu ou à sa famille pour le paiement d'une dette ou d'une amende due à un tiers. Il semble que l'abondance d'or à Kokumbo ait particulièrement favorisé l'acquisition de tels dépendants par la prise en charge par un individu, dans sa propre famille mais aussi dans un autre village (notamment les villages faafoué ou ndranoua du nord), d'une dette ou d'une amende. L'intégration de ces

individus gagés dans la famille de leur créancier était particulièrement favorisée afin de les encourager à demeurer après la remise éventuelle de la dette.

Les individus étrangers capturés et rançonnés lors de leur passage sur le territoire villageois (prise en *ndolè*, cf. note 14) se voyaient attribuer un statut comparable à celui de l'*aowa slâ*, fondé sur une dépendance directe provisoire, qui devait normalement prendre fin avec le versement de la « rançon ».

À côté de ces cas de dépendance directe, à vocation temporaire ou définitive (en droit du moins), existaient des situations de dépendance extra-familiale qui ont joué un certain rôle dans le peuplement de Kokumbo. Il en était ainsi de la pratique qui consistait à confier à un camarade particulièrement estimé (*diâvwè*) (31) son propre enfant ou un enfant de la famille susceptible de l'aider dans son travail. C'est ainsi que le fondateur d'Akroukro était le fils du chef d'Aboikakro (village faafoué voisin) qui l'avait confié au fondateur de Kokumbo pour l'aider dans ses activités d'orpaillage.

De même, il était d'usage qu'une femme épousée *atô vlè* se fasse accompagner de quelques personnes familières qui pouvaient faire souche dans leur village d'accueil. P. et M. ETIENNE définissent le mariage *atô vlè* comme une « forme de mariage sanctionnée par des transferts importants de poudre d'or et des festivités onéreuses en contrepartie desquels la parenté de la femme renonçait à tous ses droits sur celle-ci et sa descendance » (cf. ETIENNE, 1965) (32). L'augmentation du volume des richesses et sa diffusion plus large, dues au libéralisme des modalités d'exploitation de l'or à Kokumbo, contribuèrent à répandre la pratique du mariage *atô vlè* dans des catégories d'individus qui ne pouvaient le faire auparavant faute de moyens matériels (33), mais qui, par la suite, purent s'assurer de cette façon un certain nombre de dépendants et donc une descendance attachée à leur nom.

c) LA MISE EN ŒUVRE DE CES PROCESSUS D'INSERTION A TRAVERS LA COMPOSITION ACTUELLE DES « QUARTIERS » DE KOKUMBO.

L'analyse de l'origine de chaque groupe étendu de parenté (*aulobo* ou *akpaswa*) composant l'actuel village de Kokumbo révèle la mise en œuvre des processus d'insertion que nous venons de décrire, qu'ils relèvent de l'accueil d'étrangers ou du contrôle de dépendants. Ces groupes étendus de parenté, que les Baoulé traduisent eux-mêmes en français, selon l'héritage colonial, par « famille » ou, plus souvent, par « quartier », sont constitués par « un groupe de familles liées entre elles par des relations de parenté (agnatique, utérin ou cognatique), de captivité et même de clientèle, et aujourd'hui parfois de salariat, reconnaissant l'autorité d'un chef unique » (ETIENNE, 1972, p. 29). Le village actuel de Kokumbo compte actuellement onze *akpaswa*, déterminés en partie par une origine historique différente, et en partie par d'autres facteurs. En effet, si les individus appartenant à chacun des *akpaswa* actuels (34) connaissent l'aïeul considéré comme le fondateur de leur *akpaswa*, il ne s'ensuit pas que chaque *akpaswa* actuel ait eu une existence spécifique à l'époque précoloniale (bien que tous les fondateurs prétendus aient vécu à cette époque). C'est ainsi qu'en réalité cinq des *akpaswa* actuels sont issus du fondateur de Kokumbo, et constituaient à l'origine un seul et même groupement familial. On peut rendre compte de la situation actuelle d'abord par des phénomènes de segmentation liés à la contestation de l'autorité au sein du groupe familial étendu (35), ensuite par la pratique administrative coloniale qui favorisa et même, à Kokumbo, imposa la constitution de « quartiers administratifs » d'autant plus facilement contrôlables qu'ils réunissaient un nombre plus restreint de ménages sous l'autorité d'un chef connu par l'administration (36). Autant dire que la constitution actuelle du village en onze quartiers n'est pas absolument significative. Mais notre but ici est de reconstituer les

processus précoloniaux du peuplement, et l'analyse des traditions de fondation de ces *akpaswa*, d'un côté, de leur composition de l'autre, nous en donne l'occasion. Ces processus, nous ne les connaissons, à travers les souvenirs des villageois, qu'en ce qui concerne les « *fondeurs* » de chaque *akpaswa* actuel, et ils ne traduisent pas toujours les processus mis en œuvre au niveau des *dépendants* de ces fondateurs. Ils sont cependant historiquement significatifs et, après les avoir examinés dans le cas de chaque quartier, nous essaierons de leur adjoindre des observations qui, elles, relèveront davantage de la grande masse des *dépendants*.

Les onze *akpaswa* actuels sont spécifiés par le nom de leur fondateur ou le nom de leur chef actuel lorsqu'un fondateur est commun à plusieurs *akpaswa*, ou encore par un nom propre lié à un événement précis de l'histoire de la famille (exemples : « *kôgô dyâ* » pour la famille du chef de village actuel, du nom du premier campement du fondateur de Kokumbo sur Kokum Boka ; quartier « *akpwé* » pour une famille étrangère du fondateur et originaire de la tribu voisine akoué). Chaque *akpaswa* peut être également désigné par la place qu'il occupe dans l'ordre des listes de recensement administratif, le « premier quartier » étant celui de l'actuel chef de village (37). Nous ne tiendrons pas compte de cet ordre administratif, du moins en ce qui concerne la présentation de l'origine des *akpaswa* (38).

Le tableau suivant indique l'origine des fondateurs de chaque groupe familial étendu :

TABLEAU 1 : ORIGINE DES FONDATEURS DES AKPASWA

Nom du chef actuel de l' <i>akpaswa</i> (39)	Ordre de classement administratif	Origine du « fondateur »
A... Akrou	1 ^{re}	Kouakou Sé, fondateur de Kokumbo
N... Koffi	2 ^e	Fils d'une sœur de Kouakou Sé
A... Kouadio	4 ^e	Une épouse <i>atô vlè</i> du fondateur, d'origine nzikpli (nord)
A... Assié	6 ^e	Un <i>aowa slâ</i> du fondateur, originaire du nord
A... Kouakou	11 ^e	Captif de Kouakou Sé
K... Dibi	3 ^e	Etranger d'origine ndranoua
K... Djé	5 ^e	Etranger d'origine faafoué (du nord)
K... Godo	7 ^e	Etranger d'origine akoué
A... Brou	8 ^e	Etranger d'origine soundo
K... Kra	9 ^e	Etranger d'origine ndranoua
K... Yao	10 ^e	Etranger d'origine ndranoua

Il ressort que, au sein des cinq premières familles du tableau, liées directement au fondateur, apparaissent les principales modalités de prise de contrôle de dépendants : captation de descendants d'une sœur (famille N... Koffi) ou de collatéraux d'une épouse *atô vlè*, contrôle d'un individu gagé et de sa descendance en se substituant à son créancier, enfin achat de captifs. Deux remarques doivent compléter cette observation. La première est que la différenciation de ces cinq familles est intervenue progressivement sous l'effet de contestation d'autorité et de la pression administrative, selon le processus que nous avons indiqué plus haut. La seconde observation est que le contrôle des descendants de dépendants ne s'est effectué que moyennant certains avantages accordés à ces

descendants : c'est ainsi que le fils de l'*aowa* « fondateur » de la famille A... Assié fut *klo kpê ngbé*, c'est-à-dire le « vieux », le « chef », l'homme important du village, et cela avant que la colonisation ne bouleverse les attributs de cette fonction (cf. fig. 14 : généalogie des chefs de Kokumbo).

Les fondateurs des autres familles n'entretenaient pas de liens de parenté étroits avec le fondateur du village. Ils s'établirent ici pour exploiter les gisements aurifères. Certains étaient des camarades (*diâvwé*) du fondateur de Kokumbo, qu'ils avaient pu connaître dans sa région d'origine (Ndranoua). C'est ainsi que sur les six familles d'origine étrangère, trois d'entre elles ont pour fondateur un homme venu de cette région (familles K... Dibi, K... Kra et K... Yao). Deux autres descendent d'un individu dont l'origine est proche de celle du fondateur : soit de la tribu faafoué proprement dite (K... Djè) soit d'une tribu soundo (cf. sur cette alliance SALVERTE-MARMIER, 1965, pp. 29 et 30) dont relève le fondateur de la famille A... Brou. Enfin, la famille K... Godo est originaire de la tribu akoué, voisine de Kokumbo, avec laquelle les Faafoué de Kokumbo entretenaient des relations d'alliances matrimoniale, militaire et religieuse étroites.

De ce rapide tableau de l'origine des *akpaswa* du Kokumbo contemporain, quelques remarques s'imposent, relatives aux processus précoloniaux d'insertion dans la collectivité villageoise. La première a trait aux cinq familles liées au fondateur, et souligne l'importance de la détention de richesse (l'or ou les biens que l'or permettait de se procurer) dans la constitution d'un groupe de dépendants important par le fondateur de Kokumbo et sa famille : mariage *atô vlè*, paiement d'une dette ou d'une amende pour se substituer au créancier d'un *aowa slâ*, achat de captifs, tout cela nécessitait la mise en œuvre d'une richesse importante, surtout lorsqu'il était le fait d'un seul individu et de sa famille et que cet individu avait dû, peu auparavant, s'affranchir de ses propres liens de dépendance (cf. Tradition d'origine de Kokumbo). Or cette richesse, si elle était le fruit d'un groupe familial « communautaire », nécessitait pour son entretien (exploitation de l'or et culture vivrière) une ouverture « économique » du groupe vers l'extérieur (achat de captifs, « rachat » de gagés n'appartenant pas forcément à la famille proche, relations matrimoniales), dans la mesure où il s'agissait d'une population pionnière.

La deuxième remarque concerne les six autres familles d'origine étrangère par rapport au fondateur. Il apparaît que l'insertion des « fondateurs » de ces familles repose sur des relations réelles (camaraderie, relations de voisinage) ou virtuelles (appartenance à une même tribu ou à des tribus historiquement alliées) avec le fondateur de Kokumbo et antérieures à leur implantation dans le village. Cela semble contradictoire avec la politique d'ouverture aux étrangers menée par le fondateur de Kokumbo et sa famille. En réalité, le paradoxe n'est qu'apparent si on veut bien ne pas confondre l'origine du fondateur des *akpaswa* et la composition de ces derniers. Les véritables étrangers (*aofwè*) semblent avoir été intégrés individuellement ou par petits groupes aux *akpaswa*, ce qui s'explique par le caractère généralement temporaire et individuel de leurs activités d'orpaillage, tandis que l'implantation durable de familles étendues était le fait d'individus possédant déjà des liens de solidarité particuliers avec leur milieu d'accueil. L'insertion contemporaine des Baoulé venus à Kokumbo cultiver café et cacao continue d'ailleurs à relever des mêmes modalités. Au contraire, dans des villages de fondation plus récente et liée directement à la culture en forêt de café et de cacao (comme Tollakro chez les Faafoué), certains *akpaswa* sont créés de toutes pièces par des étrangers n'entretenant aucune relation réelle ou virtuelle particulière avec la famille du fondateur.

D'autre part, et c'est là notre troisième remarque, la morphologie contemporaine des *akpaswa* ne reflète pas fidèlement la réalité précoloniale : certaines familles, avant et après la colonisation, se sont séparées pour fonder d'autres établissements humains aux alentours (cf. plus loin) ; d'autres se sont retirées dans leur région d'origine après que la

pénétration et les servitudes coloniales aient interrompu les activités d'orpaillage indigènes (39 bis).

Parallèlement à l'analyse de l'origine des fondateurs, celle de la composition *actuelle* des *akpaswa* selon le statut social des individus qui y résident peut encore nous éclairer sur les processus du peuplement précolonial de Kokumbo. Les principaux statuts décelables à l'intérieur d'un *akpaswa* sont ceux d'étrangers (*aofwè*), de descendants de captifs (*kâga ba*, *akwa ba*, *ablua ba...*) (40), enfin de descendants ou d'alliés du fondateur sans ascendance captive. Le statut d'étrangers recouvre en fait, actuellement, le cas d'individus dont les parents ou eux-mêmes, dénués de relations de parenté et d'alliance avec une famille originaire de Kokumbo, sont implantés au village postérieurement à la colonisation, soit à la suite des possibilités de travail offertes par la société européenne d'exploitation de l'or à partir surtout des années 1910, soit pour s'adonner aux cultures du café et du cacao à partir surtout du dernier après-guerre. Beaucoup des étrangers ainsi établis depuis une ou deux générations sont complètement intégrés à leur *akpaswa* d'accueil, surtout après qu'ils eurent conclu des alliances matrimoniales avec cette dernière. Nous ne tiendrons pas compte de ces étrangers dans ce qui suit ; nous y reviendrons plus loin lors de l'étude de la population actuelle (*). Nous ne retiendrons ici que les deux autres statuts : descendants de captifs ou descendants du fondateur sans ascendance captive. Le tableau suivant indique la répartition des individus possédant ces types de statut selon l'*akpaswa*. Nous n'indiquerons pas les individus simplement alliés à l'*akpaswa* à la suite d'une relation matrimoniale et intégrés comme tels (41). Précisons simplement que la dévalorisation attachée au statut de descendant de captif a pu inciter les personnes interrogées sur leur généalogie à dissimuler une telle ascendance. Cependant, le nombre important de ce type d'ascendance et l'accueil compréhensif qu'ont bien voulu nous réserver les planteurs de Kokumbo nous incitent à penser que nos observations, sans prétendre à l'exactitude, sont sans doute représentatives.

**PROPORTIONS DE PERSONNES D'ASCENDANCE LIBRE
ET D'ASCENDANCE CAPTIVE SELON LES « QUARTIERS »**
(individus chefs de famille et planteurs)

Nom du « quartier »	Individus parents avec le fondateur de la famille, sans ascendance captive		Individus parents avec le fondateur de la famille, avec ascendance captive		Total	
A... Akrou	7	28 %	18	72 %	25	100 %
N... Koffi	4	40	6	60	10	"
A... Kouadio	6	40	9	60	15	"
A... Assié	9	82	2	18	11	"
A... Kouakou	—	—	6	100	6	"
Total partiel	26	49	41	61	67	"
K... Dibi	3	60 %	2	40 %	5	100 %
K... Djé	6	75	2	25	8	"
K... Godo	—	—	5	100	5	"
A... Brou	11	100	—	—	11	"
K... Kra	—	—	4	100	4	"
K... Yao	1	14	6	86	7	"
Total partiel	21	52	19	48	40	"
Ensemble	47	44	60	56	107	100

(*) Non incluse dans le présent volume.

Les 107 personnes apparaissant dans ce tableau sont des planteurs travaillant à leur propre compte (ou du moins dont la terre qu'ils travaillent est reconnue comme leur possession propre, indépendamment du problème de la gestion des revenus qu'ils en tirent), résidant à Kokumbo et n'étant pas considérés comme des étrangers (*aofwè*). D'après les recensements administratifs, leur effectif total ne devrait pas être supérieur à 150 personnes. Notre échantillon semble donc grossièrement représentatif. Nous reviendrons sur ce problème de la représentativité lors de la partie de notre travail consacrée à l'enquête socio-économique proprement dite (*). Précisons que le statut de descendant de captif est attribué par référence au fondateur de l'*akpaswa* considéré, et non au fondateur de Kokumbo (sauf dans le cas de la famille A... Kouakou, issue de captifs de ce fondateur). L'ascendance captive est comptée dans toutes les lignes (agnatique, utérine, cognatique).

Ces 107 personnes sont, dans la quasi-totalité des cas, au moins chef d'une famille restreinte (nous discuterons de la signification du fait dans notre travail relatif à l'enquête socio-économique proprement dite) (*). Ils se disent tous « originaires » du village, et déclarent quasiment tous être nés à Kokumbo. Une demi-douzaine d'entre eux sont originaires d'autres villages (tous Faafoué du nord ou de la sous-préfecture de Toumodi) et sont venus après coup s'installer à Kokumbo soit pour rejoindre leur famille maternelle, soit, dans la proportion la plus importante, après avoir hérité d'une plantation de café ou de cacao à Kokumbo d'un de leurs parents maternels. Ces individus font tous partie d'un *akpaswa* n'entretenant pas à l'origine de relations de parenté avec le fondateur de Kokumbo.

De l'analyse du tableau 2, on peut tirer quelques observations et quelques hypothèses. La première remarque porte sur l'importante proportion de descendants de captifs achetés pour l'ensemble du village (56 %), surtout dans les familles liées à l'origine au fondateur (61 %). Cette différence peut s'expliquer soit par un plus grand nombre de captifs achetés par ce dernier type de famille (et donc par leur plus grande richesse du fait de leur accès privilégié à l'exploitation de l'or), soit par le départ, après la colonisation et l'arrêt de l'exploitation indigène de l'or, des individus « libres » de ces familles dans leur village d'origine. Les deux causes semblent avoir joué conjointement. La deuxième remarque a trait à la plus forte importance numérique des *akpaswa* liés au fondateur. Là encore, l'accès prioritaire à l'exploitation de l'or des individus parents du fondateur a pu contribuer à les attacher plus profondément au village, tandis que l'intégration des individus non parents y était à la fois moins forte (puisque non fondée sur la parenté) et plus conjoncturelle, puisque liée à la seule activité économique. De ce fait, les familles étrangères au fondateur avaient des chances d'avoir une importance numérique plus faible que les autres au moment de l'exploitation intensive de l'or ; d'autre part, la cessation de cette exploitation avec la colonisation a dû induire davantage de départs dans les familles non parentes à celle du fondateur (42). Enfin, il apparaît que certains *akpaswa* sont entièrement constitués de descendants de captifs, ou du moins en quasi-totalité si on tient compte du fait que notre enquête ne fut pas exhaustive (mais porte sur au moins deux tiers des chefs de famille). Cela s'explique non pas tant par le départ systématique après la colonisation des personnes « libres » de ces *akpaswa* que par la pratique fréquente du mariage entre une personne de la famille et une personne captive, afin d'assurer le contrôle de la dépendance de ces ménages par le chef d'*akpaswa* (cf. figure 12 « Généalogies des planteurs d'origine villageoise », qui ne font cependant pas apparaître les cas, très fréquents, des personnes possédant une ascendance captive tant dans la ligne maternelle que dans la ligne paternelle ; ces cas correspondent à ceux des

(*) Non incluse dans le présent volume.

(*) Non reprise dans le présent volume.

mariages entre captifs achetés, qui, d'après P. et M. ETIENNE, n'auraient pas été fréquents dans l'ensemble du pays baoulé : cf. P. et M. ETIENNE, 1965 (42 bis).

En revanche, le tableau 2 ne nous donne pas d'indications sur les dépendants intégrés individuellement (cas des *aowa slâ*, des *dye slâ*, des individus pris en *ndolè*) ou associés individuellement et en général temporairement (cas des *aofwè*) à la famille. De ces différentes situations, celle relative aux *aowa slâ* (individus gagés) semble avoir eu une importance particulière. L'une des principales manifestations de la richesse consistait, pour un homme, à l'utiliser afin de rédimier ses parents, ou de se substituer au créditeur d'un *aowa slâ* qui tombait de ce fait sous sa propre dépendance. On dit souvent à Kokumbo que beaucoup des étrangers venus exploiter l'or à l'époque précoloniale venaient précisément acquérir une certaine richesse pour rédimier un ou plusieurs de leurs parents : P. et M. ETIENNE donnent un exemple de ce cas dans un village du nord (ETIENNE, 1971-a, p. 170), et A.M. KANGHA fait allusion à l'enrichissement rapide de certains chefs nzipri à Kokumbo (KANGHA, 1965). Pour les hommes riches (*ble ngbi*) de Kokumbo, il était fréquent de se substituer au créditeur d'un *aowa* même lorsque cet *aowa* n'était pas un parent à qui normalement il devait assistance. Il semble que de nombreux *aowa slâ* originaires du nord soient ainsi venus s'installer et aider leur créditeur à l'exploitation de l'or (43). Ce type de dépendant se voyait d'ailleurs offrir des possibilités d'intégration privilégiées, au point que l'*akpaswa* de A... Assié, comme nous l'avons déjà noté, fut issu de l'un d'entre eux.

Enfin, le prestige des chefs de famille de Kokumbo, lié à leur richesse, et les possibilités d'enrichissement individuel liées à l'exploitation de l'or, ont certainement contribué à la venue, dans les *akpaswa* de Kokumbo, de parents et d'alliés de leur région d'origine du nord, dans le cadre d'une stratégie sociale fondée sur la recherche du plus grand nombre possible de dépendants.

Notons que la réputation de richesse de Kokumbo suscita l'implantation temporaire d'individus qui ne se livraient pas à l'exploitation de l'or mais en recueillaient une partie des bénéfices en se consacrant à des activités secondaires, tels les forgerons, dont l'un fut à l'origine d'un *akpaswa* du village voisin de Nianké Konankro, ou les femmes qui vivaient de leurs charmes, comme il semble que ce fut le cas pour une femme qui compta parmi les fondateurs de Bonikro.

Le fait essentiel à observer, à propos du processus de peuplement précolonial de Kokumbo, réside dans la diversité et la souplesse des possibilités d'acquisition de dépendants grâce à la richesse, et particulièrement de la richesse tirée de l'exploitation de l'or de Kokum Boka. Nous faisons figurer en annexe quelques rapports des premiers colonisateurs sur des « affaires de justice indigène » mettant en lumière la fréquence et la complexité des processus qui aboutissent à changer des relations « réelles », concernant des droits sur des biens matériels, en des relations « personnelles », concernant alors des droits sur des personnes.

Certaines remarques précédentes suggèrent qu'à l'origine du peuplement de nombreux villages voisins se trouvèrent des individus qui, sans être toujours originaires de Kokumbo, y demeurèrent un certain temps à des titres divers. A cet égard, nous avons précédemment noté que la souplesse de l'insertion d'étrangers ou de parents dans la collectivité villageoise avait comme contrepartie des risques de conflits fréquents, qui se résolvaient souvent par la scission et, soit le retour dans le ou l'un des villages d'origine, soit l'établissement d'un « campement » à l'écart du village. L'examen des traditions d'origine des villages voisins (cf. annexe : « Traditions d'origine des villages ») et des informations que nous avons pu recueillir sur les conflits armés précoloniaux permet de dégager quelques observations sur les processus de peuplement et de segmentation, et sur

les relations qu'entretenaient, les uns à l'égard des autres, les différents établissements humains de la région.

5 - LES RAPPORTS AVEC LES VILLAGES ET GROUPES VOISINS : LE « COMPLEXE VILLAGEOIS » DE KOKUMBO

P. ETIENNE introduit la notion de « complexe matrimonial » pour rendre compte de l'existence de groupes réunissant plusieurs villages (généralement voisins), entretenant des alliances matrimoniales privilégiées, et donc des relations de solidarité à tous les niveaux, le mariage inaugurant ou renforçant ces « échanges sociaux totaux » (cf. ETIENNE, 1972, pp. 47 et s.). Afin de ne pas préjuger de la place du fait matrimonial dans le cas assez particulier de Kokumbo, nous préférons élargir la notion à celle de « complexe villageois » (entendu comme ensemble de villages entretenant des relations sociales, *de tous ordres*, privilégiées), quitte à la préciser ensuite. Car, en effet, l'existence d'un tel complexe villageois est avérée, dans le cas de Kokumbo, à la fois dans son histoire et dans son cadre contemporain. Le complexe villageois peut être saisi à différents niveaux : de la pratique matrimoniale, de la subordination religieuse, ou foncière, etc. Il est clair que la configuration du complexe villageois peut ne pas être la même à tous ces niveaux, d'une part, et que, d'autre part, chaque village, à la limite, possède son propre complexe villageois, ou plutôt peut participer à plusieurs de ces ensembles de villages, à des titres et à des degrés divers, tout comme un individu baoulé peut participer à une diversité de parentèles pareillement opérantes à l'égard de la définition de son statut individuel. Nous voudrions maintenant ébaucher une telle analyse du complexe villageois de Kokumbo, à l'époque précoloniale, en nous limitant à quelques niveaux d'observations : matrimonial, religieux, économique (rapports fonciers et rapports intervenant dans l'exploitation aurifère) et celui de la résolution des conflits.

a) LE « COMPLEXE MATRIMONIAL » DE KOKUMBO (*).

En ce qui concerne la pratique matrimoniale, nous avons mené une enquête généalogique auprès de 126 planteurs originaires de Kokumbo (44). A côté des mariages concernant ces 126 personnes vivantes, nous avons obtenu des indications concernant leurs parents et leurs grands-parents, c'est-à-dire des cas de mariages antérieurs, en gros, à la période 1910-1920, période à partir de laquelle les « pratiques sociales » ont été définitivement perturbées par la « mise en valeur » coloniale (45). Nous avons ainsi pu recueillir 116 cas (46) de mariages antérieurs à cette époque. La distribution des 116 cas de mariage, concernant au moins une personne (homme ou femme) originaire de Kokumbo, se présente ainsi :

65 cas de mariages intra-villageois (les deux conjoints sont tous deux présentés comme originaires du village), soit près de 60 % ;

(*) L'analyse de la pratique matrimoniale est développée dans le texte qui suit (« Note sur la morphologie matrimoniale... »).

23 cas de mariages au sein du groupe faafoué ou de groupes liés (gosan, ndranoua, fali) ;

28 cas de mariages avec d'autres groupes.

Nous ne nourrissons aucune illusion sur la valeur absolue de ces chiffres ; ils nous serviront uniquement de base de discussion.

La première catégorie concerne la très importante proportion de *mariages unissant des partenaires tous deux originaires de Kokumbo* (65 cas). Près de la moitié de ces mariages (30 cas) furent en outre *conclus à l'intérieur du même « akpaswa »* (tel qu'il est actuellement défini ; nous allons voir que cette précision peut être importante). Enfin, parmi ces 30 cas de *aulo aadya* (« mariages familiaux » comme le traduisent les interprètes), 21 concernaient à coup sûr des couples dont au moins un des membres était captif ou descendant de captif : dans 19 cas, l'homme était dans cette situation, dans 15 cas c'était la femme et, dans 13 cas, à la fois l'homme et la femme. Il semble donc que, à Kokumbo, l'endogamie au sein de l'*akpaswa* était de pratique courante. Cela était possible par la fréquente introduction de captifs et de captives dans le circuit matrimonial, ce qui aboutissait en réalité à une pseudo-endogamie. La situation se rapproche fort de celle qui prévalait chez les peuples côtiers au XIX^e siècle, et qui était également la conséquence d'un contexte économique historiquement situé, en l'occurrence la traite commerciale européenne à la Côte d'Ivoire qui permit l'acquisition de nombreux captifs (cf. AUGÉ, 1969-a).

L'autre moitié des cas connus de mariages entre individus originaires de Kokumbo (33 cas) était constituée par des *unions matrimoniales conclues entre des « akpaswa » différents*. En fait, la moitié de ces unions (16 cas) était pratiquée à l'intérieur du groupe formé par les cinq *akpaswa actuels* descendant du fondateur du village ou d'un de ses dépendants. Ces mariages étaient en réalité des alliances intra-familiales, tout comme celles que nous avons évoquées dans le paragraphe précédent ; comme elles, ces alliances étaient pseudo-endogamiques puisque, sur 16 cas connus, 8 au moins impliquaient une ascendance captive chez au moins l'un des conjoints, et 5 impliquaient deux conjoints captifs ou ayant une ascendance captive, et contrôlés par un même chef de famille. L'autre moitié (17 cas) des alliances conclues entre deux *akpaswa* d'origine différente se partageait à peu près également en alliances entre familles de Kokumbo d'origine étrangère au fondateur du village (8 cas) et en alliances entre, d'une part, une famille issue du fondateur ou d'un de ses dépendants directs, et, d'autre part, une famille d'origine étrangère au fondateur (9 cas). Ce dernier type de mariage sanctionnait la nécessité, pour les individus étrangers au fondateur, d'assurer leur intégration dans la collectivité villageoise et leurs droits d'exploitation du gisement aurifère par une alliance matrimoniale avec la famille du fondateur du village. C'est peut-être pourquoi ces alliances semblaient concerner très peu de captifs (un seul cas), dont le statut dévalorisé était inadéquat à l'objectif politique de l'alliance. Toujours pour ce type de mariage conclu entre une famille issue du fondateur d'un côté, et une famille d'origine étrangère au fondateur de l'autre côté, il faut noter en outre que la partenaire féminine provenait toujours, tout au moins dans les cas dont nous avons eu connaissance, de la famille issue du fondateur, ce qui permettait à celle-ci de s'imposer comme créditrice à l'égard de celle-là, et donc d'affermir son autorité.

À côté des 65 cas de mariages intra-villageois dont nous venons de parler, nous avons eu connaissance de 51 autres *cas faisant intervenir d'autres villages que Kokumbo*.

Examinons rapidement l'image grossière ainsi obtenue des zones géographiques avec lesquelles Kokumbo entretenait des rapports d'alliance. La faiblesse numérique de notre échantillon ne nous échappe pas, non plus que le caractère peu systématique de sa

réalisation et la définition très étroite de l'alliance que nous faisons intervenir, en ne considérant que l'origine des deux conjoints (et encore une seule origine pour chacun : celle que nous ont donnée spontanément leurs descendants), ainsi isolés des autres membres de leur famille. Toutefois « l'aire matrimoniale » qui apparaît suggère certaines hypothèses, et en particulier la coexistence simultanée de quelques facteurs principaux guidant le choix du conjoint.

Le premier facteur est l'appartenance à la même « tribu » ou « clan » faafoué (y compris les « tribus » proches : Gosan, Fali et Ndranoua) (endogamie de clan, favorisée par l'intégration de nombreux descendants de captifs). Ce facteur est mis en évidence par les nombreuses unions matrimoniales conclues entre Kokumbo et les Faafoué du nord (10 cas). Ces alliances étaient fréquentes, en ce qui concerne le conjoint originaire de Kokumbo, aussi bien dans les familles issues du fondateur de Kokumbo que dans les autres (dont plusieurs étaient également originaires du groupe faafoué du nord). Le cas de l'alliance matrimoniale avec le groupe *soundo* rentre dans le cadre de l'endogamie de tribu, une famille de Kokumbo étant originaire de ce groupe, lié d'autre part lui-même au groupe faafoué.

Pour ce qui est des alliances matrimoniales avec les villages faafoué voisins de Kokumbo, l'endogamie de tribu semble renforcer l'action d'un second facteur : celui de la proximité. « La lenteur du processus du mariage, qui commence avec les premiers rapports sexuels et ne se trouve pleinement accompli que plusieurs années plus tard, lorsque la femme rejoint définitivement le domicile de son époux, et qui implique pourtant une coopération quotidienne entre les conjoints, oblige généralement ceux-ci à résider à assez proche distance l'un de l'autre. Dès que l'union est officielle, l'homme est tenu de faire un champ pour elle ou, plus exactement, comme le traduisent les interprètes, « au nom de la femme ». Cette dernière, en contrepartie, est tenue d'envoyer un plat cuisiné complet au moins une fois par jour. Quant à l'homme, c'est à lui à se déplacer, le soir, jusqu'à la cour où réside son épouse s'il veut bénéficier de ses services sexuels » (P. ETIENNE, 1972, pp. 48-49). D'autre part, les alliances entre Kokumbo et certains villages faafoué voisins (Nianké-Konankro, Akroukro, Kimoukro) se rapprochent du cas de mariages intra-villageois, leurs fondateurs ayant tous résidé à Kokumbo. Ce sont ces trois villages qui constituent d'ailleurs les partenaires matrimoniaux privilégiés de Kokumbo, parmi tous les villages faafoué de la région de Toumodi. Il faut noter que, dans la plupart des cas connus par nous de mariages de ce type, le partenaire féminin était fourni par les villages voisins à des hommes de Kokumbo, eux-mêmes généralement d'ascendance libre semble-t-il. Il faut voir là vraisemblablement une stratégie matrimoniale des villages voisins tentant de s'assurer, en contrepartie du don ou de l'échange de femmes, le droit de participer à l'exploitation de Kokum Boka (d'où des alliances avec des personnes libres — *liewa* — plutôt qu'avec des captifs des familles en place).

L'alliance matrimoniale privilégiée entre Kokumbo et les Akoué et, dans une mesure moindre, les Gouro, semble résulter à la fois de la proximité géographique, de l'existence de relations de parenté et d'alliance traditionnelles, et d'un troisième facteur relatif aux courants d'échanges précoloniaux. Nous avons déjà évoqué, dans les traditions de création de Kokumbo, les relations de parenté qui l'unissaient au pays akoué, et en particulier au sous-groupe des Sémafoué et au village de Duokro ; nous reviendrons plus loin sur les alliances militaires. D'autre part, des relations matrimoniales anciennes existaient entre Kokumbo et les Gouro de la région d'Oumé, en particulier les Zangué, qui avaient subi l'influence culturelle des Baoulé (cf. BIDOU). Ces alliances privilégiées avec les Akoué et les Gouro s'expliquaient également par l'existence de courants d'échange est-ouest, sortes de ramifications de l'axe principal nord-sud au niveau du Baoulé méridional (cf. fig. 13).

L'aménagement de voies de trafic par le jeu des alliances matrimoniales apparaît d'ailleurs nettement pour les groupes autres qu'akoué et gouro. Il semble que les groupes concernés par les alliances matrimoniales de Kokumbo se disposent strictement selon l'axe nord-sud, joignant le nord (surtout pourvoyeur de captifs) et les groupes côtiers (pourvoyeurs de sel, d'armes à feu et de marchandises européennes). Les groupes agba et agni rentraient également dans cet axe de trafic : c'est par leur intermédiaire que le sud-Baoulé était en contact avec le trafic de la vallée du Comoé (cf. fig. 16).

D'autres facteurs économiques devaient entrer en ligne de compte dans le choix des alliances matrimoniales, et leur importance était d'autant plus grande que, dans la société baoulé précoloniale, l'ébauche de spécialisation des activités économiques se faisait souvent selon un critère géographique, mais n'aboutissait jamais à la formation de castes, à l'inverse de ce qui se passait dans les sociétés soudanaises. C'est ainsi que la semi-spécialisation en orfèvrerie des Aïtou et des Nzipri a peut-être favorisé la constitution d'alliances avec les orpailleurs de Kokumbo ; de même la tradition du travail du fer des Soundo (par lesquels transitait le fer soudanien avant qu'il soit définitivement supplanté par le fer d'origine européenne dans le Baoulé-sud) ; ou encore la tradition d'orpaillage des Kodé.

Il est peut-être significatif de noter que les alliances matrimoniales qui semblent réaliser un objectif plus strictement économique (en particulier l'aménagement des voies de passage commerciales) semblent concerner plutôt :

- 1) les familles liées directement au fondateur,
- 2) des individus captifs ou descendants de captifs,
- 3) des femmes originaires de Kokumbo, qui vont se marier à l'extérieur. Il apparaît que le don d'une captive par un membre de la famille proche du fondateur de Kokumbo ait été un moyen privilégié d'assurer la sécurité des communications à but commercial.

Si l'on considère maintenant le sexe du partenaire originaire de Kokumbo, dans les alliances entre Kokumbo et les autres villages, pour l'ensemble des mariages dont nous avons eu connaissance, on s'aperçoit que Kokumbo était plutôt donneur de femmes vis-à-vis des groupes situés au nord, et receveur de femmes vis-à-vis des groupes situés au sud. Avant de montrer que ce résultat est paradoxal et d'essayer d'en rendre compte tout de même, il faut insister sur un biais important de notre échantillon : en effet, nous avons eu connaissance de ces mariages « précoloniaux » par l'intermédiaire des descendants de ces conjoints. Or nous n'avons interrogé que des descendants mâles originaires de Kokumbo, ce qui a pour conséquence de sous-évaluer, sinon de méconnaître, les alliances de femmes originaires de Kokumbo et mariées ailleurs, dont la descendance masculine n'a pas rejoint Kokumbo (dans le cas d'une résidence patrilocale). Cela explique sans doute que notre échantillon ne rende pas compte du « don » de femmes par Kokumbo à des groupes intermédiaires avec Tiassalé, afin d'assurer les communications commerciales avec le sud. En outre, Kokumbo n'était pas seulement débiteur vis-à-vis des groupes méridionaux, eu égard aux nécessités des échanges. Les Ngban et les Ouarebo de la région de Toumodi et de Tiassalé venaient échanger eux-mêmes chez les Faafoûé, les Akoué et les Gouro, riches en or, et se trouvaient être des obligés de ces groupes, avec lesquels ils avaient intérêt à contracter des alliances matrimoniales ; certains venaient même s'installer sur place pour pratiquer l'orpaillage (46 bis). D'autre part, la richesse en or de Kokumbo a sans doute contribué à multiplier les cas de mariage *atô vlè*, qui constituaient un véritable achat par la famille de l'époux des droits sur les enfants de l'épouse ; cela peut contribuer à expliquer la présence à Kokumbo de descendants de femmes originaires de groupes méridionaux. La situation de donneur de femmes de Kokumbo à l'égard des groupes du nord s'explique ainsi plus aisément. Soit par le souci d'assurer des voies de

communication avec le nord (principale zone d'origine des captifs dans les dernières années du XIX^e siècle, et dont les Faafoulé de Kokumbo étaient originaires). Soit par l'afflux de Baoulé venus de différentes régions du nord à Kokumbo pour exploiter l'or : venus le plus souvent individuellement, ils pouvaient contracter des unions temporaires ou durables avec des femmes de Kokumbo ; le libéralisme baoulé à cet égard facilitait l'intégration de la progéniture dans la famille maternelle ; d'où peut-être la surestimation de ce type de mariage dans notre échantillon par rapport à la pratique courante où il semble plus fréquent de rester chez ses paternels lorsque les maternels habitent dans un village éloigné, et sauf cas de mésentente grave ou d'héritage.

En conclusion de cet examen rapide du « complexe matrimonial » du Baoulé précolonial, il semble que l'on puisse distinguer certaines régularités du comportement matrimonial en ce qui concerne le choix du partenaire. La très forte endogamie ou pseudo-endogamie (par l'acquisition de captifs ou de captives) à l'intérieur de la famille étendue (*aulo adya*) correspondait sans doute, dans le contexte précolonial, au double souci de fixer la population, à l'origine typiquement pionnière, du village, et d'« homogénéiser » la « cour » (*aulo*), dont les dimensions complémentaires (éventuellement antagonistes) d'unité socio-familiale et d'unité de résidence tendaient ainsi à se recouvrir. Dans le cadre de l'exploitation précoloniale de l'or, cette pratique matrimoniale avait le double avantage de renforcer et d'élargir les unités familiales de production et d'assurer en leur sein l'existence d'une autorité peut-être insuffisamment affirmée en temps ordinaire. En effet, certains individus pouvaient cumuler au sein du groupe familial les fonctions d'ainé, d'allié en tant que donneur de femmes, d'époux et, éventuellement, de maître — dans le cas de mariage avec une captive. Nous retrouvons là une tendance déjà analysée par M. AUGÉ (1969-b) dans la société alladian, confrontée, comme les Baoulé de Kokumbo, à un contexte économique comparable : ici les contraintes techniques de l'exploitation aurifère, là celles de la pêche ; ici et là la traite européenne, qui, indirectement, permettait l'accumulation de richesses et l'acquisition de dépendants (par l'achat de captifs ou par la réalisation de modalités particulières de mariage : union *atô vlè* ou dotation de femmes étrangères). La particularité de Kokumbo venait de ce que le village était constitué de migrants qui, pour agrandir et « homogénéiser » le contenu des « cours » (c'est-à-dire y faire coïncider le principe de filiation et le principe de résidence), étaient obligés, indépendamment de toute considération idéologique, de conserver des relations avec leurs villages d'origine, réservoirs de dépendants mais aussi d'héritiers potentiels (donc garants de la perpétuation de l'unité familiale). D'autre part, ces migrants durent gagner leur territoire aux dépens des occupants antérieurs gouro et baoulé ; il en résulta des alliances de divers ordres, que nous allons maintenant évoquer, et en particulier des alliances matrimoniales (cas des Akoué et des Gouro d'Oumé). Enfin, la participation au commerce de traite avec la côte et avec les savanes soudaniennes imposa la réalisation d'alliances matrimoniales avec les groupes ou tribus intermédiaires, qui expliquent en partie la configuration géographique du « complexe matrimonial » de Kokumbo.

D'autres éléments intervenaient, qui déterminaient le « complexe villageois » de Kokumbo. Ces éléments étaient en réalité à la fois divers (rapports militaires, fonciers, religieux, etc.) et inextricablement liés entre eux ainsi qu'avec la politique matrimoniale. Aussi la distinction que nous introduisons pour les exposer est-elle, dans une large part, arbitraire.

b) LES ALLIANCES MILITAIRES ET LES GUERRES.

Lors de leur établissement définitif, les fondateurs de Kokumbo durent à la fois conquérir et défendre leur territoire actuel et aménager des alliances *militaires* avec les

groupes voisins afin d'assurer leur implantation. Cela se traduisit dans un premier temps par un conflit ouvert avec les Gouro qui occupaient encore une partie de la rive gauche du Bandama. L'alliance militaire la plus efficace et la plus suivie de Kokumbo fut celle qui lia ce village au village akoué de Duokro, et, en général, avec le groupe akoué des Sémafoué. On trouvera en annexe la relation des traditions orales qui décrivent la conclusion de cette alliance. Un point mérite d'être souligné : c'est que cette alliance se fit aux dépens des prérogatives de Kplessou, premier village faafoué installé au pied de Kokum Boka, et lui-même lié aux Akoué et à Duokro. Les raisons en étaient diverses : un certain antagonisme entre les dirigeants de Kplessou et le fondateur de Kokumbo, qui semblait résulter de la tentative de ce dernier de s'affranchir de la dépendance des premiers (voir plus haut : traditions de création de Kokumbo) ; le prestige militaire et religieux des chefs de Duokro semblèrent également entrer en ligne de compte : leurs « fétiches » (*amwé*) étaient considérés comme particulièrement puissants, ce qui se traduisit par une alliance religieuse qui doublait l'alliance militaire (48) ; enfin, et peut-être surtout, les Akoué possédaient des relations très étroites avec les Gouro de l'actuelle région d'Oumé (49). Avec l'aide de leurs alliés akoué, les Faafoué de Kokumbo établirent un pacte de non-agression et une frontière naturelle constituée par le Bandama. Un point encore non élucidé concerne les premiers rapports qui s'établirent sur la base de ces arrangements entre Baoulé de Kokumbo et Gouro d'Oumé. Le Révérend Père BIDOU (BIDOU, s.d. ; les informations datent vraisemblablement des années 1940) parle des « Gouro de Kokumbo », qui, après des querelles entre leurs chefs et les chefs baoulé, quittèrent définitivement Kokumbo, vers 1840, pour former le groupe zangué. Il ajoute, curieusement, que « ces gens étaient fortement marqués par les Baoulé auxquels ils furent mêlés un certain temps, à tel point qu'ils durent réapprendre la langue gouro en venant sur Oumé ». EYSSERIC note également les étroites relations qui existaient entre les Baoulé de Kokumbo et les Gouro de Zangué : c'est le chef de Kimoukro qui négocia le passage du Français chez ces derniers (EYSSERIC, 1900). D'autre part, exception faite de la guerre de conquête au tout début de l'implantation de Kokumbo, les traditions que nous avons recueillies ne font référence à aucune guerre entre Baoulé de Kokumbo et Zangué, bien qu'une certaine méfiance fût de mise, les Gouro restant des « étrangers » à qui on achetait de nombreux captifs et avec qui on nouait des alliances matrimoniales (50).

Les alliances militaires avec les autres groupes baoulé de la région semblent, à l'inverse de l'alliance avec les Akoué, s'être nouées et dénouées au gré des circonstances : affaires d'adultère, d'empoisonnement, mais aussi, fréquemment en ce qui concerne Kokumbo, défense par les Faafoué de leurs gîtes aurifères (cf. annexe : « Traditions... »). A cet égard, un certain antagonisme semble avoir toujours persisté entre Faafoué et Saa, qui s'expliquait avant tout par le problème de l'appropriation de Kokum Boka, sur lequel nous allons revenir en évoquant la dimension plus particulièrement économique du « complexe villageois » de Kokumbo. Duokro intervint quelquefois aux côtés de Kokumbo à l'occasion de ces conflits.

Existait-il une aide militaire systématique entre Faafoué de Kokumbo et les groupes faafoué, ndranoua et gosan du nord d'où ils étaient originaires ? Il semble que cette aide, considérée globalement comme naturelle, puisqu'elle liait des parents, n'ait pas donné lieu à l'envoi de contingents militaires ou à l'extension du conflit aux groupes du nord, mais qu'elle ait été réelle au niveau individuel, en fonction des circonstances et des déplacements des personnes entre les deux groupes. Cependant, bien que ne concernant pas directement Kokumbo, nous avons eu connaissance d'une extension aux groupes ndranoua et nzipri du nord, d'un conflit armé né entre Kplessou et Kouassikro (Nzipri de Toumodi) (cf. annexe : « Traditions... »).

Au moment de la résistance baoulé à la pénétration coloniale, ces diverses alliances

militaires se cristallisèrent et contribuèrent à la collaboration de différents groupes pour la défense de Kokumbo.

La guerre n'était pas le mode courant de résolution des conflits, tout en étant plus fréquente entre groupes baoulé différents qu'entre villages de même origine (cf. annexe : « Traditions... »). Au sein d'un même groupe, et dans le cas qui nous intéresse, au sein du groupe faafoué, les conflits inter-villageois étaient le plus souvent soumis à l'arbitrage d'un village tiers, ou, lorsqu'un conflit inter-villageois ne trouvait pas de solution au niveau des « notables » du village concerné, le « palabre » était soumis aux « notables » d'un autre village. A cet égard, les villages faafoué de Toumodi semblaient ressortir à des unités territoriales juridiques différentes, constituées autour des villages les plus anciens ou les plus importants, dont généralement les autres étaient issus. C'est ainsi que Kokumbo et Kplessou étaient amenés à connaître les contestations des villages qui dépendaient plus directement d'eux : pour le premier, Akroukro, Kimoukro et Niankekonankro ; pour le second, Sérémé et Assinzé (Bonti est de création récente). Il semble que ce soit la création administrative du « canton faafoué », dont le chef-lieu fut fixé à Kplessou par le pouvoir colonial, qui ait conféré une apparence d'unité au règlement traditionnel des « affaires judiciaires indigènes » concernant l'ensemble du groupe faafoué de Toumodi.

c) BASES ÉCONOMIQUES DU « COMPLEXE VILLAGEOIS » DE KOKUMBO.

Nous voudrions maintenant examiner les *déterminants plus strictement économiques* du « *complexe villageois* » de Kokumbo, et particulièrement ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles (essentiellement l'exploitation de l'or de Kokum Boka et de la terre cultivable) et les échanges.

Nous avons déjà dit que l'appropriation par les Faafoué de Kokumbo de leur territoire actuel s'était effectuée aux dépens des Gouro, qui auraient peut-être entrepris l'exploitation de l'or de Kokum Boka avant l'implantation des Baoulé (version recueillie à Akroukro). D'autre part, il apparaît, dans les traditions que nous avons pu recueillir chez les Faafoué et chez les Saa eux-mêmes, que ces derniers ont longtemps contesté l'appropriation exclusive de Kokum Boka par les Faafoué, arguant de leur installation antérieure (51). Plusieurs conflits armés opposèrent les deux groupes, sans pour autant empêcher l'accès des Saa au gisement aurifère (52). L'acquisition par Kokumbo d'un terroir propre se fit également aux dépens de Kplessou. On trouvera en annexe les traditions relatives à ce point et à la rupture qui s'instaura entre Kokumbo et Kplessou. Très rapidement, l'exploitation aurifère de Kokum Boka se fit de façon séparée à Kokumbo et à Kplessou (qui possédait le versant est de la colline). Les sacrificateurs des deux chantiers étaient différents et le mode d'exploitation soumis à des règles également différentes : en particulier, il semble qu'à Kplessou un système de redevance régulière ait été imposé aux orpailleurs, ce qui n'était pas le cas à Kokumbo ; d'autre part (et peut-être à cause de cela), il n'y eut pas à Kplessou un afflux d'orpailleurs, venus de diverses régions du pays baoulé, comparable à celui que connut Kokumbo (53). Malgré cette relative séparation des deux chantiers, il est remarquable que, lorsque les entrepreneurs européens, installés à Kokumbo dans une véritable atmosphère de terreur, eurent interdit l'orpaillage indigène, des ressortissants de Kokumbo aillent exploiter le chantier qui dépendait de Kplessou (ce qui fut d'ailleurs rapidement réprimé par l'entreprise européenne). (Cf. rapport du Gouverneur ANGOULVANT au Gouverneur Général de l'A.O.F., sur les incidents de la société minière et foncière du Bandama, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, V-41-90).

Hormis le cas des limites de Kokumbo avec les Gouro, avec Kplessou ou avec les Saa au niveau d'Assinzé, qui furent établies de façon précise à la suite d'un accord tacite ou d'un conflit ouvert, le terroir de Kokumbo était simplement reconnu plutôt que délimité. La chasse individuelle contribua le plus certainement à former le terroir villageois. Les activités agricoles ne nécessitaient pas autant d'espace et s'effectuaient à proximité des villages. Par contre, lorsqu'un campement s'établissait pour se livrer aux cultures du vivrier, il tendait davantage à acquérir son autonomie par la suite, comme nous allons le voir un peu plus loin.

Nous ne reviendrons pas sur les relations entretenues par Kokumbo avec des groupes baoulé dont ressortissaient les nombreux orpailleurs émigrés, le plus souvent individuellement, à Kokumbo. Bien qu'un grand nombre fussent originaires de groupes apparentés à Kokumbo (Faafoué, Ndranoua, Gosan du nord, Akoué), nombreux étaient ceux qui venaient de groupes éloignés ou sans relations particulières avec les Faafoué de Kokumbo.

Nous avons également évoqué la « structuration » économique de la région de Kokumbo, dont l'exploitation de l'or fut un élément, semble-t-il, déterminant. Cette structuration reposait en partie sur une ébauche de spécialisation géographique de la production et suscita des relations particulières entre Kokumbo et les villages ou groupes voisins. Tout d'abord, en tant que principal foyer d'extraction de l'or, Kokumbo était un centre d'approvisionnement de l'or pour ses voisins. Il en était ainsi, en particulier, pour les Akoué, bien qu'ils aient possédé eux-mêmes des mines aurifères, comme il apparaît dans le rapport de l'adjudant TOURNOIS, commandant le poste de Bonzi, au lieutenant commandant le secteur de Toumodi (août 1902) (*Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XIV-29-4) :

« J'ai appris que les Faafoué et les Akoué du sud, qui sont mariés entre eux, espéraient toujours reprendre Kokumbo, que les Gouro, Nanafoué et Saafoué leur viendraient donner la main lorsque le moment serait venu. Les Akoué ne demanderaient pas mieux, étant obligés d'aller chercher de l'or chez les Yaoré qu'ils ne peuvent obtenir que contre des fusils et de la poudre, tandis qu'à Kokumbo, moyennant quelques grammes donnés au chef, l'or leur revenait à bien meilleur marché, ne payant que leur séjour, faisant les fouilles eux-mêmes. »

D'autre part, la spécialisation attestée des Aïtou et Nzipri dans le travail de l'or (cf. plus haut et note 12) suscita des échanges suivis entre eux et Kokumbo, soit que les Faafoué leur commandassent le travail en leur portant leur or, soit que des orpailleurs nzipri et aïtou fussent eux-mêmes exploitants à Kokumbo (54).

La richesse en or (55) induisit probablement un essor de la production de biens de prestige, dont le principal article était le pagne en coton teint. A cet égard, une véritable spécialisation géographique semble s'être instaurée : les Ouarebo du nord et les Nanafoué en étaient les fabricants les plus réputés, mais les Aïtou et les Akoué approvisionnaient également les Faafoué de Kokumbo en pagnes de prestige (56). Un administrateur notait que, dans la région de Toumodi, c'était surtout dans les tribus où il y avait peu d'or que l'on trouvait surtout des tisserands (cf. Bulletin agricole et commercial du poste de Toumodi, 1^{er} trimestre 1910, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XI-43-434).

Une autre complémentarité existait entre Kokumbo et certains villages ou groupes, qui concernait l'approvisionnement en produits vivriers du centre d'exploitation aurifère. Cette complémentarité était loin d'être fondée uniquement sur les conditions naturelles de la région, comme on pourrait le penser en considérant que Kokumbo était situé dans une zone de forêt dense, où la culture de l'igname, nourriture valorisée des Baoulé, et la chasse, en particulier la chasse au filet, étaient plus difficiles que dans la zone voisine de savane. En réalité, des savanes incluses se trouvaient à proximité de Kokumbo et, d'autre

part, il existait des espèces d'ignames de forêt qui étaient également appréciées (cf. Renseignements sur la culture de l'igname, Toumodi, 1917, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, IV-17-48). Le point important est que les conditions d'extraction de l'or à Kokumbo : sur les flancs de la colline, dans une terre argileuse qui ne se désagrégeait pas facilement et à proximité d'un cours d'eau permanent (57), permettaient une exploitation durant toute l'année (et même jour et nuit, à l'aide de lampes à huile de palme). Comme l'exploitation nécessitait en même temps une certaine concentration de force de travail (au moins deux individus par puits, sans compter la main-d'œuvre nécessaire au transport du minerai au village, au concassage et au lavage), il est évident que les cultures vivrières souffraient de la concurrence de l'orpaillage. Aussi le vivrier, et en particulier l'igname (58), était-il commercialisé dans la région : il pouvait être l'objet d'un échange contre de la poudre d'or (59). La culture des plantes vivrières détermina la création de campements aux environs de Kokumbo, quelquefois par le fait d'individus ayant auparavant pratiqué eux-mêmes l'orpaillage à Kokumbo (60) : ainsi les traditions expliquent-elles la création de Nianké-Konankro, d'Aboikakro, de Kimoukro (61) et des villages saa d'Ahouékro et Nguessambakro (cf. annexe : « Traditions historiques... »), avec lesquels Kokumbo entretenait des relations.

Un dernier élément qui contribua à déterminer le « complexe villageois » de Kokumbo est constitué par la configuration géographique des principales voies de trafic précoloniales, tant dans l'axe nord-sud que dans l'axe est-ouest. Nous n'y insisterons pas davantage ici, ayant déjà abordé le sujet lors de la description du contexte économique de la création et du développement de Kokumbo et, surtout, en analysant l'aire matrimoniale de ce village.

d) « COMPLEXE VILLAGEOIS » ET « COMPLEXE MATRIMONIAL ».

En conclusion de l'examen du « complexe villageois » de Kokumbo, il s'avère que l'aspect répétitif des relations inter-villageoises est en soi significatif, un type de relation, par exemple commercial, étant constamment redoublé par un autre, par exemple matrimonial. Cela exprime clairement et banalement l'aspect « social total » que peuvent revêtir les relations sociales.

En première approximation, c'est le « complexe matrimonial », évoqué par P. ETIENNE, qui semblerait le mieux traduire la configuration de l'« aire relationnelle » de Kokumbo. On retrouve dans la tentative d'explication que nous en avons donnée les autres principaux facteurs « d'extraversion » : nécessité d'alliances militaires et de relations économiques, perpétuation des relations avec les groupes d'origine du nord, essentiellement. Cela explique sans doute l'étendue inhabituelle de l'aire matrimoniale de Kokumbo, qui correspondait à son influence économique dans l'ensemble du Baoulé précolonial, et qui, paradoxalement, coexistait avec une très forte endogamie d'*akpaswa*, consécutive à l'intégration d'un grand nombre de captifs et de captives.

Ces ébauches de régularités sociologiques dans le choix du conjoint pourraient s'accompagner de commentaires sur les rapports entre ces régularités, la pratique individuelle du mariage et l'idéologie par laquelle la société en rendait compte. Nous ne le ferons pas ici, faute d'informations suffisantes, et parce que, dans ce texte, nous nous proposons davantage de définir les bases matérielles de l'organisation sociale (*). Une autre question est de savoir quel phénomène nous avons appréhendé en examinant l'origine géographique de parents biologiques à partir de leur descendance vivante à

(*) Ces questions sont débattues dans le texte suivant : « Note sur la morphologie matrimoniale... ».

l'heure actuelle. Nous ne visons pas seulement les biais statistiques, évoqués plus haut, ainsi introduits dans l'analyse de l'aire matrimoniale, mais aussi la nature même du mariage, défini comme une « union entre un homme et une femme telle que les enfants nés de la femme sont reconnus comme la progéniture légitime des deux partenaires » (*Notes and queries*, p. 71). Dans le contexte de peuplement pionnier de Kokumbo et, pour ce qui concerne la partie de sa population constituée d'étrangers, de peuplement provisoire, il est fort probable que de telles unions furent plus proches du concubinage, tel que l'entend la culture européenne, favorisant, en ce qui concerne l'acquisition de la descendance, la cour maternelle lorsque celle-ci était originaire de Kokumbo. La faiblesse des prestations matrimoniales encourageait une telle pratique.

Quelle que soit l'incertitude ainsi attachée à notre tentative de description du « complexe matrimonial » de Kokumbo, un autre problème empêche la notion de « complexe matrimonial » de rendre compte par elle-même de l'aire relationnelle significative de Kokumbo : l'alliance matrimoniale étant la forme la plus achevée, dans les sociétés où la parenté tient le devant de la scène sociale, d'institutionnalisation des rapports sociaux, elle est utilisée dans les contextes les plus divers. Dans le cadre de contraintes données, telles que la nécessité de l'exogamie, les conditions matérielles de l'exploitation aurifère ou la configuration géographique des grands axes de trafic commerciaux, l'alliance matrimoniale traduisait des situations aussi différentes que la perpétuation de l'unité tribale à l'égard des Faafoué du nord, la subordination politique et militaire à l'égard des Akoué, le « loyalisme conflictuel » à l'égard de Kplessou ou encore des relations, avec les groupes voisins en particulier, dont l'antagonisme manifeste ou « la paix dans la guerre privée » (*the peace in the feud*) évoquée par M. GLUCKMAN (1971) étaient les principales composantes. Seule une analyse aussi complète que possible des divers niveaux du « complexe villageois » peut rendre compte du « complexe matrimonial », qui reste néanmoins l'indicateur privilégié de l'aire rationnelle d'un village comme Kokumbo. On peut parler dans ce sens d'une « structure », au sens gurvitchien (GURVITCH, 1962 p. 214) des relations de Kokumbo avec les autres villages ou groupes. Il serait intéressant, à partir des réactions de la société locale à la pénétration coloniale, d'esquisser le processus de cristallisation de cette « structure » face à une agression extérieure.

6 - EN GUISE DE CONCLUSION : ÉLÉMENTS POUR L'ANALYSE DE LA FORMATION ÉCONOMIQUE-SOCIALE LOCALE A L'ÉPOQUE PRÉCOLONIALE

Nous aurions voulu terminer ce texte sur un aperçu général des structures de production à l'œuvre dans la société locale précoloniale, un peu selon la démarche suggérée par E. TERRAY (1971) : il se serait agi de recenser les « modes de production » réalisés « dans la formation économique-sociale » baoulé à l'occasion des activités productives, et, éventuellement, d'en esquisser une théorie. A la relecture de nos notes de terrain, de nombreuses lacunes apparaissent à cet égard ; aussi nous contenterons-nous de remarques générales, en attendant de compléter nos informations sur ce sujet (62).

La première série de remarques porte sur la *diversité des modes de production* (au sens que TERRAY donne à ce terme) que connaissait la société baoulé précoloniale :

agriculture, orpaillage, chasse, pêche, collecte (du vin de palme en particulier, qui avait et a encore une importance sociale et économique non négligeable), artisanat et élevage. Ces différentes activités ne se caractérisaient ni par le même objet de travail, ni par les mêmes formes de coopération, ni par la constitution des mêmes unités de production, ni, enfin, par les mêmes rapports de production et de pouvoir. De plus, une même occupation pouvait donner lieu à des modes de production différents : ainsi la chasse au filet (*ûgbè*) et la chasse individuelle au fusil ; la pêche collective ou individuelle ; l'orpaillage filonien, imposant la présence d'un « travailleur collectif », et l'orpaillage dans les alluvions récentes des cours d'eau, surtout individuel ; enfin les diverses cultures, qui ne nécessitaient pas une organisation identique du travail et, par suite, n'induisaient pas une forme identique d'appropriation et de distribution du produit (igname, banane, etc.). La structure sociale baoulé, sur laquelle nous allons revenir, favorisa sur la base de cette diversité des formes de coopération ce que nous pourrions appeler, d'un terme volontairement vague, un « individualisme » économique, dont on peut rendre compte, non par une vertu psychologique (63), mais par des conditions historiques et sociales particulières.

Parmi tous les procès de production, certains étaient plus déterminants : c'était le cas de l'agriculture qui fournissait la base essentielle de la subsistance mais aussi de l'exploitation aurifère et de l'organisation des échanges à longue distance (64), associées à des contraintes précises dont les conséquences se firent sentir sur l'ensemble de l'organisation sociale. A cet égard, la situation de la région de Kokumbo par rapport à l'ensemble baoulé représentait moins un cas d'exception qu'un cas limite. Il convient ici de rappeler la place de l'or dans les sociétés akan en général. RODNEY (s.d., pp. 13 et 18) insiste, d'une part, sur la place de l'or dans l'intégration politique et économique de la Guinée forestière jusqu'au XVII^e siècle, parlant, pour caractériser l'économie des principaux Etats akan, de *gold oriented economy* (ibid., p. 16) ; il montre, d'autre part, l'impact différentiel du commerce européen et de la traite des esclaves, à partir du XVIII^e siècle, selon que les divers Etats cherchèrent ou non à protéger leur organisation socio-économique fondée sur l'exploitation de l'or contre les effets destructeurs de la traite. Il n'est pas indifférent de constater que les Baoulé Asabou étaient précisément originaires de l'Asanté qui préserva au maximum cette organisation.

L'agriculture, l'exploitation de l'or et même les échanges (qui, hormis la présence d'agents mandé chez les Asante, se développèrent selon des formes comparables chez les Baoulé et les Asanté, d'après ce que rapporte DAAKU : 1969) dépendaient en grande partie du travail de captifs. Nous abordons ici le problème des rapports entre structures sociales et structures de production.

P. ETIENNE définit la société baoulé comme une société de segmentation, par opposition à une société de concentration, et comme une société d'intégration, par opposition à une société de stratification. La société baoulé est (65) en effet constituée sur la base, non de groupes de filiation (société lignagère), mais sur la base de groupes personnels (ou définis à partir d'*ego*, pour reprendre la terminologie de Fox (1972, p. 160), bien que (mais cela n'est pas contradictoire) le recrutement se fasse plutôt par la ligne utérine. Les groupes formés d'individus qui ont un *parent* commun (*ego*), qui n'est pas forcément un *ancêtre*, sont donc soumis, à la mort de ce parent, à un risque de désagrégation important, dans la mesure où les individus du groupe conservent des relations avec leurs autres parents. La composition des groupes fondamentaux, qui n'est pas due au hasard mais semble correspondre à des conditions historiques, explique donc la stratégie sociale dominante. Pour les *leaders en place*, il s'agit de renforcer la cohésion de leur groupe en assurant à chacun des individus qui le constituent les meilleures conditions d'intégration, et, en particulier, en ne lui imposant pas des obligations et des

prestations sociales lourdes. Pour un individu en situation d'antagonisme avec un de ces groupes, il s'agit soit de se tourner vers un autre groupe auquel il est lié, soit de fonder par segmentation un groupe dont il sera lui-même l'élément intégrateur. On voit comment, dans ce contexte, la « multidépendance » (P. ETIENNE) à l'égard de groupes différents fonde un comportement individualiste et une stratification sociale peu tranchée. Cependant, lorsque la multidépendance n'est plus garantie (et c'est le cas des captifs, des individus mis en gage ou capturés, etc.), les possibilités pour l'individu de jouer de ses relations avec des groupes de résidence différents afin d'affermir son statut sont extrêmement limitées ; la rupture totale d'avec le groupe, si elle ne s'accompagne pas de la certitude d'être intégré à un autre groupe, est des plus hasardeuses. C'est pourquoi il ne faut pas exagérer la faiblesse de la stratification de la société baoulé : il est vrai que le mode de recrutement et le pôle de référence des groupes fondamentaux ne favorisent pas l'émergence de *corporate groups* stables, encore moins de lignages souverains. Cependant l'acquisition de ce que nous avons appelé plus haut des « dépendants directs » (captifs, individus gagés essentiellement) et la pratique corrélative des « mariages familiaux » (*aulo adya*) aboutit en réalité à stabiliser les groupes de résidence (M. AUGÉ parle d'« homogénéisation » des principes de filiation et de résidence) et à justifier un système de référence généalogique (même si en réalité il s'agit d'une généalogie construite ou manipulée) pour situer les individus du groupe les uns par rapport aux autres. A cet égard, la distinction entre hommes libres (*liewa*) et captif (*kâga*, etc.) s'impose à l'observateur, bien que la reconstruction d'après le « présent ethnographique » obscurcisse les choses, dans la mesure où l'achat de captifs (*kâga*) a cessé définitivement depuis la pénétration coloniale. Or la société locale semble avoir toujours pratiqué à l'époque précoloniale l'acquisition de captifs étrangers ; c'est-à-dire que, même si les enfants de ces captifs n'étaient plus qualifiés par un statut dévalorisé (leur ascendance n'étant pas oubliée pour autant), il existait à chaque moment des captifs de fraîche date qui constituaient une catégorie en situation de dépendance permanente, sur laquelle reposaient en particulier les tâches économiques les plus pénibles. Si, du point de vue des individus, elle ne constituait pas une *classe* réelle, se reproduisant au fait de ses propres éléments et possédant une fonction spécifique, elle constituait, au niveau de l'analyse globale, une classe économique particulière, dont la situation, la position et les relations symboliques avec les autres « classes » (cf. BOURDIEU, 1969, pp. 293-317) peuvent être décrites. Peut-être la notion webérienne de « groupes de statut » convient-elle mieux que le terme de classe, dans la mesure où la situation de captif renvoie davantage à une distinction symbolique qu'à une distinction économique spécifique (il n'existait pas d'activités économiques réservées ou, au contraire, interdites aux captifs). Il reste que, pour reprendre les termes de TERRAY (1971, p. 8), même si les captifs ne constituaient pas une véritable *classe* exploitée, du moins leur exploitation formait-elle la base permanente de la richesse et de la puissance des chefs de famille baoulé. La structure des groupes fondamentaux, que nous avons évoquée précédemment, suscitait l'intégration de ces captifs ou, au moins, de leurs descendants ; d'où la nécessité de renouveler constamment l'effectif de ces dépendants directs soit par l'achat de captifs étrangers, soit en s'attachant des *aowa slâ* (individus gagés) en se substituant à leur créancier. La guerre ne semble pas avoir constitué un moyen notable d'acquérir des dépendants, du moins dans la région de Kokumbo (66).

Cela peut contribuer à expliquer la coexistence, dans la pratique sociale baoulé, d'un laxisme certain (manifesté par une stratégie finalement individualiste) et d'une stratification affirmée, au moins à l'époque précoloniale, au sein des groupes de résidence (manifestée en particulier par un pouvoir économique fortement inégal). Il est probable que l'abondance de l'or dans la région de Kokumbo lui a conféré une situation particulière à cet égard, en facilitant l'acquisition de dépendants et la constitution de groupes de résidence plus homogènes.

- POSTFACE (1976)

Deux brèves remarques :

a) *La spécificité du mode d'exploitation de l'or à Kokumbo réside certes dans le libéralisme de l'accès aux gîtes et la faiblesse des redevances (cf. annexe). Des informations ultérieures suggèrent cependant l'existence d'une ponction non négligeable par les chefs des lignées dominantes sur le produit de l'exploitation. Mais, là encore, cette ponction semble avoir pris une forme spécifique puisqu'elle se réalisait moins par l'établissement de prestations ou de redevances déterminées que par d'autres moyens. Les amendes, en premier lieu, revenaient à Kouakou Sé ou à ses successeurs, soit en tant que représentants du génie de la montagne, soit plus simplement en tant que juges. Mais la ruse n'était pas exclue comme moyen utilisé par les chefs de la lignée dominante pour s'approprier une partie du produit. Comme nous l'avons signalé dans le texte, les orpailleurs chanceux taisaient le lieu de leur découverte afin d'en bénéficier seuls. Il ne pouvait en effet y avoir appropriation d'un terrain sans travail effectif préalable, et il suffisait qu'un autre individu (sans liens particuliers avec le premier, puisque l'appropriation des placers était individuelle) creusât un puits à proximité pour que le produit d'un filon particulièrement riche ou plus facilement accessible échappât à son « découvreur ». Il était d'usage cependant que celui qui découvrait un tel gîte en partageât le secret avec le chef du village ou son représentant, auquel cas il remettait en même temps à ce dernier une partie du produit de la première extraction (ce qui correspond à une redevance de fait). Mais, dans le cas où il s'en abstenait et que la découverte se sache néanmoins, le chef ou ses représentants pouvaient signifier, sous des prétextes divers, un interdit de travail à l'orpailleur en question et en profiter pour aller tirer un maximum de quartz aurifère du placer. L'utilisation de journées spéciales d'interdit de travail aurait été étendue et aurait constitué un moyen d'enrichissement de la lignée du fondateur et de ses notables. Il ne s'agissait pas, dans ce cas, de tributs ou de redevances proprement dits puisque le bénéficiaire devait se procurer les moyens d'extraire le produit (en particulier la force de travail nécessaire). Mais ce procédé permettait d'éviter toutes les étapes de la recherche elle-même, qui, d'ailleurs, n'aboutissait pas toujours à la découverte de minerais aurifères.*

b) *Comme nous l'a fait remarquer Mona ETIENNE, il est gênant que les catégories de statut social (individu libre, captif, gagé, etc.) ne soient pas spécifiées selon le sexe de l'individu visé ou le sexe de l'ascendant qui le lie à son groupe d'intégration. Il est possible dans certains cas que les conséquences du statut social concerné varient selon ce critère. Il nous semble cependant qu'en ce qui concerne les captifs et descendants de captifs, l'accentuation matrilineaire ne joue pas un rôle important dans la pratique de la détermination du statut. Nous revenons sur ce point dans le texte suivant.*

Notes

(1) Cf. SALVERTE-MARMIER, 1965, pour l'ensemble du pays baoulé. Pour la région de Toumodi et de Kokumbo, cf. CHAUVÉAU, 1971 où l'on trouvera une bibliographie sur ce sujet. (Texte précédent).

(2) Les Gouro d'Oumé sont fortement « baoulisés » dans divers domaines. Ils conservent le souvenir d'une cohabitation avec les Baoulé dans la région de Kokumbo (cf. BIPOU). Après leur

déplacement de l'autre côté du Bandama, les Gouro conservèrent des relations matrimoniales et des relations d'échanges suivies.

(3) L'application du contenu précis qu'implique le terme « clan » : groupes de personnes des deux sexes, dont la parenté est déterminée selon une filiation unilinéaire réelle ou supposée, ne va pas sans faire problème : 1) à cause du type de descendance baoulé, qui est cognatique à accentuation matrilinéaire ; 2) à cause de la pauvreté de nos informations sur ces « clans » historiques (cf. *Notes and queries...*, p. 89 ; DELAFOSSE, 1900 et 1904-a). Le concept de tribu : groupe politiquement ou socialement cohérent et autonome, occupant ou revendiquant un territoire particulier, serait peut-être plus adéquat. Le terme baoulé utilisé pour traduire le type de groupement dont il est question ici est *akpaswa*, et il ne lui est pas spécifique : *akpaswa* se rapporte à l'idée de catégorie et peut désigner les différents « quartiers » d'un village, les groupes de familles liées entre elles par des relations de parenté (cf. ETIENNE, 1972, p. 29), etc. Un autre terme, *mè*, désigne « les grandes unités que les conquérants akan ont réussi à constituer et à contrôler au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle » en pays baoulé (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965, p. 206). Ces *mè* n'ont quasiment plus de réalité actuellement. Les huit « clans » d'origine sont : les Ouarebo, les Faafoué, les Saa, les Nzipri, les Atoutou (ou Aïtou), les Nanafoué, les Ngban et les Agba. Les autres dont les noms apparaissent sur la figure 10 seraient issus de ces clans originels. C'est ainsi qu'en particulier les Akoué, situés au nord des Faafoué de Kokumbo, seraient issus de métissages de Gouro et de Faafoué (cf. en particulier DELAFOSSE).

(4) L'équivalent de ce groupe agoua se retrouverait dans la hiérarchie politique (beaucoup plus structurée que chez les Baoulé) des Agni et des Abron (qui sont également des Akan). Il serait de toute première importance de tenter d'élucider ce problème des *agwa*.

(5) Surtout suivant que l'on s'adresse à des informateurs liés au groupe de descendance d'Okrougni (à Kplessou) ou à celui de Kouakou Sé (à Kokumbo).

(6) Kouakou Sé, dans son village d'origine, Sakri, aurait été la cause de nombreuses disputes que son père devait régler par des amendes importantes. Un jour, après que Koukou Sé eût été condamné à une amende à la suite d'une histoire de chasse (Sé aurait tué le chien de son compagnon de chasse), son père refusa de payer, et chercha quelqu'un qui puisse le faire à sa place (il est toujours exclu qu'une amende reste impayée impunément). Il s'adressa à Okrougni, qui accepta. Dès lors, Kouakou Sé tombait sous la dépendance d'Okrougni en tant qu'*aowa* (cf. annexe « Traditions d'origine... »).

(7) Les deux dernières versions sont celles qu'expose également DE SALVERTE-MARMIER (1965, p. 43). Le récit que nos informateurs de Kplessou, Kokumbo, Akroukro et Kimoukro nous ont donné des modalités de la découverte de l'or suggère presque toujours cependant un lien de dépendance entre Okrougni et Kouakou Sé (en particulier, le fusil de ce dernier lui aurait été donné par le premier). Cf. annexe « Traditions d'origine des villages de la région de Kokumbo ».

(8) Le gisement filonien de Kokumbo ne procurait que de la poudre d'or, jamais de pépites. Cela explique peut-être la faiblesse des redevances : il est fréquent dans toute l'Afrique Occidentale que les pépites soient remises au chef autochtone (ou au monarque dans le cas de société à Etat) car elles étaient censées être chargées d'une puissance surnaturelle liée au caractère sacré de la terre à laquelle elles étaient arrachées. Pour plus de détails sur l'exploitation aurifère de Kokumbo, cf. annexe « L'exploitation baoulé de l'or... ».

(9) Ainsi convenait-il qu'un orpailleur étranger au village fasse de temps en temps quelque cadeau au chef de famille qui l'avait accueilli. Mais cela se faisait sans périodicité ni montant fixes, et les dons étaient peu importants (mais les amendes payables en or étaient fréquentes et pouvaient être lourdes). Au contraire, les orpailleurs qui exploitaient la partie de la colline Kokum dépendant de Kplessou devaient payer un lourd tribut au chef de la famille du fondateur. Nous reviendrons plus loin sur la différence d'exploitation à Kokumbo et à Kplessou, villages pourtant en relations étroites tant sur le plan social que sur le plan géographique (cf. annexe « L'exploitation de l'or... »).

(10) Nous n'envisageons pas ici l'orpillage dans les alluvions des marigots et des rivières, commun à tout le pays baoulé, et dont le caractère individuel a limité les effets au niveau de l'organisation socio-économique. Il faut noter cependant que dans le cas d'exploitation par lavage des alluvions, les femmes jouaient un rôle important.

(11) L'aliment culturellement valorisé dans le Baoulé est l'igname de savane. La banane, aliment de forêt, n'était qu'un aliment d'appoint, dont l'usage s'est généralisé avec les migrations dans la zone forestière pour cultiver le café et le cacao.

(12) TAUXIER (1924, p. 212) note que les Kanga-Bonou du Yaouré faisaient appel, pour travailler

l'or qu'ils extraient, aux Baoulé de Bouaké et de Toumodi. D'autre part, il existait une certaine spécialisation entre Nzipri et Aïtou : les premiers excellaient dans le façonnage des bijoux (boucles d'oreille, bagues, chaînes...), les derniers dans la fabrication des couronnes, chasse-mouches, cannes..., en général tout objet constitué par une « âme » de bois travaillé recouverte d'une feuille d'or.

(13) Le terme « commercial » utilisé ici pour qualifier les échanges en pays baoulé doit être pris dans un sens très large. Il ne correspond pas à la définition, pertinente par ailleurs, qu'en donne MEILLASSOUX, et qui est fondée sur des échanges de biens en équivalence les uns des autres par l'intermédiaire d'un moyen de paiement, permettant de réaliser des bénéfices marchands et une accumulation de capital (cf. MEILLASSOUX, 1971, « Introduction »).

(14) Les voyages à motif commercial étaient soumis à l'existence de réseaux d'alliés (*sia*) ou de camarades (*tukpè, diavwè*) sous peine d'être pris *ndolè*, c'est-à-dire capturé et rançonné. La prise en *ndolè* n'était pas en principe systématique et les « kidnappeurs » devaient eux-mêmes respecter les réseaux d'alliance et de camaraderie. L'individu qui enfreignait ces règles pouvait réintégrer son village d'origine à condition que ses parents versent une amende ; sinon il était gardé par ses ravisseurs qui s'efforçaient de l'intégrer dans la vie économique et sociale de leur famille. L'institution de la prise en *ndolè* étant admise de part et d'autre, les deux parties s'efforçaient d'en respecter les règles, et donc d'éviter qu'elle ne dégénère en conflit ouvert. Mais l'idée de la responsabilité étendue à sa famille et à son village des faits et gestes d'un seul individu incita les villages à se livrer à des opérations de représailles. Dès lors, la légitimité de la prise en *ndolè* d'un individu n'était plus forcément reconnue par l'une des parties, et des conflits ouverts pouvaient s'ensuivre, pour dette impayée ou pour une prise en *ndolè*. Les Aïtou et surtout les Ngban des actuelles sous-préfectures de Toumodi et Tiassalé, qui occupaient une position stratégique sur l'axe reliant le nord du pays baoulé à Tiassalé, étaient redoutés pour leur pratique fréquente de la prise en *ndolè*. Les Akoué semblent également avoir été des intermédiaires difficiles (cf. annexe : Quelques cas d'affaires de « justice indigène »). Les réseaux d'alliance spécifiaient également les échanges avec les non-Baoulé (cas des échanges avec les Gouro dans la région de Kokumbo). Quelques Baoulé s'aventuraient ainsi jusqu'à Zanguié, selon les mêmes principes, sans pour autant cesser de risquer d'être capturés par les Gouro. Malgré le caractère diffus des pistes empruntées par les individus se livrant aux échanges, certains axes étaient privilégiés par la morphologie du terrain et le sens du trafic. Ainsi, pour la région de Kokumbo, la principale piste (hormis celle qui communiquait avec les Gouro dans le sens est-ouest) était nommée *wata atí* (piste des « commerçants ») ; elle reliait le pays akoué et Kokumbo, puis rejoignait l'axe Toumodi-Tiassalé après avoir traversé les groupes saa et aïtou (cf. carte 13).

(15) Pour l'organisation économique précoloniale du pays baoulé, cf. notre « Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial ». Les Baoulé exportaient essentiellement vers la côte : de l'or, des bijoux, des cotonnades, des pagnes, et, dans une proportion difficile à déterminer, des captifs ; les mêmes produits étaient acheminés vers la vallée de la Comoé. Vers les Gouro, les Baoulé réexportaient surtout les armes à feu, la poudre et les produits européens en provenance de la côte ; vers le nord : ces mêmes produits et la cola. Les Baoulé recevaient de la côte (surtout semble-t-il par Grand-Lahou et Tiassalé) du sel marin et les produits de traite européens classiques : armes à feu, poudre, fer et outils, verroterie, alcools). Du nord, en provenance surtout de Sakhal et Kong, ils recevaient du sel, du fer, des captifs et du bétail. Enfin, de la vallée de la Comoé et du pays abron, ils recevaient des produits de traite européens.

(16) Dans la terminologie de MEILLASSOUX (1971, Introduction), l'expédition est une forme d'échange pratiquée non par des marchands professionnels mais par des agriculteurs qui vont échanger leurs produits contre une marchandise précise destinée à leur propre usage. Le but n'en est pas le bénéfice marchand, mais l'acquisition aux termes les plus avantageux.

(17) On retrouve souvent dans les rapports des premiers colonisateurs des allusions au fort armement des Baoulé, dont presque chaque homme adulte semblait posséder un fusil. D'autre part, les quelques chiffres de captifs libérés par les Français, lors des premières années de la pénétration, et que l'on peut trouver dans certains textes sont éloquentes : cf. B.C.A.F. 1913, p. 343 et s. Il est vrai que, dans ce cas, l'épopée de Samory avait fait chuter les prix d'achat des captifs.

(18) Cf. notre « Note sur les échanges... ». Nous n'avons enquêté sur le terrain qu'à Tiassalé. L'importance de Kotiakofikro (surtout à l'époque de Samory), situé légèrement au nord de Bouaké, est encore attestée par les informateurs de la région de Toumodi. Nos autres sources d'informations sont constituées par les Archives (en particulier les cartes du capitaine MARCHAND) et par BINGER

(1892, tome deuxième, p. 216 et s.). D'autres centres d'échanges sont évoqués dans ces textes, mais la présence de non-Baoulé n'y est pas expressément attestée.

(19) Les Baoulé du sud utilisent le terme *asoko* pour désigner les groupes côtiers qui se livraient à la traite des marchandises entre les Européens et eux-mêmes, par extension du terme *asoko* qui désignait à l'origine les habitants de la région d'Assinie, très mêlés aux Nzima (cf. DELAFOSSE, 1904, p. 107). C'est le même processus qui fait appeler actuellement *dyula* l'ensemble des groupes du nord, à vocation commerçante. Les Gouro appelaient également *soko* les intermédiaires successifs entre eux-mêmes et la côte (cf. MEILLASSOUX, 1964, p. 265).

(20) MARCHAND parle de bénéfices de 200 à 300 % réalisés par les courtiers de Tiassalé par rapport aux prix pratiqués à la côte. Il semble toutefois que l'essentiel du bénéfice devait revenir aux négociants côtiers, qui apportaient les marchandises (cf. Arch. Nat. O.M., *Mission 8*, « Généralités sur le pays »).

(21) Kotiakofikro était situé à quelques kilomètres au nord de l'actuel Bouaké. Bénou serait peut-être un marché de la tribu bwénou, sur la rive droite du Bandama rouge, comme l'indique EYSSERIC. Les villages actuels se nommant Bénoufla ou Banoufla (*fla* = village en gouro) ne semblent pas correspondre aux indications de l'auteur.

(22) Nous nous réservons de discuter ultérieurement la place du système économique du Baoulé précolonial dans les principales classifications, très académiques, proposées par les théoriciens de l'anthropologie économique : BOHANNAN et DALTON (1964, Introduction), POLANYI (1957), MEILLASSOUX (1964-b et 1971), DOUGLAS (1967), MAUSS (1967), CHAYANOV (1966), etc.

(23) D'autres conflits auxquels furent mêlés les Faafoué eurent pour origine plus directe la possession de placers aurifères (cf. annexe « d »).

(24) Le fait qu'un étranger installé à Kokumbo fût d'ascendance libre ou captive semble avoir eu peu d'importance eu égard à son insertion dans la collectivité villageoise. La relation de captivité ne produit pleinement ses effets sociaux que dans le ou les villages d'origine de l'intéressé. Par contre, un captif acheté par un étranger de Kokumbo et y travaillant comme tel supportait toutes les conséquences de son statut.

(25) L'usage de la notion de « dépendance directe » ne nous est dicté que par la commodité de l'exposé. Nous rattachons à ce type de dépendance les captifs et descendants de captifs, les individus gagés (*aowa slâ*), les individus qui se sont volontairement mis sous la protection d'un chef de famille après rupture d'avec leur milieu d'origine (*dye slâ*), enfin les étrangers de passage capturés sur le territoire villageois (pris *ndolè*), dont la situation est fort proche de celle des *aowa slâ*. A ce type de dépendance directe, nous pourrions opposer d'une part la dépendance liée à l'appartenance de l'individu à un groupe de parenté et d'alliance, d'autre part la dépendance issue d'une situation de client ou d'étranger (*aofwè*). Dans les deux cas, la dépendance n'est pas « directe » dans la mesure où il y a multidépendance plutôt que dépendance unique à l'égard d'un individu ou de sa famille ; cette multidépendance permet éventuellement une rupture totale à l'égard d'un des pôles de dépendance, sans pour autant tomber dans une situation de dépendance unique : ainsi un étranger en rupture avec son milieu d'accueil peut toujours retourner dans son milieu d'origine tout en conservant son statut d'homme libre ; de même, un individu peut toujours se rapprocher d'une partie de sa famille (par exemple maternelle) si son autonomie ou ses droits sont compromis dans une mesure qu'il juge intolérable par le fait d'une autre partie de sa famille (par exemple paternelle) ; au contraire, un individu dans une situation de dépendance directe ne peut s'y soustraire sans retomber ailleurs dans le même type de dépendance. Répétons cependant que cette distinction ne prétend pas être très rigoureuse : la stratégie sociale des Baoulé et, pour reprendre les termes de MALINOWSKI, « les impondérables de la vie authentique » la rendent quelque peu schématique.

(25 bis) DELAFOSSE, alors chef du poste de Tournodi, note qu'il a « pu étudier la langue gouro grâce au grand nombre d'esclaves de cette race qu'on trouve ici... ». Cf. VERNEAU, 1895, p. 565.

(26) Cela s'explique par le nombre élevé des captifs pris par Samory après sa conquête des pays senoufo, djimini, diamala et tagouana et par les difficultés qu'il éprouvait pour équiper en armes et fournir en vivres son armée (cf. PERSON, 1970).

(27) Il pouvait l'être s'il était jugé de caractère difficile. C'était souvent un captif revendu qui était utilisé dans les sacrifices humains lors des cérémonies de funérailles des personnages importants.

(28) Nous n'avons pu éclaircir tout à fait les conséquences de l'achat d'un captif par un autre captif. Nos informations divergent sur ce point : d'un côté on nous a déclaré qu'un captif ne pouvait se rédimier, auquel cas le captif qu'il achetait était censé être la « propriété » de son maître ; d'un autre

côté, on nous a tenu la théorie inverse : dans ce cas le captif devenait un homme libre (*liewa ba*). En tout état de cause, il semblerait étonnant que son ancien statut de captif puisse être ainsi oblitéré par le simple fait d'une opération « juridique » et par le temps ; l'observation contemporaine de l'usage, à certaines occasions, des connaissances généalogiques est éloquente à cet égard. Par contre, il est fort possible qu'un captif ait pu jouir d'un prestige et d'une autorité élevés, précisément par le fait qu'étant « enfant de la famille » (*aulo ba*), dénué de toute autre attache extérieure, son intérêt personnel coïncidait exactement avec celui de la famille, surtout dans une situation (comme à Kokumbo) où l'abondance de captifs mariés dans la famille de leur maître réduisait le nombre des personnes susceptibles d'être dépourvues de toute ascendance captive.

(29) On nous a affirmé dans la région de Kokumbo que les conflits armés s'accompagnaient rarement de la capture d'adversaires. On s'efforçait plutôt de tuer le plus rapidement possible dans une embuscade un petit nombre d'ennemis, après quoi le litige était confié à l'arbitrage de tiers d'un village ou d'un groupe neutre (cf. annexe « Informations sur les principaux conflits armés... »).

(30) Il fallait évidemment de graves raisons pour se couper volontairement des parents, ou pour que ceux-ci chassent un individu : par exemple, la menace de sanctions surnaturelles à la suite de délits graves ou de pratiques de sorcellerie. Nous avons rencontré à Kokumbo le cas d'une femme venue se réfugier avec son enfant menacé d'être tué à sa naissance parce que *kido* (troisième enfant d'un couple, de même sexe que les deux précédents). Cette femme avait cependant des parents à Kokumbo ; son cas ne relève donc pas entièrement du *dye slâ*. Le *dye slâ* est sans doute ce que DELAFOSSE appelle *gye* et qu'il définit comme un « captif sans maître », ce qui n'est pas absolument contradictoire avec ce que nous en disons, l'accent étant mis sur la rupture de la dépendance (cf. DELAFOSSE, 1900). Pierre ETIENNE définit le *gye* comme un « voyageur retenu captif et libéré seulement contre rançon » (ETIENNE, 1971, p. VI). Dans la région de Kokumbo, tout au moins, cela relevait plutôt de la prise en *ndolê* (cf. note 14). CARTERON définit *dye* : « solitaire, déséquilibré, vivant en marge de son groupe » (CARTERON, 1972, p. 42).

(31) En parallèle avec des raisons économiques : c'était le cas lorsqu'il s'agissait de se créer une relation dans un village étranger et de pouvoir le traverser sans encombre lors d'expéditions commerciales.

(32) Sur les différents types de mariage chez les Baoulé, cf. ETIENNE, 1970 et 1971-a.

(33) Nous rejoignons l'analyse que font P. et M. ETIENNE de l'évolution du mariage *atô vlê* (cf. ETIENNE, 1965, p. 163) :

« Au début [de l'implantation des Baoulé dans leur territoire actuel], les *agwa* (les nobles) et le *ble ngbi* [l'homme riche] étaient les seuls à détenir l'or et les richesses qu'ils avaient emportés avec eux en quittant Koumassi. Mais la découverte des gisements aurifères du Yaouré et de Bocanda, et surtout (...) celle des gisements de Kokumbo, firent augmenter le volume de la richesse et provoquèrent sa diffusion parmi tous les Baoulé (...). Les *agwa* et les *ble ngbi* n'étaient plus les seuls à détenir la richesse et à pouvoir pratiquer le mariage *atô vlê*. Une forme de mariage réservée qui tend à se généraliser ne peut que se dévaloriser. » L'auteur ajoute que ce fut vraisemblablement l'afflux de captifs consécutif à l'épisode samorien qui contribua le plus à la disparition de l'*atô vlê* dès avant la pénétration coloniale, par assimilation progressive du mariage *atô vlê* avec le mariage avec une captive.

(34) Nous ne tenons pas compte des étrangers dont l'implantation dans les *akpaswa* en tant qu'*aofwê* date de la période coloniale et post-coloniale.

(35) Cette contestation de l'autorité peut, de manière plus simple, pousser un individu et sa famille restreinte à passer sous la dépendance du chef d'un autre *akpaswa* du même village, où il possède également des relations de parenté et d'alliance. Ces « changements d'allégeance » (P. ETIENNE) et les avatars des successions expliquent qu'un même *akpaswa* (entendu comme un groupe familial étendu) ne forme pas nécessairement un tout homogène au niveau de l'habitat. A Kokumbo, les *akpaswa* sont assez mélangés spatialement. Notons que le terme d'*akpaswa* peut également connoter un sens spatial, et désigne la partie matérielle du village où vivent en majorité les individus appartenant à tel *akpaswa* (au sens de famille étendue).

(36) La population de Kokumbo étant forte, l'administration a donc imposé un nombre élevé de « quartiers », surtout après l'expansion du village consécutive à l'exploitation industrielle de l'or et la pratique régulière des recensements administratifs *nominatifs* (dont le premier est peut-être celui qui fut organisé en 1942 par l'administrateur en place à Toumodi, et qui distinguait seulement quatre quartiers chez les Baoulé).

(37) La chefferie du village, dont l'institution formelle est en partie d'origine coloniale, s'est presque toujours transmise à l'intérieur de la même lignée utérine à Kokumbo. Ce n'est pas toujours le cas dans les autres villages voisins.

(38) On peut se demander si cet ordre administratif a un sens pour les villageois. Peut-être en est-il ainsi, mais cela n'est pas sûr : si les deux premières familles sont constituées par les descendants les plus proches du fondateur et la dernière par des descendants de captifs (ce qui suggérerait un ordre de classement selon le « prestige » respectif de chaque *akpaswa* évalué selon la proximité généalogique du fondateur), les troisième et cinquième familles, d'origine étrangère, sont situées respectivement avant un *akpaswa* descendant d'une épouse *atô vlê* du fondateur et un *akpaswa* descendant d'un *aowa slâ* (individu gagé) du fondateur. Dans la mesure où les accompagnateurs d'une épouse *atô vlê* et les *aowa slâ* sont dans une position de dépendants, cela pourrait néanmoins accréditer un classement des *akpaswa* selon leur « statut généalogique ».

(39) Afin de conserver un certain anonymat, nous avons indiqué le nom patronymique des chefs actuels de famille par son initiale. Chez les Baoulé, ce nom, en principe hérité du père, est placé en premier, le second étant laissé au choix des parents.

(39 bis) Ce mouvement de retour dans les villages d'origine du nord (groupe faafoué du département de Bouaké essentiellement) semble s'être effectué surtout dans les années 1920-1921. La « cause occasionnelle » en fut le moindre niveau de l'impôt de capitation dans la subdivision de Bouaké (cf. Rapport de l'administrateur du cercle de Dimbokro à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, a.s. exode des Faafoué de Toumodi dans le cercle du Baoulé, n. 1.196 - 6 p.j., 25 octobre 1921, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, IV-17-23).

(40) Nous avons déjà indiqué la diversité et la complexité des modalités de descendance de captifs, qui se traduisent par une terminologie variée dont nous n'indiquons ici que les principaux éléments.

(41) Leur cas étant différent de celui des étrangers installés à Kokumbo et qui inaugurent après coup une alliance matrimoniale avec une famille en place. Mais dans les deux cas, leur implantation est récente et ne peut nous éclairer sur les processus de peuplement précoloniaux.

(42) La population enquêtée dans chacun des *akpaswa* est en gros proportionnelle à l'importance relative de ces *akpaswa* dans le village, telle qu'elle ressort du recensement administratif de 1968. La différence des effectifs relatifs d'un côté aux *akpaswa* liés au fondateur et, de l'autre côté, aux *akpaswa* étrangers au fondateur à l'origine, ne semble donc pas s'expliquer par un biais systématique de l'enquête.

(42 bis) Il semble que la « libération des captifs » sous l'égide des premiers colonisateurs ait eu une ampleur assez faible dans la région (ce qui n'est pas vrai pour d'autres régions) et qu'elle ait seulement concerné les captifs achetés de fraîche date, à l'époque de Samory. Tout cela pour dire que la proportion actuelle entre individus d'ascendance libre et individus d'ascendance captive n'est pas fondamentalement biaisée, par rapport à la situation précoloniale, du fait des libérations de captifs.

(43) La pratique de la mise en gage de personnes était fort courante dans le Baoulé précolonial (en particulier celle du fils de la sœur par le frère de la mère). Au moment de la pénétration coloniale, des cas de mise en gage pour se procurer le montant de l'impôt ne furent pas rares. D. BOUCHE note que « dans les rapports de 1904, le commandant du cercle de Toumodi affirme qu'il est très rare qu'un captif établi au village de liberté ait le désir de le quitter, mais qu'au contraire, consacrant ses économies au rachat de ses parents encore en captivité, il revient avec eux habiter le village de liberté » (BOUCHE, 1949, p. 536). Cf. l'annexe sur des cas de « justice indigène ».

(44) Pour l'analyse détaillée du mariage chez les Baoulé, nous renvoyons aux travaux de P. et M. ETIENNE cités en bibliographie.

(45) Nous avons retenu les cas de mariage concernant : les individus ayant une trentaine d'années dans les années 1910-1920 et qui sont encore vivants ; les ascendants de ces derniers ; les ascendants des individus enquêtés nés après 1900-1910, mais pas les enquêtés eux-mêmes.

(46) Chaque cas est constitué par la relation matrimoniale entre un homme et une femme. La situation d'un homme marié à trois femmes d'origine connue nous fournit ainsi trois cas de mariage.

(46 bis) Ainsi les Ngban de Ouossou, bien qu'ils aient joui eux-mêmes d'une situation enviable comme intermédiaires commerciaux entre le nord du pays et la côte, allaient pratiquer l'orpaillage chez des groupes plus septentrionaux (Bulletin agricole et commercial du poste de Ouossou, 1^{er} trimestre 1910, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XI-43-434).

(48) Cette alliance religieuse, qui sanctionnait la dépendance religieuse et militaire de Kokumbo, se traduisait par le fait que les sacrificateurs (*téyifwé*) du génie (*amwé*) de Kokum Boka étaient fournis par Duokro (cf. annexe « Traditions... »). D'autre part, on nous a rapporté que le sacrificateur ou son représentant venait chaque lundi sur les placers aurifères de Kokumbo ; là, les orpailleurs pouvaient, sans y être expressément obligés, lui donner quelques morceaux de quartz aurifère « pour qu'il achète du bangui ».

(49) Dans certains rapports administratifs datant du début de la colonisation, les Akoué sont assimilés à des Gouro. Ainsi le D^r LASNET (cf. annexe « L'exploitation baoulé de l'or... ») parle des « chefs gouro » qui contrôlent les mines de Kokumbo. Nous avons recueilli dans le village de Bériaboukro, d'origine gouro, la relation d'une guerre entre Faafoué et Saa : les Faafoué auraient été aidés par des Gouro. Il s'est avéré que ces alliés étaient en réalité des Akoué.

(50) On peut évidemment penser que c'est précisément pour circonvénir leur antagonisme latent que les deux groupes tissent des relations matrimoniales étroites. On ne pouvait qu'être parent ou ennemi (LÉVI-STRAUSS, 1968, p. 552 et ss.).

(51) Dans les traditions que nous avons recueillies chez les Saa, Kouakou Sé, fondateur de Kokumbo, aurait demandé aux Saa la permission de s'installer, mais, les sacrifices ayant été faits par Duokro, les Faafoué n'avaient pas à verser de redevances aux Saa ; Kouakou Sé aurait même, d'ailleurs, résidé un court moment à Yébouékro qui est un village saa. Enfin les Saa, après la découverte de l'or, auraient bénéficié d'un accès privilégié au gisement aurifère. Dans les traditions faafoué, au contraire, on insiste sur les rapports de force instaurés entre les deux groupes, qui aboutirent à une guerre d'où, avec l'aide de Duokro, les Faafoué sortirent vainqueurs, et à l'établissement d'une frontière définitive entre les Faafoué et les Saa. Quant aux relations que Kouakou Sé put avoir avec les Saa, les traditions de Kplessou les réduisent à un épisode au cours duquel Kouakou Sé déroba du vin de palme chez les Saa ; le chef de Kplessou, dont dépendait alors Kouakou Sé, dut payer une amende aux Saa en dédommagement.

(52) C'est ainsi que les fondateurs de Bonikro et d'Ahouékro (saa) pratiquèrent l'orpaillage à Kokumbo avant de créer leur campement sur le territoire saa. De même, le fondateur de Nguessambakro (saa) résida à Kplessou. Mais peut-être ces départs des orpailleurs saa de chez les Faafoué furent-ils consécutifs à un conflit.

(53) Bien que deux des onze *akpaswa* actuels de Kplessou soient d'origine étrangère (l'une nzipri-nord, l'autre ouarébo-nord) et aient été créés par des orpailleurs.

(54) On retrouvait ces mêmes Nzipri et Aïtou dans les exploitations aurifères du Yaouré, sous forme de « véritables colonies ». Cf. « Rapport sur la situation agricole et sur les moyens employés pour l'améliorer » par le chef de poste de Bonzi, 17 mars 1909, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire* XI-43-434. D'autre part, les Aïtou du nord s'approvisionnaient eux-mêmes directement à Kokumbo (cf. GOTANÈGRE, 1968, p. 42).

(55) Il faut ajouter également la richesse de la région en perles ou pierres d'aigri (*afre*, *worye*) dont les gisements connus étaient ceux de l'Orumbo Boka (chez les Ngban du sud), de Konankokorékro (Aïtou du nord) de l'Afré Boka (près des villages ouarébo-sud de Diangoménu et Asafo) et d'Afrésu, près de Singrobo (ouarébo du sud) cf. DELAFOSSE, 1900 et 1900-b ; DU PATY DE CLAM, 1898 ; SALVERTE-MARMIER, 1965). Ces perles étaient distinguées de celles qui furent introduites par les Européennes comme pacotille de troc (DELAFOSSÉ, 1900). Les perles, comme la poudre d'or, pouvaient être utilisées dans les échanges courants pour se procurer du vivrier (DELAFOSSÉ, 1899, BARATIER, 1912, pp. 66-67).

(56) Dans chaque village, de nombreux hommes savaient tisser, mais il s'agissait de la fabrication de pagens ordinaires. Nous parlons dans le texte des lourds pagens de prestige, généralement brodés, portés ou exposés lors des événements particuliers, et faisant partie du trésor familial (*adya*). Sur les tisserands ouarébo, nanafoué, akoué et aïtou, voir, entre autres : BETSELLÈRE, 1906, p. 487 et 493 ; Bulletin agricole et commercial du poste de Toumodi, septembre 1910 et mars 1911, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XI-43-434 ; SALVERTE-MARMIER, 1965, p. 43.

(57) Ailleurs, l'exploitation nécessitait de l'eau pour le lavage (donc pas en saison sèche dans les placers éloignés des cours d'eau permanents) et un sol suffisamment ramolli par les pluies, sans l'être trop pour ne pas provoquer l'effondrement des puits (cf. annexe sur l'exploitation indigène...).

(58) Cette situation a sans doute contribué également à donner à la banane plantain, qui nécessite beaucoup moins de travail pour sa culture, une grande importance dans la nourriture de la région. Il

semble en effet que ce fait ne s'explique pas uniquement par des circonstances climatiques, qui constituent seulement une condition permissive à des comportements culturels, comme le suggère HAERINGER (1969, p. 12).

(59) Dans le même ordre d'idée, l'installation dans les années 1905-1910 de l'usine d'extraction européenne à Kokumbo a provoqué « une grande consommation de banane, igname, manioc, maïs, riz... que les indigènes des villages avoisinants *apportaient spontanément* tous les jours » (souligné par nous J.-P. C.) (Rapport de tournée du chef de poste de Toumodi, *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XI-43-434). Le fait est assez surprenant quand on connaît la répugnance que les Baoulé de la région manifestèrent par ailleurs à répondre aux besoins de l'Administration ou des entrepreneurs européens, au moins dans les premières années de la colonisation. S'agissait-il alors de la continuation, dans le contexte colonial, de circuits d'approvisionnement traditionnels ?

(60) En réalité, il n'était pas nécessaire de résider à Kokumbo même pour continuer à y pratiquer la recherche de l'or. C'était le cas en particulier des habitants de Niankékonankro.

(61) Le cas de Kimoukro est un peu particulier : bien que ses traditions d'origine fassent mention de la recherche de terres à vivriers, la découverte d'un placer à proximité dut également jouer un rôle déterminant.

(62) Nous travaillons actuellement avec J. RICHARD, géographe, sur le pays gagou (sous-préfecture d'Oumé). L'une de nos tâches consiste également en une analyse des modes de production historiques de la société gagou, beaucoup moins ouverte vers l'extérieur que la société baoulé et dont le caractère segmentaire s'exprime davantage dans un cadre lignager *stricto sensu*.

(63) C'est-à-dire sans réduire l'« individualisme économique » à sa dimension psychologique, comme il l'est fait pour l'achievement motive de Mc CLELLAND (1968, pp. 74-95).

(64) Nous traitons, en *première approximation*, les échanges à longue distance comme un procès de production, dans la mesure où la motivation profonde des « expéditions » commerciales n'est pas marchande, mais consiste à se procurer des biens pour leur valeur d'usage (sel, armes à feu, poudre, etc.).

(65) Dans la mesure où il s'agit d'une reconstruction à partir du « présent ethnologique », nous préférons utiliser les verbes au temps présent. Nous reviendrons ailleurs sur la dimension historique de la structure sociale baoulé.

(66) Bien que fréquentes, les guerres ne semblaient pas jouer un rôle très important dans le Baoulé relativement à l'acquisition de femmes ou de captifs. Il est possible que ce trait soit lié au système de parenté pratiquement dominant, de type cognatique, qui favorise l'extension des obligations familiales et contrarie la constitution d'unités de représailles stables.

Bibliographie

I - OUVRAGES ET ARTICLES.

ANGOULVANT (G.), 1916 - *La pacification de la Côte d'Ivoire, (1908-1915). Méthodes et résultats*, Paris, Larose, 315 p.

AUGÉ (M.), 1969-a - L'organisation du commerce précolonial en basse Côte d'Ivoire et ses effets sur l'organisation sociale des populations côtières, *Institut International Africain, X^e Séminaire International Africain*, Freetown, décembre 1969.

AUGÉ (M.), 1969-b - *Le rivage alladian*, Mémoires O.R.S.T.O.M., n° 34.

- AVENARD (J.M.) et divers, 1971 - *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*, Mémoires O.R.S.T.O.M., n° 50.
- BARATIER, 1912 - *Epopées africaines*, Paris, Arthème Fayard, 126 p.
- BÉNÉTIÈRE (J.-J.) et PEZET (P.), 1965 - Histoire de l'agriculture en zone baoulé, *Etude régionale de Bouaké*, Ministère du Plan, document n° 2, 61 p.
- BERNUS (E.) et VIANES (S.), 1962 - Traditions sur l'origine des Dida Mamini du canton Wata (subdivision de Divo, Côte d'Ivoire) », *Notes Africaines*, I.F.A.N., Dakar, janvier 1962, pp. 20-23.
- BETSELLÈRE (Commandant), 1906 - Cercle du Baoulé, in : *La Côte d'Ivoire*, Gouvernement général de la Côte d'Ivoire, pp. 468-505.
- BIDOU (Père), [vers 1950] - *Du peuple gouro*, dactylographié, 11 p.
- BINGER (Capitaine), 1892 - *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, Paris, Hachette, tome II.
- BOHANNAN (P.) et DALTON (G.), 1967 - *Markets in Africa*, Evanston, Ill., Northwestern University Press.
- BOUCHE (D.), 1949 - Les villages de liberté en A.O.F., *Bulletin I.F.A.N.*, XI, n° 3-4, pp. 491-540.
- BOURDIEU (P.), 1966 - Condition de classe et position de classe, *Archives Européennes de Sociologie*, VII, 1966, pp. 1-23.
- BOUTILLIER (J.L.), 1969 - La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique ouest-africain, *International African Institute, X^e Séminaire International Africain*, Freetown, ronéo.
- CARTERON (Père), 1972 - *Etude de la langue baoulé*, 7 livrets, Mission catholique de Bocanda.
- CHAUVEAU (J.-P.), 1971 - Note sur l'histoire du peuplement de la région de Kokumbo, Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, *Sciences Humaines*, vol. IV, n° 11, 48 p.
- CHAUVEAU (J.-P.), 1974 - Note sur les échanges dans le Baoulé précolonial, *Colloque de Bondoukou, Ghana - Côte d'Ivoire*.
- CHAYANOV (A.V.), 1966 - *The theory of peasant economy*, THORNER, KERBLAY, SMITH, ed., Homewood.
- CLOZEL (F.J.), 1899 - La situation économique de la Côte d'Ivoire, *Renseignements coloniaux et documents* (supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*), n° 4, pp. 63-71.
- CLOZEL (F.-J.) et VILLAMUR (R.), 1902 - *Coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel.
- DAAKU (K.Y.), 1969 - Gold, guns and the Gold-Coast : a study of the organisation of trade among the Akan in the precolonial period, *International African Institute, X^e International African Seminar*, Freetown, 10 p. ronéo.
- DELAFOSSÉ (M.), 1899 - Renseignements économiques, extraits d'un rapport de M. DELAFOSSÉ, administrateur du Baoulé, Toumodi, 1^{er} juillet 1899, in : *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, 1^{er} août 1899, pp. 3-5.
- DELAFOSSÉ (M.), 1900-a - *Essai de manuel de la langue agni*, Paris, J. André, 226 p.
- DELAFOSSÉ (M.), 1900-b - Sur des traces probables de civilisation égyptienne et

- d'hommes de race blanche à la Côte d'Ivoire, *L'Anthropologie*, Paris, XI, pp. 431-451 ; 543-568 ; 677-690.
- DELAFOSSÉ (M.), 1902 - Coutumes des Agni du Baoulé, in : CLOZEL (F.J.) et VILLAMUR (R.), éd., op. cit.
- DELAFOSSÉ (M.), 1904-a - Ethnographie de la région de Bouaké, in CLOZEL (F.J.), *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, appendice 1.
- DELAFOSSÉ (M.), 1904-b - *Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, Leroux, 286 p.
- DELAFOSSÉ (M.), 1913 - Coutumes observées par les femmes en temps de guerre chez les Agni de la Côte d'Ivoire, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, Paris, Leroux, IV, p. 266-268.
- DELUZ (A.), 1970 - *Organisation sociale et tradition orale, les Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris, Mouton, 196 p.
- DOUGLAS (M.), 1967 - Primitive rationing : study in controlled exchange, in : *Themes in economic anthropology*, A.S.A. Monographs, London, Tavistock, pp. 119-148.
- DU PATY DE CLAM (A.), 1898 - Etude sur les indigènes du Baoulé, *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 2.
- EFFIMBRA (G.), 1959 - *Manuel de Baoulé*, Paris, Nathan, 314 p.
- ETIENNE (P. et M.), 1965 - L'organisation sociale des Baoulé, *Etude régionale de Bouaké*, Ministère du Plan, tome I : Le peuplement.
- ETIENNE (P.), 1970 - *Essai de représentation graphique des rapports entre partenaires de l'alliance matrimoniale*, Abidjan, O.R.S.T.O.M., s.d., 18 p. ronéo (publié dans *L'Homme*, X, 1970, cahier 4).
- ETIENNE (P. et M.), 1971-a - A qui mieux mieux ou le mariage chez les Baoulé, *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, Sciences Humaines, VIII, 2, pp. 165-186.
- ETIENNE (P.), 1971-b - Les Baoulé face aux rapports de salariat, *Cahiers O.R.S.T.O.M.*, Sciences Humaines, VIII, 3, pp. 235-242.
- ETIENNE (P.), 1971 - *Le fait villageois baoulé*, O.R.S.T.O.M. de Petit-Bassam, 78 + XXIV p.
- EYSSERIC (J.), 1899 - Rapport sur une mission scientifique à la Côte d'Ivoire, *Nouvelles Archives des Missions Scientifiques*, Paris, t. IX, pp. 157-264.
- EYSSERIC (J.), 1900 - Exploitation et captivité chez les Gouro, *Le Tour du Monde*, Paris, Hachette, 1^{er} semestre.
- FOX (R.), 1972 - *Anthropologie de la parenté*, Paris, Gallimard, 268 p.
- GODELIER (M.), 1966 - *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, Maspéro.
- GODELIER (M.), 1971 - L'anthropologie économique, in : *L'anthropologie, science des sociétés primitives ?*, Paris, Denoël, pp. 173-243.
- GOTANÈGRE (J.-F.), 1968 - *L'artisanat en Côte d'Ivoire*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Montpellier, A.G.E.M., 108 p.
- GLUCKMAN (M.), 1971 - La paix dans la guerre privée, in : BIRNBAUM (P.) et CHAZEL (F.) éd., *Sociologie politique*, Paris, A. Colin, tome II, pp. 357-363.
- GURVITCH (G.), 1962 - *Traité de sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, tome I, 514 p.

HAERINGER (Ph.), 1969 - *Géographie des cultures vivrières de base en Côte d'Ivoire*. (Notice de la planche c. 1.a. de l'*Atlas de Côte d'Ivoire*), Abidjan, O.R.S.T.O.M., ronéo, 17 p.

HUBERT (H.), 1918 - Coutumes indigènes en matière d'exploitation de gîtes aurifères en Afrique Occidentale, *Annuaire et Mémoires du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, Gorée, 1917, pp. 226-243.

JOSEPH (G.), 1913 - Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire, *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, pp. 373-376.

JOSEPH (H.), 1917 - *La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants*, Paris, Larose.

KANGHA (A.-M.), 1965 - *Le pays n'zikpli en Côte d'Ivoire. Contribution à l'étude des changements sociaux*, diplôme E.P.H.E., n° 87, Paris, 202 p.

LASNET (Docteur), 1898 - Contribution à la géographie médicale du Baoulé, *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, I, juillet-septembre, pp. 305-348.

LÉVI-STRAUSS (Cl.), 1968 - *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Mouton, 591 p.

MAQUET (J.), 1979 - *Pouvoir et société en Afrique*, Paris, Hachette, L'Univers des connaissances, 256 p.

MAUSS (M.), 1967 - *Manuel d'ethnographie*, Paris, Payot, 262 p.

Mac CLELLAND (D.-C.) - The achievement motive in economic growth, *Industrialization and Society*, HOSELITZ (B.F.) et MOORE (W.E.) éd., U.N.E.S.C.O. - Mouton, 1968, pp. 74-98.

MEILLASSOUX (Cl.), 1963 - L'économie des échanges précoloniaux en pays gouro, *Cahiers d'Etudes Africaines*, Paris, III, n° 12, pp. 551-576.

MEILLASSOUX (Cl.), 1964-a - *Anthropologie économique des Gouro*, Paris, Mouton, 382 p.

MEILLASSOUX (Cl.), 1964-b - Projet de recherche sur les systèmes économiques africains, *Journal de la Société des Africanistes*, 34, II, pp. 292-298.

MEILLASSOUX (Cl.), 1971 - Introduction à *The development of indigenous trade and markets in West Africa*, London, Oxford University Press, 444 p.

MIÈGE (J.), 1951 - L'agriculture baoulé, *Conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest*, 1959, Comptes rendus, Dakar, I.F.A.N., tome II, pp. 47-59.

NEBOUT (A.), 1900 et 1901 - Note sur le Baoulé, *A travers le Monde* (Supplément au *Tour du Monde*), Paris, Hachette, 2^e semestre 1900 et 1^{er} semestre 1901.

Notes and Queries on Anthropology, 1971, London, Routledge and Kegan Paul, sixth Edition, 403 p.

PERSON (Y.), 1968 et 1969 - Samori. *Une révolution dyula*. Dakar, Mémoires de l'I.F.A.N., n° 80, tomes I et II, 606 et 665 p.

POLANYI (K.), ARENSBERG (C.W.) et PEARSON (H.W.), éd., 1957 - *Trade and markets in the early empires*, New York, Free Press.

RICHARD (J.), 1972 - Le contact forêt-savane dans le centre-ouest ivoirien (Séguéla-Vavoua), O.R.S.T.O.M. Petit-Bassam, *Sciences Humaines*, V, 6, 174 p.

RIOU (G.), 1965-b - Etude des sols, *Etude Régionale de Bouaké*, Ministère du Plan, document 11, 176 p.

RODNEY (W.), s.d. - *Gold and Slaves on the Gold-Coast*, Mona, University of the West Indies, 20 p. ronéo.

SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.-A., de), 1965 - Les étapes du peuplement, in : *Etude régionale de Bouaké*, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, tome I : Le peuplement, pp. 11-58.

TAUXIER (L.), 1924 - *Nègres Gouro et Gagou*, Paris, Geuthner, 370 p.

TERRAY (E.), 1969 - *Le marxisme devant les sociétés « primitives »*. Deux études, Paris, Maspéro, 173 p.

TERRAY (E.), 1971 - Relations de domination et d'exploitation dans le royaume abron du Gyaman, *Ecole Pratique des Hautes Etudes, Centre d'Etudes Africaines, Séminaire du G.R.A.S.P. 1970-1971*, 8 p. ronéo.

VERNEAU (R.), 1895 - Distribution géographique des tribus dans le Baoulé, *L'Anthropologie*, Paris, Mouton, t. IV, p. 565-568.

WILKS (I.), 1961 - *The Northern factor in Ashanti History*, Institute of African Studies, University College of Ghana, 46 p.

X..., 1895 - Le Transnigérien. Missions du capitaine Marchand, *A travers le monde* (supplément au *Tour du Monde*), Paris, Hachette, n° 38, pp. 373-376.

X..., 1902 - Les opérations militaires au Baoulé, *Almanach-annuaire du Marsouin*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1902, pp. 22-27.

X..., 1905 - Notes sur la guerre en pays baoulé, *Revue des Troupes Coloniales*, Paris, t. IV, pp. 309-344.

X..., 1913 - La pacification de la Côte d'Ivoire et la répression de l'esclavagisme, *Renseignements coloniaux et documents* (supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*), Paris, n° 12, pp. 341-346.

II - DOCUMENTS D'ARCHIVES (par ordre chronologique).

Abréviations utilisées :

- ANFOM, Archives nationales françaises, section Outre-Mer, rue Oudinot, Paris.
- ANCI, Archives nationales de la République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Intérieur, Abidjan.

MARCHAND (Capitaine) - Généralités sur le pays, 1894-1896, ANFOM, Missions 8.

POBEGUIN (Administrateur) - Renseignements sur un voyage à Sikasué, Kokumbo et Sahua, Ouossou le 25 octobre 1896 (extrait), ANFOM, dossiers Côte d'Ivoire, V. 3.

TOURNOIS (Adjudant, chef de poste de Bonzi) - Rapport d'août 1902, ANCI, XIV, 29, 4.

LÉONETTI (Sergent), commandant du poste de Kokumbo - Visites aux mines de Kpolessou, 27 mai 1903, ANCI, dossier XIV, 29, 4.

BETSELLÈRE (Chef de bataillon, commandant le cercle du Baoulé) - Réponse au questionnaire relatif à l'enquête sur la captivité en A.O.F., Toumodi, le 15 mars 1904, ANCI, K, 21 (microfilmé).

Rapport sur la situation agricole et sur les moyens employés pour l'améliorer, par le chef de poste de Bonzi, 17 mars 1909, ANCI, XI, 43, 434.

Bulletins agricoles et commerciaux, du poste de Toumodi (septembre 1910 et mars 1911) et du poste de Ouossou (1^{er} trimestre 1910), ANCI, XI, 43, 434.

JOSEPH (G.) - Rapport de mission géologique dans le cercle du Baoulé-Sud, 5 mars 1912, ANCI, V, 15, 432.

ANGOULVANT (gouverneur de la Côte d'Ivoire) - Rapport à Monsieur le gouverneur général de l'A.O.F. au sujet des incidents de la Société Minière et Foncière du Bandama, 28 avril 1913, ANCI, V, 41, 90.

Rapport de tournée du chef de poste de Toumodi, 1915 (?), ANCI, XI, 43, 434.

Renseignements sur la culture de l'igname, par le chef de poste de Toumodi, 1917, ANCI, IV, 17, 48.

Rapport de l'Administrateur commandant le cercle de Dimbokro au sujet de l'exode des Faafoué de Toumodi dans le cercle du Baoulé, 25 octobre 1921, ANCI, IV, 17, 23.

Rapport sur l'industrie minérale en A.O.F. : la Côte d'Ivoire (avec une carte minière), ANCI, V, 41, 96.

V - Note sur la morphologie matrimoniale de Kokumbo (Perspective historique)

INTRODUCTION

Il paraît intéressant de tenter d'évaluer les changements intervenus dans la pratique matrimoniale d'une société dite « traditionnelle » en relation avec sa mise en rapport avec le monde occidental et particulièrement avec les activités économiques induites de celui-ci. Les discussions sur le point de savoir si la parenté est partie intégrante ou non de l'infrastructure déterminant la formation sociale et les nouvelles précisions données sur les relations entre « la parenté et l'alliance » (cf. MARIE, 1972) suffisent à donner un intérêt théorique à la question.

Nous ne souhaitons pas cependant aborder ici la question sous son angle académique. Nous nous proposons simplement de rassembler des informations recueillies à propos d'une « enquête socio-économique » et d'essayer d'en tirer quelques renseignements. Précisons dès l'abord que nous ne traitons pas ici de la « structure » ou du « système » de la parenté, déjà largement précisés dans les travaux de P. et M. ETIENNE (cf. en particulier ETIENNE 1965, 1967, 1979, 1971-b) mais plutôt de son aspect « morphologique », renvoyant à ses formes sensibles, matérielles (cf. MAUSS, 1969). Notre approche, bien que visant modestement à l'explication, ne présentera pas l'intérêt théorique de l'analyse structurale.

L'étude de la « morphologie matrimoniale » dans une perspective historique semble particulièrement pertinente dans le cas de Kokumbo (fig. 2). Ce village, situé dans la frange forestière du sud-ouest du pays baoulé, se caractérisait à l'époque précoloniale par une intense activité fondée sur l'exploitation de gisements aurifères et par une large ouverture sur l'ensemble du pays baoulé et même au-delà (cf. CHAUVEAU 1972-a et b). La pénétration coloniale interrompit cette activité au profit d'une entreprise minière européenne qui « attira » de nombreux « étrangers ». La mise en valeur économique de type colonial, intensifiée à partir des années 1930, généralisa les cultures du café et du cacao ; les conditions naturelles de la région, très favorables à ces cultures par rapport à l'ensemble du pays baoulé, attirèrent encore des « étrangers » baoulé et non-baoulé.

Nous voudrions ici mettre en rapport ces importants changements intervenus dans la vie économique du village et de sa région avec la « morphologie matrimoniale » telle qu'on peut tenter de la reconstituer à différentes époques. Il nous semble en effet que cette morphologie peut être un excellent indicateur de la « stratégie matrimoniale », telle que la

définit Pierre ETIENNE (1971-a), située dans un contexte historique et économique donné et prenant en compte l'existence d'inégalités socio-économiques quelque peu perturbatrices à l'égard de « l'univers des règles ».

I - RECUEIL DES DONNÉES : LIMITES ET PROBLÈME DE COMPARABILITÉ DES DONNÉES DANS LE TEMPS

Les informations ont été recueillies lors d'une enquête généalogique menée en 1969 auprès des planteurs baoulé résidant à Kokumbo. Nous avons pu interroger 244 chefs d'exploitation sur les 350 environ que compte Kokumbo (1). Nous avons complété cette enquête individuelle par une enquête par *akpaswa* (2) auprès des individus réputés pour leur connaissance généalogique. Cette connaissance est d'ailleurs médiocre, et, au-delà de la troisième génération (y compris celle de l'informateur), la parenté devient très floue. En ce qui concerne les mariages, seules les informations sur les propres parents (père et mère) de l'informateur et sur leurs caractéristiques sociales (statut, type de mariage) sont à peu près sûres. Les informations sur les coépouses de la mère sont déjà sujettes à caution ; ces coépouses sont d'ailleurs souvent oubliées. Nous avons préféré ne travailler que sur les données concernant les propres parents (père et mère) des planteurs interrogés. On voit déjà une double limite de nos informations : elles ne portent pas sur l'ensemble des planteurs du village (3) mais sur environ 70 % d'entre eux ; d'autre part, elles négligent totalement tous les mariages ne concernant pas directement les ascendants de planteurs actuellement en activité à Kokumbo : or le peuplement de Kokumbo fut soumis, comme nous le verrons, à de nombreuses fluctuations (immigrations et émigrations massives).

A côté des informations concernant le mariage des propres parents (père et mère) des planteurs interrogés, nous possédons des informations valides sur les mariages des grands-parents. Là encore, ces informations ne sont pas exhaustives car généralement elles ne portent que sur les parents (père et mère) *du* parent (père *ou* mère) auquel le planteur interrogé doit son insertion dans l'*akpaswa* où il est recensé (4). Au-delà, sauf cas particuliers (mariages concernant les fondateurs du village ou des *akpaswa*, ou concernant des personnages réputés), nous n'avons pu obtenir d'informations satisfaisantes. Il apparaît donc que la profondeur historique de nos données matrimoniales est fortement limitée : nous nous contenterons par la suite de distinguer grossièrement, en fonction de l'ancienneté relative de ces mariages, une époque précoloniale proche et une époque ultérieure, qualifiée de « contemporaine ».

Enfin, notre travail repose essentiellement sur l'examen des mariages d'*hommes* (originaires de Kokumbo ou étrangers) ; nos informations relatives aux femmes originaires de Kokumbo et mariées ailleurs sont très incomplètes, de par notre méthode d'enquête généalogique, en ce qui concerne la période précoloniale : en effet, en n'interrogeant que des descendants mâles originaires de Kokumbo (5), nous avons sous-estimé les alliances de femmes originaires de Kokumbo et mariées ailleurs, dont la descendance masculine n'a pas rejoint le village d'origine de leur mère (6). Enfin, nous avons entièrement négligé les mariages hors-Kokumbo des femmes originaires de Kokumbo à l'époque contemporaine (7).

Un autre problème se rapporte à la comparabilité des données matrimoniales à l'époque précoloniale et à l'époque contemporaine. Précisons que nous situons la rupture aux années 1910-1920, période à partir de laquelle, la pénétration coloniale étant acquise, les pratiques sociales ont pu être définitivement perturbées par la « mise en valeur coloniale ». Nous avons ainsi enregistré comme mariages afférents à la période précoloniale les mariages concernant les ascendants des planteurs enquêtés nés au plus tard dans les années 1920 (8). Nous avons enregistré comme cas de « mariages contemporains » ceux concernant tous les planteurs enquêtés (les plus vieux d'entre eux s'étant mariés au plus tôt dans les années 1910). Relativement aux planteurs étrangers, nous ne ferons état que des « mariages contemporains » bien que des ascendants de planteurs « étrangers assimilés » fussent déjà présents à Kokumbo et donc susceptibles de s'y être mariés.

Or il est certain que les informations relatives à ces deux périodes ne sont pas homogènes. Tout d'abord, celles relatives à la période contemporaine sont davantage représentatives quantitativement (nous avons vu qu'à partir de la deuxième génération nous avons négligé les collatéraux des planteurs enquêtés).

En second lieu, le contenu des informations sur les alliances est plus ou moins riche selon l'époque. D'une part, en ce qui concerne l'époque précoloniale, nous avons des renseignements précis sur le statut des épouses (ascendance captive ou non) indépendamment de leur origine ; nous n'avons pas d'aussi bonnes informations eu égard au statut de l'épouse pour l'époque contemporaine : oubli volontaire ou non dans le cas où l'épouse est d'origine villageoise ; mauvaise connaissance de la parenté de l'épouse par son mari dans le cas d'une origine extra-villageoise (9). D'autre part, en ce qui concerne le statut des époux (ascendance captive ou non), il est probable que sa connaissance est meilleure pour l'époque précoloniale dans la mesure où des captifs, eux-mêmes achetés, figurent dans la généalogie, alors qu'à l'époque contemporaine l'intégration des descendants de captifs est plus marquée et que la répugnance des hommes jeunes à déclarer leur ascendance captive paraît plus vive que chez les plus vieux.

Enfin, en troisième lieu, il est probable que les données concernant la période précoloniale sous-estiment les mariages dont un des conjoints n'était pas originaire de Kokumbo (en particulier le père, puisque nous fondons la discussion surtout sur les alliances impliquant un *homme* de Kokumbo) et par conséquent surestiment la fréquence relative des cas d'endogamie de village. En effet, dans le cas où un conjoint, en particulier le père, n'est pas originaire du village, il y a davantage de chance que les descendants directs du couple quittent ce village que dans le cas d'enfants d'un mariage « intra-villageois ». De plus, par rapport à la situation précoloniale, la population de Kokumbo a connu des fluctuations diverses, et en particulier une brutale émigration dans les années 1920, qui a pu toucher en priorité des individus dont la famille paternelle (ou maternelle) ne résidait pas à Kokumbo (cette famille pouvant servir de refuge aux individus fuyant l'impôt et le travail forcé : cf. *infra*). Ces raisons font que, dans une enquête fondée sur les généalogies d'individus *actuellement* présents et dont la famille *n'a pas*, dans la généralité des cas, *quitté Kokumbo* (cela étant fortement lié à une endogamie de village), les cas d'exogamie de village sont forcément sous-représentés (puisque, par hypothèse, les ascendants de ces unions ont eu plus de chance de quitter Kokumbo et donc de ne pas répondre à notre enquête).

Qu'enregistrons-nous sous le nom de « mariage » ou de « alliances matrimoniales » ? Il importe de le savoir précisément dans une société caractérisée, pour reprendre les termes

de P. ETIENNE (1972, p. 20), par la lenteur du procès matrimonial, par le manque de rigueur de la définition du statut matrimonial, enfin par l'instabilité matrimoniale. Nous avons préféré nous en tenir à l'appréciation des individus enquêtés eux-mêmes, qui semblaient considérer seulement les cas où l'épouse a rejoint effectivement le domicile conjugal (indépendamment des visites de l'épouse dans sa famille qui peuvent être fréquentes et longues). Nous enregistrons comme autant de cas de mariage différents les mariages d'un seul homme avec des femmes différentes (y compris les épouses décédées ou divorcées lorsque nous les connaissons).

Une dernière remarque enfin, concernant la connaissance du type d'alliance matrimoniale effectivement réalisé dans chaque cas de mariage enregistré. Les types d'alliance matrimoniale, déjà étudiés par P. et M. ETIENNE (1970, 1971-b) et aux travaux desquels nous renvoyons le lecteur, sont spécifiés essentiellement selon l'existence ou la forme de la compensation matrimoniale, selon l'intensité des droits sur la descendance et la lignée qui en bénéficie, selon le statut social (de l'épouse surtout : femmes *agwa* (10) ou femmes captives). Les types de mariage dont nous avons pu avoir connaissance sont les suivants :

1 - Mariage *atonvlè* : « Forme de mariage sanctionnée par des transferts importants de poudre d'or et des festivités onéreuses en contrepartie desquels la parenté de la femme renonçait à tous les droits sur celle-ci et sa descendance » (P. ETIENNE) (11).

2 - Le mariage avec des étrangères.

3 - Le mariage impliquant au moins un conjoint d'origine captive.

4 - Tous les autres cas enregistrés de mariage sont considérés, faute d'information, comme des mariages « ordinaires », caractérisés par la faiblesse du « prix de la fiancée ».

Nous avons donc négligé les fiançailles pré-pubertaires (non enregistrées), les mariages incestueux (enregistrés avec les mariages ordinaires, sauf cas signalés), les mariages paragamiques (enregistrés avec les mariages ordinaires, sauf précisions supplémentaires), les « mariages temporaires » avec un étranger ou une étrangère (généralement pas enregistrés).

A l'intérieur des catégories retenues de mariage, nous mettrons l'accent sur les cas de mariages télégamiques, l'un des principaux objets de discussion de ce texte étant l'évolution de l'aire matrimoniale de Kokumbo (ce que P. ETIENNE appelle le « complexe matrimonial villageois » : cf. P. ETIENNE, 1971-c).

Après quelques observations nécessaires sur l'histoire et l'organisation sociale, nous exposerons nos informations sur la pratique matrimoniale selon un ordre chronologique, fondé sur une coupure sans doute arbitraire (cf. discussion *supra*), entre une époque précoloniale et une époque qualifiée de « contemporaine » (malgré la probable diversité des situations qu'a pu connaître, comme nous le verrons, cette dernière époque). Nous tenterons en conclusion d'évaluer les principaux changements intervenus dans les divers déterminants de la « morphologie matrimoniale » de Kokumbo, ou, plus exactement, de quelques éléments de celle-ci, relativement aux limites et aux lacunes reconnus plus haut de nos informations. On pourra trouver risqué d'établir des commentaires sur des données quantitatives aussi peu sûres et complètes. Nous aurions pu donner à cette note une allure purement « qualitative », comme on dit, qui permet, sous prétexte de refuser les chiffres, de ne pas parler des insuffisances des données quantitatives relatives à la répartition d'un phénomène déterminé, même si ces données sont finalement les seules disponibles. Nous préférons tirer le maximum d'informations, même discutables, à partir de données quantitatives *explicitement exposées* : leur justification est de constituer une base minimale de discussion.

II - HISTOIRE, ORGANISATION SOCIALE, PRATIQUE MATRIMONIALE

1 - HISTOIRE ET PROCESSUS SOCIOLOGIQUE DU PEUPLEMENT PRÉ-COLONIAL (12).

La partie méridionale du pays baoulé (*ngôda* = « carrefour ») commença à être définitivement occupée par les Baoulé à partir du début du XIX^e siècle seulement. C'est du moins ce qui paraît se dégager des traditions orales de la région de Toumodi (cf. fig. 2 et fig. 10).

L'actuel groupe faafoué occupant la région de Kokumbo s'y implanta sans doute dans le deuxième quart du XIX^e siècle. Il fut précédé par d'autres groupes baoulé qui, indépendamment de la « dynamique segmentaire » inhérente à la structure sociale et à l'histoire de la constitution de l'ethnie baoulé, y furent attirés par la recherche et/ou la découverte de gisements aurifères et l'aménagement de pistes de traite avec la région côtière (essentiellement pour le sel et les produits manufacturés européens). Ces groupes continuaient d'ailleurs à entretenir des relations suivies avec les groupes du nord dont ils étaient originaires (on retrouve souvent les mêmes noms de villages dans les fractions nord et sud d'un même groupe). Kokumbo, village faafoué (13), contrôla un important gisement aurifère, de type filonien. L'exploitation de ce gisement eut pour particularités de rester ouverte aux autres groupes baoulé et de ne pas impliquer de redevances et d'obligations sociales lourdes, ce qui, eu égard à la réputation de richesse du gîte dans tout le pays baoulé et aux pratiques restrictives auxquelles donnaient lieu les principaux autres centres aurifères, provoqua un peuplement rapide, important et quelque peu hétérogène.

Dans une première phase, il semble que les premiers arrivants provinssent soit des propres parents ou alliés du fondateur, soit de villages ou de groupes avec lesquels le fondateur ou sa famille entretenaient des rapports assez étroits de parenté (Faafoué de la région de Bouaké, Akoué, Ndranoua). Ces individus, à cause des proches relations qu'ils entretenaient avec le fondateur, purent facilement faire souche dans le village et furent à l'origine des onze *akpaswa* actuels du village (14). En réalité, la constitution formelle de ces onze *akpaswa* est d'origine récente. Elle est le résultat d'un processus de segmentation lié à la contestation de l'autorité au sein du groupe familial étendu et de la pratique administrative coloniale qui favorisa et imposa la constitution de « quartiers » (dans un sens administratif), d'autant plus facilement contrôlables qu'ils étaient plus restreints, sous l'autorité d'un chef connu de l'administration (14 bis). L'important, cependant, est de noter l'existence, dès cette première phase, d'un peuplement d'origine étrangère mais largement intégré à la collectivité villageoise. Il convient également de noter que, lors de cette phase « pionnière », les « familles » constituées semblent déjà l'avoir été non sur la base du principe lignager mais sur la base de l'acquisition de nombreux dépendants, ce qui était favorisé par l'enrichissement dû à l'orpaillage : « captation » de parents qui pouvaient être aussi bien agnats, utérins et cognats ; achat de captifs ; prise en gage d'individus (en contrepartie de prêts ou de libération de dettes) ou constitution d'une véritable clientèle.

P. ETIENNE souligne le fait que la société baoulé ne peut être considérée comme lignagère (cf. ETIENNE, 1972, p. 14) et définit sa structure de parenté comme étant « de type cognatique à accentuation matrilatérale, où tous les ascendants, tous les descendants et tous les collatéraux sont comptés comme parents (*osufwè*), autant qu'on se souvienne des relations réelles de parenté qu'on soutient avec les uns et les autres ». Cependant, si

l'on tient compte de la grande quantité de « dépendants directs » du chef de « famille » (captifs et descendants de captifs, personnes mises en gage, etc.) (15), on peut même suggérer que la société baoulé était, en tout cas à l'époque précoloniale, moins constituée sur la base de groupes de filiation que sur la base de « groupes personnels » ou « définis à partie d'*ego* », pour reprendre la terminologie de FOX (1972, p. 160). Cette structure est d'ailleurs fortement fonctionnelle, tout au moins en ce qui concerne Kokumbo, par rapport à l'organisation économique impliquée par l'exploitation aurifère de type filonien (travail pénible, nécessitant une main-d'œuvre assez nombreuse soumise à une certaine division du travail et à une lourde inégalité du partage des fruits de l'orpaillage au sein de la « famille ») (16). Elle était également parfaitement fonctionnelle à l'égard du type d'expansion baoulé (17) fondée non sur une simple segmentation (*expansion migration* selon BOHANNAN) mais sur une dispersion des communautés territoriales (*disjunction migration*) dont la solidarité est davantage définie en termes de résidence commune qu'en termes de liens généalogiques (18).

L'exploitation individuelle du gisement aurifère étant favorisée, de nombreux Baoulé, qui n'entretenaient aucun rapport de parenté ou d'alliance précis avec les fondateurs du village ou des principales familles, purent s'établir dans le village ou des campements voisins. Ces étrangers (*aofwè*) étaient simplement tenus d'accepter l'autorité morale d'un « tuteur » originaire du village, qui assurait la protection de l'étranger en échange de quelques dons et de quelques services soumis davantage à des usages privés qu'à une « charte » établie. Ces *aofwè* se recrutaient dans les groupes les plus divers du pays baoulé. Il n'est pas exclu d'ailleurs que des non-Baoulé (en particulier des Gouro) aient participé à l'exploitation aurifère (autrement, bien entendu, que dans une situation de captivité) (19). Il faut signaler que parmi ces *aofwè* se trouvaient de nombreuses femmes, venues elles aussi à la recherche d'un enrichissement rapide (20). Ces *aofwè* étaient ainsi agrégés individuellement aux « grandes familles » déjà en place, qui constituaient ainsi un réseau de clientèle dont le rôle dans les échanges matrimoniaux fut appréciable.

2 - PÉNÉTRATION MILITAIRE, MISE EN VALEUR COLONIALE ET CHANGEMENT SOCIAL.

Nous avons déjà suggéré que la population de Kokumbo fut soumise à des fluctuations sensibles qui compliquent singulièrement les tentatives de connaître la composition de la population précoloniale de Kokumbo à partir de sa population actuelle.

Résumons les principaux mouvements de population qui sont intervenus depuis la pénétration coloniale du Baoulé et qui ont par conséquent influé sur les pratiques matrimoniales. (Nous nous contentons ici d'un rapide survol historique ; nous nous proposons de développer cet aspect en l'étayant sur des références d'archives précises dans un autre texte).

Bien que cette pénétration eût débuté dès 1893 dans la partie méridionale du Baoulé, et qu'un poste français eût été créé à Bouaké en 1898, le village de Kokumbo et sa région, situés seulement à une trentaine de kilomètres du chef-lieu de subdivision de Toumodi, ne furent effectivement occupés par les troupes françaises qu'en 1901. Entre autres considérations tactiques, ce retard s'explique par l'importance que possédait ce centre aux yeux des Baoulé, sa position défensive solide et les précautions assez particulières que prirent les Français lorsqu'il s'est agi pour eux de réduire ce lieu de résistance (la prise de Kokumbo s'opéra sous le contrôle direct du général des troupes de l'A.O.F.). Les caractères spéciaux du village et de la région étaient bien connus des Français qui virent dans la prise de Kokumbo (dont la population était estimée à 1 500 ou 1 800 habitants en 1893) une phase importante de la pacification du Baoulé-sud (21).

Il est possible qu'antérieurement à la chute de Kokumbo, le village (ou les villages faafoué alentour) ait servi de refuge aux Faafoué de la région de Bouaké. Cette migration aurait eu pour cause « la dualité de la politique suivie dans un pays de mêmes origines et de mêmes traditions » : au sud (dont faisait partie la subdivision de Toumodi) prévalait une « politique de patience et de concessions », alors qu'au nord (incluant la fraction nord des Faafoué) sévissait une action toute militaire appuyée sur la levée d'impôts, la menace de la libération des captifs et l'utilisation de moyens expéditifs (cf. rapport politique du Lieutenant gouverneur de Côte d'Ivoire au Ministre des Colonies, 25 février 1899, *Archives de l'A.O.F.*, Dakar). Ce même rapport signale que :

« Le bruit court... que les Faafoué, craignant de trop dures conditions [de reddition], se prépareraient à quitter la région de Bouaké pour s'établir du côté de Kokumbo. Cet exode serait regrettable, mais nous ne pouvons nous y opposer ».

La défense de Kokumbo contre l'attaque française en juin 1901 (22) met en évidence les liens de solidarité unissant les Faafoué de Kokumbo à ceux des autres villages faafoué et à divers autres groupes (en particulier les Akoué voisins).

Avec la création du poste militaire en 1901, Kokumbo est soumis à l'administration coloniale directe : désarmement, levée d'impôts, amendes de guerre. L'exploitation aurifère cesse, au moins en ce qui concerne les *placers* proches du village. En 1905, le poste passe à l'administration civile, alors que la prospection du gisement aurifère par une société européenne (23) entre dans une phase active, encouragée par l'Administration (24). La désaffectation du poste coïncide d'ailleurs avec l'installation définitive (dans les anciens locaux administratifs...) de la Société Minière et Foncière du Bandama à Kokumbo. A partir de ce moment, les villages situés aux alentours de la colline Kokum (et tout particulièrement Kokumbo) subissent la double contrainte de l'Administration (corvées, cultures forcées, impôts en nature et en numéraire) et de la Société Minière (recrutement forcé de travailleurs, spoliation des droits reconnus aux indigènes en ce qui concerne leurs terrains de culture et d'orpaillage). L'exploitation par la Société Minière des villageois est tellement flagrante qu'ANGOULVANT, peu suspect d'« indigénophilie » (le terme est de lui), doit prendre l'initiative d'une enquête sur les activités de la Société en 1913, où apparaissent les pratiques illégales, l'instauration d'une atmosphère de terreur et les collusions entre la Société et certains agents de l'administration coloniale (cf. *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, V-41-90).

Cette enquête n'aboutit en rien à une observation plus rigoureuse des « droits des indigènes ». Le conflit d'autorité reconnu entre l'Administration et la direction locale de la Société se résout au contraire aux dépens des villageois : l'Administration ne peut s'opposer aux intérêts privés de la direction (et se propose même de les encourager) et elle se contente de veiller, indépendamment des servitudes imposées par la Société aux villageois, à l'exécution rigoureuse des cultures forcées et des autres contraintes coloniales (1917).

Durant cette période, divers éléments ont pu influencer sur l'effectif et la composition sociale de la population de Kokumbo. Le premier est l'attitude prise par l'Administration à l'égard de la captivité. D'après les directives de l'Administration fédérale de l'A.O.F., infléchies en fonction des conditions locales, la doctrine officielle est plutôt fondée sur « l'extinction progressive » de la captivité en s'opposant simplement à l'achat de nouveaux captifs, et cela en misant d'une part sur les capacités d'intégration de la société baoulé à l'égard des captifs (ce qui est — en partie — vrai) et sur les vertus d'une mise en valeur économique « libérale » (au sens doctrinal). Le « village de liberté » créé à Toumodi est d'ailleurs davantage destiné à recueillir les « Dioula » (surtout Tagouana, Diamala et Djimini) qui, fuyant Samory, avaient été ou risquaient d'être capturés par les Baoulé, que

destiné à recueillir les captifs baoulé déjà anciennement fixés dans la région. Il y a cependant des « fuites » de captifs qui se mettent sous la protection de l'Administration, dont les sentiments à leur égard sont partagés entre l'intérêt qu'ils présentent comme « corvéables à merci » et le danger qu'ils constituent comme source possible de complication des relations entre l'Administration et leurs anciens maîtres. C'est ainsi que la présence de captifs réfugiés est attestée dès 1904, et qu'en 1906 (ce ne sont que des exemples frappants) dix captifs évadés de Kokumbo se réfugient au poste de Kodiokofi (cf. BOUCHE, 1949 ; *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XIV-29-5).

Un autre élément peut avoir accentué le départ de captifs de Kokumbo (surtout les captifs de fraîche date). Il semble en effet que l'obligation de l'impôt, particulièrement lourd dans la subdivision de Toumodi en comparaison avec les subdivisions voisines, a dû contraindre les Baoulé à divers expédients pour se procurer son montant. La mise en gage d'objets de valeur et d'individus, en particulier de captifs, semble avoir été fréquente, ainsi d'ailleurs que leur vente pure et simple. Les conflits engendrés par de telles transactions apparaissent nombreux à cette époque (25). Dans la mesure où la contrainte coloniale est d'autant plus lourde que le village est plus accessible et davantage « pacifié », il est possible que Kokumbo ait dû recourir à ces expédients malgré la richesse en or accumulée lors de l'exploitation aurifère précoloniale (et déjà entamée par les amendes de guerre infligées par les Français).

De façon générale, le départ des captifs des villages ou des familles desquels ils dépendaient a dû être sensible. C'est un des arguments qui revient assez souvent sous la plume des administrateurs pour expliquer la défection pour l'exploitation aurifère indigène (en particulier par puits) (1912) et la faible intensité des travaux agricoles (1917). D'un autre côté, la richesse en or de Kokumbo avait entraîné un afflux important de captifs achetés et un grand prestige des personnages importants de Kokumbo ; d'autre part, beaucoup de ces captifs l'étaient de fraîche date, eu égard au caractère relativement récent de la pleine expansion de Kokumbo (mi-XIX^e siècle probablement). Ces divers éléments ont dû favoriser une pratique peut-être plus répandue qu'ailleurs de sacrifices humains lors de funérailles. Les militaires français de l'époque insistent souvent là-dessus, mais, bien sûr, leur témoignage est pour le moins suspect d'ambiguïté. En tout cas, si cela était vrai, on peut penser que les captifs récents de Kokumbo étaient susceptibles de chercher à fuir l'éventualité d'une telle fin. (On sait par ailleurs que le sacrifice était limité aux captifs achetés — à l'exclusion de leurs descendants — jugés particulièrement contrariants et que, d'autre part, les captifs sacrifiés provenaient souvent d'autres villages que celui où ils subissaient ce sort ; enfin, les individus sacrifiés pouvaient être des étrangers non-baoulé capturés lors de leur passage sur les terres du village).

Un autre élément perturbateur en ce qui concerne la composition de la population de Kokumbo est le regroupement général opéré en 1911 chez les Faafoué : les 66 groupements repérés sont rassemblés en 11 villages en des emplacements choisis par l'autorité coloniale. Il est probable que de nombreux « campements » établis autour de Kokumbo et correspondant à des *placers* particuliers (entre autres Garégoua) lui sont ainsi intégrés. (Il faut voir là l'origine de quelques-uns des *akpaswa* actuels de Kokumbo, bien que le recensement de 1942 ne fasse toujours apparaître que 4 « quartiers ») (25 bis).

Un autre facteur perturbant dans les années 1910 est l'introduction, du fait de la Société Minière, d'étrangers au village, utilisés comme manœuvres. A cette époque, la Société utilise jusqu'à 706 manœuvres (1917). La plus grande partie semble originaire de Kokumbo et des villages voisins (en particuliers faafoué) et est recrutée soit par la contrainte, soit du fait de la nécessité pour les villageois de se procurer le montant de l'impôt (les cours du caoutchouc étant de moins en moins rémunérateurs). Mais un certain nombre de manœuvres sont des non-Baoulé, en particulier des gens originaires du

nord (Mandé surtout). Beaucoup se lient à des femmes du village (souvent de façon temporaire comme l'usage précolonial l'admettait déjà) et certains des planteurs actuels sont le fruit de ces unions.

D'un autre côté, la première moitié des années 1910 est marquée par les opérations militaires dans les forêts de l'ouest du Bandama. Une des conséquences en est que de nombreux Gouro, qui entretenaient dès l'époque précoloniale des relations étroites avec, pour la région qui nous concerne, les Faafoué et les Akoué, cherchent refuge dans ces groupes. Ce mouvement, qui se continue d'ailleurs dans les années 1920 et 1930 pour fuir les servitudes coloniales (alors que des Baoulé font le chemin inverse pour les mêmes raisons), se traduit par des unions, en nombre notable, de Baoulé avec des femmes gouro. C'est là, semble-t-il, l'origine des mères de certains planteurs actuels de Kokumbo, présentées comme étant d'origine gouro sans être de condition captive (26).

Enfin, la présence d'une entreprise européenne et d'un nombre important de salariés attire un certain nombre de « Dioula » colporteurs et de boutiquiers qui pratiquent en même temps la traite de produits (caoutchouc et palmistes essentiellement) (27).

Mais, parallèlement à ces divers courants d'immigration, un mouvement important d'émigration de la part des Baoulé commence à prendre de l'ampleur à partir de 1913, manifestant la fuite devant l'impôt, le portage et les cultures forcées. Ce mouvement touche les hommes (vers les centres, le pays agni et la Gold Coast) comme les femmes (surtout vers les centres). Cet exode semble connaître une très grande ampleur, en ce qui concerne la subdivision de Toumodi (et Kokumbo en particulier), dans les années 1918-1922. Les années précédentes étaient marquées par un durcissement de la contrainte coloniale : impôts relevés pour Toumodi par rapport aux subdivisions voisines, refus par l'Administration de réviser dans un sens plus favorable aux indigènes la législation concernant leurs droits coutumiers sur la terre (1914), intensification des cultures forcées pour « l'effort de guerre », recrutement militaire, le tout accompagné d'une série de terribles disettes (1909, 1910, 1918 et 1919 en particulier). Mais aussi, et peut-être surtout, les Baoulé venus antérieurement à la pénétration coloniale pour exploiter l'or sont dans une situation de « déracinés » (cf. *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, IV-17-23) à la suite du monopole de fait de la Société Minière sur les gîtes aurifères. Parallèlement, les structures politiques locales sont bouleversées par l'action administrative : nomination de chefs de village bénéficiant de ristournes d'impôt, de « représentants » (1908) (28), de « chefs des jeunes » (1917) et de « délégués aux cultures » (1917). Les titulaires de ces fonctions, ainsi que les tirailleurs et anciens combattants démobilisés, sont souvent des agents particulièrement abusifs du régime colonial. La résistance à l'oppression au niveau idéologique semble d'ailleurs avoir été particulièrement vive à cette époque : appel à l'action des grands « fétiches », dont celui de Kokumbo (Dye) est particulièrement réputé en 1916 ; existence d'un véritable mouvement messianique pour l'ensemble du pays baoulé (et même au-delà) en 1918 (29).

C'est dans ce contexte que s'opère un véritable exode des Faafoué de Kokumbo et de sa région vers le groupe faafoué de la région de Bouaké, inverse de celui suscité par la pénétration coloniale en 1899. Il est remarquable, d'après les informations d'archives, que cet exode n'ait pas eu lieu, du moins avec cette ampleur, dans les autres groupes de la subdivision de Toumodi (cf. *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, IV-17-23).

Dès 1920, les types de mouvements de population qui affecteront par la suite Kokumbo et sa région sont ainsi en place. L'émigration vers la Basse-Côte, les centres et la Gold Coast sera constante, bien que souvent temporaire, et alimentée autant par la recherche de numéraire (29 bis) que par la fuite devant une oppression tenace (30). Le contact avec les « Blancs de Kokumbo » favorise d'ailleurs d'une certaine manière l'exode des

villageois vers les centres : un certain nombre d'entre eux ont pu acquérir une certaine qualification comme chauffeur, mécanicien, cuisinier ou boy. Après les premières années de la décennie 1950, durant lesquelles l'émigration — du moins celles des hommes — est sans doute ralentie par le *boom* du café, l'exode reprend intensément, touchant peut-être plus particulièrement les jeunes femmes (« l'auto-stop » auprès des camions de transport étant un des moyens utilisés).

En sens inverse, un triple courant d'immigration compense largement ces départs. La première composante est le fait de l'appel, par la Société européenne d'exploitation de l'or, d'une main-d'œuvre abondante (31). Cette main-d'œuvre ne peut être recrutée sur place par la Société, du moins pas entièrement (32). Il semble cependant que par rapport à la période précédente, la Société recrute surtout, à partir de 1936, à côté de non-Baoulé, de nombreux Baoulé originaires d'autres groupes de la subdivision de Toumodi et de l'ensemble du pays baoulé. Kokumbo, à cette époque, est un centre offrant des possibilités d'emploi relativement abondantes, du moins avant la fermeture temporaire de l'exploitation en 1932 et après la pleine reprise des activités en 1936 (33). D'autre part, à partir des années 1928-1930, les villageois accueillent plus favorablement les cultures du café et, surtout, du cacao, et ceci particulièrement dans le cercle du Nzi-Comoé. Il semble que des Baoulé étrangers, venus à l'origine pour travailler dans la Société européenne, se soient lancés, pour quelques-uns d'entre eux, dans les cultures industrielles. De nombreux « planteurs étrangers » actuellement fixés sont de ceux-là ou de leurs descendants (34). Il est intéressant de noter cependant que les villageois les considèrent souvent, bien que déjà anciennement installés à Kokumbo (certains y sont nés), comme des étrangers purs et simples (*aofwè*), alors que les descendants d'étrangers venus participer tardivement à l'exploitation de l'or à l'époque précoloniale (et souvent leur implantation n'est pas beaucoup plus ancienne que celle des précédents) ont tendance à être considérés comme des villageois (nous les appellerons par la suite des « étrangers assimilés »). Nous verrons justement que les « étrangers » et les « étrangers assimilés » ont des comportements matrimoniaux différents. Parallèlement à cette immigration directement suscitée par la demande de main-d'œuvre de la part de la Société Minière, affluent un certain nombre de colporteurs, d'acheteurs de cola et, déjà, de cacao ou de café, de boutiquiers et de commerçants divers, contribuant à l'extension du quartier dioula. Comme déjà à l'époque précédente, se constituent des couples mixtes (homme dioula, femme baoulé) dont la descendance est souvent récupérée par la famille baoulé (35).

Un deuxième courant d'immigration est alimenté par la « recherche de l'impôt » et par la fuite devant la pression administrative de ressortissants de Cercles limitrophes. Des Gouro se réfugient dès 1923 dans la région voisine du Bandama (en particulier chez les Akoué) (36). A partir de 1931, des Malinké, Bété, Gouro, Wobé, « Dioula » émigrent de la même façon dans le Nzi-Comoé, certains s'employant aux mines de Kokumbo. Ainsi existe-t-il actuellement un petit « quartier » bété à Kokumbo.

Mais surtout, à partir de 1950, la recherche de forêt par les Baoulé de la savane s'opère en direction des franges forestières du pays baoulé lui-même (37), provoquant à Kokumbo un afflux important de Baoulé étrangers. A ceux-là se joignent des non-Baoulé, attirés par la possibilité de cultiver le café et le cacao et par l'importance du quartier « dioula » de Kokumbo, où beaucoup de nouveaux arrivants ont déjà des parents. L'importance de cette immigration en vue de la recherche de forêt, aggravée par la fermeture de l'exploitation minière en 1954 et la tentative de la part des salariés étrangers de se reconvertir dans la culture de café et de cacao, suscite une très vive augmentation de la pression foncière qui se traduit par une multiplication des conflits

fonciers entre villageois baoulé et planteurs étrangers d'une part, et entre villages baoulé d'autre part. Malgré cette pression foncière, il semble que ce ne soit que tout récemment que les Baoulé de Kokumbo et des villages voisins se soient décidés à exploiter des « plantations extérieures » dans les régions d'Oumé, Gagnoa et Sinfra (cf. P. et M. ETIENNE, 1968, en particulier figures 1 et 2, qui montrent que la région a été davantage touchée par les migrations vers les centres que par les migrations vers la basse-côte).

3 - CHANGEMENTS ET CONTINUITÉ DANS LA PRATIQUE MATRIMONIALE : QUELQUES PROBLÈMES.

Cet aperçu de l'histoire économique et démographique de Kokumbo, pourtant résumée, a pu paraître trop long ; il était pourtant nécessaire pour situer les pratiques matrimoniales. A cet égard, il se dégage quelques faits saillants.

Le plus important d'entre eux concerne peut-être la continuité des relations « traditionnelles » que Kokumbo entretenait avec d'autres villages ou d'autres groupes, quelles que fussent les contraintes coloniales, ou peut-être même à cause d'elles. En premier lieu, les relations entre les villages faafoué de la région de Kokumbo et les groupes faafoué et ndranoua du nord ont trouvé, dans le bouleversement colonial, l'occasion de s'actualiser à plusieurs reprises : ainsi les mouvements massifs de populations (et de sens inverses) de 1899 et de 1920-1921 ; la venue à Kokumbo de Faafoué et de Ndranoua du nord, comme salariés de la Société Minière ; à une époque récente, l'accueil à Kokumbo d'individus de la même origine pour pratiquer les cultures de café et de cacao (cf. *infra*). En second lieu, la résistance militaire à la pénétration coloniale a fait apparaître la solidarité économique et militaire des Faafoué de la région de Kokumbo et d'autres groupes baoulé (en particulier akoué) et même non-baoulé (les Gouro de la région d'Oumé) (38). Il est en particulier significatif qu'au plus fort des opérations et de l'occupation militaires, le trafic d'échanges entre les différents groupes n'ait jamais cessé (39). Il est d'ailleurs curieux de constater, du point de vue des informations données par les autorités militaires françaises, la différence entre celles qui étaient livrées à la presse coloniale de l'époque, présentant la résistance baoulé comme farouchement individualiste (au niveau des groupes et même des sous-groupes) et le contenu des rapports internes qui mettaient l'accent sur les alliances militaires, souvent entretenues par des intérêts économiques précis. Quoi qu'il en soit, ces relations, dans la mesure où elles étaient « plurifonctionnelles », possédaient une capacité de maintenance importante. Nous verrons précisément que ces relations privilégiées avec certains groupes ont persisté par différents moyens, jusqu'à nos jours, se traduisant en particulier par la conclusion d'alliances matrimoniales.

Un autre point important est la convergence de certains facteurs en faveur d'un élargissement de « l'aire matrimoniale » traditionnelle, tout au moins dans le sens d'une moindre endogamie de « quartier » ou de village : tarissement de l'approvisionnement en nouveaux captifs et même départs (fuites ou migration préférentielle) de captifs anciens dont les mariages favorisaient jusqu'alors une pseudo-endogamie ; exode vers les centres qui suscitent une fixation au milieu urbain bien plus grande chez les femmes que chez les hommes (40) ; enfin, afflux d'étrangers à Kokumbo, qui entreprirent de nouer de nombreuses alliances matrimoniales avec des femmes du village, même lorsqu'ils n'étaient pas baoulé. Or il semble que, dans la pratique, l'endogamie de « quartier » et de village n'ait pas pour autant diminué ; elle s'est même peut-être accrue, du moins pour les autochtones. C'est là un point qui retiendra plus loin notre attention.

Une autre observation concerne le processus d'intégration des étrangers dans la collectivité villageoise. La venue et la fixation d'étrangers à Kokumbo se sont perpétuées,

après la fin de l'exploitation aurifère indigène, jusqu'à nos jours, pour les motifs divers que nous avons développés plus haut. Il est remarquable qu'en ce qui concerne les étrangers baoulé, le processus d'insertion se fasse sur le même mode que celui qui prévalait à l'époque précoloniale : à côté de la solidarité classique fondée sur la parenté sociale (communauté d'origine) et l'alliance (résultant du mariage), existait et existe un type de solidarité fondée sur la communauté de résidence et la constitution de rapports de clientèle en vue de l'exploitation commune de richesses (l'or avant, la forêt aujourd'hui) (41). Cette solidarité eut et a l'avantage d'assurer la souplesse des mécanismes d'intégration propres à une population pionnière : l'acceptation de l'autorité morale d'un « tuteur » originaire du village, qui assure le respect des droits de l'étranger en échange de quelques dons et services soumis davantage à des usages privés qu'à une « charte » établie, suffisait et suffit pour qu'un étranger baoulé participe légitimement à la vie de la collectivité villageoise (sans pour autant que son assimilation totale soit garantie). Nous verrons que la stratégie matrimoniale des « étrangers » (*aofwè*) est affectée par cette situation, avec d'ailleurs des différences selon les conditions d'insertion de l'étranger (42).

La continuité de certains éléments déterminants de la pratique matrimoniale est un des points que nous nous proposons de souligner dans ce texte. Mais encore faut-il ajouter que cette continuité n'est pas le résultat de quelque vertu de la « tradition », posée comme un donné irréfragable du comportement social, mais qu'elle renvoie à un modèle historique dont la réalisation est encore parfaitement compatible avec les conditions économiques et sociales contemporaines.

Un autre point est que des facteurs de changement se sont cependant manifestés au niveau de ces conditions économiques et sociales et ont contribué, chez certaines catégories sociales déterminées, à l'émergence de nouveaux comportements matrimoniaux.

III - ÉBAUCHE DE LA MORPHOLOGIE MATRIMONIALE A L'ÉPOQUE PRÉCOLONIALE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES DONNÉES.

Nous disposons d'informations concernant des mariages d'hommes originaires de Kokumbo avec des femmes de même origine ou étrangères. Nous avons d'autre part quelques renseignements sur des mariages de femmes originaires de Kokumbo avec des hommes d'une origine étrangère.

Avant de commenter ces données, nous insistons encore sur les biais introduits par notre méthode d'enquête. Il convient d'ajouter aux observations du chapitre premier quelques autres qui relativisent encore la portée des données.

La première concerne le statut d'« autochtone » décerné rétrospectivement à des ascendants par des planteurs enquêtés considérés actuellement comme originaires de Kokumbo. Bien que nous ayons considéré par la suite ces ascendants comme autochtones, il est nécessaire de garder à l'esprit : 1) que beaucoup, peu avant la pénétration coloniale, n'étaient que depuis peu installés à Kokumbo ; 2) que certains avaient une origine « tribale » différente de celle du fondateur du village et de sa famille (cf. note 14).

D'autre part, nous préférons parler, dans la suite de cette note, de « quartier » plutôt que de lignage (ou segment de lignage) ou de famille étendue, afin de mettre l'accent sur l'importance de l'affiliation (par opposition à la filiation) dans la constitution des groupes « en corps » (*corporate groups*) et sur l'hétérogénéité des groupes de résidence qui découle du caractère pionnier du peuplement. Il s'agit là d'une simple facilité de vocabulaire. Le terme baoulé recouvrant à peu près le contenu de ce que nous appelons « quartier » serait *akpaswa*.

Enfin, soulignons encore une fois que l'échantillon des données, de par la méthode de leur recueil et par l'histoire démographique très tourmentée qu'a connue Kokumbo, surestime les types d'alliance qui ont favorisé « l'harmonisation des principes de filiation et de résidence », c'est-à-dire, en dernière analyse, la stabilité de la résidence des groupes familiaux à Kokumbo de l'époque précoloniale à l'époque actuelle. De ce fait, il nous sera difficile de tirer de nos données afférentes à la période précoloniale des indications sûres sur la fréquence *relative* des types de mariage (43).

Le tableau 18 indique les grandes catégories de mariage d'un homme de Kokumbo selon l'origine de son épouse (44). Avec toute la prudence que nécessite le manque d'exhaustivité de nos données, il semble que ces catégories aient été réalisées selon des fréquences très différentes. La plus grande partie de ces mariages traduisent une endogamie de village et même de « quartier ». Les alliances avec d'autres villages sont beaucoup moins nombreuses et concernent surtout des villages de même origine « tribale » que Kokumbo.

Examinons successivement les pratiques endogamiques à l'intérieur du « quartier », les pratiques « d'endogamie villageoise » puis les cas d'alliances avec d'autres villages ou groupes. Nous tenterons enfin, en complétant ces informations avec celles concernant les mariages de femmes avec des hommes non originaires de Kokumbo, de tracer une ébauche de l'aire matrimoniale de Kokumbo.

2 - LES PRATIQUES ENDOGAMIQUES A L'INTÉRIEUR DES « QUARTIERS ».

Elles rendent compte de plus de la moitié des cas de mariage dont nous avons eu connaissance (38 cas sur 72). Elles paraissent *a priori* contradictoires avec les règles d'exogamie que connaît, comme toute société, la société baoulé. Rappelons brièvement quelques traits essentiels à ce propos (que nous tirons de P. ETIENNE, 1972, auquel le lecteur est prié de se reporter). Le système matrimonial baoulé, fonctionnant dans le cadre de « l'échange généralisé », n'est pas fondé sur le « mariage prescriptif » ni même sur le « mariage préférentiel », tout au moins au niveau de l'idéologie du système, mais seulement sur des règles prohibitives, fortement teintées d'empirisme : les interdits portent sur les sœurs réelles ou classificatoires d'*ego*, toutes ses belles-sœurs (sœur de l'épouse ou sœur de l'épouse du frère ou sœur de l'époux de la sœur) et les sœurs des hommes (*ulafwè*), entretenant des apports d'alliance avec le même groupe de parenté que lui. P. ETIENNE met l'accent sur ce dernier fait pour marquer le caractère « extraverti » du système, sur lequel nous reviendrons. D'un autre côté, il semble que la transgression de la prohibition de l'inceste, même dans le cas de cousines utérines, n'est pas rare et n'entache pas forcément l'union de nullité (ETIENNE, 1972, p. 23). Mais surtout, l'endogamie de « quartier » (*awlo adya*) est facilitée par le mariage avec des captifs ou des captives ou des individus appartenant d'une certaine façon à d'autres catégories de dépendants. Examinons d'abord le cas des mariages à l'intérieur du « quartier » mettant en cause au moins un conjoint d'origine captive.

Ce type de mariage semble avoir été très fréquent (29 cas sur 38 unions connues au sein d'un même quartier). Il apparaît que les cas les plus nombreux concernaient l'union de deux individus captifs (18 cas sur 38). Par ordre d'importance, interviennent ensuite les mariages d'un homme de la famille avec une captive (9 cas) puis d'une femme de la famille avec un captif (2 cas).

Il faut dès maintenant souligner que certains de ces mariages concernaient des individus ne possédant pas de relations de parenté très proches avec la famille proprement dite du fondateur du village, ou même n'en possédant pas du tout (cas d'étrangers venus exploiter les mines d'or et entretenant des relations de clientèle avec la famille du fondateur). Ces individus ont été en réalité intégrés au fondateur rétrospectivement, parce que leurs descendants (les planteurs actuels) se sont définitivement fixés à Kokumbo. D'autre part, certains des captifs considérés ici appartenaient en réalité à des étrangers, qui les avaient achetés avec le résultat de leur exploitation aurifère (45). Il semble que généralement la descendance des unions de captifs d'étrangers avec un individu d'un quartier de Kokumbo (d'ascendance libre ou non) ait été captée par ce quartier.

Il apparaît que dans le cas où un conjoint seulement était captif ou d'origine captive, celui-ci était généralement la femme. Il était donc beaucoup plus rare qu'un homme captif soit donné à une femme « libre ». Il faut bien sûr tenir compte du fait que, parmi les captifs achetés par les Baoulé, les femmes aient été plus nombreuses que les hommes, ce fait s'expliquant à la fois par le contexte guerrier de l'approvisionnement en captifs (la vie des hommes était beaucoup moins épargnée) et par la plus grande valeur de la femme en tant que reproductrice (la femme captive produisant, qui plus est, une descendance que le quartier était assuré de conserver).

Dans le cas (le plus fréquent donc) où une femme captive est mariée à un homme libre, cet homme est très souvent le propre acheteur de la captive. Il semblerait, d'après les généalogies, que dans le cas où une captive était donnée à un proche parent, celui-ci était plus volontiers un non-utérin. On constate que les utérins de la famille du fondateur se mariaient davantage avec des « étrangers », généralement originaires de groupes entretenant des relations particulières avec la famille (Faafoué et Ndranoua de la région de Bouaké ; Akoué), que ces « étrangers » soient venus s'installer à Kokumbo pour s'y livrer à l'exploitation aurifère, ou que les femmes de la famille partissent se marier dans ces groupes. Il faut voir là sans doute une sorte de « pari » du « quartier » du fondateur sur la capacité des utérins à « capter » une descendance (chose qu'un individu d'origine captive était peu susceptible de faire), mais aussi peut-être une façon de ménager une lignée généalogiquement valorisée, et cela doublement puisque dans la ligne utérine et sans ascendance captive (46).

D'autre part, il apparaît que d'assez nombreuses captives du quartier ont été données en mariage à des étrangers venus exploiter l'or. Cela sanctionnait définitivement le statut de « client » de l'étranger, tout en assurant l'ajout de leur descendance au quartier qui cédait la captive. Il est en effet remarquable que ces étrangers, d'après les généalogies des planteurs actuels de Kokumbo, n'ont pas laissé généralement de descendance « libre » actuelle, alors que leur descendance « captive » réside toujours à Kokumbo. Cela va dans le même sens que l'observation que nous faisons précédemment, relative à l'union d'un captif (ou d'une captive) d'un étranger avec une captive (un captif) du quartier : dans ce cas encore, la descendance semble être restée dans le quartier, alors que souvent on ne retrouve plus trace de descendants de l'étranger lui-même.

Si nous considérons maintenant le statut du quartier considéré (selon qu'il est issu du fondateur ou issu d'un « étranger » assimilé), il ne semble pas que la stratégie

matrimoniale à l'égard des captifs (captives) ait été très différente. Peut-être peut-on remarquer que la proportion d'unions comprenant au moins un conjoint captif par rapport à l'ensemble des unions à l'intérieur d'un même quartier y est encore plus forte (9 cas sur 10). C'est peut-être le résultat du caractère pionnier de la constitution de ces quartiers (certainement beaucoup moins autonomes, à l'époque, par rapport au quartier du fondateur que maintenant) : ces premiers étrangers venaient généralement sans femmes et, de par le caractère récent de l'implantation de leur quartier, celui-ci était peu susceptible de leur en fournir. Toutefois, il est possible qu'il n'en ait pas été totalement ainsi, mais que le départ, au long des péripéties de l'époque coloniale, de certaines familles de Kokumbo ait davantage eu lieu dans les quartiers non issus du fondateur (bénéficiant dans cette mesure d'un moindre statut — cf. *infra*) ; dès lors, leur descendance n'étant pas apparue lors de notre enquête, nos données se trouvent fort partielles.

Il ressort de l'examen des unions pratiquées à l'intérieur d'un même quartier avec des individus captifs ou d'origine captive (47) que l'insertion de captifs et de captives dans le quartier par le mariage était un moyen privilégié d'accroître (ou, pour un étranger, de fonder) un groupe de dépendants facilement « contrôlables », qui n'assurait pas seulement un statut social important mais qui était encore rendu nécessaire par les conditions matérielles de l'exploitation d'un gisement aurifère de type filonien. D'autre part, le mariage avec une captive (ou, dans une moindre mesure, un captif) introduisait une hiérarchisation des unités familiales (*awlo*) au sein du quartier, provoquant l'émergence d'une lignée généalogiquement valorisée, qui fournit d'ailleurs la majeure partie des chefs de village (48), et suscitant la constitution de lignées d'origine étrangère doublement dépendantes comme demandeuses de terre (pour les cultures et la prospection aurifère) et comme receveuses de femmes.

Examinons maintenant le cas de mariages à l'intérieur d'un même quartier ne concernant pas d'individus d'origine captive (49).

Là encore, il n'était pas nécessaire d'enfreindre la règle de la prohibition de l'inceste pour réaliser des unions endogamiques (ou plutôt « pseudo-endogamiques »). Nous avons déjà vu que des étrangers, rétrospectivement qualifiés d'autochtones, étaient en mesure de créer des groupes de dépendants. En devenant plus importants, ces groupes attirèrent vraisemblablement des individus, hommes et femmes, apparentés (de près ou de loin) avec leur fondateur, encouragés par la possibilité d'exploiter individuellement des *placers* aurifères (exception faite pour des dépendants « directs » comme captifs ou gagés) ou de s'enrichir par les activités induites de cette grosse agglomération pionnière que fut Kokumbo. Il est significatif, comme nous l'avons déjà signalé, que de nombreuses femmes vinrent tenter leur chance individuellement en vendant leurs services domestiques et sexuels (50) ou en se livrant à des activités commerciales, y compris à grande distance. Certaines de ces femmes réussirent fort bien, au point de pouvoir acheter de nombreux captifs (51). Quoi qu'il en soit, ces étrangers ou étrangères, considérés abusivement dans nos informations comme faisant partie intégrante du quartier alors qu'ils n'en étaient que des « clients », ont dû fournir une partie des conjoints des mariages internes à un quartier aussi bien comme épouses que comme époux, puisque la faiblesse traditionnelle de la dot n'était pas susceptible d'empêcher le mariage de ces immigrants récents (on vient de voir ce qu'il en était de leurs captifs éventuels).

Une autre source de conjoints considérés abusivement comme originaires de quartiers de Kokumbo était consécutive au mariage *ato nvlè* (cf. *supra* et note 11). Celui-ci entraînait généralement la venue, en même temps que la mariée, de parents de celle-ci, en particulier de quelques jeunes filles, qui l'assistaient dans le début de sa vie dans son nouveau village (52). Il était courant qu'elles fussent rapidement courtisées et mariées à des hommes du village. Un fait plus troublant semble s'être déroulé à Kokumbo, qui va à

l'encontre de la conduite d'évitement et de la rupture pratique qui s'instauraient en général entre les deux familles alliées à la suite d'un mariage *ato nvlè* (cf. P. ETIENNE, 1970, p. 43). En effet, un quartier a été constitué principalement par des parents d'une femme épousée en *ato nvlè* par le fondateur du village. Cette femme, d'origine nzipri (région de Didiévi), ayant, dit-on, possédé elle-même des captifs, aurait incité des individus de sa parenté ou, en tout cas, de sa région d'origine, à venir s'installer à Kokumbo et à y exploiter l'or. Par la suite, un nombre non négligeable de mariages furent conclus entre ce quartier et le groupe nzipri de Toumodi (mais peut-être le furent-ils au tout début de l'époque coloniale, alors que la venue de ces Nzipri de Didiévi remonte incontestablement à l'époque précoloniale). Une autre information, tirée des traditions orales des Nzipri (fraction nord) par A.-M. KANGHA, semble corroborer, sans doute dans une formulation exagérée, notre information. KANGHA évoque la position d'un chef nzipri qui luttait alors, d'après l'auteur, contre les tentatives d'hégémonie des Ouaraébo de Sakassou et le pouvoir d'un autre chef nzipri, parent et rival. Le premier assurait ses compatriotes de l'opportunité de son entreprise en leur déclarant que « le massif aurifère du Kokumbo est à notre portée là-bas dans le sud ; nous y avons soumis les autochtones et plus rien ne nous résistera » (KANGHA, 1965, p. 13). Plus loin, l'auteur fait référence aux tentatives autonomistes des chefs de village à l'égard du « chef de province », qu'il explique par leur enrichissement rapide à Kokumbo. Faut-il voir là un aménagement particulier du mariage *ato nvlè* comme sanctionnant ou promouvant des relations économiques d'égal à égal ?

Une autre catégorie de dépendants intégrés (ou susceptibles d'être profondément intégrés) dans le quartier fournit la possibilité de mariages « pseudo-endogamiques ». Il s'agit des individus remis en gage (*aowa slâ*). Il semble que l'abondance d'or à Kokumbo ait particulièrement favorisé l'acquisition de tels dépendants par la prise en charge par un individu d'une dette ou d'une amende incombant à un autre individu (parent ou non), lequel lui remettait un membre de sa famille en gage de remboursement futur. Le remboursement rédimait le gagé mais, outre qu'il pouvait ne pas être effectué, il pouvait intervenir alors que l'intégration de l'individu en question, pleinement favorisée par des mariages ou d'autres moyens (53), était telle qu'il lui était difficile de partir. Un des quartiers actuels de Kokumbo a pour « fondateur » un *aowa srâ*, dont une des sœurs fut d'ailleurs donnée en mariage à un « étranger » de la famille du fondateur.

D'autres types de dépendance existaient, qui pouvaient entraîner l'intégration quasi complète d'un individu dans son quartier d'accueil. Dans la mesure où ils ne nous sont pas apparus dans les généalogies, nous ne nous étendrons pas sur eux, bien qu'il soit possible que certains « étrangers » (*aofivè*) assimilés par la suite appartenissent à ces catégories : étranger en rupture avec son milieu d'origine et réfugié à Kokumbo (*dye slâ*) ; étranger capturé (pris en *ndolè*) ; enfant ou parent donné (généralement dans le cadre d'un échange différé) par un « camarade » (*dyâvwè*).

De même, nous n'avons pas connu d'exemples de descendants d'une union léviratique (de la femme d'un défunt avec le frère de celui-ci) bien qu'une telle union soit possible. Cela s'explique sans doute par le fait qu'une jeune veuve préférerait sans doute reprendre sa liberté, alors qu'une veuve âgée, davantage susceptible de se plier au lévirat, n'était plus féconde.

Signalons enfin que nous n'avons pas eu connaissance d'unions incestueuses (*ploplo*), soit qu'elles ne nous furent pas signalées, soit qu'elles fussent rares dans une population de caractère pionnier et donc très hétérogène.

Si nous considérons maintenant le statut des quartiers, il apparaît que les pratiques endogamiques ne faisant pas intervenir de captifs ou de descendants de captifs avaient

une fréquence très différente selon que le quartier était issu du fondateur et de ses dépendants ou qu'il était issu d'étrangers assimilés. Il semble en effet que dans les quartiers non issus du fondateur, le mariage endogamique ne concernant pas de conjoint d'origine captive ait été rare (1 cas sur 10 contre 8 cas sur 28 dans le ou les quartiers issus du fondateur). Cela confirme ce que nous disions plus haut à propos des « étrangers-clients » assimilés dans le quartier du fondateur, qui venaient isolés et n'avaient guère d'autres possibilités que de se marier avec leurs propres captives ou (nous y reviendrons à propos des unions mettant en cause des quartiers différents) avec des captives et des femmes libres du quartier du fondateur. Mais on peut alors se demander pourquoi certains « étrangers-clients » furent si étroitement contrôlés, en particulier par l'alliance, par le quartier du fondateur, alors que d'autres semblaient déjà être à l'origine de quartiers plus autonomes. Il semble qu'un élément de réponse à cette question réside dans la différence d'origine de ces étrangers, les premiers venant, pour beaucoup, de groupes ne possédant pas de relations traditionnelles avec le groupe d'origine de Kokumbo, les seconds venant surtout du Faafoùé, du Ndranoua et de l'Akoué (54). Mais la réussite économique et ses implications sociales devaient ensuite rester déterminantes en ce qui concerne l'acquisition ultérieure de dépendants surtout captifs, seuls garants de la continuité de l'autorité et du pouvoir du fondateur de quartier. Cela semble encore plus vraisemblable si l'on considère que ces premiers étrangers, s'ils étaient certes motivés « positivement » par les possibilités d'enrichissement à Kokumbo, étaient peut-être aussi incités « négativement » à chercher fortune et prestige social *ailleurs* que dans leurs villages, comme il semble que ce soit le cas à l'époque contemporaine en ce qui concerne la création de « plantations extérieures » (cf. P. et M. ETIENNE, 1968). D'autre part, le contrôle de dépendants non captifs (cf. *supra* : individus gagés, étrangers « clients » ou réfugiés, etc.) supposait non seulement de la richesse (qu'il était possible de se constituer à Kokumbo) mais encore un prestige social que ces immigrants récents ne pouvaient disputer aux « notables » du quartier issu du fondateur. En l'absence de ces dépendants non captifs, l'endogamie de quartier si avantageuse ne pouvait dès lors que favoriser quasi exclusivement, pour ces quartiers non issus du fondateur, les unions avec des individus d'origine captive.

Que ressort-il de ces quelques observations sur les mariages endogamiques conclus à l'intérieur d'un même quartier et sans intervention (du moins signalée par nos informateurs) de conjoint d'origine captive ? Encore une fois apparaît le caractère systématique de cette endogamie, ou plutôt d'une « pseudo-endogamie » encouragée par la multiplicité des types de dépendance. On peut objecter qu'il ne s'agit même pas d'une pseudo-endogamie, mais bien d'alliances avec des non-parents, en particulier dans le cas des « étrangers-clients », et que l'apparence endogamique n'est que le produit d'une manipulation généalogique et, qui plus est, rétrospective. Sans doute cela est-il en partie vrai, bien que la plupart des autres types de dépendances fassent bien des individus qui y sont soumis des ressortissants à part entière ; du moins en ce qui concerne leurs devoirs, à défaut de l'égalité du « droit à la prise de parole » (cf. AUGÉ, 1970-71, p. 9). Mais l'assimilation de ce type d'union à des unions endogamiques n'est point illégitime si on la considère du point de vue de la logique structurale du système familial et matrimonial baoulé telle qu'elle apparaît dans les travaux de P. ETIENNE et la systématisation d'A. MARIE (cf. MARIE, 1972, deuxième partie), et du point de vue de l'idéologie explicite des Baoulé, pour qui cette assimilation est moins le fruit d'une manipulation que le résultat nécessaire de la référence privilégiée à un groupe de résidence plutôt qu'à un groupe de filiation pour qualifier les relations de parenté (55).

Un autre trait ressort de ce qui précède : c'est que la pratique de ces unions pseudo-endogamiques n'est pas à la portée de tous : ni de tous les « segments » du quartier, ni de tous les quartiers, du moins du point de vue de leur fréquence relative (la figure 19 nous

montre les multiples aspects qu'ont pu prendre ces unions pseudo-endogamiques dans le quartier issu du fondateur, politiquement dominant). C'est là un élément qui renforce le principe de hiérarchisation déjà entrevu lors de la pratique des unions avec des captifs ou des captives. Ce principe se réalise de façon encore plus évidente si on considère (ce que nous allons faire maintenant) les unions mettant en jeu des conjoints appartenant à des quartiers différents.

3 - LES UNIONS CONCERNANT DEUX QUARTIERS DU VILLAGE.

Ces unions recouvrent les pratiques d'« endogamie de village » *stricto sensu* (à l'exclusion des pratiques d'« endogamie de quartier »). Elles représentent 7 cas sur les 78 unions connues. Elles semblent donc ne pas avoir été très fréquentes. On peut penser pourtant qu'elles ne sont pas sous-estimées par le caractère incomplet de nos données, puisque les mariages villageois ont eu plus de chance d'arriver à notre connaissance, dans la mesure où ils ont probablement favorisé la stabilité de la résidence de leurs descendants à Kokumbo jusqu'à l'époque contemporaine.

Ces unions concernent soit l'union d'un individu dépendant du quartier du fondateur avec un individu dépendant d'un des quartiers fondés par un « étranger assimilé », soit l'union d'un individu dépendant d'un quartier issu d'un « étranger assimilé » avec un individu dépendant d'un autre de ces quartiers d'origine étrangère. A cet égard, une première observation s'impose, à l'examen du tableau 18. C'est que le premier type d'union (entre un individu du quartier du fondateur et un individu d'un quartier d'origine étrangère) n'est pas représenté dans nos informations. Bien que cela semble tout à fait explicable, comme nous allons le montrer, il convient toutefois de garder à l'esprit que ce résultat est peut-être aussi en partie dû à l'agrégation (56) de certaines « lignées » issues de dépendants directs du fondateur au quartier même de ce fondateur, alors que ces quartiers sont distingués à l'époque contemporaine. Il s'agit particulièrement des quartiers classés par l'Administration, dans la liste nominative de recensement, comme quatrième et sixième (il y a onze quartiers). Ces quartiers (cf. note 14) ont pour « fondateur » une épouse *ato nvlè* du fondateur du village et un individu gagé (*aowa slâ*) de ce même fondateur. Il semble cependant que ce regroupement soit légitime, comme cela ressort des arguments que nous avons développés dans la conclusion de la section précédente et dans la note 55.

Le mode d'union fréquent, que nous avons déjà signalé, entre un « étranger-client » et une femme du quartier dont il dépend est reproduit au niveau des relations matrimoniales entre le quartier issu du fondateur et les quartiers d'origine étrangère. En effet, le mariage d'un homme dépendant directement du fondateur avec une femme d'un quartier d'origine étrangère avait peu de chance de se produire, d'une part, à cause de la vraisemblable pénurie de femmes dans un quartier de ce dernier type (implantation récente, population pionnière, etc.) et, d'autre part, parce qu'une telle union serait allée à l'encontre de la hiérarchie politique des quartiers : le quartier du fondateur serait devenu débiteur d'un quartier d'origine étrangère. Au contraire, l'union d'un homme d'un quartier d'origine étrangère avec une femme dépendant du quartier du fondateur, outre sa plus grande vraisemblance « statistique » (57), légitimait l'ordre politique en place et permettait au quartier d'origine étrangère de compenser la perte de la descendance par la possibilité de bénéficier du pouvoir politique de ses alliés. On retrouve là le même processus qui opérait à propos des unions des femmes *agwa*, décrit par P. et M. ETIENNE (1971-b, p. 181) (58). Peut-être (mais nos informations sont insuffisantes sur ce point) de telles unions s'accompagnaient-elles de paragamie, la femme ne rejoignant pas le foyer de son époux, d'un statut social plus bas.

D'après des renseignements complémentaires sur le statut des conjoints, il semble que de telles unions concernaient généralement des personnes d'ascendance non captive, un statut non libre convenant peu à l'objectif politique de ce type d'alliance. Au contraire, les unions de deux conjoints appartenant à *deux quartiers* différents d'origine étrangère semblaient concerner davantage des individus d'ascendance captive ou captifs eux-mêmes : on retrouve la même observation que dans le cas d'union entre un étranger (ou un de ses captifs) et une femme du quartier dont il dépendait (cf. *supra*).

Il est inutile d'insister sur le sens de ces observations. Les unions entre deux quartiers différents de Kokumbo concouraient, comme dans le cas de mariages au sein d'un même quartier mais cette fois au niveau de groupes de résidence plus larges, d'une part à renforcer l'intégration de ces groupes à la collectivité villageoise, d'autre part à affirmer le principe de hiérarchisation des « lignées ».

Considérons à présent les autres cas de mariage n'impliquant pas d'épouse originaire de Kokumbo, ou n'ayant pas d'attache particulière au village.

4 - AUTRES CAS CONNUS D'ALLIANCES MATRIMONIALES (cf. fig. 20).

Les informations qui les concernent sont, répétons-le, sujettes à caution et dans une mesure encore plus importante que les informations portant sur les unions endogamiques par rapport au quartier ou au lignage. En effet, l'accentuation matrilineaire du système de parenté, malgré ce que nous avons dit de la prépondérance du principe de résidence dans le fonctionnement du système, a sans nul doute favorisé les départs d'individus dont le père était originaire de Kokumbo et la mère d'un autre village : ils ont pu suivre leur mère dans son village après le divorce ou le veuvage de cette dernière ou y résider pour y faire valoir leurs droits d'utérins, valorisés selon la tradition akan (pour l'héritage en particulier) (59). D'autre part, les descendants de ces unions, ayant des parents proches dans d'autres villages, étaient davantage susceptibles de s'y réfugier pour fuir la contrainte coloniale que ceux dont les paternels et les maternels proches résidaient ensemble à Kokumbo. Bref, les descendants de certaines de ces unions partis, nous n'avons pu avoir connaissance de ces dernières de façon très satisfaisante.

Les unions de ce type sont hétérogènes ; elles ne relèvent probablement pas toutes de la même explication. Il semble que la considération du groupe d'origine des épouses permette de mieux saisir leur diversité.

Une première modalité concerne l'union d'un homme originaire de Kokumbo avec une femme appartenant au même groupe dont était issu Kokumbo (c'est-à-dire faafoué proprement dit et ndranoua). Ces unions sont au nombre de 16 sur les 73 connues et concernent plus de la moitié des unions non endogamiques par rapport au village. Elles représentent ce que nous pourrions appeler une « endogamie de groupe ».

Le terme d'« endogamie de groupe » est cependant ambigu dans les cas où le « fondateur » du quartier n'est pas originaire du même groupe que celui du fondateur du village. C'est le cas du quartier « fondé » par une épouse *ato nvlè* du fondateur du village, d'origine nzipri. En l'occurrence, il y eut un nombre significatif d'alliances entre ce quartier et le groupe nzipri de Toumodi, qui relèvent incontestablement d'une « endogamie de groupe » bien que cela n'apparaisse pas dans le tableau 18, où « l'endogamie de groupe » ne concerne que les unions avec un conjoint d'un village faafoué ou ndranoua.

Hormis le cas de ce quartier, la référence de l'« endogamie de groupe » aux seuls groupes faafoué et ndranoua ne fait pas problème en ce qui concerne les autres quartiers dont le fondateur n'est pas originaire de ces groupes. On constate en effet que les

descendants de ces fondateurs ne semblaient pas pratiquer de manière particulière (aucun cas dans nos informations) l'union avec une femme originaire du groupe (non faafoué ou ndranoua) du fondateur de leur quartier (60). Au contraire, ils s'alliaient plutôt avec des femmes faafoué (ou ndranoua dans une moindre mesure). Il en est ainsi dans les quartiers dont les fondateurs étaient dans un cas d'origine akoué, dans l'autre d'origine soundo (tous les autres quartiers étant d'origine faafoué). En sens inverse, les cas d'alliances avec des femmes akoué sont le fait de ressortissants du quartier issu du fondateur (nous allons revenir sur ces alliances, qui traduisent les relations particulières de Kokumbo avec ce groupe). Le comportement matrimonial des descendants de fondateurs de quartier d'origine non faafoué ou ndranoua, caractérisé par l'hésitation à contracter des alliances avec des femmes de même origine que le fondateur de leur quartier (c'est-à-dire akoué ou soundo), relève sans doute de la même explication que les cas individuels des « étrangers-clients » dont on a parlé plus haut (61). La nécessité de s'intégrer à la hiérarchie politique du village décourageait de telles pratiques, qui auraient plutôt abouti à constituer des groupes autonomes. Le même type d'explication rend compte du fait que ce sont les hommes originaires du quartier du fondateur du village (et des descendants plus ou moins directs de celui-ci) qui contractaient des unions avec des femmes de groupes étrangers (cf. *infra*).

Quoi qu'il en soit, et pour résumer, il semblerait que les ressortissants de quartiers *non issus du fondateur* aient eu davantage tendance à prendre des épouses faafoué ou ndranoua (de même origine que le quartier fondateur), même (et surtout) lorsque ces quartiers n'étaient pas, au niveau de leurs fondateurs, de cette origine. Il faut voir là, d'une part, pour les quartiers non issus du fondateur et d'origine non faafoué, l'impératif de s'intégrer à la collectivité et à la hiérarchie des « lignées » de Kokumbo (62) et, d'autre part, pour les quartiers non issus du fondateur mais d'origine faafoué, la possibilité de continuer à entretenir des relations avec leur groupe d'origine, sans pour autant contrarier leurs rapports avec le quartier fondateur, qui partageait la même origine.

De façon plus générale, l'« endogamie de groupe » présentait l'avantage de préserver une source ininterrompue de dépendants ou d'héritiers potentiels originaires du Faafoué ou du Ndranoua du nord, attirés jusqu'au début de la pénétration coloniale par les possibilités d'enrichissement existant à Kokumbo.

Du point de vue du statut individuel des conjoints, nos informations ne nous permettent pas de dire si ces unions concernaient davantage des conjoints d'origine captive ou non. Etant donné l'aspect « politique » qu'elles pouvaient revêtir, il semble probable qu'un statut de non-captif leur convenait mieux. Mais, d'un autre côté, les mariages avec une épouse originaire de la fraction nord du groupe revêtant souvent le caractère de « mariage familial », peut-être que d'assez nombreux captifs de Kokumbo ont été unis à des femmes parentes du quartier dont ils dépendaient, mais originaires de la fraction nord du Faafoué ou du Ndranoua.

A côté de ces cas d'« endogamie de groupe », il en est d'autres qui présentent également des particularités, étant donné les relations qui unissaient Kokumbo et le groupe d'origine des épouses.

Mais avant de les aborder, il convient de signaler que, d'après nos informations, les unions d'un homme originaire de Kokumbo avec une femme non faafoué (ou ndranoua) ne sont observables que dans le quartier issu du fondateur, à l'exclusion des autres quartiers, même, comme nous l'avons vu, lorsque ces quartiers n'étaient pas originaires, au niveau de leurs fondateurs, du groupe faafoué. Nous en avons déjà esquissé une explication possible en suggérant le non-sens politique qu'auraient pu revêtir ces unions, d'autant que ces quartiers, ne bénéficiant pas d'un statut comparable à celui du fondateur

du village, risquaient de perdre plus facilement le contrôle des descendants de ces unions, qui pouvaient partir rejoindre leurs maternels. Le fait que, dans nos observations, aucun cas d'union entre un homme d'un quartier autre que celui du fondateur et une femme « étrangère » n'apparaisse est peut-être d'ailleurs dû à cela : ces unions ont pu se réaliser mais se sont avérées incapables d'assurer le « gain » de la descendance à ces quartiers. Au contraire, le quartier du fondateur possédait une plus grande marge de manœuvre en bénéficiant de la renommée de Kokumbo, grâce à son exploitation aurifère, jusque dans la plus grande partie du pays baoulé. Ce quartier était donc en mesure de contracter des alliances plus larges bien que, dans la plupart de leurs cas, on puisse encore tenter d'y voir le résultat de certains faits déterminants. C'est notamment le cas des alliances matrimoniales engagées avec les groupes, auxquels nous faisons précédemment allusion, qui possédaient traditionnellement des relations particulières avec les Faafoué de Kokumbo.

Il en est ainsi du groupe akoué. Ce groupe, et en particulier la fraction sémafoué et le village de Duokro, fut étroitement lié à l'histoire de Kokumbo et, de façon plus générale, à l'histoire de tous les villages faafoué de la région de Kokumbo. Leur histoire commune aboutit à une situation de dépendance de Kokumbo à l'égard de Duokro, et ce au détriment du plus ancien village faafoué, Kplessou, avec lequel le fondateur avait eu, pourtant, des relations très étroites (de dépendance, semble-t-il). Nous ne nous étendrons pas ici sur ce sujet (cf. CHAUVEAU, 1972-b). Signalons simplement que ce lien de dépendance de Kokumbo à l'égard de Duokro se manifestait en particulier au niveau religieux, Duokro possédant des prérogatives particulières en ce qui concernait l'adoration de la colline Kokum (et donc l'exploitation aurifère) ; au niveau des prestations économiques, qui découlaient en grande partie des prérogatives religieuses (les exploitants de Kokumbo devaient verser une redevance à Duokro) ; enfin, au niveau militaire, Duokro, dont les guerriers étaient réputés pour la puissance de leur « fétiche », étant en quelque sorte le protecteur de Kokumbo (63). Le propre fondateur de Kokumbo avait ainsi épousé une femme originaire de Duokro et, l'installation d'un quartier originaire du groupe akoué (64) aidant, des alliances matrimoniales continues se nouèrent entre Kokumbo et les Akoué (65). Nous reviendrons, lors de la section consacrée à « l'ébauche de l'aire matrimoniale » de Kokumbo, sur le sens privilégié de circulation des femmes entre les deux parties.

Un autre type de relations matrimoniales particulières existait entre Kokumbo et les Nzipri. Nous avons déjà signalé ce qu'il en était des relations entre le quartier du fondateur et les Nzipri de l'actuelle région de Didiévi, par l'intermédiaire du mariage *atô nvlè* du fondateur avec une femme de ce groupe (cf. p. 28). Nous avons d'autre part noté que le quartier principalement constitué, à l'origine, de Nzipri semblait se distinguer des autres quartiers par une pratique matrimoniale plus autonomiste, si l'on peut dire, à l'égard du quartier du fondateur, qui privilégiait les unions avec des femmes elles-mêmes nzipri (des régions de Didiévi et de Toumodi) et en concluant des mariages pseudo-endogamiques à l'intérieur de leur quartier avec des captifs et des captives dont les propriétaires étaient eux-mêmes d'origine nzipri. Ces faits, corroborés, comme nous l'avons déjà signalé, par les traditions orales nzipri (cf. p. 28), suggèrent des relations historiques particulières entre les deux groupes, relations qui nous sont encore mal connues. Une autre observation peut contribuer à les éclairer, qui renvoie à la spécialisation économique qui semblait s'être instaurée dans le Baoulé précolonial entre différents groupes. Sans insister là-dessus (cf. CHAUVEAU 1972-b), il paraît probable que les Nzipri avaient acquis une compétence (ou une place) particulière dans le travail de l'or, ainsi d'ailleurs que les Aïtou (66), et la venue d'orfèvres nzipri était sollicitée par les orpailleurs de Kokumbo, à moins que ceux-ci ne portassent eux-mêmes leur poudre d'or

à transformer chez les Nzipri. On peut penser que les relations matrimoniales entre ceux-ci et les Faafoué de Kokumbo furent favorisées par de telles relations fonctionnelles. Peut-être en fut-il également ainsi, et pour les mêmes raisons, avec le groupe aïtou.

Quoi qu'il en soit, les relations matrimoniales « télégamiques » (un des conjoints étant d'une origine géographiquement éloignée de celle de l'autre) concernant l'union d'un homme de Kokumbo avec une femme originaire des groupes akoué, nzipri et aïtou fournissent ainsi les trois quarts des mariages connus de ce type (8 sur 12). Examinons maintenant les autres cas connus de mariages « télégamiques ».

Les autres alliances matrimoniales connues concernent des épouses originaires des groupes baoulé souamélé et ouarébo (de Toumodi) et de l'ethnie gouro. Nous reviendrons, lors de « l'ébauche de l'aire matrimoniale de Kokumbo », sur le sens à donner au choix de ces groupes, qui doit être mis, semble-t-il, en relation avec les grands axes de trafic « commercial ». Soulignons, en ce qui concerne l'union avec une femme gouro, qu'il s'agissait d'une femme non captive ; en effet, parmi les unions faisant intervenir des individus d'origine captive (cf. *supra*), un certain nombre d'entre eux étaient également d'origine gouro.

En guise de conclusion à l'examen des mariages non endogamiques par rapport au village de Kokumbo, marquons quelques faits significatifs.

Le premier est que ces unions concernent des groupes bien particuliers : soit les fractions septentrionales des groupes faafoué ou ndranoua dont étaient originaires les fondateurs de Kokumbo, soit des groupes possédant des relations particulières avec le village, et que les relations matrimoniales semblaient sanctionner plutôt qu'inaugurer. A cet égard, on peut s'interroger sur les raisons qui firent que certains groupes *voisins* n'apparaissaient pas dans les unions connues, alors que la proximité joue un rôle important dans le choix du conjoint (cf. P. ETIENNE, 1972, pp. 48-49). C'est le cas en particulier des groupes saa, nanafoué et ngban. On peut tenter, sans nous cacher le caractère *ad hoc* de ce genre de vérification, d'en trouver une explication dans l'antagonisme qui semblait imprégner à l'époque précoloniale les relations entre Kokumbo et les Saa et Nanafoué (nous verrons ensuite ce qu'il en était des Ngban).

Les traces de cet antagonisme, nettes en ce qui concerne les Saa et moins nettes en ce qui concerne les Nanafoué, peuvent être décelées dans les traditions orales et les rapports des militaires et administrateurs français (la résistance à la pénétration coloniale ayant assez souvent — il semble difficile de généraliser — révélé des alliances ou des antagonismes anciens). La rivalité entre Saa et Faafoué de Kokumbo remonte à (et s'explique en partie par) l'installation de ces derniers sur un territoire plus ou moins revendiqué par les premiers. Des conflits armés éclatèrent d'ailleurs à plusieurs reprises entre les deux groupes. La pénétration coloniale ne suscita guère de rapprochement ; il semble même que lors de la prise de Kokumbo, les Français profitèrent de la complicité plus ou moins active des Saa. Les relations entre les Faafoué de Kokumbo et les Nanafoué étaient moins directes. L'antagonisme qui les caractérisait semble mieux explicable par la rivalité entre les Nanafoué et les Akoué, qui, eux, étaient des partenaires privilégiés pour Kokumbo (67). Cependant, l'explication de la faiblesse (sinon de l'inexistence) des relations entre ces groupes et les Faafoué de Kokumbo (en particulier pour ce qui est des Saa voisins) par ces relations « politiques » tendues est quelque peu opportuniste. En effet, l'antagonisme des relations entre groupes n'implique pas l'absence de relations matrimoniales entre eux ; c'est même peut-être l'inverse qui se produit, l'échange de femmes contribuant à enserrer les manifestations de la rivalité dans des limites raisonnables. D'autre part, des relations politiques, économiques ou matrimoniales privilégiées n'excluaient pas, *a contrario*, l'éventualité de conflits armés, comme ce fut le cas entre Faafoué d'une part et

Nzipri et Aïtou d'autre part. On pourrait alors caractériser les échanges matrimoniaux entre Faafoué de Kokumbo et Saa (et Nanafoué dans une moindre mesure) moins par leur inexistence que par leur faiblesse (ils ont pu être limités à quelques alliances tactiques) et par le fait que la descendance de ces unions était, dans une mesure plus qu'habituelle, « captée » par la famille maternelle, ce qui expliquerait que dans notre échantillon, où seul l'époux est originaire de Kokumbo, elle n'apparaisse pas et, par voie de conséquence, l'union qui l'a engendrée non plus (68).

Les rapports entre Faafoué de Kokumbo et Ngban (en particulier la fraction méridionale des Ngban) sont également particuliers, mais dans un autre sens. Il existait entre les deux groupes (69) une relation de *tukpè*. Cette relation, qui peut intervenir également au niveau interindividuel (70), traduit une relation d'alliance (au sens général) et se manifeste par des rapports à plaisanterie. Or il semble qu'un tel type de relation défavorise les alliances matrimoniales entre les groupes concernés (71). Cela expliquerait la faiblesse des relations matrimoniales entre Faafoué de Kokumbo et Ngban, alors que l'existence d'alliance d'un autre ordre (militaire en particulier) semble attestée par ailleurs entre les deux groupes (72).

À côté du caractère relativement déterminé du choix du groupe d'origine de l'épouse, tel que nous venons de le suggérer, on peut également marquer le contenu « stratégique » des alliances télégamiques. Il apparaît dans les commentaires précédents que les pratiques télégamiques sont généralement le fait d'individus jouissant d'un statut social élevé. Ainsi, on constate que la plupart des fondateurs du village ou de quartiers contractèrent des alliances matrimoniales avec des femmes originaires d'un groupe différent ; de la même façon, les mariages télégamiques connus concernaient principalement des individus sans ascendance captive ; enfin ces mariages concernaient la plupart du temps (toujours, dans notre échantillon limité) des individus issus du quartier du fondateur.

Il est cependant difficile d'en conclure que les alliances télégamiques, si elles étaient le fait d'hommes de statut élevé, étaient également hypergamiques (c'est-à-dire concernaient des conjoints de statut social différent) ou non. Il ne semble pas que ces hommes de Kokumbo aient contracté des unions avec des femmes étrangères de statut social plus bas (descendant de *captifs* en particulier). Mais cela est difficile à vérifier car la connaissance du statut des épouses étrangères de l'époque précoloniale est très imprécise chez nos informateurs. Si l'on considère le statut des différents groupes pourvoyeurs de femmes pour Kokumbo, tel qu'il ressortirait (73) des traditions historiques (74), il semblerait que l'un serait « noble » : le groupe des Nzipri, les autres « vassaux » : les Aïtou, ou d'origine métissée : les Akoué, le groupe des Faafoué étant lui-même « noble ». Il semble que l'hypogamie soit surtout nette dans les relations matrimoniales entre « étrangers-clients » ou individus dépendant d'un quartier d'origine étrangère, d'une part, et autochtones ou individus dépendant du quartier issu du fondateur, d'autre part, les premiers épousant les filles ou les sœurs des seconds, garantissant du même coup leur intégration dans la collectivité villageoise et la hiérarchie politique en place (cf. *supra*).

5 - ÉBAUCHE DE L'« AIRE MATRIMONIALE » DE KOKUMBO.

La considération des mariages télégamiques de *femmes* originaires de Kokumbo peut nous permettre de compléter les informations précédentes et d'aboutir à une vue plus juste de l'ensemble des groupes avec lesquels le village entretenait des rapports d'alliance matrimoniale.

La figure 21 indique l'origine des époux (non originaires de Kokumbo) de quelques femmes originaires de Kokumbo à l'époque précoloniale. Les unions de femmes originaires du village avec des hommes du village ont déjà été considérées lors de l'étude des pratiques endogamiques (cf. *supra*). Nous ne reviendrons pas, d'autre part, sur les réserves qu'il convient de faire concernant le caractère représentatif des données qui ont abouti à la constitution de la carte (cf. chapitre premier).

Il semble, d'après les informations dont nous disposons, que ces unions soient encore davantage déterminées par les relations privilégiées de Kokumbo avec certains groupes que dans le cas des mariages télégamiques d'*hommes* originaires de Kokumbo (cf. *supra*). En effet, sur les 31 unions connues, 25 concernent un homme faafoué (11), akoué (8) ou nzipri (6). Les autres cas concernent des unions isolées auxquelles il est difficile de donner une signification qui ne soit entachée d'un aspect *ad hoc*. On pourrait ainsi remarquer que les Kodé possédaient également une tradition d'orpaillage (relevée par le capitaine MARCHAND en 1894) et que les Fali, Soundo et Agba détenaient une position stratégique sur les grands axes commerciaux (les Fali avec le nord ; les Soundo avec le pays commerçant de l'Ano — les Soundo étaient réputés à Kokumbo même comme pourvoyeurs de fer — ; enfin les Agba avec la vallée de la Comoé par le pays Agni). D'autre part les Fali avaient, semble-t-il, une origine historique commune avec les Faafoué (cf. SALVERTE-MARMIER, p. 29) et un autre Soundo était à l'origine de la fondation d'un des quartiers de Kokumbo. Mais de telles explications sont en partie aléatoires.

Les informations concernant le statut des conjoints sont très imprécises. Il semble cependant que certaines femmes originaires de Kokumbo et ayant contracté les mariages dont il est question ici, étaient d'origine captive. Les informations sur le statut de leur époux sont inexistantes. D'autre part, il nous a été difficile de savoir si les femmes de Kokumbo contractant des mariages télégamiques provenaient plutôt du quartier issu du fondateur ou d'autres quartiers. Les deux cas sont présents dans nos informations.

En réalité, il nous a été difficile de savoir si ces unions étaient, du point de vue de Kokumbo, réellement télégamiques (la femme rejoignant son époux dans son village) ou si c'était l'époux qui, venu à Kokumbo (pour y exploiter le gisement aurifère en particulier) y avait épousé une autochtone. Bien que les deux cas présentent un égal intérêt du point de vue de la connaissance de « l'aire relationnelle » de Kokumbo, ils avaient sans doute une signification différente. Il nous est malheureusement difficile de trancher dans un sens ou dans l'autre.

La superposition des informations concernant les alliances télégamiques des *hommes* originaires de Kokumbo, d'une part, et des *femmes* originaires de Kokumbo, d'autre part, peut nous donner une idée approximative de l'aire matrimoniale du village. (La figure 16 indique les groupes possédant des relations matrimoniales avec Kokumbo : elle reprend les informations des figures 20 et 21).

Comme nous pouvions nous y attendre, les relations entre Kokumbo et les groupes faafoué, akoué et nzipri sont accentuées par la superposition des deux séries d'informations, ce qui montre que la circulation des femmes entre Kokumbo et ces groupes se produisait dans les deux sens : il s'agissait d'un échange de femmes véritablement réciproque et échelonné dans le temps.

Une autre observation concerne l'allure, la morphologie géographique, de l'aire matrimoniale. Elle apparaît en effet parfaitement orientée selon un axe nord-sud, légèrement infléchi vers l'ouest (le pays gouro) dans sa partie méridionale. Si l'on superpose à l'aire matrimoniale de Kokumbo le réseau des principales voies de trafic précoloniales, que nous avons essayé de retracer, de manière indépendante, dans un

travail antérieur (cf. CHAUVÉAU, 1972-b, carte 5), les similitudes sont frappantes, surtout si l'on ajoute à l'aire matrimoniale les groupes avec lesquels les Faafoûé (de Kokumbo) étaient en relation de *tukpè* (cf. *supra*). La carte (fig. 16), ainsi complétée, suggère vivement la corrélation entre l'aire matrimoniale et les grandes voies commerciales précoloniales entre le nord et la côte. L'aménagement de voies de passage était rendu nécessaire par le système de l'« expédition » (cf. MEILLASSOUX, 1971) qui prévalait comme principal moyen de circulation à grande distance des biens d'échange à l'intérieur du Baoulé (cf. CHAUVÉAU, 1972-b). L'aire matrimoniale, telle qu'elle nous apparaît d'après nos informations partielles, ne recouvre pas toutes les grandes voies possibles de trafic. Elle évite en particulier la région d'influence ouarébo, au nord-ouest du pays baoulé. Peut-être faut-il voir là un des aspects de la lutte d'influence dont l'existence est suggérée par Ph. et M.-A. DE SALVERTE-MARMIER (p. 30) et qui se déroula entre Ouérébo et Faafoûé pour constituer des ensembles politiques rivaux. De même, Kokumbo n'avait pas ou avait peu de relations matrimoniales avec l'est du pays baoulé, dont les échanges extérieurs étaient vraisemblablement tournés davantage vers la vallée de la Comoé. Le « vide » matrimonial du groupe saa fait cependant problème, alors que nos informateurs aussi bien faafoûé que saa ont confirmé l'existence de pistes de trafic traversant ce territoire. D'autre part, dans la mesure où il n'existait pas, à proprement parler, de pistes principales mais un réseau diffus de pistes possibles (en fonction des réseaux de parenté et d'alliance en particulier), certains axes devaient être propres aux Faafoûé : ainsi peut-être celui qui joint l'Ano par les groupes ngban et soundo ; de la même façon, les relations avec les Gouro étaient privilégiées, soit directement par la région de Zanguié, soit par le pays akoué (75).

D'autre part, la confrontation des figures 20 et 21 suggèrent une autre remarque concernant le sens de la circulation des femmes entre Kokumbo et les divers groupes entretenant avec ce village des relations matrimoniales. Nous avons déjà suggéré que l'échange de femmes était réciproque entre Kokumbo d'une part et les groupes privilégiés des Faafoûé, Nzipri et Akoué. En ce qui concerne les autres groupes, il semble, malgré le caractère peu satisfaisant de notre échantillon, que Kokumbo était davantage donneur de femmes vis-à-vis des groupes septentrionaux et davantage receveur de femmes vis-à-vis des groupes méridionaux. Dans la mesure où le groupe donneur de femmes, du moins dans un premier temps (cf. MARIE, 1972), bénéficie d'une situation de créateur à l'égard du groupe receveur, on pourrait concevoir l'explication suivante. Les groupes du nord envoyaient surtout à Kokumbo des hommes attirés par l'orpaillage ; ces hommes s'y intégraient par l'alliance avec des femmes de Kokumbo, sanctionnant ainsi leur relation de « clients » à l'égard de la famille du fondateur. Au contraire, les villageois de Kokumbo étaient les obligés des groupes méridionaux pour avoir accès aux marchandises provenant de la troque côtière, et leurs unions avec des femmes de groupes méridionaux sanctionnaient cet état de fait. Cette hypothèse n'est cependant pas évidente pour diverses raisons. D'une part il semble que l'orpaillage (ou les activités connexes) ait attiré à Kokumbo des individus (femmes comme hommes) issus de groupes aussi bien méridionaux que septentrionaux (cf. la figure 22, établie d'après les généalogies d'« étrangers assimilés » actuellement résidant à Kokumbo et dont des ascendants s'y étaient implantés dès l'époque précoloniale). D'autre part, dans le cas où une relation de dépendance commerciale existe entre deux groupes, c'est plutôt le groupe « obligé » qui donnait des femmes, comme cela est net par ailleurs pour les groupes de l'intérieur cédant des femmes aux groupes côtiers qui bénéficiaient d'un monopole commercial (cf. entre autres AUGÉ, 1971, et TERRAY, 1971) (76). D'autre part, un autre élément complique la situation : l'abondance d'or à Kokumbo, en particulier dans certaines familles, a probablement favorisé les mariages *ato nvlè* qui en principe n'impliquent pas de relations

ultérieures suivies encore que, comme nous l'avons vu dans le cas des relations avec les Nzipri, cette règle puisse être fortement aménagée (cf. *supra*). Enfin, il est difficile d'opérer une distinction stricte entre groupes débiteurs et groupes créditeurs eu égard aux nécessités des échanges : c'est ainsi que des groupes méridionaux comme les Ngban ou les Ouarébo venaient, d'après des traditions orales, échanger eux-mêmes des produits chez les Faafoué et les Akoué (parallèlement aux « expéditions » de ces derniers chez les premiers) et eux-mêmes pouvaient contracter des alliances avec des femmes de ces groupes pour faciliter leurs activités.

Le décalage géographique de l'aire matrimoniale selon que nos informations font apparaître Kokumbo comme donneur ou receveur de femmes suggère que la réciprocité de la « cession » de femmes n'était pas générale entre les groupes, mais limitée à certains d'entre eux avec lesquels Kokumbo possédait des relations historiques particulières (autres fractions faafoué, akoué et sans doute nzipri). Il est difficile de dire quelle était la part des impératifs économiques dans cette discrimination. Peut-être peut-on remarquer que lorsque les relations matrimoniales n'aboutissaient pas à un échange (différé) de femmes, la voie était ouverte à un processus de déséquilibre global et à des relations de domination-subordination qui convenaient davantage à la spécialisation économique différentielle qui semblait s'ébaucher entre les groupes dans le Baoulé-sud (cf. CHAUVÉAU, 1972-b, pp. 14 ss.).

6 - CONCLUSION : LA PRATIQUE MATRIMONIALE ET LES CONDITIONS HISTORICO-ÉCONOMIQUES.

Plusieurs remarques peuvent être rappelées et quelques hypothèses soulevées. Toutes ramènent à l'influence de facteurs économiques historiquement situés.

En premier lieu, les pratiques matrimoniales à Kokumbo, telles qu'elles ont pu nous apparaître malgré la piètre qualité de nos informations, apparaissent parfaitement « fonctionnelles » par rapport aux principaux impératifs du moment. Ces impératifs étaient d'une part le peuplement progressif du Baoulé-sud en rapport surtout avec l'aménagement de voies de trafic avec la côte et la recherche de l'or, d'autre part la constitution de groupes de dépendants nombreux et directement contrôlables pour mener à bien les pénibles travaux d'extraction de l'or de la colline Kokum. Il semble que l'acquisition de captifs et de dépendants de conditions diverses (y compris les « étrangers-clients ») ait répondu en partie à ces objectifs ; mais c'est surtout la pratique d'une « hyper-endogamie » qui assura définitivement le succès de l'opération, d'une part en assurant au groupe sa reproduction biologique et le gain de la descendance, d'autre part en « homogénéisant » principe de filiation et principe de résidence, donc en substituant à un principe « mécanique » de solidarité, comme le dirait DURKHEIM, un type de solidarité beaucoup mieux adapté aux conditions économiques changeantes de l'époque (76 bis).

En second lieu, la consolidation de l'implantation de Kokumbo et « l'élargissement » de la production qui en découlait allèrent de pair avec, sinon l'apparition, du moins le développement d'une stratification socio-économique entre individus d'une part, groupes de résidence d'autre part. Or il apparaît que la pratique matrimoniale fut un moyen privilégié pour promouvoir et perpétuer cette hiérarchisation. D'une part, comme nous le disions précédemment, l'intense endogamie de groupe (le groupe étant défini davantage par l'*affiliation* à un groupe de résidence que par la *filiation* à partir d'un ou d'une ancêtre) avait pour effet de substituer, comme d'autres travaux l'ont bien montré (ETIENNE, AUGÉ déjà cités), à une multidépendance potentielle (entre des lignées

concurrentes) une seule dépendance possible (celle du chef de quartier ou de cour). D'autre part, la pratique de l'endogamie, avec les avantages qui s'y attachaient, ne semble pas avoir été possible au même degré selon le statut individuel des personnes ou selon le statut « collectif » du quartier : les unions avec des captifs permettaient au passage de constituer des « lignées » de bas statut social et d'autres au pouvoir politique à l'avance légitimé ; d'un autre côté, l'endogamie de quartier était plutôt le fait de quartiers au statut généalogiquement valorisé, les autres se devant de contracter des unions avec les femmes des premiers, ce qui avait pour effet de doubler leur dépendance de fait (demande de terre ou d'exploitation de l'or) d'une dépendance matrimoniale. Hors les cas d'endogamie et d'unions entre quartiers de Kokumbo, les cas de télégamie semblent également avoir fait l'objet d'une pratique discriminatoire selon le statut des quartiers et des individus. Comme il semble probable que ces unions télégamiques étaient corrélatives de pratiques commerciales, il est de la même façon probable que la hiérarchie généalogique et politique se reproduisait au niveau économique (extraction de l'or et circulation des biens) par leur intermédiaire.

Sur ce point des relations entre pratique matrimoniale, stratification socio-économique et conditions historiques, il est remarquable que l'analyse précédente à partir du cas particulier de Kokumbo rejoigne l'analyse qu'A. MARIE a menée du système matrimonial baoulé, à partir des travaux de P. ETIENNE (cf. MARIE, 1972, 2^e partie). L'auteur relève à quel point « la praxis et l'événement [sont] « surpondérés » par rapport à la structure », même si cela « ne doit pas... faire oublier que celle-ci [la structure] reste le point de référence privilégié si l'on veut comprendre *comment* la praxis et l'événement ont pu développer à partir d'elle leur action sur elle » (p. 32). « Dans la société baoulé (continue MARIE) qui connaissait déjà une certaine forme de « différenciation sociale à faible stratification » et qui était déjà soumise à une histoire cumulative, l'échange matrimonial ne représentait plus un principe structural essentiel de l'organisation sociale, mais seulement l'un de ses principes possibles, et coexistait avec un principe de subordination et de hiérarchisation *entre les groupes*, qui se développait sous l'influence de facteurs économiques et historiques favorables, au moment où la colonisation est venue en figer la croissance. Cette coexistence, au sein de la société baoulé, de l'échange matrimonial à base de réciprocité et des mariages à base de non-réciprocité [ceux qui consistent, pour reprendre les termes d'ETIENNE, à « dépendre un des termes de l'échange » : mariages *atô nvlè*, avec des captifs ou des dépendants, avec des groupes à statut politique ou économique inégal] n'était peut-être qu'un compromis provisoire dont le dynamisme s'orientait vraisemblablement dans le sens du développement des structures de subordination aux dépens des structures de réciprocité, du moins quand et là où les conditions historico-économiques s'y prêtaient » (p. 31). Ainsi, la double contradiction dont est porteuse la société baoulé : entre la matrilinearité et l'exogamie (77) d'une part et entre la règle de la réciprocité, qui fonde l'alliance au niveau structural, et la hiérarchie sociale, d'autre part, autorise P. et M. ETIENNE à voir dans le « laxisme » la solution élaborée par la société pour y faire face : la société baoulé « réalise en quelque sorte du « social polymorphe » qui s'exprime par un laxisme remarquable au niveau des règles [et permet] d'élaborer des complexités qui autorisent une grande liberté de jeu dans le procès social » (ETIENNE, 1967, p. 76, cité également par MARIE).

Cependant le « laxisme » à l'égard de la règle « structurale » ne peut être confondu avec le « libéralisme » à l'égard de l'individu vivant. Ainsi le grand respect apparent de la liberté individuelle dans la société baoulé ne contredit pas l'existence d'une hiérarchie affirmée ; ainsi, même si les captifs ne constituaient pas une véritable *classe* exploitée, du fait de leur intégration progressive (mais jamais achevée) (78), du moins formaient-ils la base permanente de la richesse et de la puissance des chefs de famille baoulé ; ainsi la

possibilité d'une exploitation individuelle de l'or et l'existence de règles très libérales concernant les redevances et les conditions d'exploitation de l'or à Kokumbo n'ont pas empêché l'émergence d'une hiérarchie politique et économique précise. Le « laxisme » au niveau structural (des règles) ne suffit pas pour expliquer les « passe-droits », car, en définitive, il ne peut être mis en œuvre par les groupes et les individus indépendamment de leur statut social. Le « laxisme » ne peut être un principe structural : il faut bien faire leur place à l'histoire et aux conditions matérielles de production et de reproduction.

A cet égard, il est frappant de constater à quel point le processus d'interaction entre l'émergence de conditions économiques nouvelles d'une part et la *pratique* matrimoniale d'autre part est semblable chez les Alladian (cf. AUGÉ, 1971 et 1971-b), confrontés eux aussi au XIX^e siècle, comme les Baoulé de Kokumbo (mais à un degré plus important), à un contexte économique comparable : ici les contraintes techniques de l'exploitation aurifère, là celle de la pêche ; ici et là la traite de produits côtiers. Il serait également intéressant de comparer ce qu'il en était de la situation dans les sociétés akan de l'ancienne Gold Coast avec nos observations précédentes, mais cela sortirait des limites assignées à ce texte.

On pourrait certes remarquer que nos observations portent sur une région très limitée du pays baoulé (Kokumbo). Mais la place qu'elle a tenue dans l'histoire globale du pays baoulé et les processus de transformation dont elle a été l'objet nous font penser qu'elle a joui moins d'une situation d'exception que d'une situation de cas-limite ; à cet égard, les remarques partielles que nous avons pu faire nous semblent, dans une mesure certes limitée par les imperfections de nos informations, éclairantes pour l'ensemble baoulé.

Essayons maintenant de prolonger notre analyse à la situation contemporaine.

IV - ÉBAUCHE DE LA MORPHOLOGIE MATRIMONIALE A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

1 - RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CHANGEMENT SUSCEPTIBLES D'AVOIR AGI SUR LA PRATIQUE MATRIMONIALE.

Ces éléments ont déjà été évoqués dans le chapitre deuxième.

Nous avons déjà dit ce qu'il en était de la « libération des captifs » consécutive à la mise en place de l'autorité coloniale. Il semble qu'elle n'ait eu qu'une ampleur limitée. Le regroupement des « campements » (essentiellement en 1911 et vers 1931) a dû avoir un effet plus important, en favorisant encore les pratiques endogamiques par rapport au village. L'appel de main-d'œuvre non villageoise du fait de la Société minière européenne (dont les activités ont cessé en 1954) doit également être pris en compte ; il a sans doute largement compensé le départ vers la fraction nord des Faafoué d'un certain nombre de familles villageoises, fuyant les contraintes politiques et économiques de la colonisation (vers 1920). Très tôt, également, se développa un exode vers les centres urbains ou semi-

urbains (touchant en particulier les femmes) ou vers la Basse-Côte (touchant en particulier les hommes). Enfin, à partir surtout des années 1950, se produit une immigration notable d'étrangers (baoulé et non-baoulé) en quête de forêt.

Au point de vue de sa population, eu égard à ces divers mouvements démographiques de sens inverses, Kokumbo semble avoir conservé depuis la pénétration coloniale une importance à peu près constante sinon plus grande. Cela semble vrai de la population baoulé ; la population non-baoulé (essentiellement « dyoula » dans l'acception populaire du terme) a sans doute augmenté régulièrement dans le temps (79). Quoi qu'il en soit, Kokumbo a conservé l'importance relative démographique et économique qu'il avait déjà à l'époque précoloniale ; durant l'époque coloniale, il « jouissait » en outre d'un statut particulier conféré par la présence continue des « Blancs » (80). Kokumbo possédait et continue à posséder le seul gros marché régulier de la région comprise entre Toumodi et le Bandama (81).

Les divers mouvements de population ont encore accru le caractère hétérogène de celle-ci. Mais cela n'a pas abouti à un grand « brassage ». La coupure reste nette entre Baoulé et non-Baoulé. L'existence d'unions mixtes en nombre non négligeable n'implique pas une intégration sociale prononcée des diverses collectivités. Bien au contraire, la coupure est affichée nettement au niveau, sinon des pratiques réelles, du moins idéologique (cf. annexe). Le cas des Tagouana est cependant assez particulier : quelques-uns d'entre eux, quelquefois mariés à des femmes baoulé, résident dans des quartiers baoulé, auxquels ils semblent fortement intégrés. Faut-il voir là une certaine communauté ethnique forgée par l'histoire (et l'épopée samorienne) ? Le rapprochement très net, dans les zones de plantations extérieures (dans le pays gagou de la sous-préfecture d'Oumé, par exemple) entre planteurs baoulé et tagouana le laisserait penser.

En ce qui concerne les étrangers baoulé (anciens salariés de la Société minière reconvertis dans la culture du café et du cacao, ou venus dans les années 50 à la recherche de forêt pour pratiquer ces mêmes cultures), leurs rapports avec les villageois autochtones sont plus étroits, en particulier par les alliances matrimoniales. Mais leur statut d'étranger (*aofwè*) leur reste acquis, sans doute renforcé par la pression foncière qui oblige maintenant certains autochtones à rechercher des terrains de culture à l'ouest du Bandama. Leur position reste celle d'« étranger-client », fort comparable à celle des orpailleurs étrangers de la période précoloniale, venus chercher fortune à Kokumbo.

Par contre (82), d'assez nombreux planteurs, considérés comme absolument intégrés dans la collectivité villageoise par les autochtones eux-mêmes, sont en réalité des descendants de ces étrangers venus à Kokumbo à l'époque précoloniale : dans leur cas leur intégration a été complète ; elle est d'ailleurs sanctionnée par une pratique matrimoniale dont les formes sont comparables à celle des autochtones (cf. *infra*).

Est-ce à dire que les distinctions précoloniales fondées sur des statuts assez bien précisés sont en voie d'atténuation, sinon de disparition ? Il est bien certain, d'un côté, que certaines positions de dépendance individuelle ont disparu : on n'achète plus de captifs, on ne met plus en gage de personnes, des individus ne peuvent plus être retenus contre leur gré, enfin, si l'on veut rompre avec son milieu familial, on « s'expatrie » dans les centres urbains ou semi-urbains ou dans des plantations extérieures où l'on reste son propre maître. Mais, d'un autre côté, un étranger récent (même né à Kokumbo) n'est pas un villageois à part entière et les relations (en particulier matrimoniales) qu'il entretient avec son village ou son groupe d'origine restent essentielles. De même, un descendant de captif, même si sa condition n'est jamais évoquée ouvertement, continue à subir les effets dévalorisants de son statut. Le rappel de sa condition ne se situe pas seulement à un niveau idéologique ; il s'inscrit également dans la pratique sociale : il semble qu'à

Kokumbo les revenus agricoles soient significativement liés au statut (ascendance « libre » ou « captive » ; autochtone ou étranger) par l'intermédiaire d'autres variables (répartition de la terre, possibilité de conserver ou d'attirer de la main-d'œuvre familiale, modalités d'héritage, etc.) (83) ; de même, la pratique matrimoniale semble prendre des formes différentes selon le statut (cf. *infra*).

En définitive, parmi les éléments dont on a pu constater l'influence déterminante sur la morphologie matrimoniale de Kokumbo, celui qui semble avoir le plus changé concerne les relations économiques extérieures. Les échanges ne nécessitent plus d'alliances télégamiques (matrimoniales ou autres) en rapport avec des axes de trafic privilégiés ; l'amorce d'une spécialisation économique entre groupes (orpaillage, travail de l'or, tissage, etc.) n'a plus lieu d'être. Aujourd'hui, la « complémentarité » essentielle est celle qui unit les zones de savane et les zones de forêt. Elle est d'ailleurs plutôt à sens unique : les gens de la savane en quête de forêt ne peuvent guère apporter aux gens qui en possèdent autre chose que leur force de travail ; et celle-ci, lorsque le demandeur de terre est baoulé, ne semble guère requise pour conclure le marché : la main-d'œuvre voltaïque ou « dyoula » (ivoirienne ou non) lui est « préférée » (84). Nous verrons que ce bouleversement des conditions économiques de la production et des échanges a grandement influé sur la morphologie matrimoniale de Kokumbo.

Il convient, avant d'examiner nos données, de préciser certains points de méthode. Le premier concerne la distinction que nous opérons entre autochtones et étrangers et, au sein des étrangers baoulé, entre « étrangers assimilés » et « étrangers » proprement dits. La première distinction se fonde sur les propres déclarations des planteurs enquêtés, confirmées après consultation des « vieux » et « notables » de chaque quartier. Cette distinction n'est pas sanctionnée forcément par les données généalogiques : il n'est pas rare qu'un planteur ne possédant pas de relation de parenté réelle avec les familles autochtones soit néanmoins considéré lui aussi comme autochtone (*klofwè*) ; dans ce cas, l'intégration de cet individu est fondée : 1) sur des relations de clientèle ou de dépendance étroites (indépendantes de la condition captive) d'un ou de plusieurs de ses ascendants à l'égard de la famille fondatrice du quartier ; 2) sur l'ancienneté de l'implantation de ses ascendants.

La deuxième distinction, au sein des étrangers, entre « étrangers assimilés » et « étrangers » est fondée elle aussi sur l'appréciation des planteurs enquêtés, sanctionnée par celle des représentants du quartier dont ils dépendent. Cette distinction, que nous n'avions pas prévu d'introduire en début d'enquête, semble correspondre à des catégories bien déterminées dans l'esprit des villageois, bien qu'elles ne soient pas désignées par des termes spécifiques. Elles recouvrent deux types bien différents d'implantation. Dans le premier cas, les « étrangers assimilés » sont dans leur quasi-totalité nés à Kokumbo. Ceux qui n'y sont pas nés y sont venus très jeunes avec leur mère qui rejoignait un nouveau mari, ou sont venus pour hériter d'un parent villageois. Leurs parents, qui n'entretenaient pas de relations de parenté avec la famille fondatrice du quartier, bénéficiaient d'une implantation ancienne (jusqu'à deux générations, c'est-à-dire trois générations pour les planteurs enquêtés) généralement liée à l'exploitation précoloniale de l'or. Cependant, quelques-uns des ascendants de ces « étrangers assimilés » s'étaient fixés à Kokumbo après la pénétration coloniale mais toujours dans les premières années de celle-ci (certains pour travailler à la Société minière européenne et y gagner le montant de l'impôt de capitation). Comme l'indique la figure 23, l'origine des « étrangers assimilés » semble fortement déterminée par les relations privilégiées entre Kokumbo et certains groupes (cf. *supra*) : près de 80 % de ces étrangers sont originaires des groupes faafoué, ndranoua, akoué et nzipri. Dans le cas des « étrangers » à proprement parler, la très grande majorité de ces planteurs ne sont pas nés à Kokumbo. Ceux qui y sont nés ne jouissent pas d'une

implantation familiale ancienne : très rares sont ceux dont les propres parents (ou un de leurs parents) étaient nés à Kokumbo. La plupart sont venus eux-mêmes, soit pour louer leurs services à la Société minière, soit, surtout à partir des années 1950, pour cultiver le café ou le cacao ; en tout état de cause, leur venue ne remonte guère à plus de trente ans (soit la période de l'après-guerre). Certains, assez nombreux, sont venus dans leur jeune âge avec leurs propres parents (plus rarement un « oncle ») qui venaient eux aussi travailler à la Société minière. La figure 24 montre que l'origine géographique de ces étrangers n'est pas soumise aux mêmes éléments déterminants que pour les « étrangers assimilés » : 50 % seulement (contre 80 %) sont originaires de groupes historiquement liés aux Faafoué de Kokumbo ; par contre, l'élément explicatif essentiel semble être la distinction groupes de savane - groupes de forêt : 82 % viennent de pays de savane (contre 60 % pour les « étrangers assimilés »). Bien que les « relations privilégiées » entre groupes restent opérantes, le facteur « écologique » déterminé par les conditions économiques contemporaines (la recherche de forêt pour la culture du café et du cacao) semble devenir le facteur déterminant (85). Parmi ces étrangers en principe baoulé (nous parlerons en annexe des étrangers non-baoulé du quartier « dyoula »), apparaissent deux Tagouana et un Ouan. Il est significatif qu'ils résident au sein de quartiers baoulé, à la différence des Bété, Dyoula, Voltaïques etc. Nous avons évoqué un peu plus haut les « affinités ethniques » particulières entre Tagouana et Baoulé. Les Ouan, également limitrophes du Baoulé, semblent être dans cette même situation (cf. les travaux en cours portant sur les Baoulé Kodé et les Ouan, de Philip et Judith RAVENHILL).

On pourrait objecter que les « étrangers assimilés » sont dans une situation tout à fait comparable à celle des « étrangers-clients » de l'époque précoloniale. Si cela est vrai, dès lors, il conviendrait de les joindre aux « autochtones » comme nous l'avons fait (en partie par manque d'informations précises) pour la période précoloniale : nous pourrions ainsi rendre davantage comparables nos données des périodes précoloniale et contemporaine. Il semble vrai que le processus d'insertion des « étrangers assimilés » soit le même que celui qui, à l'époque précoloniale, était propre aux « étrangers-clients ». Mais, d'une part, le contexte économique, ou plutôt l'« appréhension » idéologique de ce contexte, n'est plus tout à fait la même : les champs de café et de cacao tendent à être considérés comme une propriété beaucoup plus privative (à l'égard des droits collectifs des autochtones) que ne l'était le droit de culture ou d'exploitation concédé à l'époque précoloniale par les notables autochtones ; de ce fait, les relations de « clientèle » tendent à se relâcher, en particulier au niveau des rites religieux afférents aux activités productives (86). D'autre part, il est intéressant d'examiner séparément les pratiques matrimoniales de ces « étrangers assimilés » ; or nous verrons qu'en réalité elles sont fort proches de celles des autochtones et que, par conséquent, qu'on les intègre ou non aux autochtones n'affecte pas beaucoup la comparabilité de nos données pour l'époque précoloniale et pour l'époque contemporaine (87).

Si nous sommes en mesure de bien distinguer les époux (c'est-à-dire, en pratique, les planteurs interrogés) selon leur statut d'autochtone ou d'étranger, il n'en va pas ainsi en ce qui concerne leurs épouses. Les planteurs nous ont bien donné le *quartier d'origine* de leurs épouses dans le cas où elles sont « originaires » du village, mais ce quartier de référence peut n'être en réalité que le *quartier de résidence* d'une femme dont les parents, d'origine étrangère, se sont installés à Kokumbo. Si bien que, dans nos statistiques, certains mariages, qui semblent être endogamiques par rapport au quartier ou au village, recouvrent en réalité des mariages avec une épouse d'origine étrangère, bien qu'implantée dans un quartier déterminé. Là encore, la souplesse du processus d'intégration (bien qu'il ne nivelle pas complètement le statut conféré par l'origine) joue à plein : ces épouses sont données spontanément comme relevant de la collectivité villageoise.

Une dernière remarque, avant de commenter nos données, concerne la configuration actuelle des « quartiers ». Nous avons dit, à plusieurs reprises déjà, que les « quartiers » originels s'étaient scindés sous l'effet de facteurs divers. Nous avons préféré, pour l'époque précoloniale, regrouper les divers quartiers issus du fondateur alors que ceux-ci sont bien distincts à l'heure actuelle. Nous avons choisi de présenter nos informations pour l'époque contemporaine en distinguant ces quartiers ; de cette façon, il nous semble que l'on tient davantage compte des phénomènes de segmentation qui, même s'ils ont été, d'une certaine façon, aménagés par le cadre administratif, sont cependant inhérents à la structure sociale baoulé. De toute façon, nous serons toujours en mesure de procéder au regroupement de ces quartiers si la comparaison avec les données de l'époque précoloniale l'exige (88). Signalons que chaque quartier n'occupe pas une aire définie et unique du village : cela tient aux agrandissements et aux divisions des cours et aux contraintes topographiques (le village est sis au pied de la colline Kokum et ses dernières maisons sont situées sur les premiers contreforts).

Nous exposerons d'abord nos informations relatives aux pratiques matrimoniales endogamiques par rapport au quartier et au village puis les autres cas connus d'union. Pour chacune de ces formes de mariage, nous considérerons séparément les cas des autochtones (d'ascendance libre ou captive) et celui des étrangers baoulé (« assimilés » ou non). Nos informations sont rassemblées dans le tableau 25 pour ce qui concerne les planteurs originaires du village ou y possédant des relations de parenté telles qu'ils y sont considérés comme autochtones (cas des planteurs venus à Kokumbo pour recueillir l'héritage d'une plantation) et dans le tableau 26 en ce qui concerne les planteurs d'origine étrangère (étrangers « assimilés » ou non). Le tableau 27 indique que la population couverte par notre enquête se répartit selon les quartiers dans des proportions comparables à celles du recensement administratif de 1968. Bien que ces deux recensements soient tout à fait imparfaits, la concordance de cette répartition nous fait penser qu'en ce qui concerne notre enquête sur les pratiques matrimoniales, nos données ne privilégient pas certains quartiers au détriment d'autres pour ce qui est de la valeur (très relative) de nos données.

2 - LES PRATIQUES ENDOGAMIQUES PAR RAPPORT AUX QUARTIERS ET AU VILLAGE.

● *Cas des autochtones.*

L'ensemble des unions endogamiques par rapport au village représente 67 % des unions recensées, dont 16 % (ou 33 % si l'on regroupe les quartiers issus du fondateur) sont des unions endogamiques par rapport au quartier. Ce type de mariage reste donc largement pratiqué. Examinons le cas des planteurs d'origine captive, puis des planteurs jouissant d'une ascendance libre.

Les pratiques endogamiques chez les descendants de captifs ont la même importance relative que chez les individus d'ascendance libre : 60 % d'endogamie de village et 16 % (35 % en regroupant les divers quartiers issus du fondateur) d'endogamie de quartier. Il nous a été difficile de savoir si les conjointes étaient en majorité elles-mêmes d'ascendance captive ou non. MÉNALQUE (1933) notait dans le début des années 1930 que les captifs tendaient à être de plus en plus intégrés dans les familles, en particulier par les liens du mariage. En tout état de cause, avec la cessation des achats de nouveaux captifs, les mariages entre conjoints d'origine purement captive ont dû régresser. (On se rappelle que nos données relatives à l'époque précoloniale témoignaient de la fréquence de ce type d'union).

Si l'on considère le statut du quartier duquel dépendent ces descendants de captifs, il semble que les unions à l'intérieur du même quartier soient plus fréquentes dans les quartiers issus du fondateur que dans les autres (45 % des mariages de descendants de captifs se font, dans les quartiers regroupés issus du fondateur, avec une conjointe issue également de ces quartiers). Peut-être cela doit-il être mis en rapport avec la plus grande proportion de descendants de captifs dans ces quartiers par rapport aux autres quartiers, non issus du fondateur (cf. tableau 28) ; ce serait un indice de la permanence des unions entre descendants de captifs. En ce qui concerne les unions avec d'autres quartiers du village, la fréquence de ces unions ne semble pas significativement différente selon que le descendant des captifs dépend d'un quartier issu du fondateur du village ou d'un autre quartier.

De manière générale, il semblerait que les unions endogamiques par rapport au quartier ou au village soient moins nombreuses qu'à l'époque précoloniale, encore que, comme nous l'avons déjà indiqué, la méthode de recueil de nos données pour cette dernière époque surestime les unions endogamiques et fausse en partie la comparaison (cf. chapitre I) ; d'autre part, il est possible que des unions endogamiques enregistrées entre individus d'ascendance libre recouvrent des unions dont au moins un conjoint est d'origine captive non avouée. Néanmoins, il semble bien que les individus d'ascendance captive soient moins astreints que par le passé à s'unir avec un conjoint ou une conjointe originaire du même quartier ou du village ; comme nous le verrons plus loin, ces individus se marient beaucoup plus que par le passé avec un partenaire extérieur, en particulier dans des groupes non liés traditionnellement à Kokumbo.

En ce qui concerne les planteurs déclarés d'ascendance libre, les mariages endogamiques restent fréquents : 71 % d'endogamie de village, 16 % (ou 32 % si l'on regroupe les quartiers issus du fondateur en un seul quartier) d'endogamie de quartier. La persistance des pratiques endogamiques s'accompagne, à ce qu'il paraît, d'un affaiblissement des règles d'interdits de mariage. MÉNALQUE (1933) notait que, depuis la colonisation, « l'interdit de mariage entre cousins germains » avait diminué de vigueur ; les villageois interrogés admettent que la prohibition de l'inceste entre parents utérins est moins contraignante qu'à l'époque précoloniale. Il semble que la principale raison de cet état de choses réside dans l'impossibilité aux époques coloniale et contemporaine d'acquérir des dépendants « directs » (captifs, gagés, etc.) (89) ; les unions endogamiques correspondant à une tendance profonde de la société baoulé (cf. chapitre III) même si l'idéologie sociale explicite s'y oppose, une des façons de résoudre la contradiction était de relâcher encore les règles, déjà souples, des interdits de mariage.

Une autre observation est intéressante : les unions endogamiques à l'intérieur d'un quartier sont *exclusivement* pratiquées à l'intérieur des quartiers issus du fondateur ; ces unions sont complétées par des unions privilégiées entre les quartiers issus du fondateur (mais, on l'a déjà évoqué, la distinction entre ces quartiers est en partie arbitraire). Il faut tenir compte, dans l'explication de ce processus, du fait que les quartiers issus du fondateur sont démographiquement plus importants (cf. tableau 27), et offrent donc davantage de possibilités de mariages endogamiques. Une autre raison (qui est liée d'ailleurs à la précédente) est que, dans les premières années de la « mise en valeur » coloniale, le départ de villageois semble avoir davantage touché les quartiers non issus du fondateur. Tout se passe comme si les pratiques endogamiques étaient fonction du degré de continuité et d'« homogénéisation » du groupe.

Ainsi, à l'époque contemporaine, persiste une pratique différentielle de l'endogamie de quartier : celle-ci est plus importante dans ceux qui sont issus du fondateur. De plus, dans le cas d'unions entre quartiers, les femmes des quartiers issus du fondateur semblent être

davantage sollicitées. Bien que moins systématique qu'à l'époque précoloniale et bien que, là encore, la plus grande importance démographique des quartiers issus du fondateur soit aussi un élément à considérer, l'aspect « politique » se retrouve dans la pratique des unions endogamiques, aussi bien au niveau du quartier que du village. Cet aspect « politique » apparaît encore, comme nous allons le voir, en ce qui concerne les unions d'étrangers baoulé avec des femmes originaires de Kokumbo. Sur quoi reposent ces alliances privilégiées avec des femmes de quartiers issus du fondateur, de la part des autres quartiers ? Nous en avons vu, pour l'époque précoloniale, les principales raisons : souci d'intégration dans la collectivité villageoise des quartiers d'origine étrangère ; possibilité pour les quartiers autochtones d'affirmer la hiérarchie politique des lignées. Aujourd'hui, les quartiers disposent chacun d'une partie du terroir de Kokumbo ; bien que cette partie ne soit pas toujours d'un seul tenant, chaque quartier (et à l'intérieur de chaque quartier, les familles étendues : *awlo bo*) en dispose de façon autonome. Il n'y a pas à proprement parler de « maître de la terre », bien qu'un terme spécifique existe pour indiquer cette charge (*asyè kpégbé*) ; du moins ces fonctions sont vidées de tout pouvoir contraignant, au profit des aînés de chaque quartier. De plus, les quartiers issus du fondateur, qui ne semblent pas posséder une part de terroir plus que proportionnelle à leur importance démographique (nous n'avons pu vérifier ce fait avec précision), sont ceux qui ont accueilli le plus d'étrangers, en particulier d'« étrangers assimilés » (qui ont des plantations beaucoup plus importantes que les simples étrangers) (cf. tableau 28). Le résultat est qu'il semble que ce soit les quartiers issus du fondateur qui souffrent d'une plus grande saturation foncière. Tout cela pour dire que le seul intérêt économique (se voir attribuer de la terre ou de la forêt) ne semble pas motiver de façon déterminante les alliances privilégiées avec les quartiers issus du fondateur. Par contre, ce sont les aînés de ces quartiers qui semblent jouir d'une plus grande autorité dans le règlement des conflits ; ils détiennent également les fonctions religieuses liées à leur ancienneté d'implantation (sacrifices collectifs à la terre), bien que là aussi ces fonctions se soient diffusées (à supposer qu'il n'en ait pas été toujours ainsi) au niveau des quartiers (90). C'est sans doute la recherche d'une plus grande « sécurité » politico-juridique ou religieuse qui favorise les unions avec des femmes des quartiers issus du fondateur du village, plus que la poursuite d'intérêts purement économiques ou que la simple survivance d'habitudes matrimoniales.

Il est difficile de trouver des données pour d'autres villages baoulé qui permettent de mener une comparaison avec nos informations pour Kokumbo. Nous disposons de monographies villageoises, effectuées dans le cadre de l'Etude Régionale de Bouaké (1964). D'après les données de ces travaux (dont le commentaire était volontairement succinct), il apparaît que le taux d'endogamie du village de forêt (Kouakou Broukro, sur la marche sud-est du pays baoulé) est fort proche de celui que nous avons retenu pour Kokumbo, aussi bien en ce qui concerne l'endogamie de quartier que l'endogamie de village. Au contraire, les pratiques endogamiques sont beaucoup plus rares dans le village de savane (Diamélassou, près de Bouaké) : moins de 14 % des mariages se font dans le village (dont moins de 8 % à l'intérieur de l'*awlo*, qui correspond en gros à notre définition du quartier). Cette divergence recouvre peut-être en réalité une convergence : Kokumbo partage avec Kouakou-Broukro une position économique relativement avantageuse aussi bien à l'époque précoloniale (extraction de l'or chez les Agba, dont les Nangui de Kouakou-Broukro sont un sous-groupe, et travail de l'or) qu'à l'époque actuelle (présence de forêt et donc culture du café et du cacao). Au contraire, Diamélassou ne possédait et ne possède pas ces atouts : une version officielle de l'histoire du village suggère même une origine hétérogène et dévalorisée (étrangers et captifs). Ainsi, les pratiques endogamiques sembleraient être fonction d'un haut degré de richesse ou de prestige du village ou du groupe ; elles supposent en effet une capacité particulière à

acquérir des individus ou des « lignées » dépendants, qui permet ensuite d'organiser au mieux les alliances matrimoniales tout en favorisant l'« homogénéisation » des principes de filiation et de résidence.

*
* *

Si l'on compare nos informations portant sur la période précoloniale et les observations actuelles, on peut faire plusieurs remarques.

La première est la maintenance générale d'une forte endogamie de quartier et de village, quels que soient le statut individuel du conjoint masculin ou le statut du quartier. Cependant, il semble que les tendances d'évolution diffèrent si l'on considère ces statuts.

Alors que les pratiques endogamiques sont demeurées à un niveau comparable pour les individus d'ascendance libre (peut-être sont-elles plus nombreuses étant donné la surestimation de ces unions dans nos informations pour l'époque précoloniale), elles semblent avoir décliné pour les descendants de captifs. Par contre, la considération du statut du quartier (selon qu'il est issu du fondateur ou non) ne fait pas apparaître d'évolution divergente : l'endogamie de quartier ou de village semble décroître (mais cf. les biais dans la comparaison des données dans le temps) aussi bien pour les quartiers issus du fondateur que pour les autres.

● *Cas des étrangers.*

Nous avons déjà suffisamment commenté la distinction entre « étrangers assimilés » et « étrangers » pour que nous y revenions ici. Il est remarquable que cette distinction s'actualise au niveau des pratiques matrimoniales et en particulier, puisqu'il s'agit d'elles pour le moment, en ce qui concerne les pratiques « endogamiques ».

Il faut toutefois souligner que, dans le cas des étrangers (bien que dans une moindre mesure pour les étrangers « assimilés »), le terme d'endogamie a un sens assez différent de celui qui est le sien (et qui est le sens propre) lorsqu'il s'applique aux autochtones. En effet, pour un étranger, épouser une femme du quartier où il réside ne constitue en rien une pratique endogamique, puisqu'il n'a en principe aucune relation de parenté et, aujourd'hui, qu'une relation de clientèle bien lâche, avec la famille de son épouse. Il nous a semblé cependant intéressant de classer ces unions sous la rubrique des pratiques endogamiques, bien que cela constitue un abus de langage caractérisé. Cela pour plusieurs raisons. La première est que de cette façon on privilégie le « principe de résidence » qui connote des relations hiérarchiques et para-familiales importantes et qui, de plus, est à la base même de la contradiction entre un système de parenté à accentuation matrilineaire et à tendance « extravertie » et sa pratique. La seconde raison est que, dans le cas des étrangers assimilés, l'abus de langage risque de n'en plus être un : par définition, l'intégration de ces individus est telle qu'ils considèrent comme leur propre famille (*osufwè*) le noyau de parenté situé à la base du quartier ; de même des « étrangers assimilés », d'origine non faafoué par leurs ascendants, se déclarent faafoué. La dernière raison est de faciliter la comparaison finale entre les pratiques matrimoniales selon le statut individuel de l'époux (libre, descendant de captif, « étranger assimilé », étranger) au moins quant à l'origine géographique des épouses.

Une autre observation corrobore le rapprochement esquissé entre autochtones et « étrangers assimilés » (et donc l'utilisation de la même catégorie de « pratiques endogamiques » pour les deux types de statut). Il est en effet assez remarquable que près des trois quarts des étrangers assimilés se soient rattachés aux quartiers issus du fondateur (91) (cf. tableau 28). Le parallélisme de ce phénomène avec la mise en évidence,

par les pratiques matrimoniales, de la plus grande capacité à « capter » des dépendants de la part de ces quartiers (par rapport à ceux qui ne bénéficient pas de liens avec le fondateur) suggère en effet une relation entre ces deux ordres de faits. En sens inverse, les étrangers proprement dits se sont répartis de façon à peu près égale entre les quartiers issus du fondateur et les autres, indépendamment du poids démographique des quartiers (tableau 28), alors même que leur implantation, directement liée à la recherche de forêt, aurait nécessité une plus juste répartition des nouveaux arrivants selon les quartiers (92).

*

* *

Les pratiques endogamiques (dans le sens défini plus haut) chez les étrangers ont une fréquence très différente selon qu'ils sont « assimilés » ou non.

Chez les étrangers assimilés, le taux d'endogamie, aussi bien par rapport au quartier (15 %, ou 35 % si l'on regroupe les quartiers issus du fondateur) que par rapport au village (60 %), est très proche de celui que l'on a retenu pour les autochtones ; il est également élevé.

D'autre part, on retrouve l'aspect privilégié des unions avec des femmes de quartiers issus du fondateur : 43 % des épouses d'étrangers assimilés sont dans ce cas, 16 % seulement sont originaires d'autres quartiers. Là encore, le plus grand poids démographique des quartiers issus du fondateur n'explique pas entièrement cette *disproportion* (le rapport entre les deux précédents pourcentages est de 2,7, alors que le rapport entre le poids démographique des quartiers issus du fondateur et les autres n'est que de 1,6). Une autre observation complète cela : c'est que, même lorsqu'un étranger assimilé est attaché (par sa résidence et la terre qu'il cultive) à un quartier non issu du fondateur, il épouse en priorité une femme d'un quartier issu du fondateur (cf. tableau 26) ; à la limite, un étranger assimilé qui dépend d'un quartier non issu du fondateur se marie davantage (79 % des cas) avec une femme d'un quartier, lui, issu du fondateur qu'un étranger assimilé dépendant d'un quartier issu du fondateur (70 % des cas). Le processus qui privilégiait les mariages d'un individu dépendant d'un quartier non issu du fondateur avec des femmes liées à la famille du fondateur se retrouve donc au niveau des étrangers assimilés. L'explication semble être la même : les étrangers assimilés recherchent sans doute, par l'intermédiaire des alliances matrimoniales, moins un intérêt économique immédiat (eu égard à la pénurie de terre des quartiers issus du fondateur) qu'une sécurité politique, juridique et religieuse ; cela est d'ailleurs confirmé par le fait que le revenu moyen des étrangers assimilés, bien supérieur à celui des descendants de captifs et des simples étrangers, est fort proche de celui des autochtones d'ascendance libre (93).

*

* *

Considérons maintenant les étrangers (baoulé) proprement dits. Dans leur cas, l'endogamie de quartier (8 %) et de village (24 %, y compris les unions à l'intérieur d'un même quartier) est infiniment moindre que chez les étrangers assimilés et les autochtones. Là encore, se retrouve l'alliance privilégiée avec les quartiers liés au fondateur (qui procurent les trois quarts des épouses originaires du village), sans doute motivée par les mêmes éléments que dans le cas des étrangers assimilés ou des autochtones non liés au fondateur. L'aspect « politique » de ces unions est confirmé par le fait que pourtant près de la moitié de ces étrangers vivent dans les quartiers non issus du fondateur : la résidence commune (94) (encore que les quartiers ne possèdent pas une grande unité topographique) et le plus grand poids démographique des quartiers issus du fondateur ne sont pas les seuls déterminants des pratiques matrimoniales.

3 - LES UNIONS NON ENDOGAMIQUES.

Ces unions, mettant en cause des épouses originaires d'autres villages que Kokumbo, ont une fréquence différente selon le statut des individus enquêtés. Examinons successivement chacun d'eux.

● *Cas des autochtones.*

La figure 29 indique l'origine géographique des épouses des planteurs enquêtés de Kokumbo, selon qu'ils sont d'ascendance libre ou captive. Cette différence de statut semble jouer de façon significative : dans le cas des planteurs d'ascendance libre, les unions télégamiques sont relativement moins fréquentes que dans le cas des planteurs d'ascendance captive : 31 % contre 35 %. Bien que la différence soit faible, elle prend toute sa valeur lorsque l'on considère les groupes d'origine des épouses (cf. *infra*). Cette observation complète celle que nous avons faite plus haut, à savoir que les descendants de captifs semblaient à l'époque contemporaine échapper davantage aux pratiques endogamiques. Si, en effet, on compare nos données contemporaines aux données précoloniales (encore que ces dernières soient bien sujettes à caution), on constate que les descendants de captifs jouissent actuellement d'une bien plus grande possibilité de se marier à l'extérieur du village (24 % des épouses), alors que cette occurrence était très faible auparavant (2 cas sur 30).

Si maintenant nous considérons le statut du quartier (issu du fondateur ou non), on peut noter que, alors que les unions avec une épouse non villageoise semblent rester de fréquence comparable aux époques précoloniale et actuelle dans les quartiers issus du fondateur, de telles unions semblent devenir plus fréquentes relativement dans les quartiers non issus du fondateur, bien qu'elles y soient encore moins fréquentes que dans les autres de manière absolue. Cette tendance semble indépendante de la tendance notée précédemment (les descendants de captifs tendent à accroître leurs unions non endogamiques) puisque ce sont précisément les quartiers non issus du fondateur qui possèdent le moins de descendants de captifs.

Le fait que les descendants de captifs, d'une part, et que les individus attachés à des quartiers non issus du fondateur, d'autre part, *tendent* à conclure des mariages avec des femmes d'origine non villageoise (et en particulier au détriment des femmes des quartiers issus du fondateur) semblerait indiquer une prégnance moindre des impératifs « politiques » au sens large, qui, à l'époque précoloniale, assuraient la reproduction du système hiérarchique villageois au profit des hommes libres et des quartiers issus du fondateur. Mais il s'agit davantage d'une tendance que d'un fait accompli : l'analyse précédente des unions endogamiques a illustré la maintenance des relations matrimoniales privilégiées avec les quartiers issus du fondateur.

La considération plus précise de l'origine géographique des épouses éclaire cette tendance à la diversification contemporaine des alliances matrimoniales.

On peut d'abord noter que les mariages avec une épouse de même groupe que Kokumbo (faafoué ou ndranoua) restent fréquents (14 % des épouses), bien qu'ils semblent décroître par rapport à l'époque précoloniale (22 % de notre échantillon). Autre fait intéressant : les mariages à l'intérieur du groupe faafoué, s'ils restent d'ampleur comparable, selon les époques, pour les hommes libres, semblent en nette décroissance pour les descendants de captifs. Alors qu'à l'époque précoloniale presque tous les individus, connus par nous, résidant à Kokumbo et de statut captif se mariaient avec des femmes faafoué du nord (quand ils ne se mariaient pas avec une femme du village), au

contraire, à l'heure actuelle, près du quart des épouses de cette même catégorie d'individus sont d'un groupe étranger, et, de plus, de groupes n'entretenant pas traditionnellement de relations matrimoniales avec Kokumbo (cf. *infra*).

D'autre part, comme à l'époque précoloniale (cf. *supra*), les quartiers *non* issus du fondateur connaissent plus fréquemment que les autres (relativement) des unions avec les groupes faafoué du nord. Mais alors qu'à l'époque précoloniale la totalité des épouses de ces quartiers étaient faafoué ou ndranoua (de Kokumbo ou d'autre villages de même groupe), à l'heure actuelle 16 % des épouses de ces quartiers sont originaires de groupes étrangers. Cela suggère deux remarques. La première est que les quartiers non issus du fondateur ont davantage conservé que les autres des relations matrimoniales avec leur groupe septentrional d'origine : ne possédant pas la primauté socio-politique à Kokumbo, on peut supposer que ces quartiers avaient davantage intérêt à conserver ces liens (95). La deuxième remarque est que, si le relâchement d'avec le groupe d'origine est assez général bien que moindre dans les quartiers non issus du fondateur, dans ces derniers ce relâchement a joué en faveur d'alliances avec des groupes totalement étrangers. Cela rejoint la tendance à la diversification actuelle des alliances de la part de catégories possédant un statut socio-politique dévalorisé (descendants de captifs, quartiers non issus du fondateur).

● *Cas des étrangers.*

Considérons à présent les unions non endogamiques dans le cas des étrangers assimilés et étrangers. En réalité, nous l'avons précisé un peu plus haut, parmi ces unions non endogamiques peuvent fort bien se situer des mariages conclus par ces étrangers avec des femmes de même groupe, sinon de même village d'origine que le leur. C'est pourquoi dans le tableau 3 nous faisons intervenir la catégorie « village de même groupe que celui de l'époux » sans référence au groupe d'origine de Kokumbo, bien qu'une partie importante des étrangers soient eux-mêmes originaires du groupe faafoué ou ndranoua (55 % des étrangers assimilés, 33 % des étrangers). Nous avons déjà évoqué dans la première section de ce chapitre les fondements de la distinction entre étrangers assimilés et étrangers et discuté de leur origine respective (cf. fig. 23 et 24) ; nous n'y reviendrons pas ici.

En ce qui concerne les étrangers *assimilés*, nous avons déjà indiqué le caractère fortement endogamique de leurs mariages par rapport à Kokumbo, très proche en cela des autochtones ; de même, nous avons relevé qu'ils se marient davantage avec des femmes des quartiers issus du fondateur qu'avec des femmes d'autres quartiers.

Par rapport à l'ensemble des autochtones, ils diffèrent en ce qu'ils entretiennent des relations matrimoniales plus intenses avec leur propre groupe d'origine ; par contre, ils semblent contracter moins d'alliances avec des groupes à la fois étrangers au leur et à celui de Kokumbo. En réalité, leur comportement matrimonial est tout à fait comparable à celui des autochtones rattachés aux quartiers non issus du fondateur, qu'eux-mêmes dépendent de ces quartiers ou de quartiers issus du fondateur. En définitive, ces étrangers assimilés, au niveau de leur pratique matrimoniale comme à celui de leur modalité d'insertion dans la collectivité villageoise (cf. *supra*, première section du présent chapitre), ont les mêmes caractéristiques que les individus considérés comme autochtones mais dépendant de quartiers non issus du fondateur, qu'eux-mêmes (les étrangers assimilés) dépendent de ces quartiers ou de quartiers issus du fondateur. La similitude est d'autant plus frappante que ces étrangers assimilés ont, à peu de chose près, les mêmes origines que les quartiers autochtones non issus du fondateur (cf. *supra*) : 78 % sont originaires des groupes faafoué, ndranoua, akoué ou nzipri (mais surtout faafoué et ndranoua) (cf. fig. 30). Comme les ressortissants de ces quartiers, ils entretiennent de fortes relations matrimoniales avec les quartiers issus du fondateur, conservent des

relations notables avec leur propre groupe d'origine et diversifient assez peu leurs unions matrimoniales vers des groupes étrangers au leur propre ou à celui de Kokumbo (qui est souvent le même). Toujours comme dans le cas des autochtones dépendant de quartiers non issus du fondateur, lorsqu'ils diversifient leurs alliances, ils choisissent plutôt des groupes septentrionaux (bro ou aïtou) dont des familles se sont implantées à Kokumbo à la recherche de forêt, ou des groupes avec lesquels Kokumbo n'avait pas de relations traditionnelles au niveau matrimonial (saa, par exemple) en réaction, si notre hypothèse est exacte, au risque de cumuler les motifs de dépendance à l'égard des quartiers de Kokumbo issus du fondateur du village. Mais il ne s'agit là que d'une sorte de *tendance* « contestataire », 60 % de leurs épouses étant originaires de Kokumbo ou y ayant des attaches permanentes.

Les étrangers proprement dits ont un comportement matrimonial radicalement différent. En premier lieu, leur attachement à leur groupe d'origine est beaucoup plus fort au niveau des alliances matrimoniales, quel que soit le statut du quartier auquel ils sont rattachés. De plus, leur propre groupe d'origine est le plus souvent différent de celui de Kokumbo ou de ceux avec lesquels Kokumbo entretenait des relations historiques : 71 % d'entre eux ne sont ni faafoué ni ndranoua, 51 % ni faafoué, ni ndranoua, ni nzipri, ni akoué. Trois d'entre eux ne sont même pas baoulé (2 Tagouana, 1 Ouan, cf. *supra*). Au total, 75 % de leurs épouses ne sont pas originaires de Kokumbo et 55 % ne sont même pas d'origine faafoué ou ndranoua (fig. 31).

D'autre part, la tendance à la diversification des alliances, quel que soit le statut du quartier (lié ou non au fondateur) auquel ils sont rattachés, est chez eux très forte : 38 % de leurs épouses n'appartiennent ni à leur propre groupe ni à celui de Kokumbo.

4 - RÉCAPITULATION ET RAPPEL DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES.

Le tableau 32, visualisé par la figure 33, exprime, pour chaque combinaison de statut individuel et de statut du quartier de référence, le taux d'endogamie cumulé d'abord par rapport au quartier, au village, enfin au groupe.

● *Cas des autochtones.*

Une certaine diversification contribue à donner à l'aire matrimoniale de Kokumbo (P. ETIENNE l'appelle le « complexe matrimonial ») un aspect très différent de celui que nous avons retenu pour l'époque précoloniale. De façon générale, comme nous l'avons vu, les relations matrimoniales avec les groupes du nord de même origine se sont relâchées par rapport à l'époque précoloniale (37 % contre 57 %, pour autant que ces chiffres aient un sens). Paradoxalement, au niveau global, les unions avec des femmes de groupes étrangers ne semblent pas avoir beaucoup augmenté (19 % contre 16 %). Mais, comme nous l'avons vu, il faut tenir compte des statuts des individus et des quartiers pour préciser les tendances. En gros, pour les autochtones d'ascendance libre, ces unions télégamiques se sont raréfiées au profit, surtout dans les quartiers non issus du fondateur, des unions à l'intérieur du groupe faafoué et, surtout dans les quartiers issus du fondateur, des unions endogamiques. D'autre part, toujours pour ces autochtones libres, les unions télégamiques restent plus largement soumises aux modèles précoloniaux : les unions avec des épouses faafoué et akoué restent la règle. Les unions avec des femmes originaires de groupes étrangers du nord (bro, saa, ahari, ngban) restent isolées ; elles sont liées à l'implantation à Kokumbo de familles originaires de ces groupes et en quête de forêt.

Pour les autochtones avec ascendance captive, le modèle d'évolution semble bien différent : les unions télégamiques se sont largement accrues, au détriment des mariages endogamiques et même des mariages avec des femmes faafoué en général. De plus, et cela confirme la rupture du modèle matrimonial précolonial pour ces descendants de captifs, ces derniers entretiennent des relations matrimoniales avec des groupes qui, à l'époque précoloniale, étaient négligés, peut-être même volontairement, de ce point de vue : c'est le cas en particulier des Ngban de la région de Toumodi avec lesquels les Faafoué possèdent des relations de *tukpè* plutôt défavorables à l'entretien de relations matrimoniales (cf. *supra* p. 40) et avec les Saa de la région de Toumodi, avec lesquels Kokumbo entretenait des relations très hostiles à l'époque précoloniale. En sens inverse, les descendants de captifs contractent proportionnellement beaucoup moins que les hommes libres d'unions avec les groupes historiquement liés à Kokumbo (faafoué et akoué). De façon générale, les relations matrimoniales privilégiées avec les Nzipri à l'époque précoloniale semblent avoir fortement décliné, quel que soit le statut individuel du conjoint.

Tout semble donc se passer comme si les catégories à statut socio-politique dévalorisé (individus attachés à des quartiers non issus du fondateur du village et, surtout, d'ascendance captive) rompaient les modèles pratiques d'alliance matrimoniale précoloniaux non seulement en diversifiant l'origine des épouses (en profitant de l'implantation d'étrangers septentrionaux), mais encore en les choisissant là où précisément on évitait de les prendre.

*
* *

Au total, la morphologie géographique actuelle de Kokumbo permet de souligner certaines tendances concernant les autochtones. En premier lieu, elle reflète le changement du contexte économique. Alors que l'aire matrimoniale précoloniale correspondait assez étroitement à certains impératifs économiques de l'époque (axe nord-sud des échanges ; spécialisation de la production entre Kokumbo, les Nzipri et les Aïtou), l'aire matrimoniale contemporaine marque la caducité de ces impératifs avec les transformations économiques globales et l'émergence d'une nouvelle complémentarité entre milieu de savane et milieu de forêt : l'implantation d'individus en quête de forêt originaires de la savane baoulé, même non faafoué, et de leur famille favorise de nouvelles formes d'alliance. D'où la rupture de ce *continuum* nord-sud qui caractérisait l'aire matrimoniale précoloniale au profit de l'émergence de deux pôles « donneurs » de femmes : la région proche de Kokumbo et la région de savane du nord.

En second lieu, l'évolution de la morphologie matrimoniale suggère un changement de la fonction des unions télégamiques. Alors qu'à l'époque précoloniale elles connotaient l'établissement d'alliances politiques et économiques par des catégories d'individus privilégiées, elles semblent davantage manifester aujourd'hui une intention de se distancier de la hiérarchie socio-politique villageoise de la part de catégories dévalorisées (quartiers non issus du fondateur, descendants de captifs), alors que les individus à statut socio-politique élevé se replient davantage sur des unions télégamiques traditionnelles (avec les groupes faafoué et akoué essentiellement). La dimension « politique » des unions télégamiques est toujours présente, mais elle tend à être utilisée dans un sens différent par des catégories sociales différentes. Alors qu'à l'époque précoloniale elles constituaient un élément important d'affirmation et de confirmation d'un statut socio-politique élevé, elles paraissent aujourd'hui un moyen pour les catégories dévalorisées d'échapper, au niveau des obligations de l'alliance au moins, au renforcement des liens de dépendance à l'égard des catégories sociales valorisées.

Ceci n'est cependant pas suffisant pour remettre en cause fondamentalement la hiérarchie socio-politique villageoise. Nous avons déjà essayé de montrer que les unions avec les catégories dominantes (hommes libres, quartiers issus du fondateur du village) continuaient, bien que dans une moindre mesure qu'à l'époque précoloniale, à déterminer les alliances intra-villageoises. D'autre part, les quartiers issus du fondateur bénéficient d'une pratique endogamique intense, à la fois cause et conséquence de leur importance démographique. Ces pratiques permettent toujours aux « aînés sociaux » de ces quartiers (généralement dépourvus d'ascendance captive) de contrôler la situation (y compris par des moyens idéologiques ou surnaturels qu'il faudrait préciser) (96). Là encore, la tendance à l'endogamie apparaît, *dans la pratique*, comme le moyen privilégié de concilier les contradictions d'un système de parenté à accentuation matrilineaire et à résidence patrilocal et à conforter la hiérarchie villageoise en place. A cet égard, dans le cas de Kokumbo, les disparités de revenu selon les statuts individuels ne démentent pas cette hypothèse (cf. note 93).

● *Cas des étrangers.*

Nous avons vu que les étrangers *assimilés* ont un comportement matrimonial tout à fait comparable, en son état et en son évolution par rapport aux données précoloniales, à celui des autochtones des quartiers non issus du fondateur. Les mêmes remarques s'imposent à leur égard et confirment à la fois leur intégration profonde à la collectivité villageoise et leur tendance (dialectiquement compatible avec cette intégration) à se distancier de la hiérarchie politico-juridique locale par des pratiques matrimoniales nouvelles, communes aux catégories de statut socio-politique peu élevé (conservation des liens avec leur groupe d'origine, inauguration d'alliances matrimoniales avec des groupes n'entretenant pas traditionnellement ce genre d'alliances avec Kokumbo).

La pratique matrimoniale des étrangers peut être caractérisée par deux remarques. La première est que leur intégration matrimoniale à Kokumbo est faible ; la deuxième est que, malgré le maintien des relations avec leur groupe d'origine, ils ont une forte tendance à diversifier leurs alliances avec des groupes étrangers. Ces deux remarques tranchent absolument avec aussi bien le comportement des autochtones (libres ou captifs) qu'avec celui des étrangers assimilés. Leur situation de migrants non encore insérés dans la collectivité d'accueil est sans doute l'élément déterminant de cette situation. On pourrait certes penser que cela n'est dû qu'au caractère récent de leur implantation et que, le temps aidant, leur pratique matrimoniale se rapprochera de celle des autochtones et des étrangers assimilés. Il ne semble pas que cela soit aussi simple, du fait de leur propension à contracter des alliances avec des groupes étrangers aussi bien au leur qu'à celui de Kokumbo. Il semble plutôt que cela soit significatif de l'évolution de la pratique matrimoniale liée à des conditions économiques nouvelles (la culture en « plantations extérieures » du café et du cacao) et à la disparition de contraintes anciennes tenant à une intégration minimale obligatoire au milieu d'accueil ou à la collectivité villageoise. Nous en avons déjà perçu les indices en constatant également chez les catégories d'autochtones socio-politiquement dévalorisés (descendants de captifs et ressortissants de quartiers non issus du fondateur) et parmi les « étrangers assimilés » quasi intégrés cette tendance à la diversification des alliances vers des groupes étrangers et même historiquement concurrents. Une analyse plus générale de la situation matrimoniale des migrants baoulé sur « plantations extérieures » éclairerait cette hypothèse (97).

5 - REMARQUES COMPLÉMENTAIRES.

Nous voudrions compléter les informations précédentes par quelques remarques concernant certains points qui peuvent éclairer l'état et l'évolution de la pratique matrimoniale. Ces remarques ont trait :

- à la situation de ceux que, dans le tableau 28, nous avons appelés les « alliés » ;
- à l'importance et à l'évolution de la contrepartie matrimoniale (« dot ») et à l'instabilité matrimoniale ;
- à l'importance de la polygynie et du célibat :
- enfin, et c'est là sans doute la remarque principale, à l'émergence ou, plus exactement, aux nouvelles modalités d'un élément du statut : la richesse monétaire, et ses relations avec les pratiques matrimoniales.

● *Le cas des « alliés ».*

Nous définissons ces « alliés » comme des individus dont la venue à Kokumbo est déterminée par des relations d'alliance matrimoniale contractées antérieurement à cette venue. Ils se différencient en cela des étrangers qui, postérieurement à leur implantation à Kokumbo, se sont mariés avec des villageoises. D'autre part, l'alliance matrimoniale peut ne pas avoir été contractée par eux-mêmes mais par des parents (ascendants ou collatéraux), bien que ce soit grâce à cette relation d'alliance qu'eux-mêmes doivent leur fixation à Kokumbo.

Nous avons relevé quatre cas de ce type : trois dans des quartiers issus du fondateur, un seulement dans un autre quartier. Dans trois cas, il s'agit de descendants d'une femme étrangère venue se marier avec un homme de Kokumbo (qui d'ailleurs pouvait être, il nous a été difficile de le préciser, lui-même d'origine étrangère). Sur ces trois cas, deux sont les propres enfants de cette femme, nés dans un autre village que Kokumbo mais ayant suivi leur mère venue se marier (dans les deux cas, les femmes venaient de Zahakro, village nzipri voisin, lui-même spécialisé dans l'exploitation aurifère). Dans un autre cas, l'individu considéré par nous comme « allié » doit son intégration dans le quartier villageois non pas au mariage de sa propre mère, mais de la mère de son père, venue du pays akoué à l'époque précoloniale. Enfin, le quatrième cas est celui d'un individu venu avec son oncle (paternel ou maternel ?), lui-même apparenté à une épouse d'un captif du fondateur du village originaire du groupe aïtou de Toumodi.

En réalité, il faut bien reconnaître que cette distinction des « alliés » n'est pas très pertinente. Peut-être aurait-il mieux valu les intégrer à la catégorie des « étrangers assimilés » avec lesquels ils partagent une intégration quasi totale à la collectivité villageoise et une pratique matrimoniale commune : trois sur quatre sont mariés à des épouses originaires de Kokumbo, essentiellement issues de quartiers liés au fondateur. D'autre part, même parmi les individus considérés comme autochtones, certains doivent leur intégration à Kokumbo à l'établissement antérieur d'une relation d'alliance matrimoniale entre ce village et leur groupe d'origine lointaine (aussi le cas du quartier issu de la « parenté » d'une épouse *ato nvlè* du fondateur elle-même d'origine nzipri-nord).

● *Problème de l'importance et de l'évolution de la contrepartie matrimoniale.*

P. ETIENNE a suffisamment décrit les modalités de la contrepartie matrimoniale pour qu'on n'y revienne pas ici (en particulier ETIENNE, 1971-b). Il ressort, d'une part, la faiblesse des prestations matrimoniales en ce qui concerne les mariages « ordinaires », aussi bien à l'époque précoloniale qu'actuellement, et, d'autre part, la disparition peut-être dès avant la colonisation du mariage *ato nvlè* qui seul supposait un transfert important de richesses.

Comme l'écrit P. ETIENNE, l'alliance matrimoniale « n'est sanctionnée que par des dons de biens immédiatement consommables (viande de chasse et sel) ou symboliques et de peu de valeur (la natte « de l'urine », *mie-bè*, qu'on offre à la belle-mère en remplacement des nattes que la fille lui a gâtées quand elle était enfant) et, enfin, des prestations de travail sur les champs des alliés (*sia-dyuma* : le travail des beaux-parents), dons de viande de chasse et prestations de travail se poursuivant aussi longtemps que dure le mariage » (ETIENNE, 1971-c, p. 50). Il faudrait ajouter, encore au début de la colonisation, le versement d'une petite quantité de poudre d'or, aussi bien au moment de la demande de consentement des parents de la fille qu'au début du mariage (*adya likè*) (respectivement l'équivalent de 3 grammes et 9 ou 18 grammes dans le cercle de Dimbokro dont faisait partie la région de Toumodi) (cf. DARRAS, 1950). Mais ces versements semblaient se produire dans les cas de mariages engagés par une « promesse de mariage » antérieure (la fille ayant une dizaine d'années lors de la promesse) (98). Au contraire, dans les cas (les plus nombreux finalement par suite de l'instabilité matrimoniale) où le mariage (impliquant que la femme ait rejoint le domicile de son époux) sanctionnait une liaison de fait ou dans les cas où l'homme épousait une veuve ou une divorcée, ces prestations n'avaient plus lieu d'être. De même, dans le cas des mariages de veuves ou de divorcées, les autres types de prestations ne sont pas tous respectés.

Quels ont été les effets de la « monétarisation » consécutive à la « mise en valeur » coloniale ? Les prestations qui correspondaient déjà à l'époque précoloniale à un versement de monnaie (l'or, au moins dans certaines régions, tenant lieu de bien d'échange relativement généralisé) ont été rapidement remplacées par de la monnaie fiduciaire. De plus, certaines prestations en nature le furent également : viande et, surtout avec l'extension des plantations qui monopolisent le travail des planteurs et de leurs familles, les prestations en travail. D'autre part, il ne semble pas que l'augmentation (en francs constants) des revenus agricoles monétaires ait entraîné une « inflation » des contreparties matrimoniales monétarisées comme dans d'autres groupes ethniques (99). A titre d'illustration, une « dot » à Kokumbo aux environs de 1940-1941 se composait d'une somme de 22,50 F, d'un pagne d'écorce, de quatre gigots de biches, de deux charges d'ignames et d'un canari de vin de palme (un kilo de cacao était acheté en 1939 aux environs de 2 francs le kilo, le café 4 ou 5 francs, un manœuvre était payé 5 francs par jour, et la taxe additionnelle à l'impôt personnel — pour remplacer les prestations obligatoires — de 20 francs dans tout le cercle de Dimbokro) (100). En 1959, dans le cercle de Dimbokro, la partie monétarisée de la dot s'élevait *au maximum* à 2 000 francs (un kilo de café pouvait être acheté 95 F) (cf. DARRAS, 1950). Actuellement, alors que le kilo de café ou de cacao se situe aux alentours de 100 F (mais ne traduit pas l'augmentation du prix enregistrée sur bien d'autres produits), la « dot » n'atteint pas 10 000 F, alors qu'elle peut dépasser, et dépasse assez souvent, 100 000 F dans d'autres ethnies (cf. les exemples donnés dans MARIE 1972, II, p. 31, note 2).

Il semble néanmoins que la « dot », surtout dans sa partie monétarisée, varie avec la richesse et le statut de l'époux. Mais sa faiblesse relative ne permet pas de conclure que son importance (et donc la richesse monétaire) soit un élément déterminant (dans la mesure où elle serait un moyen de contrôle) de la pratique matrimoniale. En la matière, l'idéologie dominante, d'une part, qui assimile la remise d'un montant élevé pour la contrepartie matrimoniale à un véritable achat de la femme et, comme tel, ne l'encourage pas et, d'autre part, la *pratique* du mariage concordent parfaitement. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas un contrôle par certaines catégories sociales de la pratique du mariage, extrêmement importante par son rôle dans la production et la reproduction des moyens d'existence ; mais ce contrôle ne se fait pas par le biais du « rationnement » arbitraire des biens matrimoniaux qui, par ailleurs, dans le cas des formes de mariages

« ostentatoires » (*ato nvlè* et, dans une moindre mesure, unions actualisant une promesse de mariage antérieure), ne sont pas distincts des « biens souverains » (ou de prestige) et, dans le cas des mariages « ordinaires », des biens de consommation (cf. MEILLASSOUX, 1968, pp. 760-761). Cette absence de caractère régulateur de la « dot » ainsi que la faiblesse de son montant marquent la distance de la société baoulé par rapport au modèle simple de la société segmentaire. La structure du pouvoir n'y est pas simplement déterminée par l'âge ; la position généalogique et le statut prescrit (en fonction de la descendance et en fonction de l'appartenance à un quartier déterminé) y jouent un rôle important.

Le fait que la « société » baoulé (au moins telle qu'elle apparaît à Kokumbo et pour autant que le terme de « société baoulé » ait un sens) révèle des éléments de hiérarchie débordant le modèle segmentaire, ce fait ne peut cependant expliquer à lui seul la faiblesse du contrôle apparent (par la régulation des « biens matrimoniaux ») du fait matrimonial. On pourrait imaginer que les moyens de ce contrôle, au lieu de rester entre les mains des aînés des segments de lignage tenant leur pouvoir de leur âge et de leur proximité généalogique par rapport aux ancêtres fondateurs (modèle segmentaire simple), seraient monopolisés par les notables des quartiers (unités de résidence rassemblant, sur la base d'un noyau familial, parents et dépendants) eu égard à leur statut et à leur richesse (qui déterminent la capacité à acquérir des dépendants). Or les moyens prescriptifs de contrôle du fait matrimonial sont faibles (pas de mariages prescrits, pas de « biens matrimoniaux » importants). On peut dès lors se demander si cette faiblesse ne répond pas à une logique implicite.

Le problème peut être clairement examiné par référence à la problématique du « régime du produit raréfié » (cf. LÉVI-STRAUSS, 1967, pp. 37 ss). Pour LÉVI-STRAUSS, la prohibition de l'inceste, envers négatif de la prescription positive de l'exogamie, constitue en elle-même « l'Intervention » qui permet à un « groupe... confronté avec l'insuffisance ou la distribution hasardeuse d'une valeur (ici les femmes) dont l'usage présente une importance fondamentale ». Cette intervention (réalisée par les règles — prescriptives ou négatives — et par l'utilisation arbitraire de « biens matrimoniaux ») a pour but d'assurer la « cohérence du groupe » en « ouvrant à tous un droit de revendication sur un nombre de femmes dont la disponibilité est, il est vrai, différée par les exigences de la coutume, mais qui est théoriquement aussi élevé que possible, et qui est le même pour tous » (*ibid.* p. 49) (101) LÉVI-STRAUSS montre alors que la polygamie, qui peut instaurer un véritable monopole des femmes au profit des vieillards, ne va pas à l'encontre de cette « intention » de la règle dans la mesure où cet avantage (dans la distribution des femmes) n'est pas unilatéral. Les échanges matrimoniaux, comme les échanges économiques, font « partie intégrante d'un système fondamental de réciprocité » (*ibid.* p. 39). Néanmoins, on a vu que les *pratiques matrimoniales* baoulé, loin de concourir à l'établissement de la réciprocité (et, en cela, en contradiction avec l'*idéologie explicite* exprimée par les règles de l'alliance matrimoniale) tendaient au contraire à privilégier les unions endogamiques (par rapport au quartier, unité complexe fondée à la fois sur la parenté, les liens de dépendance extra-familiaux et la résidence). Cette tendance était à l'époque précoloniale corrélative d'impératifs fonctionnels liés au processus de peuplement et à l'organisation économique historique (exploitation aurifère, aménagement du trafic commercial). Or, précisément, les unions endogamiques ne nécessitent pas de contrepartie matrimoniale importante dans la mesure où l'on admet avec MARIE (1972) que la fonction de cette contrepartie est « d'installer dans la durée la relation d'alliance inaugurée par le mariage » (MARIE, 1972, II, p. 34), d'une part, en unilatéralisant la relation gendre - beaux-parents (l'unilatéralité par opposition à la réciprocité, étant la condition de la durée) et, d'autre part, en la doublant de cadeaux et de services à rendre qui la prolongent indéfiniment ; or

les unions endogamiques (par rapport au quartier mais également par rapport au village dans la mesure où celui-ci forme une « communauté » structurée soumise à une hiérarchie donnée) n'ont nullement « besoin » d'être ainsi sanctionnées et arbitrairement prolongées puisque les partenaires qu'elles concernent entretiennent déjà des relations précises et continues au sein d'un ensemble politiquement (c'est-à-dire du point de vue de la répartition du pouvoir) structuré : le quartier et le village et même, dans une mesure moindre, l'ensemble constitué par des groupes différents mais traditionnellement alliés. La pratique, à l'époque précoloniale, du « mariage-don » confirme ce fait : un homme pouvait donner à un autre homme dépendant et dépourvu de biens une de ses filles classificatoires. On disait de l'époux qu'il avait obtenu sa femme en cadeau (*fali wa tyèli adya*). Cette pratique était typiquement endogamique (don de femmes à ses propres captifs ou à des étrangers-clients que cette alliance contribuerait encore à rendre plus dépendants et intégrés dans le quartier (Kouamé Guié, s.d., parle de « mariage de charité ») ; elle était également typiquement unilatérale (allant à l'encontre de la réciprocité même différée) dans la mesure où les liens de dépendance familiaux ou sociaux (fils, neveux, captifs, etc., par rapport au père, à l'oncle, au « maître », etc.) étaient renforcés par des liens de dépendance issus de l'alliance matrimoniale (gendres par rapport aux beaux-parents). Dans ce cas, pour reprendre les termes de MARIE (1972), loin que l'articulation structurelle des relations genre - beaux-parents et oncle-neveu organise et préserve la réciprocité entre groupes échangeurs de femmes dans un ordre diachronique (sur plusieurs générations), elle fait se cumuler au contraire les liens de dépendance unilatérale dans un ordre synchronique (dans une seule génération).

Pour reprendre les termes de LÉVI-STRAUSS, les pratiques endogamiques constituent « un calcul délibéré pour maintenir certains privilèges sociaux ou économiques à l'intérieur du groupe » (102). Et l'auteur ajoute que ces pratiques sont caractéristiques de groupes « qui placent très haut des privilèges de rang et de fortune » (*ibid.* p. 55). Il semble que l'on soit en mesure d'émettre l'hypothèse que la faiblesse de la contrepartie matrimoniale permet, alors que l'*idéologie explicite* garantit en principe la réciprocité matrimoniale, de tourner les principes de réciprocité posés d'emblée par toute organisation « lourde » du procès matrimonial, et de laisser jouer la hiérarchie des statuts (entre individus, entre quartiers et aussi entre villages) fondés sur d'autres principes (103). Précisément, le rôle déterminant de ces statuts permet de penser que la société baoulé n'était point aussi peu stratifiée que P. ETIENNE l'écrit dans ses analyses (bien que cet auteur se préoccupe de « rendre compte des contradictions qu'il [le *modèle* de l'alliance matrimoniale] manifeste en faisant appel à des rapports sociaux qui ne sont pas inhérents à sa structure » et qui renvoient « à une disparité de statuts sociaux entre les partenaires de l'alliance matrimoniale »). La considération de la répartition des revenus agricoles à l'époque actuelle nous permettra plus loin de juger de la pertinence contemporaine de ces statuts à l'égard de la réussite économique, pertinence qui semble encore réelle au niveau des pratiques matrimoniales, puisque ces dernières expriment différemment une continuité ou une réaction à l'égard des « modèles pratiques » précoloniaux selon les catégories de statut.

● *La polygynie.*

Nos informations relatives à la période précoloniale ne nous ont guère permis d'évaluer l'importance de la polygynie. Nous avons simplement retenu l'hypothèse que la polygynie variait vraisemblablement avec le statut individuel des personnes (nos informations sur les « notables » de l'époque précoloniale sont éclairantes à cet égard) et avec l'âge.

Les données que nous possédons sur les unions des villageois actuellement vivants sont meilleures, encore qu'il ne faille pas nous cacher leur caractère approximatif tenant au

manque de rigueur de la définition du mariage, à l'instabilité matrimoniale et à des biais systématiques (il semble que, par exemple, les vieux ne déclarent pas tous leurs mariages anciens).

Il s'agit également de savoir quelle base prendre pour estimer l'importance de la polygynie : le *total des épouses* qu'un individu *marié ou ayant été marié* a eues durant toute sa vie, ou les *épouses présentes au moment de l'enquête*. Nous avons préféré la deuxième possibilité pour diverses raisons. La première est que les risques de mauvaises informations sont diminués (oubli). De plus, les informations sont contrôlables et plus précisément compréhensibles pour les enquêtés (les épouses qui *résident* actuellement *chez lui*). De plus, dans la mesure où, toutes choses étant égales par ailleurs, un homme âgé a des chances de se marier un plus grand nombre de fois qu'un homme jeune du simple fait que le premier a une « vie matrimoniale active » plus longue, la méthode d'estimation de la polygynie sur la base des épouses actuelles présentes permet d'atténuer cette « prime matrimoniale » artificielle à l'âge. Enfin, il nous semble que le fait, pour un homme, d'avoir plusieurs épouses simultanément est plus signifiant que d'en avoir eu plusieurs durant sa vie, mais jamais ensemble : le premier cas renvoie à des conditions socio-économiques particulières, le second est le cas général, donc moins éclairant. Nous parlerons de taux de polygynie : la valeur 1 indique que la catégorie d'individus *mariés ou ayant été mariés* interrogés possède en moyenne une épouse présente actuellement ; une valeur moindre indique qu'il y a davantage d'hommes *mariés ou ayant été mariés* que de femmes mariées présentes.

Pour l'ensemble des Baoulé enquêtés à Kokumbo, le taux moyen de polygynie est de 1,03 ; il indique donc un « équilibre matrimonial » approximatif, *pour les hommes mariés ou ayant été mariés*. Si l'on pouvait comparer précisément cette situation à celle qui prévaut dans d'autres ethnies, on trouverait très certainement que ce taux est comparativement bas chez les Baoulé. Il n'atteint qu'à peine l'unité. Nous serions donc chez les Baoulé dans un régime de monogamie de fait et de « polygamie abortive » (LÉVI-STRAUSS, 1967, p. 44). Mais dans leur cas, la cause ne semble pas en être une « concurrence économique et sexuelle [qui] atteint une forme aiguë (*ibid.*, p. 44) mais plutôt le « laxisme » (P. ETIENNE) de l'organisation matrimoniale associé à l'instabilité des mariages. Dans notre échantillon, les individus mariés ou ayant été mariés qui ne possèdent pas une épouse présente n'en sont pas tous pour autant des célibataires : la plupart ont déjà été mariés et la plupart se marieront ou se remarieront par la suite (105).

Mais le taux de polygynie, qui s'applique seulement par définition aux hommes mariés ou ayant été mariés, ne rend pas compte à lui seul du statut matrimonial. Il faut considérer l'importance du célibat, c'est-à-dire la proportion d'hommes n'ayant jamais eu d'épouse reconnue durant leur vie. Sur l'ensemble de la population interrogée, nous avons trouvé 8,5 % de célibataires parmi les *chefs d'exploitation*. Ce taux n'est pas représentatif dans la mesure où notre base d'enquête n'était pas la totalité des hommes en âge (biologique) d'être mariés ; il est beaucoup plus bas que le taux de célibat retenu dans l'Enquête régionale de Bouaké (39,5 % pour les hommes de plus de 15 ans). De plus, un taux de célibat donné globalement sans distinction d'âge n'a pas grande signification.

Nous nous proposons d'examiner ces deux dimensions du statut matrimonial (importance du célibat, importance de la polygynie) en fonction des variables sociologiques qui nous sont apparues pertinentes dans l'analyse précédente des pratiques matrimoniales : le statut du quartier, le statut individuel et, maintenant, l'âge (nous viendrons dans la section suivante à l'influence du revenu). Afin de suivre au plus près nos données, nous préférons utiliser des tableaux de fréquence des deux variables retenues (célibat, nombre d'épouses présentes) en fonction des catégories de statut ou de l'âge

plutôt que d'utiliser des taux moyens pour chacune de ces catégories (un seul cas aberrant pouvant fausser ces taux moyens, eu égard à la faible importance de notre échantillon).

L'âge est la première variable que l'on peut penser déterminante lorsqu'il s'agit d'expliquer l'ampleur du célibat et de la polygynie. Le tableau 34-a résume l'influence de l'âge *sans tenir compte des différences de statut*. Cette influence est nette et tend à suggérer une coupure, au sein de la population enquêtée, entre ceux qui ont plus et ceux qui ont moins de 50 ans. A partir de cet âge, en effet, le célibat et la polygynie varient assez sensiblement : chez les plus « jeunes » se recrutent surtout les célibataires et ceux qui n'ont qu'une épouse présente, ce qui n'a rien d'étonnant ; chez les plus vieux se recrutent surtout ceux qui ont deux épouses et plus (106), ce qui semble naturel, et ceux qui n'ont aucune épouse présente, ce qui le semble moins. Cette dernière particularité est peut-être due à l'instabilité matrimoniale qui a une ampleur variable selon l'âge : dans les groupes d'âge jeunes, un homme n'a en général qu'une seule épouse au foyer et s'en accommode ; à partir d'un certain âge, l'homme a le désir (?) et la possibilité d'épouser d'autres femmes, et c'est là sans doute que l'instabilité matrimoniale joue à plein avec les relations de rivalité qui existent entre les co-épouses : l'époux peut se retrouver en fin de compte sans épouses du tout. A un âge encore plus avancé, il est possible que ces tensions se soient résolues, soit par l'action du temps, soit par le prestige plus grand conféré à l'époux par son âge. Il ne s'agit là, bien sûr, que d'une hypothèse qui demanderait à être testée plus précisément. En tout état de cause, nous ne voulons pas dire que la polygynie entraîne nécessairement des tensions insurmontables entre les co-épouses (c'est loin d'être vrai, semble-t-il) mais plutôt que ces tensions pourraient être particulièrement fortes lors d'une « phase » particulière de la vie matrimoniale des individus et qu'elles pourraient expliquer cette proportion relativement significative bien que modérée (13,4 % pour l'ensemble de la population enquêtée) d'hommes ayant été mariés mais n'ayant aucune épouse présente chez eux (107).

L'influence globale de l'âge sur le célibat et la polygynie étant admise, examinons maintenant l'influence du statut individuel (ascendance libre, ascendance captive, étrangers assimilés, étrangers). Si on ne tient pas compte cette fois-ci de l'âge, on voit (cf. tableau 34-b) que l'importance du célibat et de la polygynie varie sensiblement selon le statut : les individus d'ascendance libre et les étrangers assimilés sont nettement plus avantagés que les individus d'ascendance captive et les étrangers. Les autochtones d'ascendance libre ont un taux de célibat très faible (3,8 %), alors que les étrangers assimilés ont le pourcentage le plus élevé d'individus ayant deux épouses présentes et plus (nous allons revenir dans un instant sur ces particularités). Mais, d'un autre côté, les catégories de statuts individuels ont elles-mêmes une structure par âge différente, comme le montre le tableau 35. Les autochtones (qu'ils soient d'ascendance libre ou captive) ont une structure par âge proche de la moyenne, mais les étrangers assimilés ont une proportion de « vieux » (plus de 50 ans) significativement plus forte, alors que les étrangers ont une proportion de « jeunes » (moins de 50 ans et surtout moins de 40 ans) très importante (108).

Il faut donc combiner l'influence de l'âge et celle du statut individuel pour expliquer le célibat et le taux de polygynie. Le tableau 36 indique la double influence de ces variables. En ce qui concerne le célibat, on voit qu'il est plutôt associé aux tranches d'âge « jeunes » et aux statuts de descendants de captifs et d'étrangers (assimilés ou non). A cet égard, leurs influences se cumulent et l'on trouve dans les statuts dévalorisés (descendants de captifs et étrangers en général) de *vieux* célibataires, ce qui n'est pas le cas chez les autochtones d'ascendance libre. Pour les étrangers en particulier, l'âge et le statut cumulent leurs effets. En ce qui concerne les *étrangers assimilés*, leur âge en moyenne plus élevé renforce l'effet de leur statut, si bien qu'ils ont une proportion d'hommes à deux

épouses et plus supérieure encore à ce qu'elle est chez les autochtones libres. Mais qu'est-ce qui, dans le statut des étrangers assimilés, suscite une polygynie plus grande que dans les autres statuts, indépendamment de l'âge ? Il nous semble que cela s'explique par le fait qu'ils bénéficient d'un double « complexe matrimonial », pour reprendre un terme de P. ETIENNE : en tant qu'étrangers, ils possèdent des relations étroites avec leur groupe d'origine et, en tant qu'étrangers *assimilés*, ils participent également à l'ensemble des relations matrimoniales de Kokumbo. En ce qui concerne les *étrangers* proprement dits, leur âge peu élevé cumule ses effets avec leur statut dévalorisé d'étrangers, et la proportion d'individus possédant deux épouses et plus est chez eux de même ordre que chez les descendants de captifs. Il ressort donc qu'âge et statut individuel ont indépendamment l'un de l'autre une influence sur le célibat et la polygynie. Peut-être doit-on ajouter que dans le couple de variables explicatives âge - statut individuel, *le statut individuel semble davantage influent*. D'une part, il suscite (cf. tableau 36) des « seuils » entre catégories de statut caractérisés par les taux de célibat et de polygynie (ainsi la « coupure » entre d'un côté les autochtones libres à célibat très faible et « normal » — célibataires encore jeunes — et à forte polygynie et, de l'autre côté, les catégories dévalorisées de descendants de captifs et d'étrangers non assimilés à célibat fort et portant sur des individus âgés, et à polygynie faible) alors que l'âge a un effet plus progressif sur le célibat et la polygynie. D'autre part, si, quel que soit l'âge, le statut individuel influe dans le sens décrit précédemment sur le célibat et la polygynie, on ne peut pas dire en sens inverse que l'âge influe sur ces deux variables quel que soit le statut individuel : il semble en effet que l'âge ne produise son effet spécifique (célibat concentré dans les tranches d'âge jeunes, polygynie croissante) que dans les catégories de statuts individuels dévalorisés : descendants de captifs et étrangers non assimilés. Dans les autres catégories de statuts (hommes libres et étrangers assimilés), l'effet de l'âge est beaucoup moins systématique et plus désordonné. Tout se passe comme si l'âge ne prenait sa dimension d'élément de statut social (à côté de sa dimension simplement biologique) que pour combler un manque : les catégories ne bénéficiant pas d'un haut statut se serviraient (dans notre hypothèse) de l'âge comme d'un élément de statut spécifique à elles, comme d'un élément de différenciation à l'usage des bas statuts, alors que l'âge intervient peu dans la stratification sociale baoulé, en général peu gérontocratique.

Le statut « collectif » du quartier a peut-être aussi une influence sur les taux de célibat et de polygynie. Si cela est vrai, il doit jouer essentiellement entre autochtones, le rattachement à un quartier déterminé restant plus superficiel et de moindre conséquence chez les étrangers. En réalité, il semble que le tableau 37 indique globalement un *taux de célibat* indifférencié selon le statut du quartier et un *taux de polygynie* à l'avantage des quartiers non issus du fondateur, ce qui irait plutôt à l'encontre de notre hypothèse implicite que le taux de célibat décroît et que le taux de polygynie croît avec le statut (ici, les quartiers issus du fondateur bénéficiant d'une position valorisée). Mais, dans la mesure où la structure par âge et l'importance relative des catégories de statut individuel à l'intérieur des catégories de statut de quartier sont disparates, il est difficile de conclure quoi que ce soit. En effet, les quartiers issus du fondateur sont caractérisés par une structure par âge beaucoup plus « jeune » que les autres (109) et, de plus, par une proportion de descendants de captifs plus importante (cf. tableau 28) ; or ces deux caractéristiques tendent toutes deux à augmenter le taux de célibat et à réduire le taux de polygynie. Eu égard à la faible importance numérique de notre échantillon, une analyse plus fine (de type multivarié) est difficile à mener pour débrouiller l'écheveau d'influences des trois variables considérées simultanément.

*

* *

En conclusion de cet examen rapide de la situation et du statut matrimonial, notons que, si l'influence du statut du quartier reste indéterminée, l'âge et le statut individuel font nettement sentir leurs effets sur les taux de célibat et de polygynie (ces deux taux variant en sens inverse selon la catégorie de statut considérée). Il ressort que les catégories à statut valorisé (hommes « libres ») bénéficient d'un taux de polygamie élevé et d'un taux de célibat faible (et « normal », ces célibataires étant encore jeunes). Au contraire, les bas statuts (descendants de captifs et étrangers non assimilés) connaissent un taux de célibat fort, même dans les tranches d'âge élevées, et une polygynie faible. La catégorie des étrangers assimilés profite, semble-t-il, d'une situation assez particulière : bénéficiant de deux sources d'alliances matrimoniales (Kokumbo et leur groupe d'origine), ils connaissent une polygynie forte bien que leur taux de célibat soit non négligeable. Ainsi, comme nous l'avions noté à propos des formes de pratiques matrimoniales (origine des épouses), les étrangers assimilés se rapprochent encore des autochtones « libres » en ce qui concerne la polygynie. Enfin, nous suggérons que l'influence du statut individuel semble encore plus pertinente que celle de l'âge pour expliquer les variations du célibat et de la polygynie : relativement peu gérontocratique dans l'ensemble, la société baoulé semble reposer sur des critères de stratification sociale plus complexes que celui de l'âge, ce qui tend à confirmer notre hypothèse que la société baoulé (même historique) ne relève pas du modèle simple de la société segmentaire.

● *Pratique matrimoniale et richesse.*

La conception de la richesse chez les Baoulé, aux époques précoloniale et actuelle, nécessiterait de longs développements pour être explicitée. Nous nous contenterons ici d'exposer l'essentiel (110).

La richesse d'un individu est fonction d'une composante collective : le trésor constituant l'héritage et qui se transmet au sein de la famille (*adya*), et d'une composante individuelle : la richesse que l'individu a pu acquérir par ses activités propres. Les deux composantes ne sont pas sans relations : l'individu en question est tenu d'augmenter l'*adya* par son apport personnel ; d'autre part, l'*adya* peut concourir à la constitution de la richesse personnelle d'un individu, généralement sous des formes détournées et clandestines et à condition que l'*adya* y retrouve ensuite son compte puisque, en principe, on ne doit pas toucher au trésor familial (111).

D'autre part, même à l'époque précoloniale, il existait d'assez nombreux moyens d'enrichissement limité mais personnel (services sexuels et domestiques pour les femmes, négoce de produits pour les individus des deux sexes, activités artisanales...). Si bien qu'à côté d'individus riches par tradition familiale, existaient et existent des individus qui ne doivent leur richesse qu'à leur propre talent, et cela (dans une mesure limitée mais réelle) indépendamment de leur statut. C'est ainsi que l'on cite des captifs méritants qui avaient pu eux-mêmes acheter des captifs ; actuellement, les cas de descendants de captifs devenus d'importants planteurs sont bien connus. Le vocabulaire marque bien ces deux origines possibles de la fortune : la richesse peut se dire *sika*, c'est-à-dire l'or (qui est la composante essentielle du trésor familial — l'*adya*) ou *anyâbeû* (richesse de celui qui s'est gagné — *nyâ* — lui-même — *wû*) (cf. CARTERON, 1972, livret 3, p. 11).

À l'époque précoloniale, les composantes principales de l'*adya* étaient l'or et les bijoux, les grands pagnes cérémoniels, le cheptel bovin (assez important à l'époque, puis massacré lors de la pénétration coloniale) et les dépendants (captifs, gagés...). Aujourd'hui, l'individualisation de la richesse liée à la monétarisation de l'économie tend à couper la possession individuelle de biens du trésor familial : le numéraire et surtout les plantations, sources principales de richesse, ne suivent pas le sens de circulation de l'*adya*, bien qu'encore aujourd'hui certains chefs de famille consciencieux achètent toujours de

l'or avec l'argent tiré de plantations pour accroître le trésor familial (112). De plus en plus il y a multiplicité d'héritiers, l'héritier « traditionnel » (frère, neveu) bénéficiant de l'*adya* proprement dit, les fils héritant des plantations.

A l'heure actuelle, du moins au niveau villageois, la source principale de richesse est constituée par les plantations de café et de cacao. Pour reprendre les termes proposés par P. ETIENNE, l'irruption de l'économie marchande dans le système économique baoulé tend (mais tend seulement) à substituer la possession de plantations à celle de dépendants comme richesse « constituante » : le revenu tiré des plantations permet l'emploi de main-d'œuvre salariée ou contractuelle (113) qui pallie l'insuffisance de la main-d'œuvre familiale ou para-familiale (captifs, dépendants de tous ordres...). Les biens et la monnaie tendent à devenir maintenant à la fois richesse « constituante » et richesse « constituée ». Il faut cependant nuancer cette observation : le nombre de dépendants familiaux reste en effet significativement plus élevé parmi les « hauts » revenus (plus de 200 000 F) ; en outre, ce sont les hauts revenus qui disposent relativement de plus d'actifs familiaux issus de la « famille étendue » (neveux et germains) (« capacité » plus grande d'attirer des parents et à en faire des dépendants) ; enfin, comme nous allons le voir, le nombre d'épouses présentes est assez étroitement fonction du revenu de l'exploitant et détermine strictement le nombre d'actifs familiaux issus de la famille restreinte (enfants) (cf. CHAUVÉAU, à paraître). Ces observations suggèrent donc la liaison qui existe entre le revenu agricole et la situation matrimoniale, la relation jouant dans les deux sens.

D'un autre côté, nous avons auparavant mis en évidence la relation qui existait entre le statut individuel et la situation matrimoniale. Cette relation implique une causalité univoque, puisque le statut individuel peut être considéré comme une variable indépendante.

D'autre part, nous avons déjà suggéré la relation (univoque, elle aussi) qui existait entre le statut individuel et le revenu agricole, les statuts valorisés (individus d'ascendance libre et, dans une moindre mesure, les étrangers assimilés) bénéficiant de revenus significativement plus élevés que les autres (descendants de captifs et étrangers) (93). D'autres indications éparses renforcent ces indications étroitement statistiques : c'est ainsi que les mauvaises terres (bien déterminées par la connaissance pédologique dite « spontanée » des autochtones) sont incontestablement affectées aux étrangers et aux descendants de captifs (mais les étrangers et descendants de captifs n'ont pas tous ces terres) ; de même, si la succession chez les descendants de captifs n'est ni plus ni moins matrilineaire que chez les individus d'ascendance libre, il semble qu'un descendant de captif hérite lui-même de plantations d'un autre descendant de captif (cf. CHAUVÉAU, à paraître). Ces observations, qui demanderaient certes à être approfondies, tranchent avec le discours explicite des villageois pour qui il y a égalité de chances pour tous (114).

Pour ce qui nous intéresse ici : les déterminants de la pratique matrimoniale, il convient donc d'introduire dans la relation déjà établie entre statut individuel et situation matrimoniale (cf. section concernant la polygynie) la variable « revenu ». Le tableau 38 résume les observations. Il ressort :

1) que la relation entre statut individuel et situation matrimoniale se conserve quel que soit le niveau du revenu.

2) que plus le revenu croît, plus la situation matrimoniale est favorable, quel que soit le statut individuel ; donc que le revenu est un élément déterminant de la situation matrimoniale.

3) Mais une troisième observation est intéressante : c'est que l'effet du revenu sur la situation matrimoniale est différentielle selon le statut individuel : c'est-à-dire que si cet

effet est général à toutes les catégories de statut individuel, il est très fort pour les catégories « valorisées » (individus d'ascendance libre et étrangers assimilés) et faible pour les autres (descendants de captifs et étrangers). Cela veut dire que, quel que soit le revenu, ces catégories « dévalorisées » ont une situation matrimoniale défavorable à peu près constante (forte importance du célibat et faible taux de polygynie) -- cela est particulièrement vrai des descendants de captifs. On peut émettre l'hypothèse que, dans le cas de Kokumbo (115), le revenu n'est pas un substitut au « prestige » conféré par le statut individuel, au moins en ce qui concerne la situation matrimoniale. On peut rapprocher cette hypothèse de celle que nous avons avancée en examinant les relations entre la situation matrimoniale, l'âge et le statut individuel (cf. *supra*, p. 128). Dans les deux cas, l'influence de la variable considérée (ici le revenu, plus haut l'âge) sur la situation matrimoniale était différentielle selon les catégories de statuts « valorisés » (libres et étrangers assimilés) et « dévalorisés » (descendants de captifs et étrangers). Un haut revenu ne suffit pas à effacer cette distance, du moins pour la situation matrimoniale ; seul l'âge permet aux catégories « dévalorisées » d'accéder à une situation matrimoniale favorable (alors qu'il n'est pas déterminant pour expliquer la situation matrimoniale des catégories « valorisées ») (116).

En résumé, si le revenu est en général déterminant pour expliquer la situation matrimoniale, il l'est surtout pour les statuts individuels valorisés. Comme d'autre part ce sont ces statuts valorisés qui ont les revenus agricoles les plus élevés (cf. note 93), on est en mesure d'avancer qu'il y a là un élément de stratification qui peut être cumulatif, la situation matrimoniale déterminant l'aide familiale qui elle-même reste importante pour expliquer le revenu agricole.

La persistance du principe de stratification fondé sur les statuts individuels apparaît donc nette à Kokumbo. Or elle apparaît contradictoire avec certaines observations ou hypothèses *a priori* que l'on a pu faire par ailleurs et que nous avons faites nous-même dans d'autres villages. D'après ces observations, il apparaît que le statut de descendant de captif, entre autres, n'est pas incompatible en général avec une réussite économique notable et même avec un « prestige » élevé. Il nous semble cependant que nos conclusions relatives à Kokumbo ne sont pas contradictoires avec ces observations pour peu que l'on considère un « effet contextuel », faisant intervenir une « variable collective » qui influe sur les relations observées entre « variables individuelles » (cf. BOUDON et LAZARSFELD, 1966, introduction, p. 8). Dans le cas qui nous occupe, les relations entre « variables individuelles » sont celles qui lient situation matrimoniale, statut individuel et revenu agricole ; les « variables contextuelles » renvoient à l'importance relative des descendants de captifs dans la population autochtone et à des facteurs historiques expliquant cette importance à l'époque précoloniale et à l'époque contemporaine ; un autre élément de l'« effet contextuel » concerne la disponibilité en forêt pour les cultures marchandes de café et de cacao. Nous ne pouvons guère développer ici ce problème, qui déborde l'aspect monographique de ce texte mais que nous nous proposons d'approfondir dans une publication prochaine à la lumière des informations obtenues pour huit villages de la région de Kokumbo. Nous nous contenterons ici d'évoquer le cas du village de Kimoukro, distant de sept kilomètres de Kokumbo, à titre d'illustration de cet « effet contextuel ».

Kimoukro est constitué d'un ensemble de « quartiers » dont une partie est issue de Kokumbo et l'autre de lignées originaires de villages akoué (en particulier de Duokro, dont nous avons déjà indiqué les relations politiques, militaires et religieuses avec Kokumbo à l'époque précoloniale). Le village de Kimoukro est caractérisé par un revenu agricole (essentiellement tiré des cultures arbustives) plus élevé qu'à Kokumbo et par une répartition du revenu nettement en faveur des descendants de captifs ; ce dernier fait est

surtout vrai dans les quartiers issus de lignées d'origine akoué. Or les traditions historiques et les informations généalogiques nous enseignent que la proportion de descendants de captifs, surtout dans les quartiers dont nous venons de parler, est encore plus forte qu'à Kokumbo et qu'un grand nombre des anciens « maîtres » ont regagné leur village d'origine lors de la pénétration coloniale. De plus, surtout avec le déclassement vers 1954 d'une importante forêt proche de Kimoukro (117), ce village disposait et dispose encore (à l'encontre de la plupart des autres villages de la région) de réserves forestières appréciables. Ces deux caractéristiques : non-saturation du terroir et très forte importance numérique de descendants de captifs dont les « maîtres » ne résident plus sur place, doivent très certainement avoir une influence sur la répartition des terres et des revenus tirés de la terre ; elles semblent en tout cas expliquer à cet égard la différence de situation d'avec Kokumbo, où la population d'origine captive est moins importante (bien qu'elle constitue plus de la moitié de la population autochtone), où les descendants des fondateurs des principales lignées sont demeurés, souvent en préservant leur origine « libre », et où enfin, le terroir est à peu près entièrement occupé par les cultures. Il ne s'agit là, répétons-le, que d'une illustration qui demanderait à être complétée, comme nous envisageons de le faire, par des observations plus étendues et plus systématiques.

CONCLUSION

Nous essaierons de récapituler rapidement les principaux déterminants de la pratique matrimoniale baoulé telle qu'elle nous est apparue à Kokumbo ; nous proposerons ensuite une ébauche d'interprétation de la « société globale » baoulé sur la base des informations fournies par l'analyse de cette pratique matrimoniale, en revenant sur quelques considérations du chapitre II (« Histoire et processus sociologique du peuplement précolonial »).

*

* *

Nous avons, dans le texte précédent, montré plus systématiquement qu'ici en quoi le « complexe matrimonial » précolonial (P. ETIENNE) — c'est-à-dire l'ensemble des villages avec lesquels Kokumbo entretenait des alliances matrimoniales privilégiées — semblait le meilleur indicateur de l'« aire relationnelle » de ce village. Nous ajoutons cependant que ce « complexe matrimonial » ne pouvait rendre compte par lui-même de cette aire relationnelle : l'alliance matrimoniale étant la forme d'institutionnalisation des rapports sociaux la plus achevée, dans les sociétés où la parenté [« officielle », mais aussi « usuelle » pour reprendre BOURDIEU (1972)] tient le devant de la scène sociale, elle est utilisée pour traduire les faits de relation les plus divers. Dans le cadre de contraintes données, telles que la nécessité de l'exogamie, les conditions matérielles de la production (en particulier concernant l'exploitation aurifère) ou la configuration des grands axes de trafic commercial, l'alliance matrimoniale traduisait des situations aussi différentes que la perpétuation de l'unité de groupe (« tribal ») à l'égard des Faafoué du nord, la subordination politique, militaire et religieuse à l'égard des Akoué (au moins de certains villages de ce groupe), le loyalisme conflictuel à l'égard de Kplessou (le plus ancien village faafoué de la région) ; ou encore des relations, avec les groupes voisins en particulier, dont l'antagonisme manifeste et « la paix dans la guerre privée » (GLUCKMAN) étaient les

principales composantes. L'analyse qui précède permet d'évaluer ces diverses situations et de les replacer dans le contexte plus général de la structure sociale locale, de ses contraintes et de son dynamisme.

A cet égard, nous voudrions surtout souligner la relation entre la pratique matrimoniale et le « pouvoir » — ou l'inégalité socialement reconnue et entretenue. G. BALANDIER écrit que, dans les sociétés segmentaires, le pouvoir et la parenté (à laquelle est implicitement intégrée l'alliance) sont en rapport dialectique et qu'en conséquence toute interprétation unilatérale est vouée à l'échec (cf. BALANDIER, 1967, p. 91). L'analyse qui précède illustre cette réflexion et nous permet, à partir de la pratique matrimoniale, d'entrevoir la mise en œuvre des principes essentiels de subordination (118). Parmi ces derniers, ceux que nous avons retenus et qui se révélèrent opérants sont essentiellement le « statut individuel », exprimant le mode d'insertion de l'individu dans le quartier (filiation, dépendance — cas des captifs, éventuellement de gagés, etc. —, clientèle — cas des étrangers « assimilés » ou non), et le statut du quartier au sein de l'ensemble villageois, sanctionnant la proximité et la « pureté » généalogique des lignées dans le cas de segmentation locale ou l'origine des fondateurs de quartier dans le cas d'intégration de lignées étrangères (119). Sans revenir sur les conclusions que nous avons cru pouvoir tirer pour les époques précoloniale et contemporaine, rappelons simplement que la considération de ces statuts met en évidence une pratique matrimoniale différencielle. En schématisant, nous pouvons dire que les catégories à statut dévalorisé — au niveau individuel comme à celui des quartiers — contractent en priorité avec les catégories à statut valorisé des alliances matrimoniales qui, à la fois, redoublent leur dépendance et leur assurent certains avantages d'ordre matériel ou politico-juridique ; au contraire, les catégories à statut valorisé pratiquent une forte endogamie de quartier (120) qui facilite l'intégration de dépendants d'origine étrangère, assure l'homogénéisation des principes de filiation et de résidence et renforce la capacité du groupe de se perpétuer. Les unions télégamiques, à l'époque précoloniale, donnaient également lieu à une pratique différencielle ; les catégories à statut valorisé y avaient recours fréquemment pour s'assurer des avantages politiques et économiques, attestant du même coup l'ouverture de Kokumbo sur l'ensemble baoulé (ces différents points sont développés dans la conclusion du troisième chapitre). Actuellement, ces « modèles » matrimoniaux continuent d'être pratiqués, bien que des changements significatifs apparaissent. Mais ces changements se situent dans la logique des modèles : ils marquent les mêmes préoccupations, les mêmes références à une stratégie du pouvoir. Avec la disparition de certaines contraintes, les catégories à statut dévalorisé diversifient leurs alliances, alors que les catégories à statut valorisé tendent à conserver les modèles matrimoniaux précoloniaux. Ce qu'il importe de remarquer c'est que, si la stratégie matrimoniale n'aboutit pas au même résultat, elle se réfère aux mêmes « points d'ancrage » : si les descendants de captifs rompent leur « dépendance matrimoniale » par rapport à certaines lignées ou quartiers, c'est moins en négligeant les normes précoloniales qu'en en prenant l'exact contre-pied ; de même, le glissement de fonction des unions télégamiques, face à des conditions politiques et économiques différentes, ne se comprend que dans le cadre des rapports de pouvoir entre catégories de statuts différents.

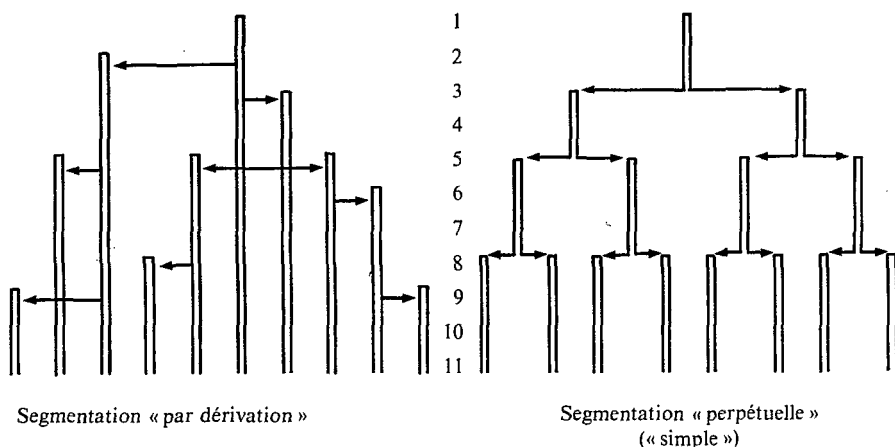
D'autres variables permettent encore de spécifier les pratiques matrimoniales, telles que l'âge et le revenu dont nous avons tenté d'évaluer l'influence pour les mariages contemporains. En gros, nous avons conclu, malgré leur corrélation fortement positive avec la polygynie et fortement négative avec le célibat, que leur poids restait secondaire : la société baoulé apparaît en définitive peu gérontocratique (bien que l'âge semble constituer un élément important de statut social pour les catégories *dévalorisées*) et encore fortement soumise aux modèles précoloniaux d'évaluation du statut.

Tout cela nous amène à reconsidérer l'image que la plupart des travaux sur les Baoulé (y compris les plus anciens, ceux de DELAFOSSE, et les plus récents, ceux de Pierre ETIENNE) nous donnent de cette société. En premier lieu, bien que l'histoire du peuplement du pays baoulé puisse apparaître en première approximation comme une succession de segmentations — qui n'excluaient pas l'intégration de segments étrangers l'un à l'autre (121) —, il nous semble que la société baoulé précoloniale se soit écartée d'un modèle segmentaire simple (122). Le fait qu'elle ne garde pas de traces importantes d'un Etat centralisé incite à simplifier à l'excès les manifestations d'inégalité de pouvoir et à attribuer en priorité à la parenté biologique (socialement reconnue) la fonction politique, selon ce modèle segmentaire. Or un modèle segmentaire simple (caractérisé par un processus de « segmentation perpétuelle » dans FOX, 1972, p. 127 ; ou qualifié de *segmentary lineage system* dans HORTON, 1971, pp. 84 ss.) est inapplicable par une société comme la société baoulé où les « groupes locaux » (FOX) ne sont pas constitués sur la base de la filiation (donc où le modèle lignager n'est pas réalisé) mais sur la base de groupes personnels définis à partir d'un individu (123). De plus, l'accentuation matrilineaire de l'idéologie baoulé de la parenté (produisant des effets réels au niveau des droits et obligations des individus) réduit l'efficacité de la segmentation simple comme moyen de constituer de nouveaux groupes locaux. Car, en effet, « à l'homme qui rompt avec son patrilineage, il ne manque qu'une femme pour assurer sa progéniture ; alors que celui qui se détache d'un matrilineage doit entraîner avec lui une sœur et lui trouver un mari » (FOX, 1972, p. 126). Il peut également attirer à lui les fils de ses sœurs en leur distribuant de la terre ou des biens, mais au prix de luttes de pouvoir et d'influence « peu propices à promouvoir un système social harmonieux » et exigeant « une dépense considérable d'énergie » (*id.* pp. 129-130). C'est bien pourtant une des solutions qui semblent avoir été choisies par la société baoulé : la constitution des différents quartiers de Kokumbo montre ce processus de « captation » de maternels, du moins dans certains d'entre eux et *sans exclure d'autres moyens d'acquisition de dépendants* ; on aboutit alors à un modèle de segmentation « par dérivation » (FOX) qui constitue une variation *inégalitaire* de la segmentation « perpétuelle » ou simple : chaque individu qui désire se séparer de son groupe n'étant pas assuré de pouvoir entraîner une sœur ou de pouvoir capter sa descendance (car il n'y a pas d'équilibre entre les nombres de fils et de filles au sein de chaque famille), la segmentation « par dérivation » exprime cette inégalité dans la possibilité de se séparer ; de plus, elle renforce encore les éléments d'inégalité en provoquant une hiérarchisation des segments. L'âge n'est plus le déterminant essentiel du statut individuel au profit de la naissance (ou de la position généalogique) ; autrement dit, l'appartenance d'un individu à tel segment plutôt qu'à tel autre n'est plus neutre : le statut individuel d'un individu dépend de « statuts collectifs » donnés (on en a eu une illustration avec le « statut des quartiers » en ce qui concerne la pratique matrimoniale différentielle).

Il s'agit jusque-là de considérations d'ordre « structurel » : la société baoulé ne peut être considérée comme une société segmentaire « simple » typique car son système de parenté « usuel » (cf. BOURDIEU, 1972) n'est pas (ou n'est plus) un système fondé sur l'unifiliation, bien qu'il soit idéologiquement (aux plans juridique et religieux) matrilineaire ; d'autre part, cette orientation matrilineaire interdit une segmentation simple (par simple « bifurcation »).

Mais en outre, le système de segmentation s'est compliqué en réponse à des impératifs et des conditions historico-économiques particuliers dont les principaux étaient : l'occupation d'un nouveau territoire étendu et la nécessité d'assimiler (124) les groupes en place ; la constitution de groupes de résidence locaux suffisamment homogènes pour se reproduire dans ce milieu nouveau ; l'établissement et la perpétuation de relations suffisamment solides entre groupes locaux pour maintenir une unité ethnique dans le

Générations



D'après Fox (1972, pp. 123 et 127). Il s'agit de la représentation des cas les plus typiques ; d'autres cas de segmentation peuvent être intermédiaires entre ces deux modèles : il suffirait, pour les représenter, d'utiliser dans le même graphique la « dérivation » du premier et la « bifurcation » du second.

contexte décrit ; la dispersion des groupes dans un sens nord-sud d'une part pour établir des axes de trafic avec la Côte, d'autre part pour aller exploiter les collines aurifères du Baoulé méridional. Tout cela aboutit à la constitution de *dispersed, territorially defined communities*, selon la terminologie de HORTON (1971, pp. 93 ss.). Ces communautés naissent non pas d'une simple expansion continue, mais d'une occupation discontinue de l'espace en fonction de stratégies politiques et économiques précises. Les relations généalogiques, spatiales et sociales ne coïncidaient plus. La solidarité ne s'établissait plus seulement sur la base de relations généalogiques, mais sur la base d'une communauté de résidence et, de plus en plus, de relations de dépendance extra-familiales. « A result of this is that the principle of equivalence and opposition between segments has been replaced by the principle of non equivalence and complementarity » (HORTON, 1971, p. 94). La structuration économique interne au pays baoulé, fondée sur des complémentarités régionales « construites » (par opposition à des complémentarités seulement naturelles) (cf. CHAUVÉAU, 1972-b), en est une manifestation. Au niveau cette fois de l'organisation du pouvoir, il est probable que la société baoulé pouvait être qualifiée, sinon de société à Etat, du moins de société hautement « politique », connaissant des tentatives d'hégémonies locales (125). Dans ce contexte, l'alliance matrimoniale et ses déterminations « extra-généalogiques » étaient au centre de la stratégie sociale. En considérant ainsi la société baoulé, on serait peut-être en mesure de comprendre la genèse de son système de parenté et d'alliance et la contradiction entre l'idéologie de ce système et sa mise en pratique effective (126). Une telle réflexion repose à la fois sur l'approfondissement de la recherche historique et sur le souci de replacer le Baoulé dans l'ensemble économique de l'Ouest africain. A titre d'illustration, nous proposons l'hypothèse que le milieu du XIX^e siècle a constitué une période de mutation socio-économique non seulement pour le

Baoulé mais pour toute la région de l'Ouest africain dont le Baoulé est le centre (géographique) : l'affermissement de la traite côtière, les troubles politiques des savanes soudanaises et les relations économiques toujours soutenues avec le monde akan de la Gold-Coast ont abouti à un réaménagement des circuits économiques et à une transformation des modalités des échanges à grandes distances chez les peuples situés entre la côte et les savanes soudanaises. Les manifestations connues en sont : la création de marchés gouro (cf. MEILLASSOUX, 1964, p. 278), de marchés bété (cf. WONDJI, 1972, p. 53) ; l'aménagement de l'espace économique interne baoulé, avec en particulier l'occupation de la partie méridionale de leur territoire et l'exploitation systématique de gisements aurifères (cf. CHAUVÉAU, 1971 et 1972-b) ; les aménagements de l'organisation économique des sociétés côtières comme les Alladian (AUGÉ, 1967) et les Adioukrou (MEMEL-FOTE, 1969). Il est probable que l'époque samorienne a constitué une autre période importante de changement social, en particulier avec l'afflux de captifs qui s'en est suivi et qui a sans doute eu des répercussions importantes sur l'ensemble de la structure sociale. On voit ainsi l'importance de l'Histoire (et en particulier de l'*histoire des échanges*) pour la compréhension de sociétés dites « segmentaires » et « d'auto-subsistance ».

Ces considérations semblent valables pour expliquer certains changements sociaux contemporains (nous l'avons fait ici pour les pratiques matrimoniales). L'intégration (même « périphérique ») du Baoulé dans l'économie marchande dominée par les pays industriels capitalistes entraîne l'apparition de nouvelles déterminations (par exemple : par l'économie de plantation et la recherche de plantations extérieures ; la plus grande mobilité des individus, le développement du salariat agricole, etc.) et l'effacement de déterminations anciennes (par exemple, le réseau géographique des échanges précoloniaux). Il reste que la seule coupure que nous envisageons dans le texte (période précoloniale - période coloniale) est à coup sûr insuffisante ; bien avant la colonisation, l'histoire baoulé a dû être mouvante, ne serait-ce que parce qu'elle était celle d'une société « en train de se faire ». Le caractère quelque peu statique du texte ci-dessus n'est dû qu'à la faiblesse de nos informations.

POSTFACE

Des informations postérieures à la rédaction de ce texte nous apprennent que les Faafoué entretenaient également des relations de tukpè (relations d'alliances à plaisanterie entre groupes) avec les Aïtôu et les Attié (ou Akyé), ethnie forestière située au nord des Ebrié et au sud et à l'ouest des Agni. Cela contredit notre hypothèse du non-redoublement de l'alliance de tukpè par l'alliance matrimoniale entre groupes. On se souvient que les relations matrimoniales précoloniales entre Faafoué et Ngban étaient inexistantes ; nous l'expliquions par l'existence d'une relation de tukpè entre les deux groupes. Par contre, des relations matrimoniales existaient entre Faafoué et Aïtôu, bien qu'eux aussi aient entretenu des relations de tukpè, comme nous le savons maintenant. Il faut cependant noter que notre hypothèse n'est pas entièrement infirmée : les relations matrimoniales entre Faafoué et Aïtôu nous sont apparues très faibles à l'époque précoloniale (cf. fig. 20 et 21).

Par contre, cette information renforce encore l'idée d'une très forte détermination de « l'aire des relations d'alliance » (matrimoniale, mais aussi de tukpè, etc.) par la configuration des grands axes de trafic précoloniaux. Il est probable que nous retrouverions pour d'autres groupes baoulé de telles relations de tukpè avec des ethnies étrangères situées sur les grands axes de trafic, entre le Baoulé et la Côte en particulier. D'où, encore une fois, la nécessité d'envisager le Baoulé dans le cadre de tout un ensemble régional pour comprendre son histoire et, sans doute aussi, sa structure politico-sociale interne.

Notes

(1) L'enquête généalogique n'était qu'un des aspects de notre travail, dont l'essentiel était constitué par un questionnaire socio-économique assez lourd ; cela explique la réticence de nombreux planteurs à se « soumettre » à nos questions.

(2) « Akpaswa » : groupe étendu de parents à l'intérieur du village ; par extension, désigne le « quartier » issu de ce groupe de parenté auquel s'ajoutent d'une part des dépendants divers et d'autre part des étrangers autorisés à résider dans le quartier (et bénéficiant de terres concédées par ce quartier).

(3) Qui ne représentent pas eux-mêmes la totalité des individus mariés ou en âge de se marier, bien qu'ils en constituent la majorité. Ce biais vient de l'orientation de notre enquête générale, qui portait sur la stratification socio-économique entre les *planteurs* villageois.

(4) Sauf cas de « mariage familial » (*awlo adya*) unissant des ressortissants d'une même famille étendue (*awlo bo*), ce qui est facilité par la grande proportion de captifs ou descendants de captifs intégrés dans la famille.

(5) En ce qui concerne les étrangers, les mariages de leurs propres parents ne nous intéressent pas puisqu'ils ne concernaient pas Kokumbo. Cependant, dans le cas des « étrangers assimilés » (cf. plus loin) dont les parents ont pu faire souche à Kokumbo, nous en avons tenu compte.

(6) Il est fort probable que l'héritage de l'oncle maternel, principale cause de la résidence avunculo-locale : 1) n'a concerné qu'une minorité d'héritiers potentiels dans la mesure où il y a infiniment plus d'héritiers que d'héritages à recueillir ; 2) était loin de représenter la totalité des cas d'héritage (« accidents démographiques », incapacités, manipulations politiques, etc.).

(7) Nous comptons profiter d'un prochain séjour à Kokumbo pour combler quelques-unes de ces lacunes en complétant les généalogies.

(8) Pratiquement, les informations sûres concernant les mariages ne remontent pas au-delà de la deuxième génération (non compris celle d'*ego*), et même la première génération pour les descendants de captifs. Notons qu'en choisissant, afin de rassembler un nombre de cas de mariages plus consistant, d'inclure dans l'époque précoloniale le mariage concernant les ascendants d'individus nés au plus tard dans les années 1920, nous risquons de faire état de mariages relevant manifestement de l'époque coloniale, d'autant plus que, souvent, la naissance d'enfants peut être antérieure au mariage socialement reconnu.

(9) Nous n'avons pas enquêté directement auprès des épouses. L'aurions-nous fait d'ailleurs que les résultats n'auraient sans doute pas été meilleurs : une bonne connaissance des statuts des individus nécessite une enquête généalogique assez complète (problème des ascendances captives), ce qui était impossible à faire pour chaque épouse non originaire de Kokumbo.

(10) Le terme d'*agwa* renvoie à la stratification socio-politique précoloniale, et son contenu n'est ni clair ni fixé. Il peut renvoyer, selon les observateurs et les informateurs, à une « famille » originaire

de la famille royale ashanti (ce serait plutôt un « lignage » dans ce sens), à une « tribu » ou un « clan », de même origine que la famille précédente, mais ayant une connotation territoriale (les « agwa » seraient les actuels Walebo) ou à une couche socio-politique de gens « nobles » et riches (et on se rapprocherait alors, avec des nuances, de la notion de *famyè* ou de *blengbi* : « roi », homme riche).

(11) Ce terme, admis dans la littérature concernant les Baoulé pour désigner ce mode particulier de mariage, peut cependant prêter à confusion. Il peut servir en effet à désigner plusieurs autres choses : 1) la cérémonie par laquelle une jeune fille est publiquement déclarée nubile ; 2) le mariage avec une jeune femme d'origine captive accompagné d'un rite de lustration ; 3) (information sujette à vérification) la cérémonie de lustration accompagnant un mariage n'impliquant pas de transferts importants de richesse, mais destinée à conjurer des événements malheureux entrevus en rêve ou par divination.

Nous n'utiliserons ici le terme que dans le sens qu'en donne la citation de P. ETIENNE.

(12) Nous résumons les principales informations développées dans CHAUVEAU, 1972 - a et b.

(13) Mais parmi les fondateurs nombreux étaient d'origine ndranoua (groupe historiquement et socialement très lié au groupe faafoué). La région de Kokumbo était antérieurement occupée par les Gouro (qui ont peut-être cohabité un certain temps avec les Baoulé de Kokumbo), avec qui les Faafoué continuèrent à avoir des relations suivies. Il faut noter également l'existence de relations de parenté et d'alliance matrimoniale et religieuse entre les Faafoué de la région de Kokumbo et les Akoué (qui seraient d'ailleurs en partie d'origine faafoué et en partie d'origine gouro) (cf. CHAUVEAU, 1972-b).

(14) Voici les personnes considérées à l'heure actuelle comme les « fondateurs » des onze « familles » de Kokumbo :

- Kouakou Sé, fondateur du village ;
- le fils d'une sœur de Kouakou Sé ;
- une épouse *ato nvlè* de Kouakou Sé ;
- un *aowa srâ* (individu mis en gage) dépendant de Kouakou Sé ;
- un captif de Kouakou Sé (mais l'autonomie de cet *akpaswa* doit être récente) ;
- les six autres *akpaswa* ont pour « fondateur » six « étrangers » (*aofwè*) de Kouakou Sé : trois d'entre eux d'origine ndranoua, un d'origine akoué, un dernier d'origine soundo.

(14 bis) C'est pour cela qu'en ce qui concerne l'époque précoloniale, nous considérerons les cinq premiers « quartiers » actuels énumérés dans la note (14) comme un seul et même *akpaswa*.

(15) Dépendants qui précisément ne peuvent recourir à l'utilisation stratégique de la « multidépendance » impliquée par une structure cognatique.

(16) Ces nécessités fonctionnelles sont à rapprocher de celles qui prévalaient à l'époque précoloniale chez certains groupes côtiers (en particulier chez les Alladian en ce qui concerne la pêche et le commerce de traite) et qui nécessitèrent ce que M. AUGÉ appelle « l'homogénéisation des principes de filiation et de résidence » par l'intégration de captifs ou d'étrangers.

(17) Il faudrait plutôt dire que c'est le type d'expansion qu'a connu la société baoulé qui semble avoir en partie déterminé le type de structure de parenté, très différent de la structure de parenté de l'Ashanti, dont les Baoulé (ou au moins une des composantes principales de l'actuelle ethnie baoulé) sont originaires.

(18) Cf. HORTON (1972, pp. 93 ss.), qui reprend la terminologie de Paul BOHANNAN (1954). Il faut noter cependant que le processus d'*expansion migration* existait également dans le Baoulé, mais qu'il se superposait à un mouvement de *disjunction migration* qui rend davantage compte de l'éparpillement de fractions d'un même groupe selon un axe principal nord-sud. A cet égard, l'aspect de mosaïque de fractions de groupes différents dans le Baoulé-sud est frappant (cf. figure 10).

(19) La très forte influence culturelle baoulé sur les Gouro de l'actuelle sous-préfecture d'Oumé s'expliquerait, selon BIDOU (s.d.), par une longue cohabitation antérieure, en pays baoulé, et particulièrement dans la région de Kokumbo. D'autre part, des traditions de relations suivies avec les Gouro sont bien affirmées chez les Faafoué de la région de Toumodi, et davantage encore chez les Akoué de l'actuelle sous-préfecture de Yamoussoukro.

(20) En particulier, sinon par la pratique de la prostitution, du moins par celle du concubinage temporaire. Les cadeaux (qui étaient souvent de la poudre d'or) pouvaient servir ensuite à financer une exploitation aurifère (achat de captifs) ou un trafic de produits de traite avec Tiassalé.

(21) La prise de Kokumbo eut, dans la presse coloniale de l'époque, un certain retentissement qu'il faut mettre en relation avec la spéculation portant sur les entreprises de mise en valeur coloniale, particulièrement en ce qui concernait l'exploitation aurifère dans les régions baoulé et agni, dont la richesse avait été complaisamment soulignée par BINGER et MARCHAND.

(22) L'attaque avait été précédée d'une « vive surexcitation » dans le Baoulé-sud, « en particulier chez les Faafoué de Kokumbo, centre important à cause de l'exode perpétuel des Baoulé qui viennent aux mines d'or dont Kokumbo est le centre » (cf. *Almanach du Marsouin*, 1902, p. 22). Cette agitation, située en avril 1901 et qui décida de l'attaque française, doit être liée à la défaite militaire des Faafoué de Bouaké, un mois plus tôt (mars 1901), la résistance vive se prolongeant jusqu'en mai 1901, et leur soumission officielle n'intervenant qu'en juin.

(23) VERDIER avait obtenu par décret du 21 octobre 1893 une concession forestière en monopole comprise entre la rive droite de la rivière Tanoé (frontière anglaise) et la rive gauche de la rivière Lahou (le Bandama), et délimitée au nord par le 7^e parallèle. Elle est retirée en 1895. Une concession de 300 000 hectares est à nouveau attribuée à la Compagnie Française de Kong, animée par le même VERDIER (concession agricole, forestière et minière). En 1902, la Société Minière et Foncière du Bandama acquiert 1 000 hectares de la concession « en toute propriété du sol et du sous-sol ». A partir de cette date, la concession (qui sera agrandie) passe de société en société selon la fortune de la production et de la spéculation boursière jusqu'en 1954, année de cessation définitive de l'exploitation.

(24) En 1903, les rapports politiques donnent comme un des buts explicites de la pacification la possibilité effective de faire prospecter et exploiter par des entreprises européennes les richesses minières du Baoulé-sud.

(25) Cf. en particulier *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XIV-29-4. Nous avons reproduit en annexe « f » des extraits de rapports du poste de Bonzi concernant ces faits et mettant en cause souvent des villageois de Kokumbo ou de villages faafoué.

Il faut peut-être mettre en relation avec ces transactions portant sur des captifs l'information tirée de BOUCHE (1949), suivant laquelle des captifs réfugiés à Toumodi pouvaient se livrer eux-mêmes à des rachats de captifs apparentés à eux.

Le fait que l'approvisionnement en nouveaux captifs ait été très difficile n'excluait pas les transactions sur les captifs anciens (bien que de fraîche date). C'est ainsi qu'en 1908, un administrateur signale que de nombreux marchands de captifs sont attirés à Nzaakro (près de Toumodi) par la demande de bras pour le travail de l'or.

(25 bis) Un autre regroupement, portant sur les « campements », aura lieu vers 1931.

(26) Faut-il tenir compte d'un autre facteur, qui a permis l'intégration de jeunes individus d'origine gouro et gagou, et qui est le suivant : en 1913 l'Administration signale la vente par des Dioula d'enfants gouro et gagou, volés par eux en profitant des troubles consécutifs aux opérations militaires de l'ouest, et ceci particulièrement dans le cercle du Nzi-Comoé.

Il faut noter également que la même année (1913) les rapports administratifs signalent le départ d'indigènes du Nzi-Comoé en pays gouro pour y récolter le caoutchouc. D'ailleurs, même au plus fort des activités militaires, les relations d'échange entre la région de Kokumbo et les Gouro ou Yaouré voisins ne furent jamais interrompues (dans certains cas, mais pas toujours, par l'intermédiaire des Dioula).

(27) C'est ainsi que deux traitants appolo sont déjà signalés à Kokumbo en 1906. En 1915, Kokumbo est décrit comme un important village, approvisionné en vivres par les villages voisins.

(28) Choisis en général par les villageois parmi des personnes de statut peu élevé, ils profitèrent rapidement de leurs rapports avec l'Administration pour s'assurer un pouvoir dont la pratique était d'autant plus insupportable qu'elle était souvent illégitime d'un point de vue « traditionnel ».

(29) La lecture du rapport de l'inspecteur KAIR sur la Côte d'Ivoire est particulièrement édifiante, qui montre la terreur généralisée instaurée par ANGOUVANT et la plupart des administrateurs : *Archives de l'A.O.F.*, Dakar, 4 G 29 (rapport rédigé en janvier 1919).

(29 bis) On note déjà, dans les premières années de 1920, l'installation de Baoulé du Cercle du Nzi-Comoé (dont fait partie la subdivision de Toumodi) dans la région d'Hiré (en pays dida) pour se livrer à la culture du cacao. L'Administration note la bonne qualité des plantations.

(30) L'oppression est si vivement ressentie qu'en 1934 des villageois de Kokumbo « osent » adresser une requête à un inspecteur des colonies en mission contre l'action du chef de subdivision de Toumodi, DUVIGNACQ, qui « [les] traite comme des bêtes » et refuse de payer leur pension aux anciens combattants. La conclusion de l'inspecteur, devant ce défi à l'autorité coloniale locale, sera qu'il faut « mater » les Faafoué (*Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, VI-18.I).

(31) Mais sans doute guère plus abondante que dans la période 1912-1920, malgré l'extension de l'exploitation aux placers de Kpolesou et Goumansou, et cela à cause d'un équipement plus perfectionné, renouvelé (1927) grâce aux prestations allemandes consécutives à la première guerre mondiale.

(32) D'abord, semble-t-il, du fait de la mauvaise volonté des villageois, motivée par les exactions de la Société (1918). Les pratiques illégales de cette dernière apparaissent également dans l'utilisation de porteurs akoué qui ne seront jamais payés (1919). Dans les années 1930, c'est surtout la concurrence de la culture du cacao qui explique le peu d'empressement des villageois à s'employer dans la Société Minière.

(33) La Société Minière ne reprend l'exploitation qu'en 1934 ; jusqu'en 1936, elle n'exploitera que par le lavage à la batée des alluvions, utilisant notamment des femmes à ce travail.

(34) Leurs origines sont diverses : Faafoué, Ndranoua et Saa de Bouaké, Aïtou de Toumodi et de Tiébissou entre autres. Ils sont généralement originaires de régions de savane, peu propices aux cultures industrielles rentables (café et cacao).

(35) D'où le nom en partie musulman ou « dioula » de certains planteurs déclarés baoulé et animistes.

(36) En 1924, tout un village gouro de la subdivision d'Oumé, Bériaboukro, obtient l'autorisation (sollicitée depuis 1916) de s'installer sur la rive baoulé du Bandama, à la suite de querelles inter-villageoises.

(37) Les hauts cours du café favorisent la recherche par les Baoulé d'une exploitation à leur propre compte et dans les plus brefs délais. Or, dans les pays agni du sud-est, il était souvent d'usage pour un étranger baoulé de s'employer comme salarié quelque temps avant de demander de la terre. Une demande directe de terre, dès l'arrivée, était beaucoup plus facile pour un Baoulé, même étranger, dans un village lui-même baoulé, surtout si l'étranger était originaire de la même tribu que le village : ainsi de nombreux planteurs « étrangers » de Kokumbo sont originaires du Faafoué-nord et du Ndranoua.

(38) La démonstration de cette observation, en particulier d'après les documents d'archives, sortirait de notre présent propos. Les travaux de Timothy WEISKEL, dans le cadre du pays baoulé et particulièrement du Baoulé-sud, seront à cet égard très éclairants.

(39) Cette constatation nous a été suggérée au départ par Timothy WEISKEL.

(40) Cf. P. et M. ETIENNE, 1968. La migration durable des hommes sur les plantations extérieures a touché dans une moindre mesure la région particulière de Kokumbo, qui bénéficiait de réserves forestières ; d'autre part, elle n'impliquerait pas, comme la migration vers les centres, une aussi grande distanciation d'avec le milieu villageois (en particulier au niveau des alliances matrimoniales).

(41) Les villageois non seulement de Kokumbo mais aussi des villages environnants déclarent volontiers que « le café et le cacao, c'est comme l'or dans l'ancien temps ».

(42) Nous examinerons à titre de comparaison le cas des relations matrimoniales relatives aux étrangers non baoulé (« dyoula ») Cf. annexe « g ».

(43) Nous reprenons, en les précisant, les résultats que nous avons publiés dans « Les cadres socio-historiques... » (cf. CHAUBEAU : 1972-b, pp. 38 et s.). Certaines données diffèrent de cette première exploitation dans la mesure où présentement nous traitons de façon séparée les informations relatives aux hommes originaires de Kokumbo et celles relatives aux femmes originaires de Kokumbo. Ce traitement séparé s'impose à cause de l'hétérogénéité des deux séries de données, celles relatives aux femmes étant encore plus partielles que les autres (cf. chapitre premier, sur le recueil des données). D'autre part, nous n'avons pas envisagé pour la période précoloniale les cas de mariage relatifs aux planteurs actuellement vivants et âgés de plus de 60 ans, qui, pour beaucoup, concernent déjà la période coloniale. Enfin, nous avons davantage tenu compte d'informations portant sur les ascendants lointains des planteurs actuels.

Notons que nous n'avons inclus ni dans la période précoloniale, ni dans la période contemporaine le cas des mariages concernant les parents (père et mère) des planteurs actuellement vivants et nés après 1930 : l'incertitude afférente à l'époque de leur union ne permettait de les classer à coup sûr ni dans l'une ni dans l'autre.

(44) La partie hachurée du tableau, afférente aux époux dépendant de quartiers issus du fondateur, ne ferait que regrouper, si nous la remplissons, les informations déjà données dans la partie du tableau située à sa gauche.

(45) Des captifs achetés dans le nord du pays baoulé étaient acheminés jusqu'à Kokumbo pour y être vendus. Le même processus opérait encore au tout début de l'époque coloniale dans le village voisin de Zaakro (les mines de Kokumbo n'étant plus exploitées à la suite de l'occupation coloniale) où l'exploitation aurifère indigène se poursuivait.

(46) L'actuel chef de Kokumbo, dont le prestige est certain, est un descendant utérin direct d'une sœur du fondateur. Les individus résidant au village et placés dans une telle position généalogique semblent être très rares, la plupart étant des cognats ou des descendants de captifs. Au moment de la pénétration coloniale, l'autorité politique villageoise était représentée par la fille d'une sœur du fondateur du village, arrière-grand-mère en ligne utérine de l'actuel chef. L'autorité militaire puis l'Administration imposèrent ensuite un « chef de village », obligatoirement de sexe masculin.

(47) En général, ce sont essentiellement des captifs et des captives eux-mêmes achetés qui sont apparus dans la partie des généalogies correspondant à peu près à l'époque précoloniale. Cela s'explique par le caractère relativement récent de Kokumbo et par l'afflux de captifs consécutif aux troubles politiques de la savane au nord du pays baoulé, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, région dont était originaire la plus grande partie des captifs « baoulé ».

(48) Contrairement à ce qui fut la pratique générale, il ne semble pas qu'à Kokumbo on eût affaire à des chefs de village « hommes de paille », désignés par les notables pour leur peu de pouvoir effectif. Cela doit être lié à l'inquisitrice et permanente présence de la Société Minière européenne qui eut tôt fait de connaître les véritables chefs.

(49) Il est probable qu'un certain nombre d'individus « libres » de la population enquêtée doivent être d'ascendance captive non avouée.

(50) Ce qui était tout à fait compatible avec l'idéologie baoulé en matière de sexualité, comme l'a montré P. ETIENNE, 1972.

(51) On retrouve dans les traditions de villages situés dans la partie septentrionale du pays baoulé des références à ces femmes ayant fait fortune à Kokumbo. Une de ces femmes, originaire du nord, est considérée comme fondatrice du village de Bonikro, proche de Kokumbo.

(52) Le mariage *atô nvlè* entraînait généralement une certaine rupture de la mariée avec son village d'origine (cf. P. et M. ETIENNE, 1971-b).

(53) C'est ainsi qu'un fils de gagé fut *klo kpègbè* (« chef » de village).

(54) Le cas du quartier actuel dont le « fondateur » est d'origine soundo n'est qu'une fausse exception, puisque ce fondateur avait épousé des femmes faafoué (dont une au moins lors d'un séjour dans la fraction nord des Faafoué, dans la région de Kokumbo), la quasi-totalité de ses descendants ou collatéraux épousant des femmes de ce groupe ou de Kokumbo même.

(55) De la même façon, on pourrait nous opposer que c'est le fait de prendre comme groupe de référence le quartier (tel que nous l'avons défini plus haut, et qui, par définition, est fondé sur la communauté de résidence et non sur la filiation), que c'est ce fait donc qui nous fait apparaître ces unions comme *endogamiques*. En réalité, c'est moins notre façon de découper la réalité que la logique du système baoulé qui est tautologique : ou nous partons, pour comprendre la réalisation de ce système, des groupes constitués tels qu'ils fonctionnent (et ils sont eux-mêmes, comme le montre P. ETIENNE, le résultat de contradictions internes du système, résolues d'une part, au niveau pratique, par l'utilisation de « passe-droits » et d'autre part, au niveau idéologique, par une manipulation « nominaliste » — donc tautologique — des catégories de la parenté) ; ou bien nous partons de catégories abstraites (comme celle de la filiation) et nous nous empêchons par là même de comprendre la constitution de ces groupes (sauf peut-être si nous les considérons dans une perspective historique, la tâche étant alors de « reconstruire » le rapport dialectique entre d'une part ces principes abstraits et d'autre part les impératifs fonctionnels, historiquement situés, de la constitution de ces groupes) (cf. conclusion du chapitre III, *infra*).

(56) Au sens archaïque du terme : « admission à une famille noble, à une compagnie » : *Le petit Robert*, 1970, p. 34.

(57) Le quartier issu du fondateur étant vraisemblablement plus riche en femmes que les autres : implantation plus ancienne et pouvoir d'attraction plus fort sur les dépendants potentiels de par son prestige et sa richesse plus grands.

(58) Mais la connaissance de ce groupe des Agwa demanderait à être approfondie (cf. note 10).

(59) Ou encore, soumis au droit de l'oncle maternel de donner en gage le neveu, ils ont pu subir ce sort et quitter Kokumbo. Il est impossible d'avoir une idée de l'importance de cette éventualité.

(60) Mais il convient de garder à l'esprit ce que nous avons dit des biais possibles de notre échantillon (cf. *supra*).

(61) Nous n'envisageons pas le cas des descendants des fondateurs de quartiers d'origine non faafoué ou ndranoua qui ont ensuite réintégré le groupe d'origine : leurs cas ne nous sont pas connus.

(62) Même en tant que « lignée » dépendante.

(63) Cette alliance militaire a d'ailleurs eu, semble-t-il, de nombreuses occasions de s'exercer lors de l'opposition à la pénétration coloniale.

(64) Ce quartier continue encore aujourd'hui à être appelé le quartier *akpwé*.

(65) Les Akoué seraient eux-mêmes le résultat du métissage de Faafoué et de Gouro à une époque bien antérieure à la création de Kokumbo.

(66) Aïtou et Nzipri semblaient d'autre part spécialisés, chacun de leur côté, dans un travail d'orfèvrerie particulier : les premiers dans la fabrication des couronnes, chasse-mouches, cannes, etc., les seconds dans celle des bijoux proprement dits (bagues, chaînes, boucles d'oreille, etc.). Des « colonies » nzipri et aïtou auraient, de la même façon qu'à Kokumbo, participé à l'exploitation et surtout au travail de l'or du Yaouré (*Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, XI-43.434). Par ailleurs, les Nzipri de la région de Toumodi, comme d'ailleurs quelques autres groupes, possédaient leurs propres placers aurifères, dont le plus connu était celui qui dépendait de Zaakro.

(67) Outre les indications concernant les relations entre Faafoué et Saa contenues dans CHAUVÉAU 1972-b, on trouve des informations sur les relations entre Faafoué et Saa d'une part et entre Faafoué et Nanafoüé d'autre part dans de nombreux documents d'archives (en particulier *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, IV.4.C, *Archives de l'A.O.F.* (Dakar), 2 G. 1. 30.

(68) Il ne semble pas, comme nous le verrons plus loin, que les unions d'une femme de Kokumbo avec un homme saa aient été fréquentes.

(69) Cette relation semble exister entre Faafoué et Ngban en général, indépendamment des fractions internes à ces groupes.

(70) Au niveau interindividuel, une relation entre *tukpè* existe entre deux individus d'une même classe d'âge (au sens de *age mates*, qui n'implique pas une institutionnalisation de ces classes) ; elle existe également au niveau des relations électives de camaraderie.

(71) Cf. RADCLIFFE-BROWN, 1968, pp. 175-187. Pour prendre un exemple particulier qui nous est connu, il existe chez les Gban (Gagou) de telles relations à plaisanterie (*gwè*) entre clans matrilineaires. Les Gban expliquent que de telles relations amicales risqueraient d'être « gâtées » par des relations matrimoniales, qui impliquent des tensions entre les partenaires. C'est pour cela que des individus en relations d'alliance à plaisanterie évitent de se marier entre eux.

(72) Les rapports amicaux entre les deux groupes et les alliances militaires intervenues entre eux lors de la résistance à la pénétration française apparaissent dans les rapports administratifs de l'époque (en particulier *Archives Nationale de Côte d'Ivoire*, XIV-29-4, XIV-29-5). Cf. aussi *Almanach du Marsouin*, 1902, p. 24. Il semble qu'il ait existé des relations unissant plus particulièrement Akoué, Faafoué et Ngban. KANGHA (1965, p. 136) parle également d'une alliance Nzipri-Aïtou-Faafoué-Ngban.

(73) Le conditionnel s'impose, concernant l'histoire des différents groupes baoulé.

(74) En particulier des traditions recueillies par DELAFOSSE (entre autres, DELAFOSSE, 1900, pp. 201 ss.).

(75) Historiquement, les relations entre Faafoué de Kokumbo et Akoué d'une part et Gouro de la région d'Oumé d'autre part étaient privilégiées aussi bien du point de vue des échanges

matrimoniaux que commerciaux (en particulier pour l'approvisionnement en captifs gouro contre le sel, les armes à feu et la poudre qui transitaient par le pays baoulé).

(76) Encore qu'il se soit agi de femmes « engagées », donc dans une situation particulière.

(76 bis) Nous n'avons pas parlé du taux de polygamie afférent aux mariages précoloniaux : une estimation aurait nécessité des informations bien meilleures que celles dont nous disposons. On peut cependant dire, sans grand risque de se tromper, que la polygamie semblait aller de pair avec le statut des individus, comme cela apparaît dans les généalogies.

(77) Dans la mesure où « tout système matrilineaire est tendanciellement endogamique » : « Les femmes du groupe, qui sont donneuses de descendance, seraient bien les meilleures épouses possibles, si, précisément, elles n'étaient pas interdites du fait de la prohibition de l'inceste » (cf. MARIE, 1972, 2^e partie, pp. 14-15).

(78) D'autre part, il n'existait pas d'activités économiques réservées, ou au contraire interdites exclusivement aux captifs. La situation de captif renvoie autant à une distinction symbolique qu'à une distinction d'ordre économique-social.

(79) Il semblerait qu'actuellement la progression de la population dyoula se fasse davantage au profit des villages proches (en particulier d'Akroukro, dont le quartier dyoula jouxte celui de Kokumbo).

(80) Cet argument avait encore un certain poids en 1969-1970 dans les discussions entre villages faafoué à propos de la création éventuelle d'une sous-préfecture dans le groupe.

(81) L'Administration appuie la création de marchés équivalents dans d'autres villages de cette région, sans beaucoup de succès semble-t-il.

(82) Nous avons déjà évoqué la distinction entre Baoulé « étrangers » et Baoulé « étrangers assimilés » dans le deuxième chapitre historique.

(83) Cf. J.-P. CHAUVÉAU : « Revenu, statut social et main-d'œuvre à Kokumbo » en cours de rédaction.

(84) Cette « préférence » demanderait à être précisée.

(85) Le facteur « écologique » jouait également dans les premières décennies coloniales : bien qu'à l'époque le café et le cacao n'aient pas eu le succès qu'ils ont à l'heure actuelle, la plus grande richesse du Baoulé forestier offrait davantage de possibilités d'emploi pour « gagner » le montant de l'impôt (Société Minière à Kokumbo, entreprises européennes, etc.).

(86) Lors de la cession de terre à un étranger, l'essentiel des prestations de ce dernier reste consacré à l'adoration de la terre. Mais passé ce stade, les activités économiques de l'étranger sont peu contrôlables par les autochtones. L'exploitation de l'or, beaucoup plus dangereuse physiquement et liée directement à la dégradation de la colline Kokum, siège d'un génie puissant, restait davantage soumise à une manipulation et à un contrôle d'ordre idéologique par les notables autochtones. D'un autre côté, les étrangers ne sont pas contraints actuellement de verser des redevances à leurs « tuteurs » autochtones ; ils se contentent de quelques dons périodiques de faible montant qu'aucune pression ne peut rendre obligatoires. Enfin l'intervention administrative (cadastrage, titres fonciers, règlement éventuel de litiges) contribue à « désenchanter » les activités économiques.

(87) Il s'agit là, bien sûr, d'une justification *a posteriori* rendue nécessaire par le manque de précision des informations afférentes à l'époque précoloniale : nous n'avons pu, pour cette époque, distinguer clairement les « étrangers-clients » assimilés ou en voie d'assimilation et les véritables « autochtones ».

(88) Il semble en particulier que des relations privilégiées (incluant évidemment des rapports de subordination) existent entre les différents quartiers issus du fondateur. L'un d'eux, composé exclusivement, semble-t-il, de descendants de captifs de la famille du fondateur, ne semble jouir que d'une autonomie très relative.

(89) Cette impossibilité n'a été que faiblement compensée par l'intégration d'étrangers après l'époque précoloniale : les actuels « étrangers assimilés », dont les mariages avec un conjoint de même quartier ont pu passer pour des unions endogamiques, descendent pour leur plus grande partie d'étrangers installés à Kokumbo avant ou pendant les premières années de l'occupation coloniale.

(90) De plus, à l'époque précoloniale, les fonctions religieuses les plus importantes liées à l'exploitation de l'or (culte du génie Kokum) étaient assurées par des ressortissants du village de Duokro (cf. CHAUVÉAU, 1972-b).

(91) L'implantation de ces étrangers assimilés remontant à une époque où la recherche de la terre n'était pas l'objet essentiel de leur venue (où donc la rareté de la terre, due à son éventuelle cession à des étrangers, ne faisait pas problème), il est peu probable que le rattachement de ces étrangers aux quartiers issus du fondateur ait été fonction de la simple importance démographique (plus grande) de ces quartiers (un seul autochtone ne pouvant, selon l'hypothèse d'une pression foncière, céder de la terre à un trop grand nombre d'étrangers, le patrimoine foncier de la famille étant donné). Même s'il en était ainsi, le fait que près des trois quarts des étrangers assimilés aient « choisi » de s'implanter dans les quartiers issus du fondateur n'est pas proportionnel avec le poids démographique de ceux-ci, qui ne représentent que deux tiers de la population autochtone.

(92) On pourrait penser que les quartiers issus du fondateur se seraient « déchargés », en quelque sorte, du poids des nouveaux arrivants et des obligations de cession de terre sur les autres quartiers au nom d'une certaine primauté « politique » (cela peut arriver : un villageois qui se voit demander de la terre peut orienter le quémendeur vers une autre personne s'il ne peut ou ne désire pas en céder). Il semble en effet que la pression foncière soit plus grande pour la terre contrôlée par les familles du fondateur que pour les autres ; si l'on admet que le revenu agricole monétaire est étroitement lié à l'étendue des terres cultivées (pour un type extensif de culture), on s'aperçoit en effet que pour chaque statut individuel donné (libre, descendant de captif, étranger, étranger assimilé) le revenu tiré des plantations est significativement inférieur pour les quartiers issus du fondateur : cela semble confirmé par la considération d'autres variables (cf. notre « Revenu, statut social et main-d'œuvre à Kokumbo », en cours de rédaction).

(93) Cf. « Revenu, statut social... ». Le revenu monétaire agricole annuel moyen par statut individuel est, à Kokumbo, le suivant (en F. CFA) :

autochtones avec ascendance libre	134 000 (46 exploitants)
autochtones avec ascendance captive.....	59 000 (59 exploitants)
étrangers assimilés	112 000 (57 exploitants)
étrangers.....	100 000 (54 exploitants)
étrangers non baoulé	50 000 (50 exploitants)

L'analyse de variance des revenus selon le statut tend à renforcer les disparités des moyennes arithmétiques. C'est ainsi que les revenus des descendants de captifs sont régulièrement plus concentrés dans les tranches faibles, alors que ceux des « hommes libres » sont plus dispersés.

(94) Le fait que la communauté d'appartenance à un quartier de résidence n'est pas déterminante dans les relations matrimoniales autochtones-Baoulé est corroboré par le fait qu'aucun étranger résidant dans un quartier *non lié* au fondateur n'a contracté d'union avec une épouse de son quartier de référence, alors que les étrangers résidant dans un quartier *lié* au fondateur l'ont fait (15 % de leurs épouses). Cela confirmerait l'aspect « politique » des mariages des étrangers avec une femme liée au fondateur.

(95) Ce genre de segmentation différentielle selon le statut et le pouvoir socio-politique du quartier ou du groupe expliquerait bien les particularités du processus de peuplement et de segmentation du Baoulé précolonial (cf. la référence au processus de *disjunction migration*, *supra*, pp. 10-11).

(96) D'où la recherche, de nos jours encore, bien que de manière moins systématique qu'avant, d'alliances avec les quartiers issus du fondateur, aussi bien pour les autochtones des autres quartiers que pour les étrangers en général.

(97) Encore que le fait de se trouver dans un territoire non baoulé puisse avoir des conséquences inverses sur la « diversification des alliances » par rapport à la situation des migrants possédant une plantation extéricure en territoire baoulé.

(98) En général, la plus grande partie, sinon la totalité des prestations en numéraire (l'or surtout), était intégrée au « trésor familial » (*adya*) thésaurisé par le chef de la famille paternelle de la femme.

(99) Comme en particulier dans les ethnies forestières patrilineaires (bété, gban).

(100) Cf. LOUKOU KOFFI, 1942 et *Archives A.O.F.*, dossiers 2.G.39.3 et 2.G.39-38.

(101) Cf. l'illustration de ce principe dans DOUGLAS, 1967. MARIE (1972) ajoute, avec raison semble-t-il, que la cohérence du groupe ou l'équilibre global ne peuvent être assurés par le simple versement d'une compensation ; encore faut-il éviter les relations de domination-subordination qui pourraient en résulter et qui iraient à l'encontre de la réciprocité vers laquelle tend l'organisation de l'alliance matrimoniale. MARIE montre que, précisément, « l'articulation structurelle des relations

gendre - beaux-parents et oncle-neveu a bien pour effet d'organiser et de préserver la réciprocité des rapports entre groupes échangeurs de femmes » (MARIE, 1972, I, p. 12). En effet, deux groupes étrangers qui échangent une femme sont unis pour le présent (par la relation gendre - beaux-parents) et pour l'avenir (par la relation oncle-neveu) par des relations unilatérales et de sens contraire qui, en s'estompant avec le temps, laissent la place à la relation réciproque d'alliance privilégiée qui désormais unira les deux groupes. Ainsi l'équilibre global ne recouvre pas seulement une série de déséquilibres partiels (qui finiraient par remettre en cause le principe même de l'échange pour lui substituer un nouvel équilibre au profit des groupes les plus puissants) mais une série de relations qui tendent elles-mêmes à devenir réciproques dans le temps (nous utilisons surtout les propres expressions de l'auteur).

(102) Il faudrait faire intervenir ici la distinction qu'opère LÉVI-STRAUSS entre « endogamie vraie » et « endogamie fonctionnelle », cette dernière n'étant que l'envers d'une règle d'exogamie (par exemple, le mariage entre cousins croisés, « qui sont moins des parents qui doivent se marier entre eux que les premiers, parmi les parents, entre lesquels le mariage soit possible ») (*ibid.*, pp. 53 ss.). Dans la mesure où chez les Baoulé il n'existe pas de prescriptions positives de mariage et où, en principe, des interdits de mariage touchent aussi bien les cousins croisés que les cousins parallèles, la distinction est moins pertinente.

(103) On pourrait se demander alors, puisque, d'après LÉVI-STRAUSS, « l'intervention » des règles dans l'organisation du procès matrimonial et la réciprocité permettent seules la « cohérence du groupe », comment cette dernière est assurée dans la « société » baoulé. Ou bien la société baoulé a dépassé le « stade » (cette terminologie évolutionniste est discutable, mais elle est commode) d'organisation sociale où la cohérence du groupe est garantie par la seule réciprocité — c'est semblait-il l'hypothèse de MARIE, 1972, II, p. 31 et p. 33 entre autres ; ou bien c'est la notion de réciprocité qui n'est pas à sa juste place lorsque LÉVI-STRAUSS en fait le fondement de la circulation des femmes (c'est la position de P. ETIENNE qui pense que, d'une part, les règles de l'alliance ne garantissent pas la réciprocité et que, d'autre part, le « problème fondamental en ce qui concerne les systèmes de parenté et d'alliance matrimoniale n'est pas... celui de la circulation des femmes mais ce qui est impliqué au regard de la descendance dans cette circulation » ; cf. ETIENNE, 1971-a, p. 138 et p. 130).

(104) Ces informations doivent être complétées lors d'un prochain séjour « sur le terrain ».

(105) A titre de comparaison, le taux de polygynie est évalué dans l'*Enquête Régionale de Bouaké* à 1,24, mais il semble que les auteurs de l'enquête aient calculé ce taux sur la base de toutes les épouses qu'un homme marié a eues durant sa vie (sur cette base nous obtenons à Kokumbo un taux très proche de 1,22) et non sur la base des épouses présentes.

(106) Seuls, cinq planteurs interrogés ont trois épouses présentes : un est d'ascendance libre, un d'ascendance captive, un est étranger assimilé, et deux sont étrangers.

(107) La proportion plus forte d'hommes ayant été mariés mais sans épouse actuellement présente pourrait être expliquée par le décès des épouses lorsque l'âge croît (en principe, il n'y a pas de très fortes différences d'âge entre époux). Mais cela supposerait une plus forte mortalité féminine dans les tranches d'âge élevées, alors que c'est l'inverse qui est plutôt vrai.

(108) Cette différence de structure d'âge s'explique assez facilement par ce que nous avons dit plus haut. Les étrangers assimilés sont composés de descendants d'étrangers fixés à Kokumbo à l'époque précoloniale (qui ne doivent pas avoir une structure par âge très différente de celle des autochtones) et d'étrangers fixés à Kokumbo au début de l'ère coloniale et qui pour beaucoup sont encore en activité : ceux-là sont âgés et « vieillissent » la structure par âge de l'ensemble des étrangers assimilés. Au contraire, les étrangers sont des immigrants récents, venus en général assez jeunes pour exploiter le café et le cacao ; il n'est pas étonnant que leur âge soit en général assez bas. Pour ce qui est des autochtones, la différence de structure par âge entre descendants d'hommes libres et descendants de captifs est assez faible et laisse davantage place au hasard ou à d'autres facteurs que nous ne prenons pas en compte ici (ainsi la faible proportion d'hommes de plus de 60 ans chez les descendants de captifs).

(109) En effet, nous obtenons d'après le tableau 11 le tableau simplifié suivant, en ne tenant compte que de l'âge et du statut du quartier (autochtones seuls) :

Statut du quartier	Moins de 40 ans	De 41 à 49 ans	De 50 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Issu du fondateur du village	15 20,8	23 31,9	22 30,6	12 16,7	72 100 %
Non issu du fondateur du village	9 20,5	8 18,2	19 43,2	8 18,2	44 100 %
Ensemble	24 20,7	31 26,7	41 35,3	20 17,2	116 100 %

(110) P. ETIENNE a tenté d'analyser cet aspect dans un article antérieur (ETIENNE, 1968-b).

(111) C'est ainsi que quelques planteurs ont puisé dans l'*adya* pour se procurer de l'argent nécessaire à la mise en place de plantations importantes (essentiellement pour payer la main-d'œuvre). Récemment, au décès d'un important chef de la région, on s'aperçut, lors de l'exposition du trésor familial, qu'une partie importante de celui-ci avait été utilisée pour l'entretien de plantations que ce chef possédait en Basse-Côte.

(112) Le processus inverse semble cependant plus fréquent : vente de l'or pour faire face aux dépenses diverses.

(113) Le système du métayage (*abu nsâ* ou *abu nâ*, selon qu'il est au tiers ou à la moitié) simplifie encore le problème du remplacement de la main-d'œuvre familiale, encore qu'il soit jugé moins intéressant du point de vue financier par les propriétaires de plantations. Mais d'un autre côté, il faut souligner que les cultures vivrières qui, commercialisées, constituent une part non négligeable du revenu agricole, sont produites essentiellement par le travail de la main-d'œuvre familiale.

(114) Ce discours correspond-il à la croyance des villageois ou à la réponse « officielle » aux efforts du gouvernement ivoirien pour faire disparaître les discriminations traditionnelles dont les captifs et descendants de captifs étaient l'objet dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire ?

(115) Nous reviendrons plus loin sur les particularités de Kokumbo par rapport à d'autres villages où nous avons également enquêté.

(116) Cela signifie que les variables âge et revenu, à côté de leur influence directe sur la *variable* situation matrimoniale, ont une influence indirecte sur la *relation* situation matrimoniale - statut individuel (cas d'*interaction*).

(117) L'Administration coloniale avait institué, dès les années 1930, des « forêts classées » où il était interdit de se livrer aux cultures afin de lutter contre le « recul de la forêt » qui pouvait avoir des conséquences graves sur l'état des sols et l'assèchement du climat.

(118) Pour être exact, il faut dire que notre démarche fut inverse : ayant *a priori* déterminé les principales catégories de subordination (sauf la distinction « étrangers assimilés » - « étrangers » qui s'imposa à nous) nous pûmes vérifier la régularité de certaines relations entre les formes de pratique matrimoniale et les situations de subordination. Excluant *a priori* un certain nombre d'autres facteurs (impliquant des relations de dépendance, par exemple idéologique ou religieuse), notre modèle reste partiel et provisoire.

(119) Nous utilisons par commodité le terme de « lignée » pour indiquer un groupe de parenté fondé sur la filiation ; mais le terme n'implique pas de filiation *unilinéaire* et doit être distingué du *lignage*.

(120) Rappelons que le quartier n'est pas ou n'est pas seulement un groupe de descendance (cf. *supra*).

(121) Une société « segmentaire simple » typique comme la société gban (gagou) n'exclut pas une telle intégration à la base de segments nouveaux.

(122) A cet égard, il conviendrait de tirer toutes les conséquences de certains textes de DURKHEIM, concernant la « constitution des types sociaux » (cf. DURKHEIM, 1967-a, pp. 76 ss. et 1967-b, pp. 98-102).

(123) Un système segmentaire simple peut être caractérisé par divers traits : il s'agence selon un schéma généalogique simple et global qui constitue le principe unique ou dominant d'organisation de la société ; l'extension des groupements politico-militaires varie selon le contexte (comme chez les Tiv, par exemple) ; les segments sont en principe équivalents (pas de subordination de certains par rapport à d'autres) ; l'âge est le principal déterminant du statut individuel (nous reprenons en partie HORTON, 1971, pp. 84 ss.). Or un ensemble social composé de groupes locaux « personnels » ou « constitués par rapport à ego » (Fox) ne peut que difficilement présenter ces caractères : en l'absence d'une référence à un schéma généalogique — donc forcément de type lignager — un tel ensemble est soumis à trop d'aléas extérieurs au système de parenté pour que les principes d'organisation quasi mécaniques et égalitaires au système segmentaire simple puissent être respectés.

(124) Cette assimilation ne se fit pas à sens unique. Les Baoulé ont fait de nombreux emprunts aux ethnies en place ou voisines, surtout dans le domaine religieux : sculptures et cultes gouro et sénoufo ; influence religieuse, linguistique et politique mandé dans l'Ano ; patrilinéarité chez les Kodé et Satikran du nord-ouest...

(125) A cet égard, une étude sérieuse d'anthropologie politique s'impose, qui n'existe pas encore, en particulier dans certains groupes peut-être plus structurés politiquement que d'autres, comme les Ouarebo. KANGHA, *op. cit.*, a heureusement esquissé cette étude chez les Nzikpli. T. WEISKEL s'y emploie dans le Baoulé-sud. S. BAMBA entreprend une étude sur la région de Tiassalé et ses relations politiques et économiques avec la Côte.

L'interprétation que nous donnons de la société baoulé privilégiant un mouvement historique de structuration économique et politique progressive pourrait se voir opposer le fait que Kokumbo est un cas particulier. A notre sens, l'objection ne tient pas : la lecture des archives concernant le Baoulé apporte de nombreuses informations (fragmentaires certes) sur l'existence de structures hiérarchico-politiques « fortes », sur l'importance du contrôle des voies de trafic et sur l'existence d'exploitations aurifères importantes ; d'autre part, une telle objection est nulle et non avenue tant que l'on ne se sera pas seulement préoccupé d'étudier des ensembles politiques structurés (le Ouarebo, pour y revenir), en abandonnant le cadre villageois contemporain qui, par hypothèse, ne peut que mener à une vision « anarchique » de la société baoulé.

(126) Contradiction (s) sur laquelle (lesquelles) nous ne revenons pas ici mais que nous avons tenté de faire apparaître dans le cours du texte.

Bibliographie

I - TRAVAUX DIVERS :

Almanach-Annuaire du Marsouin, 1902, Paris, Charles Lavauzelle.

AUGÉ (M.), 1967 - *Développement et rationalité économique : le cas de la société alladian*, Communication faite au Congrès International des Africanistes, Dakar, décembre 1967, O.R.S.T.O.M. Sciences Humaines, Abidjan, 27 p., ronéo.

AUGÉ (M.), 1979-1971 - *Idéologie et reproduction du système d'inégalité dans les sociétés lagunaires de basse Côte d'Ivoire*, E.P.H.E., Centre d'Etudes Africaines, séminaire du G.R.A.S.P., 12 p., ronéo.

AUGÉ (M.), 1971 - L'organisation du commerce précolonial en basse Côte d'Ivoire et ses effets sur l'organisation sociale des populations côtières, in : *The development of indigenous trade and markets in West Africa*, Londres, Oxford University Press.

BALANDIER (G.), 1967 - *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. S.U.P., 240 p.

BIDOU (Rév. Père), s.d. - *Du peuple gouro*, s.l., 11 p., dactylographié.

BOHANNAN (P.), 1954 - The migration and expansion of the Tiv, *Africa*, Londres, XXIV, n.1.

BOUCHE (D.), 1949 - Les villages de liberté en A.O.F., *Bulletin de l'I.F.A.N.*, tome XI, n. 3-4, juillet-octobre, pp. 491-540.

BOUDON (R.) et LAZARSFELD (P.), 1966 - *L'analyse empirique de la causalité*, Paris - La Haye, Mouton, 301 p.

BOURDIEU (P.), 1972 - *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève-Paris, Droz, 267 p.

CARTERON (Rév. Père), 1972 - *Etude de la langue baoulé*, Bocanda, Mission Catholique, 7 livrets.

CHAUVEAU (J.-P.), 1971 - Note sur l'histoire du peuplement de la région de Kokumbo, Abidjan, O.R.S.T.O.M. Petit-Bassam, *Sciences Humaines*, vol IV, n° 11, 48 p. [inclus dans le présent volume].

CHAUVEAU (J.-P.), 1972-a - *Note sur la place du Baoulé dans l'ensemble économique ouest-africain précolonial*, Abidjan, O.R.S.T.O.M., 30 p., ronéo [repris dans le présent volume].

CHAUVEAU (J.-P.), 1972-b - *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo (pays baoulé ; Côte d'Ivoire). I - La période précoloniale*, Abidjan, O.R.S.T.O.M., Série Sciences Humaines, vol. V, n. 7, 125 p., ronéo [repris dans le présent volume].

CHAUVEAU (J.-P.), (à paraître) - *Revenu, statut social et main-d'œuvre à Kokumbo*.

DARRAS (D.), 1950 - *Etude sur le mariage en pays baoulé et agni du Cercle de Dimbokro*, ronéo (A.N.C.I., dossier IV-18-69).

DELAFOSSÉ (M.), 1900 - *Essai de manuel de la langue agni*, Paris, Librairie africaine et coloniale, J. André édit., 226 p.

DOUGLAS (M.), 1967 - Primitive rationing. A study in controlled exchange, in : *Themes in economic anthropology*, R. FIRTH éd., Londres, Tavistock Publications, pp. 119-147.

DURKHEIM (E.), 1967-a - *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 16^e édition, 149 p.

DURKHEIM (E.), 1967-b - *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, 8^e édition, 416 p.

ETIENNE (P.), 1965 - Structures de la parenté en pays baoulé, *Bulletin de liaison des Sciences Humaines*, Paris, O.R.S.T.O.M., n° 2, juillet 1965, pp. 67-76.

ETIENNE (P. et M.), 1967 - Terminologie de la parenté et de l'alliance chez les Baoulé (Côte d'Ivoire), *L'Homme*, Paris, Mouton, VII, pp. 50-76.

ETIENNE (P. et M.), 1968 - L'émigration baoulé actuelle, *Cahiers d'Outre-Mer*, Bordeaux, tome XXI, pp. 155-195.

ETIENNE (P.), 1970 - Essai de représentation graphique de l'alliance matrimoniale, *L'Homme*, Paris, Mouton, X, cahier 4, pp. 35-52.

ETIENNE (P.), 1971- a - Avant-propos, in : Du mariage en Afrique occidentale, *Cahiers O.R.S.T.O.M. Sciences Humaines*, VIII, n. 2, pp. 131-142.

ETIENNE (P. et M.), 1971 - b - « A qui mieux-mieux » ou le mariage chez les Baoulé, *Cahiers O.R.S.T.O.M. Sciences Humaines*, VIII, n. 2, pp. 131-142.

ETIENNE (P.), 1971- c - *Le fait villageois baoulé*, Abidjan, O.R.S.T.O.M., 78 + XXIV p.

ETIENNE (P.), 1972 - *Les interdictions de mariage chez les Baoulé (document de travail)*, Abidjan, O.R.S.T.O.M., 135 + VI p.

Etude régionale de Bouaké, 1962-1964 - République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan, Division des études de développement, document n. 4 : « Essai de monographie d'un village de savane : Diamélassou » et document n. 5 : « Essai de monographie d'un village de forêt : Kouakoubroukro ».

FOX (R.), 1972 - *Anthropologie de la parenté*, Paris, Gallimard, « Les Essais », 268 p.

HORTON, 1971 - Stateless societies in the history of West Africa, in : ADE AJAYI (A.O.) et CROWDER (M.), éd., *History of West Africa*, London, Longman.

KANGHA (A.M.), 1965 - *Le pays n'zikpli en Côte d'Ivoire. Contribution à l'étude des changements sociaux*. Diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (n. 87), Paris, 202 p., ronéo.

KOUAME GUIE, s.d. - *Monographie de Sakassou*, Ecole Normale William Ponty, Sebikhotane, Sénégal (devoir de fin d'année, 108 p., manuscrit).

Le petit Robert, 1970 - Paris, Société du nouveau Littre, 1969 p.

LÉVI-STRAUSS (Cl.), 1967 - *Les structures élémentaires de la parenté*, 2^e édition, Mouton, Paris - La Haye, 591 p.

LOUKOU KOFFI, 1942 - *Mariage chez les Baoulé*, Ecole Normale William Ponty, Sebikhotane, Sénégal (devoir de fin d'année), manuscrit.

MARIE (A.), 1972 - Parenté, échange matrimonial et réciprocité. Essai d'interprétation à partir de la société dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire, *L'homme*, Paris, Mouton, XII, n. 3, pp. 5-46 et XII, n. 4, pp. 5-36.

MAUSS (M.), 1969 - Division concrète de la sociologie, in : *Essais de sociologie*, Paris, Editions de Minuit, coll. Points, pp. 42-80 (extrait de : « Division et proportions des divisions de la sociologie », 1927, *Année Sociologique*, nouvelle série, 2).

MEILLASSOUX (Cl.), 1964 - *Anthropologie économique des Gouro (Côte d'Ivoire)*, Paris - La Haye, Mouton, 382 p.

MEILLASSOUX (Cl.), 1968 Ostentation, destruction, reproduction, *Economies et Sociétés*, Cahiers de l'I.S.E.A., tome II, n. 4, avril 1968, pp. 759-772.

MEILLASSOUX (Cl.), 1971 - Introduction, in : *The development of indigenous trade and markets in West Africa*, Londres, Oxford University Press.

MEMEL-FOTE (H.), 1969 - Stratégie de la politique des marchés dans une société sans Etat de basse Côte d'Ivoire : les Adioukrou, I.A.I., *X^e Séminaire International Africain*, Freetown, 5 p., ronéo.

MÉNALQUE (M.), 1933 - *Coutumes civiles des Baoulé de la région de Dimbokro*, Paris, Larose, 74 p.

RADCLIFFE-BROWN (A.R.), 1968 - Note conjointe sur les parentés à plaisanteries, in : *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Editions de Minuit, coll. Points, pp. 175-187 (réédition de l'article paru dans *Africa*, Londres, vol. XIX, 1949, pp. 133-140).

SALVERTE-MARMIER (Ph. et M.-A. de), 1965 - Les étapes du peuplement, in : *Etude Régionale de Bouaké*, Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, tome I : Le peuplement, pp. 11-58.

TERRAY (E.), 1971 - Commerce précolonial et organisation sociale chez les Dida de Côte d'Ivoire, in : *The development of indigenous trade and markets in West Africa*, Londres, Oxford University Press.

WONDJI (Ch.), 1972 - Commerce du cola et marchés précoloniaux dans la région de Daloa, *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), tome I, pp. 33-62.

II - DOCUMENTS D'ARCHIVES :

Archives Nationales de la République de Côte d'Ivoire - Dossiers :

V-41-90
XIV-29-5
IV-17-23
IV-18-69
VI-18-1
XI-43-434
IV-4-c
XIV-29-4

Archives de l'Afrique Occidentale Française, Dakar - Dossiers :

2 G.1.28
2 G.1.30
2 G.39.3
2 G.39.38
4 G.29.

ANNEXE « A »

SIGNES PHONÉTIQUES UTILISÉS POUR LA TRANSCRIPTION

La transcription phonétique utilisée est la plus simple possible et donc peu scientifique. Pour faciliter la lecture du texte, nous n'avons pas utilisé les signes phonétiques habituels. Nous n'avons pas non plus mentionné les tons. Nous renvoyons aux travaux du Père CARTERON pour une meilleure transcription des termes utilisés.

a	: entre le <i>a</i> français de <i>mal</i> et le <i>â</i> français de <i>mâle</i> .
â	: nasalisé, comme en français dans <i>sang</i> .
b	: identique au français.
e ou é	: fermé comme en français dans <i>clé</i> .
è	: ouvert comme en français dans <i>père</i> .
ê	: nasalisé, comme en français dans <i>saint</i> .
f	: identique au français.
g	: toujours dur, comme en français dans <i>garde</i> .
gb	: consonne de double articulation.
i	: identique au français.
î	: nasalisé, pas d'équivalent en français.
k	: identique au français.
kp	: consonne de double articulation.
l	: identique au français.
m	: identique au français.
n	: identique au français.
ñ	: nasale et palatale, comme en français dans <i>agneau</i> .
o	: fermé, comme en français dans <i>beau</i> .
ɔ	: ouvert, comme en français dans <i>roc</i> .
ô	: nasalisé, comme en français dans <i>son</i> .
p	: identique au français.
r	: toujours roulé (souvent variante combinatoire de l).
s	: comme en français, dans <i>signal</i> .
t	: identique au français.
u	: comme le <i>ou</i> français dans <i>mou</i> .
û	: nasalisé (pas d'équivalent en français).
v	: identique au français.
w	: comme en français dans <i>watt</i> .
y	: comme en français dans <i>yoga</i> .
z	: comme en français dans <i>zébu</i> .

ANNEXE « B »

PRINCIPAUX TERMES BAOULÉ ET NOMS PROPRES UTILISÉS

● PRINCIPAUX TERMES VERNACULAIRES UTILISÉS.

<i>ablua</i>	: un des termes désignant une personne captive.
<i>adya</i>	: trésor familial constituant l'héritage.
<i>adya</i>	: alliance matrimoniale.
<i>afre</i>	: catégorie de perles.
<i>agwa</i>	: descendant de la famille royale baoulé (?).
<i>akpaswa</i>	: quartier ou famille étendue d'un village ; région d'un pays ; sous-groupe tribal.
<i>akwa</i>	: un des termes désignant un captif.
<i>alomwê</i>	: captif de guerre.
<i>amwê</i>	: « fétiche », puissance surnaturelle.
<i>aofwê</i>	: étranger (au village, à l'ethnie).
<i>aowa slâ</i>	: individu remis en gage.
<i>atf</i>	: chemin, piste.
<i>aulo (ou awlo)</i>	: cour, ensemble des personnes habitant une cour.
<i>aulo adya</i>	: « mariage familial », lorsque les deux conjoints ressortissent à un même <i>aulo</i> ou <i>aulobo</i> .
<i>aulobo</i>	: famille étendue (à l'intérieur d'un village).
<i>atô vlê</i>	: « forme de mariage sanctionné par des transferts importants de poudre d'or et des festivités onéreuses en contrepartie desquels la parenté de la femme renonçait à tous les droits sur celle-ci et sa descendance » (P. ETIENNE).
<i>ba</i>	: enfant (au sens propre ou au sens figuré, pour marquer l'origine).
<i>ble ngbi</i>	: « roi », homme riche.
<i>bolé</i>	: redevance, tribut.
<i>diâvwê (ou dyâvuê)</i>	: ami (terme de référence et terme d'adresse).
<i>dye slâ</i>	: individu détaché de son village ou groupe d'origine, vivant dans un village étranger qui l'a capturé ou auquel il s'est « confié » volontairement.
<i>dyatigi</i>	: nom malinké ; désigne l'« hôte professionnel » et personnel du <i>dyula</i> marchand, chez qui se faisaient les transactions.
<i>dyula</i>	: nom malinké. Peut désigner selon le contexte : 1) un groupe ethnique manding : les Dyula ; 2) par extension, les peuples du nord de la Côte d'Ivoire, manding et éventuellement sénoufo ;

3) une catégorie socio-professionnelle : les commerçants musulmans originaires du nord.

<i>kalé</i>	: dette, paiement, salaire.
<i>kâga</i>	: captif acheté.
<i>kîdo</i>	: troisième enfant d'un ménage, né après deux enfants du sexe opposé au sien.
<i>klo</i>	: village.
<i>kpégbê</i>	: vieux, chef.
<i>liewa</i>	: personne ne comptant pas de captifs dans son ascendance.
<i>me</i> (ou <i>mê</i>)	: pays, région, sous-groupe tribal.
<i>ndolè</i>	: façon de capturer des voyageurs (<i>be tla me ndolè</i>).
<i>sia</i>	: allié.
<i>sika</i>	: or, argent (monnaie d'échange).
<i>sikafwè</i>	: homme riche.
<i>sikefwè</i>	: hôte (logeur ou logé), « tuteur », personne qui organisait sous son toit les échanges de marchandises entre deux autres personnes.
<i>sofwè</i>	: sacrificateur, celui qui « fait fétiche ».
<i>tèyifwè</i>	: sacrificateur.
<i>tukpè</i>	: ami, allié à plaisanterie.
<i>ûgbè</i>	: chasse collective au filet.
<i>wata</i>	: commerce, échange de produits.
<i>watafwè</i>	: individu se livrant à des expéditions commerciales.
<i>worie</i>	: sorte de perles ou pierre d'aigri.

● PRINCIPAUX NOMS PROPRES CITÉS.

ABRO (abrô)	: groupe ethnique situé au nord-est de la Côte d'Ivoire (région de Bondoukou) et au Ghana. Il fait partie de l'ensemble akan.
AGNI (anyi)	: groupe ethnique occupant le sud-est de la Côte d'Ivoire, très proche du groupe baoulé (on parle du groupe baoulé-agni).
AITOU (aïtu)	: sous-groupe baoulé.
AKAN (akâ)	: ensemble des groupes parlant twi, dont font partie les Baoulé-Agni.
AKOUE (akpwe)	: sous-groupe baoulé.
ALLADIAN (aladyâ)	: groupe ethnique côtier classé parmi les « lagunaires ».
ANO (ano)	: sous-groupe ethnique composite voisin du groupe baoulé, à la limite nord-est du pays baoulé.
ASABOU (asabu)	: groupe comprenant les membres de la famille proche de Abla Pokou lors de l'exode des Baoulé (Asabou Agoua). Les Baoulé Asabou, plus exactement les Baoulé dirigés par les Asabou, constituaient la deuxième vague de la migration, après celle des Dankira ou Alankira, qui est à l'origine des Baoulé actuels.

ASANTE ou ASHANTI: groupe akan du Ghana, dont sont originaires les Baoulé Asabou.

- ASOKO (asoko) ou SOKO : désignait par extension, à l'époque précoloniale, les groupes côtiers qui se livraient à la traite commerciale, en particulier les Nzima (ou Asoko proprement dits).
- BAOULE (baule) : groupe ethnique issu de diverses vagues de migration originaires de l'actuel Ghana, et qui ont assimilé des groupes autochtones (krobou, gbomi, gouro, etc.) et des influences extérieures (mandé, sénoufo, gouro). A l'intérieur du territoire occupé par les Baoulé, le terme *baule lo* (*lo* = là-bas) désigne la région située autour de l'actuel Bouaké qui constitua le foyer à partir duquel différents groupes se dispersèrent pour occuper le territoire actuel.
- DIDA (dida) : groupe ethnique de l'ensemble krou (influences akán chez les Dida orientaux).
- DYOULA (dyula) : un des sous-groupes du groupe des Manding, avec les Malinké et les Bambara. Selon le contexte, ce nom désigne le groupe professionnel des commerçants ou la minorité commerçante, musulmane et parfois guerrière, que la langue et la culture manding isolent de la masse paysanne animiste (Y. PERSON).
- ELOMOUE (èlumwè) : sous-groupe baoulé (région de Tiassalé).
- FAAFOUE (faafwè) : sous-groupe baoulé.
- FALI (fali) : sous-groupe baoulé, historiquement lié à celui des Faafoué.
- GOSAN (gosâ) : sous-groupe baoulé, historiquement lié à celui des Faafoué.
- GOURO (guro) : nom baoulé des Kwéni, faisant partie du groupe mandé du sud, avec les Dan (ou Yacouba) et les Gban (ou Gagou).
- KODE (kode) : sous-groupe baoulé, situé à l'extrême nord-ouest du pays. Ils ont pour particularité de reconnaître un système de parenté à dominante patrilinéaire.
- MALINKE (malike) : un des sous-groupes du groupe des Manding (famille mandé).
- MANDE (mâde) : vaste ensemble d'ethnies de l'Afrique Occidentale, regroupées surtout selon le critère linguistique, comprenant les groupes manding et mandé-sud.
- NANAFUUE (nanafwè) : sous-groupe baoulé.
- NDRANOUA (ndranwa) : sous-groupe baoulé, historiquement lié à celui des Faafoué.
- NGBAN (ngbâ) : sous-groupe baoulé.
- NGONDA (ngôda) : « carrefour », désigne la région méridionale du pays baoulé, comprise entre l'actuel Didievi et Tiassalé, par opposition à *baule lo* (la région de Bouaké).
- NZIMA (nzima) ou APPOLO (apolo) : groupe ethnique originaire de l'actuel Ghana, principalement implanté en Côte d'Ivoire dans la région de Grand-Bassam. A pris une part active au commerce de traite (voir Asoko).
- NZIPRI (nzikpli) : sous-groupe baoulé.

OUAREBO (walebo) : sous-groupe baoulé, en principe le plus « noble ».

SAA (saa) : sous-groupe baoulé.

SEMAFOUE (semafwè) : un sous-groupe des Baoulé akoué, qui entretenait des relations particulières avec les Faafoué de Kokumbo.

SENOUFO (senufo) : nom d'origine manding donné à une ethnie de la famille voltaïque : les Syenambélé (sing. : Syenaon), auxquels on a associé les Tagouana, Djimini et Diamala.

SOKO : (voir ASOKO).

SOUAMELE (swamlê) : sous-groupe baoulé de la région de Tiassalé, fortement métissé de Gouro.

SOUNDO (sûdo) : sous-groupe baoulé.

YAOURS (yaule) : sous-groupe intégré au groupe baoulé, mais qui semble être en réalité une tribu gouro.

ZANGUE ou ZANGUIE (zâgyè) : tribu gouro de la région d'Oumé.

ANNEXE « C »

TRADITIONS HISTORIQUES DES VILLAGES DE LA RÉGION DE KOKUMBO

1) AVERTISSEMENT.

1) *Cadre du recueil des traditions orales.*

L'enquête que nous avons menée dans la sous-préfecture de Toumodi (janvier-novembre 1971 ; le séjour effectif sur le terrain a duré environ l'équivalent de la moitié de cette période) n'avait pas pour but principal de reconstituer l'ethno-histoire de la région. Nous nous proposons d'effectuer une étude d'anthropologie économique et de la prolonger par une étude des exploitations agricoles à l'époque contemporaine, où les cultures de café et de cacao ont pu perturber notablement l'organisation économique précoloniale, afin d'en tirer une typologie mettant en relation la réussite économique et certaines variables sociologiques (le dépouillement de cette enquête est actuellement en cours). Nous nous aperçûmes rapidement que la définition de certaines de ces variables supposait connues les conditions historiques dans lesquelles les villages s'étaient créés et développés. Il en était ainsi de variables collectives (par exemple l'importance du terroir villageois, les conditions de mise en valeur économique imposées par la colonisation, etc.) comme de variables individuelles (statut d'un individu au sein de sa famille et du village).

Ce travail n'est donc pas le fruit d'une recherche historique systématique, mais rassemble des informations centrées essentiellement sur les villages dans lesquels nous enquêtons. Nous avons trouvé néanmoins intéressant de les communiquer, ne serait-ce que pour les corriger ultérieurement.

Les conditions matérielles d'enquête furent les suivantes : nous enregistrons sur magnétophone les récits donnés presque intégralement en dialecte baoulé. Nous ne connaissions pas le baoulé ; M. N'GUESSAN KOUAMÉ Pascal, enquêteur à l'O.R.S.-T.O.M. de Petit-Bassam, collaborait avec nous sur le terrain en tant qu'interprète-enquêteur.

Dans chaque village où nous enquêtons, nous demandions d'abord au chef et aux notables de nous donner l'histoire de leur village. Cela constituait « l'histoire officielle ». Dans la mesure où nous séjournions quelque temps dans les villages (au moins deux courts séjours dans chacun d'entre eux), nous pouvions en outre recueillir certaines informations ou précisions complémentaires (et quelquefois contradictoires). Nous donnons ci-dessous le nom des différents villages dans l'ordre chronologique où nous avons enquêté, ainsi que les conditions générales dans lesquelles le recueil des traditions fut effectué.

Tollakro (faafoué) : récit par le chef et les notables. Informations complémentaires durant les séjours (en particulier par un homme âgé, lettré, d'origine dida, fils adoptif (?) du fondateur du village).

- Mougnan (chefferie du canton des Saa) : récit par le chef de village (presque exclusivement) et quelques hommes âgés, en deux passages rapides sans séjour.
- Ahouékro (saa) : récit par le chef, les notables et de vieilles personnes rassemblées ; informations complémentaires durant les séjours.
- Bonikro (saa) : *idem*.
- N'guessambakro (saa) : *idem*.
- Kimoukro (faafoué) : récit d'abord par le chef de village seul, puis par quelques notables réunis ; informations complémentaires durant les séjours.
- Kplessou (chefferie du canton faafoué) : récit par le chef et les notables assemblés, après qu'ils se soient isolés pour « se mettre d'accord sur l'histoire » ; informations complémentaires durant les séjours.
- Kokumbo (faafoué) : récit par le chef et les notables assemblés. Lors d'un séjour ultérieur, le chef de village nous a accompagné chez le frère du chef d'Akroukro, qui résidait dans ce dernier village et qui était réputé pour sa bonne connaissance de l'histoire de Kokumbo et d'Akroukro. (Aveugle très jeune, ne pouvant travailler ni se déplacer, il a ainsi assisté à de nombreuses discussions dans le village). Plusieurs séjours.
- Akroukro (faafoué) : récit par le chef et les notables ; puis par le frère du chef, lors d'un séjour ultérieur (cf. Kokumbo). Informations complémentaires durant les séjours.
- Nianké-Konankro (faafoué) : récit par le chef du village seul ; puis par un très vieux chef d'*akpaswa* (quartier) — jeune adolescent lors des dernières années d'activité de Samory — dans sa propre cour mais en présence du chef et de notables. Informations complémentaires lors des séjours.
- Passages rapides, sans séjour, à : Kaankro, saa (chef et notables rassemblés) ; Zaakro, nzipri (*idem*) ; Lomo-nord, village chef des Aïtou de la sous-préfecture de Toumodi (*idem*) ; Toumodi, village chef avec Lomo-sud des Ouarébo de la sous-préfecture (chez un notable descendant de Koua Niangoin, fondateur, avec l'aide d'un autre homme âgé) ; Moronou, village chef des Ngban de la sous-préfecture (chez un notable, en présence de plusieurs « anciens » mais en l'absence du chef de village).

En règle générale, seuls le chef ou les notables intervenaient en ce qui concerne l'histoire générale du village. Il arrivait cependant que les « anciens » fassent appel à une personne âgée, réputée pour sa connaissance de l'histoire. Il pouvait s'agir d'une femme âgée appartenant à la famille du fondateur (trois cas) ou même d'un vieux « captif », qui, attaché à la cour de son maître, avait eu l'occasion d'en écouter souvent l'histoire (un cas). Les autres informations recueillies au cours des séjours concernaient plutôt l'histoire de telle ou telle famille particulière. Nous avons noté que ces informations éclairaient considérablement l'histoire générale du village, qui ne peut se comprendre que si l'on envisage l'histoire particulière des quelques grandes familles qui le composent. Ces familles, généralement désignées par le terme, assez ambigu, d'*akpaswa* (« quartier »),

peuvent être d'ailleurs d'origine différente. Dans certains villages, cependant, la distinction entre *akpaswa* est assez artificielle et a été imposée par l'administration coloniale dans un but purement administratif.

Nous avons d'autre part complété les informations par une rapide enquête historique à Tiassalé et dans quelques villages proches en avril 1972. L'essentiel des traditions a été recueilli auprès des notables de Tiassalé et Anvoué, rassemblés à Tiassalé.

2) Les textes que nous donnons des traditions d'origine des villages sont constitués à partir de la traduction effectuée par M. N'GUESSAN KOUAMÉ Pascal, enquêteur-interprète, remise en forme par nous-même.

Afin d'introduire une continuité chronologique dans les traditions recueillies, nous avons été amené à recomposer l'ordre dans lequel les faits nous étaient exposés. Nous avons d'autre part, pour l'histoire d'un même village, utilisé des traditions recueillies auprès d'informateurs différents. Autant dire que l'exposé que nous en donnons ne prétend pas donner une vue de l'histoire *objective* de la région de Kokumbo, mais plutôt une idée des *faits de relations* qu'elle suggère (entre groupes, entre villages, entre le fondateur d'un village donné et le réseau de ses relations de parenté ou de clientèle, etc.). Même au niveau *idéologique* du discours, tel que nous l'avons appréhendé au cours de nos entretiens, la reconstruction que nous avons imposée aux éléments de ce discours mutile le sens que lui donnaient nos informateurs et, par là, altère les aspects « fonctionnels » de la tradition orale (manipulation, occultation, etc.). Cela était inévitable en l'absence d'une étude précise de la transmission, mais aussi de la rétention et du « filtrage » du savoir.

Pour ne pas donner une trop grande importance à cette annexe, nous n'exposerons les versions intégrales (contenant toutes les informations que l'on a pu nous donner lors de l'enquête) des traditions d'origine qu'en ce qui concerne Kokumbo lui-même et le village de Kplessou, dont l'histoire éclaire particulièrement celle de Kokumbo. Pour les autres villages faafoué, nous donnerons un résumé succinct des conditions de leur implantation. Précisons que les traditions de Kokumbo et d'Akroukro sont confondues (voir conditions générales de recueil des traditions, *supra*) et qu'une grande partie des informations sur les villages faafoué du groupe Aboikakro (Aboikakro, Kotokoissikro, Groudji, Assékouamékro, Tollakro) nous ont été fournies par M^{lle} Chantal PAMART.

Notons que les traditions dont nous faisons état ici ne concernent que les conditions de création des villages ou des groupes considérés, à l'exclusion des autres aspects de l'histoire villageoise. Nous avons seulement ajouté une courte évocation des conflits armés dont nous avons pu avoir connaissance (annexe suivante).

*

* *

2) TRADITIONS D'ORIGINE DE KOKUMBO, AKROUKRO ET KIMOUKRO.

Ase Okrougni (ase okruñi) avait pour village maternel Kouasiblékro, de la tribu gosan, dans la région de Bouaké (1). Son « père » (2) était chef du village.

Un jour, alors qu'il était enfant, il trouva dans le champ de riz de sa mère une bande de singes qui dévastaient les cultures. Il partit prendre le fusil de son père et les tua. Les

(1) La tribu gosan est issue de la tribu faafoué (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965, p. 29).

(2) Vraisemblablement son oncle maternel.

villageois, effrayés par la violence de caractère de ce si jeune garçon, lui refusèrent l'héritage familial, qui passa à sa famille paternelle. Plutôt que d'accepter l'autorité de ses paternels, il partit du village.

Il alla à Gbélistou (Faafoué du nord) puis à Mégolibo, dont le nom actuel est Kambonoukro, où la fille d'Akoua Boni (1) vint se marier à un oncle d'Asé Okrougni.

Du côté maternel, Asé Okrougni était également lié au village de Mébo et, du côté paternel, au village d'Akotié (2) ; de par la parenté qui existait entre le village de Gbélistou et celui d'Akawa, Asé Okrougni était également lié au groupe ndranoua dont relève ce dernier village (3).

Asé Okrougni vint à Duokro (*dyokro*) pour assister aux funérailles de sa mère. Bien que d'origine faafoué et lié à la tribu akoué, le village était commandé par un Gouro, Dyo, qui lui donna son nom (4). A Duokro se trouvait également un Faafoué, Nda Akou, de même origine qu'Asé Okrougni, venu de Gbélistou, et « venu au nom de Dyo » (5).

Dyo organisa les funérailles de la mère d'Asé Okrougni. Au cours de la nuit, une guerre éclata dans la région et Dyo dit à Asé Okrougni : « Tu n'as personne ici. Tu as perdu ta mère et c'est grâce à moi que les funérailles ont eu lieu. Voici maintenant une guerre : tu vas combattre avec moi. » Asé Okrougni répondit que tout cela était vrai et que Nda Akou et lui, qui avaient la même origine, « étaient maintenant pour Dyo ». Asé Okrougni donna tous ses biens à Dyo et devint son « fils ». A la mort de Dyo, Nda Akou lui succéda à la tête du village, puis le fils de ce dernier : Nda Akou Atobli, puis le fils du précédent : Atobli Nguessan (atobli insâ). C'est à l'époque d'Atobli Nguessan que Kouakou Sé découvrit l'or dans la colline Kokum. Depuis, les trésors familiaux (*adya*) (6) de Dyo, Asé Okrougni et Kouakou Sé se trouveraient à Duokro (?).

Asé Okrougni s'installa ensuite à Akokro (actuel Kplessou) (7).

Kouakou Sé, futur fondateur de Kokumbo (ou Kouakou Sékro), venait de Gbélistou. Il était marié à une femme akoué. A cette époque, Yao Aman avait succédé à Asé Okrougni à la tête du village d'Akokro. Yao Aman avait également épousé une femme akoué, qui était une « sœur » de l'épouse de Kouakou Sé. C'est ainsi que Kouakou Sé et son épouse vinrent « en visite » à Akokro. Yao Aman invita Kouakou Sé à aller chasser. Kouakou Sé partit seul sur la colline Kokum.

Alors qu'il se reposait sous un arbre *ala* (8), Kouakou Sé fut abordé par un génie de la brousse (*asyè usu*) qui lui demanda pourquoi il se trouvait ici. Kouakou Sé répondit qu'il

(1) Akoua Boni était la nièce d'Abra Pokou, qui conduisit l'exode des Baoulé Asabou. Elle lui succéda comme « reine » des Baoulé, et c'est sous son règne qu'eut lieu la première grande expansion des Baoulé dans le nord de leur territoire actuel (cf. SALVERTE-MARMIER, 1965, p. 27).

(2) Mébo est un village du groupe Gouamésounou, dans l'actuel canton faafoué de Bouaké (est-ce la contraction de Mégolibo, cité plus haut, dont nous n'avons pas trouvé trace dans la liste des villages actuels ?).

(3) On voit, par la multiplicité des relations « d'origine » ou « d'alliance » données pour Asé Okrougni, combien il est illusoire de définir un individu baoulé par rapport à un seul village.

(4) Duokro est actuellement rattaché au canton akoué de Yamoussoukro.

(5) C'est-à-dire qu'en tant qu'étranger, il tenait son droit de résidence de Dyo.

(6) Et en particulier les chaises (*bya*), symboles de l'autorité.

(7) Pour cet épisode, cf. aussi les traditions de Kplessou.

(8) L'arbre *ala* (iroko) est un des abris préférés des génies de la terre (*asyè usu*).

était là pour la chasse et l'or (*sika*). Le génie lui dit alors de creuser sous l'endroit où il se reposait. C'est ainsi que fut découvert le premier or de Kokum Boka (1).

Kouakou Sé resta ainsi trois mois sur la colline Kokum à chasser, à sacrifier à la terre et à extraire de l'or. Ne le voyant pas revenir, les gens d'Akokro (Kplessou) pensèrent qu'il était mort et donnèrent à sa femme un nouveau mari : Tonza, fondateur d'Akokro (2).

A son retour au village, Kouakou Sé annonça au chef sa découverte et lui remit un paquet contenant des morceaux d'or (3). Le chef s'étonna qu'ayant découvert un si grand « bonheur », Kouakou Sé ait mis tant de temps à revenir et l'accusa d'avoir caché d'autre or. Sé protesta et amena le chef sur le lieu de sa découverte pour le convaincre. Revenus au village, ils repartirent plus nombreux pour commencer à exploiter le gisement.

Ils craignaient les Gouro qui étaient encore sur la place, mais ceux-ci fuirent lorsqu'ils arrivèrent. Ils se mirent donc à creuser des puits. Mais accidents et éboulements se multiplièrent sur le chantier. On consulta alors un devin (*mûzuè yîfwè*) qui déclara (4) que la responsabilité incombait aux gens d'Akokro qui avaient permis à l'épouse de Kouakou Sé d'aller avec un autre homme pendant que lui-même chassait. A son retour, Kouakou Sé avait repris son épouse, mais il n'était pas content au fond du cœur, et c'est pourquoi le génie de la brousse provoquait des accidents sur le chantier.

Aux paroles du devin, Kouakou Sé répondit que cela était vrai, qu'alors qu'il se comportait en bon étranger et qu'il faisait profiter les villageois de sa découverte de l'or, il ne recueillait aucune reconnaissance. Il interdit alors aux gens d'Akokro de venir exploiter l'or de son chantier et maudit le nom d'Akokro (5). Il dit au chef d'Akokro, Yao Aman, de conserver l'or qu'il lui avait apporté mais que désormais il s'adresserait à un autre « roi » (*ble ngbi*) pour l'aider à exploiter l'or.

Il partit chez le groupe faafoué voisin appelé Aoudyi (déformé en abidji par les Français), dont le village principal était Kotokouassikro. Il s'adressa au chef Koto Kouakou Konan, qui donna à Kouakou Sé son neveu maternel : Kouassi Akrou (6) pour l'aider dans ses travaux d'orpaillage. Kouassi Akrou et Kouakou Sé prêtèrent serment de s'entraider et devinrent frères de sang ou « jumeaux » (*be ti nda*).

Cependant, Kouakou Sé craignait que les Gouro ne reviennent sur la place. Il alla demander protection à So Nguessan (*so ñnsa*) à Duokro, qui se rendit au campement de Kouakou Sé. Sur la route, So Nguessan rencontra des Gouro, qui se montrèrent très aimables à son égard. Ils lui donnèrent vivres et or (7). Une fois arrivé au campement, So Nguessan dit à Kouakou Sé que, plutôt que de combattre les Gouro, il convenait plutôt d'établir un traité d'amitié. C'est ainsi que So Nguessan alla acheter une femme captive pour la sacrifier sur Kokum Boka.

(1) Tout individu dont l'activité implique qu'il demeure un certain temps en brousse devait être asêfwè (« sorcier » au sens de *sorcerer*), car la brousse, par opposition au village, est une entité non humanisée et dangereuse. Il existe d'autres versions de la découverte de l'or par Kouakou Sé qui ne font pas cas de l'intervention d'un *asèyè usu*.

(2) Pour l'histoire d'Akokro et Kplessou, cf. traditions de Kplessou.

(3) Vraisemblablement des morceaux de quartz aurifère.

(4) Une autre version insiste sur le fait que Kouakou Sé et ses compagnons ne « purent pas » pratiquer de sacrifices avant de commencer à exploiter le gisement.

(5) Une variante ajoute que les génies de la brousse firent mourir tous les vieux d'Akokro, qui porta désormais le nom de Kplessou (pour l'origine de nom, cf. traditions de Kplessou).

(6) Futur fondateur d'Akroukro.

(7) Cf. l'alliance entre Gouro, Akoué et Duokro.

[Autre version de l'alliance établie entre Kouakou Sé et So Nguessan, de Duokro :] Plusieurs mois de travail sur le gisement aurifère permirent à Kouakou Sé et Kouassi Akrou d'acheter une captive gouro, appelée Kosia. Kouakou Sé partit alors avec elle chez So Nguessan à Duokro pour lui demander sa protection. Les deux hommes prêtèrent serment, Kouakou Sé jurant sur le « fétiche » (*amwè*) Dibi et sur un fusil que lui donna So Nguessan, ce dernier jurant sur un arbre qui était le « fétiche » de Duokro. So Nguessan acheta alors également une captive, nommée Somla. Kouakou Sé et So Nguessan partirent ensuite pour sacrifier les deux captives sur Kokum Boka. Là, Kouakou Sé demanda d'épargner Somla, à qui l'on fit seulement une blessure sur le front (1).

[Autre version du sacrifice sur Kokum Boka :] So Nguessan, ayant accepté d'aider Kouakou Sé, vint avec d'autres notables de Duokro pour faire le sacrifice. Kouakou Sé se coucha contre la terre à un certain endroit pour communiquer avec le génie de la montagne. Le génie réclama le sacrifice de trois personnes, un bœuf, un cabri, un chien et des poulets. So Nguessan et Kouakou Sé achetèrent deux hommes et une femme, Somla, originaire du Yaouré. Le génie demande qu'on épargne Somla ; en conséquence, Kouakou Sé se contenta de la blesser au front et de faire couler son sang sur la terre. Le fils de Somla, Ndouffou Assé, est le fondateur du quartier assékro de Kimoukro.

So Nguessan chargea alors Koto Amāni, de Duokro, de surveiller le chantier.

A cette époque, Kokumbo et Akroukro n'étaient pas séparés. Kouassi Akrou travaillait avec Kouakou Sé. Puis il tomba malade, et se retira dans un campement à Agba Akanou. Les parents de Kouassi Akrou qui venaient du nord du pays le trouvèrent sur cette place et s'installèrent autour de lui.

Lorsque Kouakou Sé découvrit l'or de Kokum Boka, Nana Kimou (*nana tyîmu*), le fondateur de Kimoukro, n'était pas encore né. Il est venu à Kokumbo quand il était tout petit, avec sa mère, qui avait fui le village (Duokro ?) pour le sauver, car il était né *kido* (troisième enfant d'un ménage suivant deux enfants de même sexe, il aurait dû naître de même sexe qu'eux ; ce ne fut pas le cas et il risquait d'être mis à mort). La mère se réfugia à Kokumbo chez Kofi Sēni, un notable de la famille de Kouakou Sé (2). Le frère de la mère de Kimou vint réclamer sa sœur à Kofi Sēni qui refusa de la livrer et dut, en contrepartie, donner une certaine quantité d'or (*nda so*) (3). C'est ainsi que Kimou et sa mère vécurent à Kokumbo (4). C'est seulement peu avant l'arrivée des Blancs que Nana Kimou établit un campement à l'emplacement actuel de Kimoukro.

(En ce qui concerne l'implantation, à côté du fondateur et de sa famille, des autres « familles » — *akpaswa* — de Kokumbo, nous renvoyons au texte).

*

* *

(1) Somla eut des descendants à Kokumbo et à Kimoukro, où un fils de cette femme est à l'origine du second *akpaswa* (quartier).

(2) Kouakou Sé était vraisemblablement décédé à l'époque.

(3) La remise de cet or était une compensation à la transgression de la règle suivant laquelle l'enfant *kido*, refusé par la famille, ne pouvait être allaité par sa mère, qui faisait toujours partie de la famille.

(4) Pour une version différente de l'arrivée de Nana Kimou à Kokumbo, cf. traditions de Kimoukro.

3) TRADITIONS DE KPLESSOU.

Le fondateur du village, Asé Okrougni, était originaire de la tribu ndranoua (région de Bouaké). Il était venu ici à la recherche de gisements aurifères, après avoir prospecté chez les Faafoué Kansou (1) et dans diverses zones de collines (Kongouékro, Ndoukaakro, Zaakro) susceptibles d'abriter des gîtes aurifères.

Asé Okrougni était accompagné par un dépendant : Kouakou Sé. Originaire de Sakri, Kouakou Sé avait occasionné de nombreux « palabres » réglés par le versement d'amendes (*kalè*) par son père. Après que Kouakou Sé eut été encore une fois frappé d'amende, à la suite d'une querelle lors d'une chasse au feu de brousse (*ûgbè*), son père refusa de payer. C'est alors qu'Asé Okrougni se substitua à lui, et acquit sur Kouakou Sé des droits de dépendance (2). Plus tard, le père de Kouakou Sé voulut le rédimier, mais ce dernier préféra rester avec Asé Okrougni, qui lui avait remis un fusil et le faisait chasser pour son compte. Kouakou Sé alla même chercher sa mère et s'installa définitivement auprès d'Asé Okrougni.

Tout cela se passait « *baule lo* » (« baoulé-là-bas », c'est-à-dire la région de Bouaké, dont étaient originaires la plupart des tribus du Baoulé-sud). Lorsque Asé Okrougni arriva sur l'emplacement actuel de Kplessou, accompagné de Kouakou Sé, il trouva le campement (*namwé*) de Blo Ton Nzan, qui était de même origine que lui. Comme il y avait peu de monde dans ce campement, le visiteur ne trouvait lors de son arrivée que les poulets (*ako*) du propriétaire ; c'est pourquoi on l'appelait Akokro. Asé Okrougni installa son propre campement un peu à l'écart.

Asé Okrougni et Ton Nzan repoussèrent les Gouro, qui habitaient encore la région, de l'autre côté du Bandama, au niveau de l'actuel Kimoukro. Les Saa, de leur côté, étaient déjà installés (Mougnan, Yébouékro, Kaankro). Kouakou Sé provoqua avec eux un « palabre » pour avoir volé et bu du vin d'un palmier exploité par les Saa. Asé Okrougni dut encore payer une amende.

Kouakou Sé partit un jour pour chasser sur la colline Kokum. C'est là qu'il découvrit de l'or qu'il rapporta à Asé Okrougni. Mais Asé Okrougni jugea que l'apport de Kouakou Sé était insuffisant par rapport au temps de son absence du campement et le soupçonna d'en avoir caché. Cela se passait alors que So Nguessan, notable de Duokro et de même origine qu'Asé Okrougni, était en visite au campement. So Nguessan calma la colère d'Asé Okrougni, qui voulait tuer Kouakou Sé, et s'engagea à prendre en charge tous les frais des sacrifices propitiatoires (*solè*) qu'entraînerait l'exploitation aurifère.

Ainsi fut fait. Asé Okrougni rejoignit le campement de Kouakou Sé sur Kokum Boka (3) et dirigea l'extraction de l'or. Cependant, la renommée des mines de Kokum Boka attira de nombreux étrangers (*aofwè*) et Kouakou Sé Kro devint un campement très important. Asé Okrougni décida alors de résider en permanence à Akokro (l'actuel Kplessou), Kouakou Sé surveillant en son nom le chantier de Kokumbo (4) et recueillant les redevances. Ces redevances (*bolè*) n'étaient pas fixées de façon précise. Elles étaient

(1) C'est-à-dire les Faafoué situés sur le Kan (groupe de Faafoué Etienkro, sous-préfecture de Dimbokro).

(2) Kouakou Sé se trouvait à son égard dans la position d'*aowa slâ* (personne gagée). Nos informateurs n'ont pas utilisé ce terme précis, mais celui de *slâ* tout court (homme, personne) qui cependant, dans le contexte, connote l'idée de dépendance et même de captivité.

(3) D'où l'autre nom de Kokumbo : Kouakou Sé Kro.

(4) *bo* = sous, au pied de... Kokumbo = au pied de la montagne Kokum.

constituées de quartz ou de terre aurifère non encore broyé et lavé (1). Elles étaient rassemblées par Kouakou Sé qui, chaque lundi (*kisie*), passait de puits en puits et transmettait le produit à Asé Okrougni à Akokro.

Comme il y avait plusieurs gisements exploités sur Kokum Boka, Asé Okrougni désigna plusieurs sacrificateurs (*sofwè*) chargés d'adorer le génie de la montagne. Ce fut Kouakou Sé qui fut chargé de cette fonction en ce qui concerne le chantier dépendant directement de Kokumbo (2), Kplessou ayant un autre sacrificateur.

Après la mort d'Asé Okrougni, son campement s'appela Yaokro, du nom de son successeur Aman Yao. Il fut ensuite connu sous le nom de Kplessou car (probablement après un changement de son site) le village était installé à l'endroit où une femme, Kplé Adyo, avait découvert et exploité un gisement aurifère (3).

Les *akpaswa* actuels qui ne sont pas directement issus d'Asé Okrougni ou de collatéraux de celui-ci sont issus d'étrangers installés à Kplessou à l'époque précoloniale pour pratiquer l'orpaillage. Les étrangers dont se réclament ces *akpaswa* étaient originaires du Ndranoua (Asorola), du Ouarébo et du Nzipri de l'actuelle sous-préfecture de Didievi. Les descendants de Blo Ton Nzan constituent l'*akpaswa* appelé Akokro, du nom de l'ancien campement de Blo Ton Nzan.

4) INFORMATIONS SUR L'IMPLANTATION DE NIANKÉ KONANKRO ET KIMOUKRO.

Mlan Dri était originaire de la tribu ndranoua (village de Ména Kouassikro), comme l'était Kouakou Sé, l'inventeur des mines d'or de Kokum Boka, qui le fit venir à Kokumbo pour participer à l'exploitation aurifère.

La beauté de Mlan Ndri et l'admiration que lui portaient les femmes suscitèrent la jalousie de Kouakou Sé. Celui-ci fit voler par ses captifs gourou la pierre sur laquelle Mlan Ndri avait coutume de faire sa toilette. Mlan Ndri et les captifs de Kouakou Sé se querellèrent ; au cours de l'échauffourée, Mlan Ndri eut les cheveux coupés (4).

Il partit alors au campement tout proche de Nianké, avec toute sa famille et ses dépendants. La suite nombreuse de Mlan Ndri effraya Nianké, qui préféra se réfugier dans un village saa (Aflé Kouakoukro). Là, Nianké tomba malade. Un devin, consulté, déclara que la terre se vengeait ainsi de l'abandon par Nianké de son campement, alors que ce dernier était devenu un village important. Il fallait donc qu'il revienne adorer la terre à son ancien campement.

Après que Nianké fut revenu rejoindre Mlan Ndri, eut lieu une chasse avec feu de brousse (*úgbé*). Les gens de Nianké Konankro dépassèrent les limites de leur terre et chassèrent sur la terre du village faafoué d'Assinzé. Une querelle s'engagea lors du

(1) Ce qui posait un problème quant au transport de cette « redevance ».

(2) Il y a là une contradiction avec l'affirmation précédente de la prééminence religieuse de Duokro.

(3) *su* = sur ; Kplessou = sur (l'exploitation) de Kple. Chaque exploitation portait le nom de son exploitant.

(4) Une variante de la tradition situe le départ de Mlan Ndri de Kokumbo après la mort de Kouakou Sé, à la suite de la mésentente qui régnait entre Mlan Ndri et les parents de Kouakou Sé.

partage du produit, et un conflit éclata entre les deux villages. Mlan Ndri et Nianké Konan décidèrent de regagner leurs villages d'origine de la région de Bouaké. Ils partirent donc, délaissant Nianké Konankro.

Arrivés au village faafoué de Gouromlankro, le chef de ce village, Asé Eto, les convainquit de rester dans le pays et de revenir dans leur village. Le chef de Kplessou, Kouadio Gbokun, intervint pour qu'une terre soit définitivement délimitée et accordée aux ressortissants de Nianké Konankro. C'est ainsi que ceux-ci réintégrèrent ce village, après avoir laissé leurs grands tam-tams (*atûglâ*) à Gouromlankro.

Les familles actuelles du village se réclamant d'un autre fondateur que Mlan Ndri ou Nianké Konan sont issues généralement de Fali et (surtout) de Ndranoua venus exploiter l'or de Kokumbo (certains ayant une double résidence à Kokumbo et à Nianké Konankro). Il existe une famille composée des descendants d'un Saa (de la région de Bouaké) marié à une « fille » de Mlan Ndri.

*
* *

Les ancêtres de Nanan Tyimou (ou Kimou), fondateur de Kimoukro, étaient Nda Akou (ou Kouakou), Aso Insan et une femme, Nyangui Adyoua (1), de Duokro.

Après la découverte de l'or de Kokum Boka par Kouakou Sé, Aso Insan de Duokro chargea Tyimou de « surveiller » l'exploitation aurifère et de sacrifier au génie de Kokum Boka. Nanan Tyimou fut « confié » à Kofi Sèni, neveu maternel de Kouakou Sé, qui résidait à Kokumbo (2).

Les champs de Tyémou ne possédaient pas une terre très fertile et, de plus, étaient régulièrement saccagés par les animaux domestiques d'un campement voisin. Tyémou se rendit chez Gbéli Kouakou, chef des Gouro de Zangué, (3) de l'autre côté du Bandama, pour lui demander de la terre. Gbéli Kouakou l'autorisa à s'installer sur la place actuelle de Kimoukro, eu égard aux relations que lui-même entretenait avec la famille de Nda Akou et d'Aso Nguessan de Duokro. Tyémou fut bientôt rejoint par Ndoufou Asé, qui était un dépendant de Kouakou Sé (4).

La découverte d'un petit gisement aurifère près de Kimoukro fut également la cause du peuplement rapide de ce village (5).

(1) Ce sont les mêmes personnages : Nda Akou et Aso Insan (ou So Nguessan) qui établirent leur tutelle sur Kouakou Sé lors de la découverte de l'or (cf. traditions de Kokumbo et de Kplessou) ; quant à Nyangui Adyoua, ce fut elle qui est à l'origine du village de Kotokouassikro (cf. traditions du groupe faafoué d'Aboikakro).

(2) Les traditions de Kokumbo rapportant les circonstances de la venue de Tyimou (ou Kimou) (enfant *kido*) ne concordent pas avec la version de Kimoukro (cf. plus haut).

(3) Une autre version fait état d'une demande de terre au village gouro de Kofikro, que nous n'avons pu situer.

(4) Ndoufou Asé était le fils de Somla, la captive gouro épargnée par Kouakou Sé lors du premier sacrifice à la montagne.

(5) Il ne nous a pas été possible de déterminer si cette découverte fut antérieure ou postérieure à la venue de Tyémou.

Les différentes familles actuelles de Kimoukro se regroupent en deux « quartiers ». Le premier, appelé Kimoukro ou Akpwé, par référence à son origine akoué, ou encore Dyékro (ou Duokro, le village akoué duquel était originaire Tyémou), regroupe les familles descendant de Tyémou, de ses dépendants et de ses étrangers (eux-mêmes le plus souvent d'origine akoué). Le second « quartier », appelé Asékro (du nom de son fondateur, Ndoufou Asé), est considéré comme un ancien campement de Kokumbo.

*
* *

5) INFORMATIONS SUR LE GROUPE FAAFOUÉ D'ABOIKAKRO (1).

Le fondateur d'Aboikakro (ou Abidiyi), Abou Aka, avait une famille originaire de Kpangbanbo (tribu fali, dans la région de Bouaké). Il était venu dans la région pour chercher de l'or. Il s'installa à Kpekpésiabo, près de Ouaoouakro, où il contracta un mariage avec une femme originaire de Duokro (époque à laquelle Kouakou Sé vivait à Kokumbo). Après ce mariage, il pratiqua l'orpaillage à Kokumbo, d'où il partit fonder un campement (l'actuel Aboikakro) pour faire des cultures vivrières.

Cette épouse d'Abou Aka, Nyangui Adyoua, n'eut pas d'enfants avec lui. Elle rassembla des enfants qu'elle avait eus d'un mariage antérieur à Duokro et fonda un campement qui devint Dyékanou (ou Koto Kouassikro, du nom d'un des premiers chefs).

A l'origine de Yaokouadiokro se trouverait une femme originaire d'Abouakakro, partie pour sauver la vie de sa fille, qui était *kido* (un enfant déclaré *kido* était en principe soit tué, soit donné à une autre famille ; était *kido* le troisième enfant d'un ménage né après deux enfants de même sexe et opposé au sien).

Le fondateur de Laliékro (Nanan Lalié) était originaire de Kouabo (tribu ndranoua, dans la région de Bouaké). Il avait pratiqué l'orpaillage à Kokumbo avant d'installer son campement en savane près de Ouaoouakro, pour y cultiver l'igname et y chasser. A la suite d'une querelle avec Ouaoouakro, Lalié se déplaça sur l'actuel site de Laliékro, qui dépendait du village saa de Mougnan, auquel il demanda la terre. Lalié connut le capitaine Marchand lors de son passage en 1894.

Aoudji (Aoudyi ou Groudyi, du nom d'un village gosan, de la région de Bouaké, d'où son fondateur était vraisemblablement originaire) était à l'origine un campement d'Aboikakro. Son fondateur Kofi Bobou se sépara de ce dernier village à une époque récente (vraisemblablement vers les années 1920-1930), au temps du prédécesseur de l'actuel chef d'Aboikakro.

Peu après, des campements s'établirent plus profondément dans la frange forestière en bordure du Bandama, en liaison avec le développement des caféiers (au début des années 1930), généralement sur des places déjà reconnues par des ascendants des fondateurs de ces campements.

C'est ainsi que Tollakro a été fondé par le fils d'un homme originaire du côté paternel d'Aboikakro et du côté maternel d'Aoudyi (Gosan de Bouaké), qui, en chassant, avait jugé le site particulièrement favorable. Son fils, dont Aboikakro n'était également que le village paternel, n'avait pas accès en priorité à la terre de ce village. Il décida de s'installer sur le site auparavant reconnu par son père.

(1) Une grande partie de ces informations a été recueillie par Chantal Pamart, lors de son enquête géographique dans la région.

Assékouamékro est un campement issu d'Aboikakro et de Kotokouassikro, et également fondé au début des années 1930.

*

* *

6) INFORMATIONS SUR QUELQUES VILLAGES SAA.

Nous savons que Koffi Nguessan, fondateur du premier campement à l'origine de Nguessambakro, était venu pour exploiter l'or dans la région. Il demanda de la terre au village saafoué le plus ancien, Mougnan (ou Abouandrikro). Les traditions ne font pas état de liens directs avec Kokumbo, sinon que ce dernier et le campement de Koffi Nguessan ont été créés à peu près à la même époque.

Assoi Ahoué [asua awe], fondateur de Ahouékro, était venu du groupe saafoué du nord pour rechercher de l'or. Il passa à Yébouékro, puis fut autorisé à travailler à Kokumbo même, du vivant de Kouakou Sé mais bien après la création de Kokumbo. Après quelques années, il préféra venir s'installer dans un campement situé à l'emplacement de l'actuel village d'Ahouékro pour y cultiver du vivrier.

La fondation de Bonikro est beaucoup plus récente, puisque les fondateurs du premier campement (Koffi Nguessan Aya et Nda Konvo) étaient encore vivants lorsque Marchand passait dans la région. Nana Aya, qui était une femme, était passée par Kokumbo pour participer à l'extraction de l'or et y faire le commerce de ses charmes. Elle en partit bientôt, avec un « parent » rencontré sur place, Nda Konvo. Elle découvrit et exploita des alluvions aurifères dans une rivière près de l'actuel Bonikro. L'administration coloniale opéra le regroupement des villages d'Ahouékro et de Nguessambakro autour de son campement (appelé Bonikro, du nom d'un devin réputé qui y avait installé son fils).

ANNEXE « D »

INFORMATIONS SUR LES CONFLITS ARMÉS INTERVENUS DANS LA RÉGION

Le recueil systématique des guerres qui se sont déroulées à l'époque précoloniale est difficile à réaliser : des conflits sont oubliés (involontairement et volontairement quand leur issue a été défavorable au groupe), leur ordre chronologique est souvent oublié, ainsi que les motifs qui en furent à l'origine ; enfin, l'issue qui en est donnée est sujette à caution.

Les motifs invoqués le plus fréquemment sont l'installation sur une terre occupée jusqu'alors par des étrangers (c'est surtout le cas des différents groupes baoulé à l'égard des Gouro, mais c'est le cas également lorsque deux groupes baoulé s'affrontent pour s'assurer en priorité l'exploitation d'un gîte aurifère), ou des conflits au niveau domestique entre alliés ou « camarades » d'origines villageoises différentes (affaires d'empoisonnement, de sorcellerie ou de « jalousie »). En dernière analyse, il semble que les problèmes posés par l'exploitation de l'or (rivalités au niveau foncier entre Saafoué et Faafoué, nécessité pour les autres groupes de créer des alliances avec les Faafoué pour venir travailler à Kokumbo dans les conditions les meilleures), en multipliant les contacts d'affinité, d'alliance ou simplement de résidence, aient du même coup multiplié les occasions de conflits. Nombre de conflits « rationalisés » en termes de magie ou de sorcellerie ont dû naître de ce contexte, d'où les causes économiques n'étaient point absentes. La fréquence des conflits où les Faafoué (propriétaires éminents de Kokum Boka, principale colline aurifère de la région) étaient impliqués semble l'attester.

Dans les groupes Aïtou et Ngban, qui étaient les principaux intermédiaires entre le Baoulé-nord et Tiassalé, il semblerait que les principales causes de guerre furent les enlèvements de voyageurs originaires d'autres groupes par les Aïtou et les Ngban.

Ces guerres ayant pour origine une prise en *ndolè* ou une dette non remboursée semblent avoir été peu fréquentes dans la région de Kokumbo, où les problèmes apparaissaient plutôt, comme nous l'avons signalé, à propos de l'exploitation de l'or.

La mise en cause de tout un groupe de villages de même origine (par exemple tous les villages faafoué) par la participation d'un seul village du groupe à un conflit armé n'était pas obligatoire, mais généralement ce dernier village recevait l'appui du ou des villages les plus liés aux individus qui se trouvaient à l'origine de la guerre. Des villages d'un même groupe pouvaient entrer en conflit, mais cela semble avoir été rare. Notons qu'il serait faux de croire que les conflits armés se déroulaient uniquement au niveau collectif du village : tous les villageois n'étaient pas également concernés par la querelle d'un des leurs avec un étranger ; d'autre part, des réseaux personnels d'alliance entre personnes de villages différents préexistaient à une éventuelle guerre entre ces villages, ce qui n'allait pas sans poser des problèmes à certains villageois quant à leur participation au conflit.

Une classe spécialisée de guerriers n'existait pas, du moins dans les groupes éparpillés du Baoulé-sud (il faudrait vérifier cela dans la tribu « royale » des Ouarebo). Toutefois,

les guerriers, et en particulier le chef de guerre, qui, souvent, n'était pas l'homme le plus important du village, et ne bénéficiait que temporairement de cette fonction, étaient particulièrement recrutés dans la catégorie des individus considérés comme particulièrement belliqueux, qui fournissait également les victimes lors des sacrifices humains (*alufwè*).

Les guerres se déroulaient généralement sous forme d'embuscades en brousse, et étaient peu meurtrières. Peu après que le sang ait coulé, le litige était confié à l'arbitrage de tiers d'un village ou d'une tribu neutre ; le conflit était clos par le versement d'une amende de guerre et, éventuellement, par l'indemnisation réciproque des pertes en vies humaines. Les captifs de guerre (*alomwê*) semblent avoir été systématiquement rendus (informations personnelles ; *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, « Rapport du chef de bataillon BETSELLÈRE, commandant le cercle du Baoulé : Réponse au questionnaire relatif à l'enquête sur la captivité en A.O.F., Toumodi, le 15 mars 1904 », microfilm K. 21 ; NEBOUT, 1901, p. 402 ; DELAFOSSE, 1913, pp. 266-268 ; X..., 1905, pp. 309-344).

Le tableau suivant retrace les principaux éléments des guerres dont nous avons pu recueillir le souvenir.

Groupes concernés	Villages particulièrement concernés	Causes	Arbitres	Issue du conflit	Période approximative
Successivement : Saafoué, Aïtou, Faafoué contre les Gouro	—	Installation des divers groupes aux dépens des Gouro	—	Ces groupes repoussent les Gouro au-delà du Bandama	Du début du XIX ^e jusqu'au milieu du XIX ^e
Aïtou contre Nanafoué	?	?	?	?	Mise en place des groupes au début du XIX ^e
Aïtou contre Agba	?	Concurrence commerciale (?)	?	?	?
Faafoué contre Saafoué (plusieurs conflits)	1) Mougnan (Saa) Kokumbo (Faa)	Appropriation de Kokum Boka, aurifère	?	Aide de Duokro aux Faafoué, vainqueurs	Vers 1850
	2) Ahouékro et Nguessam- bakro (Saa) contre Kplessou (Faa)	Jalousie à propos d'une femme saafoué	?	Le conflit a été des Européens vers	« gelé » par l'arrivée dans la région 1895
Faafoué	Assinzé contre Nianke- Konankro (Faafoué tous deux)	Affaire de terre	Gouromnankro et Kplessou (Faa)	Nianké Konankro se voit attribuer définitivement un terroir	Peut-être vers 1870-1880
Aïtou et Ouarébo contre Faafoué	?	A propos de gîtes aurifères	?	Faafoué vainqueurs (?)	Peut-être vers 1875-1880
Saafoué contre Nzipri	Kahankro (Saa)	A propos de gîtes aurifères	Kplessou (?)	?	Après 1870

Groupes concernés	Villages particulièrement concernés	Causes	Arbitres	Issue du conflit	Période approximative
Saafoué et Ouarebo contre Maméla	Les Saafoué ont agi comme alliés des Ouarebo	?	?	Saafoué et Ouarebo	Après 1870
Aïtou contre Ouarebo	?	?	?	?	Autour de 1885
Ouarébo contre Faafoué	?	A l'origine, conflit entre cantons nord des Ouarebo et des Faafoué	?	?	Après 1870
Nzipri contre Faafoué (plusieurs conflits)	1) Kouamébonou (Nzipri)	Mort d'une femme nzipri, mariée et décédée chez les Faafoué	?	?	Après 1870
	2) Kouassikro (Nzipri) Kplessou (Faafoué). La querelle se transmet aux groupes nzipri et ndranoua du nord.	Empoisonnement d'un Faafoué de Kplessou par un Nzipri de Kouassikro	Agba	?	Après 1870
Nzipri contre Agni	Angbanou (Agni)	A la fois conflit entre alliés matrimoniaux nzipri et agni et concurrence commerciale	Capitaine Marchand lors de sa mission en 1893-1894	?	Finit en 1894

ANNEXE « E »

L'EXPLOITATION BAoulÉ DE L'OR DANS LA RÉGION DE KOKUMBO AU MOMENT DE LA PÉNÉTRATION COLONIALE

Le premier Européen à visiter le chantier d'extraction de l'or de Kokumbo fut le capitaine MARCHAND en octobre 1893 (*A travers le Monde*, n° 38, septembre 1895, p. 373 ; *Archives Nationales Françaises, Section Outre-Mer*, Missions 8). Il n'a malheureusement pas, du moins à notre connaissance, laissé de traces écrites de ses observations sur Kokumbo.

*

* *

Le docteur Lasnet faisait partie de la mission du capitaine Braulot qui traversa le pays baoulé jusqu'à Bouaké pour entreprendre des négociations avec Samory. Il fut le premier à donner quelques détails de l'exploitation aurifère de Kokum Boka, après avoir séjourné deux mois à Kodiokoffi (aujourd'hui disparu, près de l'actuel Didiévi).

« A l'époque des pluies, alors que le sol est bien détrempé et que l'on est assuré de pouvoir recueillir de l'eau, les indigènes se rendent à Kokombo pour y chercher de l'or. Les hommes extraient le quartz et, au moyen de pierres de granit, ils le cassent sur un dallage également en granit qui recouvre le sol des cases ; quand il offre l'aspect du sable, ils achèvent de le pulvériser dans des mortiers en bois très dur, puis ils pratiquent le lavage ; de cette façon, ils recueillent par jour de 5 à 10 francs de poudre d'or. Les hommes seuls travaillent le quartz, les femmes ne cherchent l'or que dans la terre qu'elles ramassent autour de leurs cases (1) ; elles peuvent ainsi récolter de 1 à 2 francs de poudre. L'accès aux collines aurifères est ouvert à tous les gens du Baoulé, moyennant une légère redevance payée aux chefs des villages gourou (2) qui les occupent. L'or des alluvions, recueilli surtout dans la forêt, provient sans doute des collines aurifères et est le résultat de la désagrégation des cailloux de quartz par les eaux de pluie qui l'entraînent ensuite dans les rivières ou dans les marigots, où on le retrouve mêlé à la terre et à la vase » (D^r LASNET, « *Annales d'hygiène et de médecine coloniale*, I, 1898, p. 319).

*

* *

(1) Cette division sexuelle du travail ne correspond pas à ce qu'en disent d'autres observateurs, ni à ce que l'on nous en a dit à Kokumbo.

(2) Allusion, sans doute, aux fonctions religieuses et militaires de Duokro et d'une fraction du groupe akoué à l'égard de Kokumbo, les Akoué étant issus, semble-t-il, du métissage de Gourou et de Baoulé Faafoué.

L'administrateur Nebout fut nommé à la tête du territoire du Baoulé en 1894, M. Delafosse étant chef du poste de Toumodi. Ils n'ont pratiquement laissé aucun témoignage de leurs observations sur Kokumbo, sinon, pour le premier, une remarque sur la mauvaise qualité de l'or extrait à Kokumbo (NEBOUT : « Notes sur le Baoulé », *A travers le Monde*, n° 5, 1901, p. 35) et, pour le second (3), des considérations sur le régime coutumier de la propriété des mines d'or, sans d'ailleurs préciser les conditions propres à celles de Kokumbo :

« Les terrains miniers, comme les terrains forestiers, appartiennent au village ou groupement qui les a obtenus par droit de conquête, soit autrefois sur les autochtones, soit plus récemment sur une tribu rivale. On peut dire qu'il n'y a pas une parcelle de terrain minier, au Baoulé, qui ne soit la propriété des indigènes (...). La propriété minière d'un village demeure quelquefois indivise, d'autres fois elle est partagée entre les familles comme la propriété forestière et rurale. En général, toutefois, son mode d'exploitation est différent de celui de la propriété rurale. La plupart du temps, ce n'est pas le village, la famille ou l'individu propriétaire qui exploite sa propriété minière, ou tout au moins il n'est pas seul à l'exploiter. Le propriétaire laisse tous ceux qui lui en font la demande s'installer sur sa propriété et en extraire l'or, à quelque famille ou tribu qu'ils appartiennent ; mais il perçoit sur l'or extrait un droit variable, qui est en général d'un cinquième. Si la propriété est restée indivise entre les familles du village, l'un des chefs de famille reçoit des autres mission de percevoir les droits et, à la fin de la saison, il partage les sommes perçues entre les divers chefs de famille du village. Tout ce qui précède s'applique à l'extraction des perles anciennes dans la région d'Assafo (4) (M. DELAFOSSE, « Coutumes indigènes des Agni du Baoulé », in : *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, F.J. CLOZEL et R. VILLAMUR, éditeurs, Paris, A. Challamel, 1902, p. 111).



L'administrateur Pobeguïn exerça également ses fonctions au tout début de la colonisation (1893) dans le Baoulé-sud (Tiassalé et Kodiokoffi). En 1896, il fit un rapport de tournée au Gouverneur de Côte d'Ivoire daté de Ouossou (alors poste en pays ngban) :

« *Renseignements sur un voyage à Sikasué, Kokumbo et Sahua* (4 bis) » : Pobeguïn situe les mines de Sikasué (ce serait plutôt Sika Nzué d'après la traduction qu'il en donne : rivière de l'or) au nord de Toumodi (5). Il s'agit de l'exploitation d'alluvions dans le lit de la rivière détournée, au moyen de puits. Pobeguïn rencontra 150 personnes occupées sur les deux chantiers qu'il visita. L'exploitation se faisait, rapporte-t-il, trois ou quatre mois par an, en dehors de la saison sèche (manque d'eau) et de la grande saison des pluies (risque d'éboulements). Pobeguïn estime qu'un orpailleur pouvait s'en retourner après une saison de travaux avec une once ou une once et demie de poudre, une fois payés les tributs, la nourriture et, « surtout », ajoute-t-il, le vin de palme. Il note que les chefs des deux petits villages de Sikasué se contentent de recevoir les tributs des chefs des villages voisins qui envoient des équipes d'hommes travailler aux mines.

(3) D'importantes notes de Delafosse ont brûlé lors de l'incendie du poste de Toumodi par les Ngban et les Ouarebo en 1899. Peut-être y avait-il des informations sur l'exploitation aurifère de Kokumbo.

(4) Assafo et Diangoménu sont des villages ouarebo situés au nord de Toumodi, au pied d'une colline d'où les Baoulé extrayaient des « perles d'agri » (cf. DELAFOSSE, 1900-b).

(4 bis) Les Sahoua constituent un groupe agni au sud-est de Dimbokro (Moronou).

(5) Il s'agit probablement de l'exploitation des alluvions du Kan.

Pobeguïn passe ensuite à la description des mines de Kokumbo, « les plus importantes du Baoulé central » où le travail se poursuit toute l'année grâce à la situation des chantiers de montagne (150 mètres) :

« Les deux ou trois collines entourant le village de Kokombo sont entièrement criblées de puits de mine, et actuellement le chef principal de Kokombo a défendu d'éparpiller les puits et fait faire une exploitation en règle de la montagne en commençant par le haut.

« Les indigènes creusent leur puits par groupe de six à huit jusqu'à une profondeur de 25 à 50 mètres, mais qui atteint quelquefois 50 et 60 mètres, et les réunissent en une chambre souterraine où ils peuvent rester nuit et jour (6) ; ils ne font pas d'échafaudages pour retenir les terres, si ce n'est quelquefois dans les chambres, la terre argileuse (rouge ou jaune) très compacte ne se désagrégeant pas.

« La couche de terre aurifère ne ressemble pas à l'argile jaune du dessous, c'est une terre blanchâtre remplie de grains de quartz et de mica où sont parsemés des blocs de quartz blanc ou rougeâtre assez garni de parcelles d'or.

« Les Noirs remontent les blocs de quartz aurifère et la terre à la surface avec des lianes et portent le tout au village distant de plusieurs kilomètres ; là, la terre est lavée par les femmes et les hommes concassent les blocs de quartz qui sont réduits en poussière comme du sucre et lavés ensuite. C'est le quartz qui donne le plus d'or. Il n'y a qu'un petit ruisseau nommé Balo qui fait le tour du grand village de Kokombo qui sert à tout laver (7).

« La chaîne des collines de Kokombo s'étend jusqu'au Bandama et même un peu au-delà chez les Gouro. Elle est aurifère partout.

« Les deux principaux centres de la montagne Kokou sont les villages de Kporessou (8) et Kokombo. Deux autres villages : Garokoa et Kumoukro exploitent les collines qui sont au bord du Bandama.

« Kokombo est un des plus grands villages de la région ; il y vient beaucoup de travailleurs pour les mines et on peut évaluer sa population à 1 500 ou 1 800 indigènes ; il est situé en forêt au pied du massif de collines Kokou et on n'y a accès que par un sentier qui, quoique très suivi, est très mauvais à la saison des pluies à cause de l'argile jaune pure qui forme le sol. (...) »

« La région de Kokombo ne contient que de l'or en poudre ou en très petits grains ; plus au nord, chez les Yaouré, les roches donnent, paraît-il, des pépites beaucoup plus grosses (...). » (Lettre de l'administrateur POBEGUÏN à Monsieur le Gouverneur de la Côte d'Ivoire, Ouossou, le 25 octobre 1896 : Renseignements sur un voyage à Sikasué, Kokombo et Sahua, *Archives Nationales Françaises*, Section Outre-Mer, Côte d'Ivoire, V. 3).

C'est ce rapport que reprend CLOZEL, pour décrire la richesse minière du Baoulé, dans : « La situation économique de la Côte d'Ivoire », in : *Renseignements coloniaux et documents* (supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*). 1899, n° 4, pp. 67-68.

*
* *

(6) Le travail d'extraction ininterrompu, nuit et jour, n'est pas exceptionnel. C'est encore le cas dans le village de mineurs de fer de Koni, près de Korhogo (pays sénoufo).

(7) L'ancien site de Kokumbo se trouvait légèrement plus haut sur le flanc de la montagne et tout à côté du ruisseau Balo.

(8) L'actuel Kplessou.

Le Sergent Léonetti était chef du poste de Kokumbo en 1903 quand il fit le rapport suivant, relatif à une visite aux mines de Kporessou, situées à flanc de coteau dans la direction N.-N.-W. de ce dernier village. Léonetti note que ces mines portent également un autre nom : Adiossou, car l'endroit aurifère fut découvert par une femme nommée Adio (9). Il continue ensuite :

« Depuis la mort de Yama (10), ancien chef de la sous-tribu (11), les travaux d'exploitation ont cessé et ne seront repris par les indigènes qu'après l'inhumation dudit Yama, c'est-à-dire vers la fin de février 1904.

« Invou (12) est le propriétaire de ces mines et toute personne qui désire y travailler doit lui en demander la permission. Les conditions exigées par Invou sont toujours les mêmes : il perçoit la moitié du minerai extrait, à lui de s'occuper du broyage et du lavage du quartz ou de la terre qui lui est cédé par les autorisés à travailler.

« En arrivant aux mines de Kporessou, l'on trouve en premier lieu un certain nombre de tranchées de forme plus ou moins régulière et d'une profondeur variable d'un mètre à deux mètres cinquante.

« Tout travail ayant cessé depuis bientôt quatre mois, ces tranchées sont en partie comblées par suite d'éboulements.

« A soixante ou soixante-dix mètres plus haut et dans la direction ouest de ce premier point, j'ai trouvé trois puits profonds, et pour cette raison les indigènes les désignent sous le nom de *n'gbrousous*. Ces trois puits ont été mesurés (...). Le premier mesure 12 m 45 de profondeur, le 2^e : 12 m 19 et le 3^e : 9 m 70. Dans ce dernier, Invou m'a dit qu'il est tombé de la terre mais qu'avant il était aussi profond que les autres et que ces puits correspondaient ensemble ; il y a aussi 14 mètres plus bas un trou par où sortaient les travailleurs en raison de sa pente moins raide. Les éboulements ont comblé tout, et actuellement il est impossible de communiquer entre ces puits quoique placés à une très petite distance (distance entre les deux premiers : 0,80, entre le 2^e et le 3^e : 1,80). Invou m'a dit qu'il existe dans la montagne et à peu de distance de cet endroit des puits mesurant 20 fois la hauteur d'un homme, mais il m'a dit que ces puits ont été abandonnés lorsqu'il était encore un enfant et à la suite d'un éboulement où dix hommes ont succombé.

« Invou est le propriétaire des mines de Kporessou, d'Akanza Koffikro et de Ndumikro (13). Ces dernières ont été récemment découvertes. Dans ces différentes mines on trouve des pépites pesant jusqu'à 5 et 6 grammes. Les conditions pour y travailler sont pourtant les mêmes.

« Le 25 je me suis rendu aux mines de Wadia (14). Wadia est un petit village situé à l'ouest de Kokumbo et à deux heures de marche, chef Besse Amoua, âgé de 60 à 65 ans, 18

(9) Les traditions que nous avons recueillies à Kplessou font état d'une femme, nommée Kplé Adyo, qui aurait découvert un gisement aurifère. D'autres étymologies du nom de Kplessou nous ont été données (cf. Traditions d'origine...). Notons que *kpolè* ou *kpèlè* désigne une colline, une hauteur, le terme *kpolè su* voulant dire « sur la hauteur ».

(10) Vraisemblablement contraction du nom de Yao Aman, chef de village au moment du passage du capitaine Marchand, en 1893.

(11) La chefferie du canton faafoué de Toumodi a été attribuée par l'administration coloniale à Kplessou, eu égard à l'antériorité de la création du village.

(12) Yafia Invou fut le successeur de Yao Aman à la chefferie du village. Il était son neveu maternel.

(13) Ces villages ou campements ont aujourd'hui disparu.

(14) Campement disparu aujourd'hui.

cases. Les mines portant ce nom se trouvent à 10 minutes de marche de ce village et dans la direction ouest. Elles appartiennent au chef de Garégoua (15). Le chef donne ou refuse la permission de travailler. Lorsqu'un indigène a obtenu d'aller travailler dans ces mines, il fait cadeau à Akrou Oussou de deux bœufs ou de moutons suivant la richesse du désirant travailler. Ces animaux sont tués sur les lieux mêmes des mines et la viande est distribuée dans les villages de Kumikro, Wadia, Garégoua, Akoukro, Assiessou ; pour mieux dire, cela est une question fétiche et Poumbo donne la viande à qui il juge à propos.

« Ce n'est qu'après une longue conversation avec Poumbo que j'ai pu lui faire avouer ce qu'il percevait pour permettre de prendre l'or dans ses mines. En premier lieu, il m'a dit qu'il ne demandait rien, puis lui ayant dit qu'il était vraiment trop bon de laisser prendre l'or qui se trouve sur sa propriété sans en tirer aucun profit, il a dit que certains lui donnaient du minerai, que lui fait broyer et laver à son profit. Je lui ai alors demandé ce que lui donnerait un homme qui trouverait dix sacs de quartz ou de terre aurifère ; il m'a dit que sur dix sacs, il en recevrait quatre, puis lui ayant dit qu'aux mines de Kporessou, ainsi qu'à celles d'Akanzakoffikro et de Ndumikro, Invou percevait la moitié du minerai, il m'a dit que lui aussi perçoit la moitié quelquefois. Je crois que cette dernière réponse est la plus exacte et je suis porté à croire que c'est une coutume générale chez les Faafoué.

« Ces mines ne sont pas exploitées en ce moment, en raison du travail des lougans mais dès que ces derniers seront terminés l'exploitation des mines reprendra.

« Le minerai extrait est du quartz gris et le chef m'a affirmé qu'on ne trouve que de la poudre d'or et jamais de pépites. » (Sergent Léonetti, commandant du poste de Kokumbo, à Monsieur le Lieutenant, commandant le secteur de Toumodi, le 27 mai 1903, « Visites aux mines de Kpolessou », *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, dossier XIV-29-4).

*
* *

Gaston JOSEPH fut chargé en 1912 d'une mission géologique dans le Cercle du Baoulé-sud. Il visita les massifs de Kokumbo, de l'Akoué, du Yaouré et de Zaakro. Un exemplaire du rapport se trouve aux *Archives Nationales de Côte d'Ivoire*, « Rapport de mission géologique dans le Cercle du Baoulé-sud », 5 mars 1912, dossier V-15-432. JOSEPH fit paraître la partie consacrée à l'« Exploitation indigène de l'or en Côte d'Ivoire » dans les *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, séance du 15 mai 1913, pp. 373-376. Les principaux passages de ce rapport sont également repris dans : G. JOSEPH, *La Côte d'Ivoire, le pays, les habitants*, Paris, Larose, 1917. Voici les principales remarques de l'auteur concernant la région de Kokumbo.

« Les Faafoué auraient commencé l'exploitation du Kokumbo Bocca il y a cent cinquante ans (...) [Les puits] sont des cylindres verticaux de 0,70 à 1 mètre de diamètre et de profondeurs variables : un prospecteur m'a signalé un puits de 78 mètres... Au fond de ces trois qui communiquent entre eux sont de vastes chambres et des galeries permettant au mineur de suivre et de travailler le filon-mère ou ses apophyses ; on conçoit que le travail du mineur est fort pénible et que les risques d'asphyxie et d'éboulements qu'il affronte dans ces étroites cheminées sont considérables. Il suffit d'ailleurs d'un accident suivi de mort pour que les travaux soient irrémédiablement abandonnés à l'endroit où il s'est produit qui, quelle que soit sa richesse aurifère, devient « fétiche » pour longtemps.

(15) *Idem*.

« Les puits se présentent en général par rangées parallèles à la tête du filon ; leur profondeur croît par conséquent plus l'éloignement de l'affleurement augmente.

« On sait que dans les filons de quartz l'or se trouve en traces, en plages ou en grains très fins. Les indigènes reconnaissent à leur couleur les roches à bonnes teneurs. Ils se servent de leur bouche comme d'un vaporisateur, lancent leur salive sur la face brisée du quartz et parviennent par ce moyen curieux à discerner des traces d'or presque invisibles pour le profane.

« Les outils dont se servent les Faafoué pour creuser les puits sont au nombre de trois : une pelle à manche recourbée de 0,40 mètre, un piochon à manche droit de même longueur, un pic grossier consistant en un bâton à l'extrémité duquel est fixé un cône de fer époiné. Lorsqu'il rencontre une roche pas trop résistante au pic, le Faafoué fait un feu de bois pour l'échauffer puis verse de l'eau par l'orifice du puits pour fissurer et faire éclater le quartz. Les produits du déblai sont montés dans un panier de raphia suspendu à une corde du même textile par l'aide qui se tient assis à l'entrée du puits. Les blocs de quartz sont séparés du schiste et de la terre puis transportés au village où les femmes les concassent, les pulvérisent sur une dalle de pierre. Une fois la « porphyrisation » obtenue, elles procèdent à la batée comme pour les alluvions. C'est, on le voit, un métier de patience qui n'est, du reste, guère rémunérateur ; mais l'or a pour les indigènes une telle valeur que cette particularité leur importe peu.

« En ce qui concerne l'exploitation de l'or filonien, il est intéressant de noter qu'à Nzaakro dans le Baoulé et à Dangora dans le Sanwi, les indigènes ne travaillent pas toujours au moyen de puits, mais qu'ils ouvrent aussi soit de longues tranchées sur les éminences, soit de vastes cavités de cinq à six pieds de fond seulement. »

JOSEPH note, à propos des pays yaouré et akoué voisins, que « les indigènes de ces régions ont renoncé à extraire le métal précieux des filons de quartz, qu'ils prétendent à peu près stériles, au profit des formations remaniées provenant de gîtes filoniens qui ont donné naissance à des placers découverts ou alluvions superficielles ». Selon lui, les principales mines seraient, dans le Yaouré : Angovia, où se trouvaient de nombreux puits, dont certains lui semblaient récents à l'époque, et où de l'or en grains et en pépites était extrait ; Bopri, Alaou, Tanon, Akou Yanou, Koronou ; dans l'Akoué : Nzaakro (au flanc de Kokoyakro-Bocca) et Kossou.

JOSEPH estime que « les femmes baoulé qui recherchent l'or dans les alluvions des ruisseaux descendant des massifs du Kokumbo et de l'Akoué ne se procuraient guère, en moyenne, plus de 0,15 franc de bénéfice par jour. M. Cheruy estime à 0,75 franc le gain journalier d'un chercheur d'or dans l'Alangba ».

L'auteur du rapport conclut enfin à la haute qualification des chercheurs d'or indigènes.

*
* *

Henry HUBERT est l'auteur d'un recueil des « Coutumes indigènes en matière d'exploitation de gîtes aurifères en Afrique Occidentale », in : *Annuaire et Mémoires du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F.* (1917), Gorée, Imprimerie du Gouvernement Général de l'A.O.F., 1918, pp. 226-243. Dans ce texte, qui semble être le résultat de la compilation des réponses à une enquête sur ce sujet données par les divers administrateurs de cercle ou de subdivision, HUBERT décrit les coutumes du Haut-Sénégal et Niger, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire,

ses observations portent sur le pays agni du Morenou, le Baoulé, les Memlé (16) de l'actuel pays dida, les différentes régions agni de l'Indénié, de l'Assikasso, du Sanwi et d'Yaou (au nord du Sanwi), et, enfin, sur la région de Bondoukou. Bien qu'il eût été intéressant de donner l'ensemble des coutumes du Baoulé, nous extrayons de ce texte les passages qui concernent la région de Kokumbo : Kokumbo, Sika-Suénou (17), Ayaou (18), Tendabrakou (19), et Bocabo (20), en les faisant précéder d'une remarque intéressant l'ensemble du pays baoulé.

« Dans le Baoulé, où les gens sont très indépendants, les coutumes sont moins strictes que dans le Morénou ; elles varient même beaucoup selon les régions. On retrouve tout d'abord, à proximité du Morénou, une coutume très semblable à celle du pays, notamment en ce qui concerne les droits d'inventeur, puis, dans les autres régions, la coutume devient de plus en plus vague et, finalement, dans certaines localités, elle ne crée plus guère d'obligations que pour les étrangers » (...)

« *Coutume de Kokumbo*. La recherche n'est subordonnée à l'autorisation préalable du chef de village que pour les étrangers. En principe, les droits de l'inventeur sont reconnus. On doit remettre à celui-ci tout ce qu'on trouve sur le gîte. C'est lui-même qui fait le partage ; ses droits, qui peuvent être détenus par des étrangers, sont héréditaires.

« En fait, ces droits sont peu respectés ; la recherche est entièrement libre pour les gens du pays, et sont considérés comme tels tous ceux qui habitent à une distance suffisamment faible pour pouvoir retourner coucher chez eux après avoir travaillé sur le gîte.

« Comme le partage, la redevance à acquitter porte sur le quartz aurifère extrait. Elle n'est que pour les étrangers qui abandonnent un peu moins de la moitié de la récolte entre les mains du chef de la case où ils résident et du chef de village ; les proportions consenties à l'un et l'autre sont essentiellement variables ; elles sont l'objet de nombreuses discussions.

« La propriété du sol et celle du sous-sol sont entièrement distinctes, mais le détenteur de cultures n'a pas à faire d'objections lorsqu'on détruit celles-ci pour rechercher le métal précieux ; cela s'explique par ce fait que le cultivateur est naturellement qualifié pour se livrer, lui aussi, à l'orpaillage, et qu'il est réputé en tirer un profit bien supérieur à celui que lui fourniraient ses récoltes. Il est cependant interdit d'abattre les palmiers.

« Normalement, le travail est entrepris par quatre ou cinq hommes par puits. Chaque homme amène sa ou ses femmes. Les hommes extraient ou brisent le quartz, qui est lavé par les femmes. Le partage se fait par parts égales ; au cas où les gens seraient tous de la même famille, il porterait sur le métal précieux lui-même, dont on abandonne une petite partie aux femmes.

« Un chef de case peut aussi faire travailler ses serviteurs. Ils comptent alors dans le partage pour une unité. Mais cette règle n'est pas absolue, et parfois le chef de case se réserve tout l'or récolté.

(16) Les Memlé (ou Mamini ou Wata) seraient peut-être des Baoulé Asabou égarés en pays dida lors de l'exode des Asabou (cf. BERNUS et VIANES, 1962).

(17) Cf. note 5.

(18) Situé au nord du Yaouré entre la Marahoué et le Bandama.

(19) A l'extrême nord-ouest du pays akoué. Cette hauteur est le prolongement du massif du Yaouré.

(20) Il s'agit sans doute du massif situé au point de rencontre des groupes nanafoué et aïtou, au nord de Toumodi, et non du Bokabo du pays akoué.

« A Kporessou, près de Kokumbo, chaque chef de puits donne au chef de village cinq à dix morceaux de quartz extraits.

« La coutume de Kokumbo est rarement respectée, au moins en ce qui concerne l'acquittement des redevances et le mode de partage, les parties lésées trouvant difficilement à se faire rendre justice.

« *Coutume de Sikassuénou.* Pour les gens du pays, l'exploitation est libre et ne nécessite aucune autorisation préalable. Pour chaque puits on paye un sac de morceaux de quartz aurifère au chef du campement voisin du gîte, qui est en somme l'héritier de l'inventeur. En outre, on doit partager avec le chef du village l'or recueilli : l'inventeur lui-même est astreint à ce partage.

« Les étrangers sont soumis aux mêmes obligations que les gens du pays, mais ils sont astreints à demander au chef de village l'autorisation d'exploiter et leur contribution en quartz aurifère est double de celle acquittée par les gens du village. Personne ne peut s'approprier un puits abandonné. Un chef de case peut envoyer travailler ses serviteurs à sa place. Il se réserve la moitié de l'or récolté, le reste étant partagé en parties égales entre les serviteurs.

« *Coutumes des Ayaous.* Les droits de l'inventeur sont encore admis, mais ils ne sont pas héréditaires. Seuls les étrangers sont astreints à demander l'autorisation du chef de village et lui doivent une redevance. Un puits abandonné ne peut être repris par personne.

« *Coutume de Tendabrakou.* Les étrangers sont seulement astreints à demander l'autorisation au chef de village et à lui donner un léger cadeau avant d'entreprendre leur campagne. Il n'y a aucune autre obligation.

« *Coutume de Bocabo.* La redevance est due au chef de village seul. Elle est acquittée en terre aurifère et est égale, pour les autochtones, à la moitié du tas recueilli, et, pour les étrangers, à une quantité un peu supérieure. Nul ne peut s'approprier les puits abandonnés. Les étrangers doivent obtenir du chef de village l'autorisation d'exploiter. »

ANNEXE « F »

QUELQUES CAS DE « JUSTICE INDIGÈNE » EN MATIÈRE DE RÈGLEMENT DE DETTE, DE PRISE D'OTAGE ET DE MISE EN GAGE

Tous ces faits sont rapportés par le chef du poste militaire de Bonzi, en pays akoué, à une quarantaine de kilomètres au nord de Kokumbo (on verra que, dans plusieurs de ces affaires, des ressortissants de la région de Kokumbo sont impliqués). Les postes de Kokumbo et Bonzi avaient été créés par les autorités militaires en 1901, après les violentes opérations de répression contre les Ngban, les Faafoué et les Nanafoué de la région. Les faits que nous rapportons ci-dessous se situent entre 1905 et 1907, c'est-à-dire à une époque où, « au Baoulé, on s'efforce de maintenir le statu quo en immobilisant les troupes dans les postes » (ANGOULVANT, 1916, p. 12). On peut penser qu'à ce moment-là, les pratiques de règlement de dette ou d'amende se situaient encore dans un contexte proche de celui qui prévalait à l'époque précoloniale.

Les originaux de ces rapports se trouvent aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire, Abidjan, dossier XIV-29-4.

1) BONZI, LE 10 SEPTEMBRE 1905.

Le Commis des Affaires indigènes Lepage à Monsieur le Commandant du poste de Kokumbo :

Le chef de poste de Bonzi relate un palabre entre un chef du village faafoué de Gouromnankro et le village akoué de Abourissou (ces deux villages étaient situés respectivement dans les districts de Kokumbo et de Bonzi).

« Le chef Alai de Gouromnankro, avec environ cinquante fusils, s'était livré à un véritable pillage au village de Abourissou, le 23 août dernier, et cela parce que sa sœur étant décédée le 20, dans ce dernier village (après une incantation ou des sortilèges vrais ou supposés mais sans action extérieure), les gens avaient omis de le lui faire connaître, et n'avaient pas préparé grandes funérailles. Les Abourissoufoué (1) me demandaient de leur faire restituer leurs poules, cabris, pagnes, coton, or, etc., s'accusaient du tort de n'avoir pas avisé le chef Alai du décès de sa sœur, et offraient de lui payer une amende de trois tas d'or (2) ; ou de un homme par tas d'or, qu'il garderait jusqu'au jour (un an environ) où, l'époque du deuil étant terminée, les gens d'Abourissou iraient lui demander pardon (telle est la coutume dans la région ; je l'ai respectée).

(1) Les habitants d'Abourissou.

(2) Le *ta* est une mesure de poids d'or (environ 50 grammes).

« Le chef Alai a rendu à peu près tout ce que lui et ses gens avaient volé, le village de Abourissou lui remit un tas d'or en bijoux, et deux enfants (un garçon et une fille) et il fut entendu que plus tard, le deuil terminé, ils seraient rendus à leurs propriétaire et famille. »

*
* *

2) BONZI, LE 22 AOUT 1906.

Le chef de poste de Bonzi à Monsieur l'Administrateur de la circonscription de Toumodi :

« Un nommé Alama du village de Sérémé (Kokumbo) était venu commercer chez les Akwé. Sa femme ayant « gagné » mal au pied, il la laissa à Epususu (Bonzi) chez un de ses camarades pour être soignée. Celle-ci, par imprudence, mit le feu à plusieurs cases. Alama, prévenu, s'offrit, par-devant M. Lepage, alors chef du poste, à payer les dégâts. Il porta à Epususu des marchandises pour une valeur totale de 38 f., puis il promit de revenir payer le reste. Depuis un an, il n'est pas reparu. Il doit encore à Kwadio Graï une somme de 100 f., à Graï Brou 50 f., à Brou Ndri aîné 15 f., à Brou Ndri junior 10 f. pour les objets brûlés dans l'incendie.

« La femme qui, en réalité, est une captive achetée à Tiassalé, se plaint de cet état de choses. Elle demande à partir d'Epususu où elle est mal nourrie. D'autre part, elle ne veut plus rester avec Alama qui a déjà cherché à la revendre.

« Moussa Koné, frère de père et de mère de cette dernière, qu'il a rencontrée lors de son passage à Epususu, s'offre à payer les dégâts causés par son imprudence et à racheter sa liberté... »

*
* *

3) BONZI, LE 5 SEPTEMBRE 1906.

Le chef de poste à Monsieur l'Administrateur de la circonscription de Toumodi.

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

« Une femme, N'dri Amla, de Blagokro, ayant besoin d'argent, emprunta 60 f. à Kouenan Guet de Kouenanguékro et lui donna sa fille en garantie. Celle-ci eut un enfant qui tomba malade et que Aou, la sœur de Kouenan Guet, défendit de soigner. N'dri Amla, apprenant cela, vient alors racheter sa fille et rendre les 60 f prêtés. Kouenan Guet prit l'argent, mais garda la captive (1), exigeant 5 tas d'or pour sa restitution. Cette dernière alla se marier à Blagokro et y resta.

« Sur ces entrefaites, Ahourou N'guessan, de Diamalabo, étant venu à Kouenanguékro pour pleurer à des funérailles, Kouenan Guet le chargea d'aller à Blagokro s'emparer de son ancienne captive et de ses enfants. Ahourou remplit, il y a 8 jours, le message dont on l'avait chargé et envoya sa prise (soit la fille en question et ses 6 enfants) à Kouenan Guet.

« Après avoir entendu les parties d'accord sur l'exactitude des faits, j'ai répondu :

1) Kouenan Guet rendra à N'Dri Amla sa fille et ses enfants.

(1) Il ne s'agit pas en réalité de « captive » mais d'une personne mise en gage (*aowa slâ*).

2) Kouenan Guet et Ahourou N'guessan payeront respectivement 30 f., et 25 f. d'amende pour rapt de captifs (motif : acte irrespectueux à l'égard d'un représentant de l'autorité).

« Je me suis permis de régler ce différend qui semble plutôt relever du tribunal de Cercle, parce que M^r l'Administrateur de Cercle, alors en tournée à Bonzi, m'avait invité à le faire.

« Les amendes infligées sont relativement peu élevées, car nous ne sommes pas, à proprement parler, en présence d'un fait de traite caractérisé. Au reste, Kouenan Guet avait, de lui-même, amené les captifs pour les restituer.

*
* *

4) BONZI, LE 21 AVRIL 1907.

Le chef de poste à Monsieur l'Administrateur de la circonscription de Toumodi.

« J'ai l'honneur de vous soumettre le différend suivant qu'il m'est impossible de solutionner et d'une façon définitive, l'une des parties intéressées appartenant à un village (Kokumbo) qui n'est pas de mon ressort.

Palabre :

Kouassi Kouassi : de N'guessankro (district de Toumodi)

Alani Yao : de Kami (Bonzi)

Nguessan : Idem

Okou Kakou : de Kimoukro

Boni Kakrou : de Kokumbo.

« Le père de Kouassi Kouassi, Ouaoa, se rendit à Bokabo (Bonzi) avec sa femme, son fils et une jeune captive : N'zi ; un nommé Kongou, de Kami, l'arrête sous le prétexte qu'un Atoutou avait eu des rapports avec sa femme. Il le relâche ainsi que sa femme et son fils moyennant le paiement d'une rançon : 1 baril de poudre, 25 f. d'or, 1 couteau, 1 coquillage, mais garda la captive N'zi qui, depuis, a eu un enfant.

« Kouassi Kouassi réclame cette captive et son enfant, ainsi que les sommes et objets indûment payés à Kongou.

« Après enquête, j'ai pu obtenir les renseignements suivants sur ce différend :

« L'héritier de Kongou aurait été un nommé Asouma Kouenan, mort aujourd'hui, qui lui-même aurait eu pour héritiers les deux frères *Okou Kakou*, chef de Kimoukro, et *Alani Yao*, chef de Kami (le 3^e frère, Kouako N'dri, à qui on voulait donner une part trop petite, refusa l'héritage).

« D'après la coutume baoulé, ils sont responsables des différends de celui dont ils ont hérité : il leur revient donc de restituer à Kouassi Kouassi le baril de poudre, etc... que son père a indûment payé.

« En ce qui concerne la captive, N'zi, une nouvelle affaire se présente. Elle a été donnée par Asouma Kouenan de son vivant à Kakou Kakré en garantie d'un prêt de 60 f.

« Kakou Kakré est mort. Son héritier, *Guessan*, de Kami, envoya N'zi à Gouromnan-kro chercher des ignames. Au village elle fut arrêtée par un chef de case de Kokumbo,

Boni Kakrou, qui l'amena avec lui sous le prétexte que Alani, père d'Alani Yao (qui a hérité de lui) lui avait acheté deux fusils sans le payer.

« Voici la solution que j'ai proposée aux parties et qui a comme but principal de remettre les choses à l'état :

1) Alani Yao et Okou Kakrou rendront à Kouassi Kouassi : 1 baril de poudre de 60 f., 21 f. d'or + 1 couteau + 1 coquillage.

2) Alani Yao payera à Boni Kakrou les 2 fusils que son père Alami, dont il a hérité, restait devoir. Boni Kakrou rendra la captive N'zi et son enfant.

3) Alani Yao et Okou Kakrou, héritiers d'Asouma Kouenan, payeront à Guessan les 60 f. que le père de ce dernier a prêtés à Asouma Kouenan. Guessan rendra la captive et son enfant qu'il a reçus en garantie.

« N'ayant pas, pour la raison donnée plus haut, l'autorité suffisante pour faire exécuter ce jugement, je vous le transmets en vous priant de convoquer les parties intéressées et de donner au différend la solution qu'il comporte.

*
* *

5) BONZI, LE 13 AOUT 1907.

le chef de poste à Monsieur l'Administrateur de la circonscription de Toumodi.

« *Koto Koué Acé* de Bangbassou (distric de Bonzi) vendit des ignames à un Yaoré *Kouassi Kouassi* qui ne les paya pas. Acé, alors, arrêta un de ses fils et le remit à *Kouenan Guet* qui avait mission de le garder. *Tombo*, chef de Tombokro (mort aujourd'hui) et parent de Kouassi, s'interposa et vint à Bangbassou avec ce dernier réclamer le jeune homme arrêté. Acé le rendit moyennant une rançon de 9 bijoux qu'il confia en garde à Kouenan Guet.

« Quelque temps après, Acé réclama les bijoux à leur détenteur. Celui-ci les ayant remis à un de ses frères dut payer, de ce fait, à Acé 3 pagnes, 2 poulets, 4 t. d'or, 3 t. d'or, ce qui, d'ailleurs, ne devait pas le dispenser de rendre les bijoux, dès qu'il serait rentré en leur possession. Sur le point de mourir, Acé fit appeler son héritier *Kakou Ngouran* et l'avertit du dépôt qu'il avait laissé entre les mains de Kouenan Guet. Aussi, à la mort de son oncle, Kakou Ngouran alla réclamer ces bijoux. Kouenan Guet les lui remit. Mais Kakou Ngouran, prétextant que ce n'était pas ceux que son oncle avait laissés en dépôt, fit payer en outre à Kouenan Guet 150 f + 100 f.

« Kouenan Guet réclame cette somme, indument payée selon lui.

« Kakou Ngouran s'est sauvé, paraît-il, à Kokumbo.

ANNEXE « G »

LES MARIAGES MIXTES ENTRE BAOULÉ ET NON-BAOULÉ A KOKUMBO DEPUIS LA COLONISATION

Les étrangers non baoulé de Kokumbo forment un quartier autonome : *dyulaklo*, le village des Dioula. Le terme « dioula » doit être pris ici dans un sens large qui désigne, pour les populations du sud ivoirien, tout individu originaire du nord, souvent islamisé et commerçant. Le « quartier dioula », ainsi nommé également dans les documents administratifs, comprend en réalité tous les étrangers non baoulé qui ne sont pas susceptibles d'être intégrés dans un quartier baoulé, à l'inverse des Tagouana et Ouan dont on a déjà évoqué la situation plus haut. Le « quartier dioula » regroupe ainsi plusieurs collectivités distinctes, soumises à une autorité autonome (tant que les relations avec une autre collectivité du quartier dioula ou avec la collectivité baoulé ne sont pas en jeu) : on dénombre ainsi des « quartiers » bété, voltaïque, dioula originaire de Côte d'Ivoire, dioula malien. Le quartier dioula est topographiquement distinct des quartiers baoulé (bien que jointif) et situé sur une marge de l'aire villageoise qui le met presque au contact des premières habitations du village voisin d'Akroukro.

Certains des chefs de famille du quartier dioula jouissent d'une implantation déjà ancienne, liée le plus souvent à une activité salariée dans la Société minière européenne. Un certain nombre sont d'ailleurs nés à Kokumbo. Parmi ceux qui se sont installés à une période plus récente, la plupart sont d'anciens salariés agricoles ou des colporteurs qui ont obtenu une parcelle de terrain des Baoulé.

Il faut signaler la présence, dans un quartier baoulé (non issu du fondateur du village), d'un planteur présenté comme dioula. En réalité, il semble que sa mère fut une captive achetée, « fiancée » à un dioula (dans le sens large donné plus haut) venu travailler dans la Société minière européenne ; bien que portant un nom malinké, ce planteur est animiste, marié à une Baoulé de Kokumbo et paraît absolument intégré à la collectivité baoulé. En sens inverse, un planteur baoulé réside dans le quartier dioula, à la suite, a-t-on dit, des particularités du plan de lotissement du village ; il relève néanmoins de la collectivité baoulé dans toutes ses activités sociales. Un autre est dans la même situation : il s'agit d'un descendant de captifs d'un village faafoué voisin et marié à une Baoulé étrangère.

Les relations entre la collectivité baoulé et les différents groupes du quartier dioula semblent restreintes au minimum. Les diverses activités sociales ou religieuses sont absolument séparées ; les seules relations fréquentes entre Baoulé et non-Baoulé se situent au niveau économique : demande de terre aux Baoulé, prestations de travail salarié des non-Baoulé auprès des Baoulé (jamais ou très rarement l'inverse).

approvisionnement des Baoulé auprès d'artisans, de colporteurs et de boutiquiers (1) non baoulé. Les Baoulé conviennent parfaitement de cette distanciation entre eux et les non-Baoulé, distanciation entretenue par la permanence des contestations foncières liées à une pression foncière sans cesse accrue. Même en ce qui concerne la cession de droits de culture aux non-Baoulé, les Baoulé semblent, dans une certaine mesure, avoir pris leur parti de l'appropriation de fait que cette cession de droits, en principe provisoire, peut entraîner : bien que l'achat de terre par des non-Baoulé auprès de Baoulé n'intervienne pas encore, les Baoulé ne s'opposent pas à l'achat de plantations entre non-Baoulé (ces plantations impliquant une demande antérieure de terre auprès des Baoulé).

Et cependant, en examinant les origines de certains planteurs baoulé et non baoulé et les unions contractées par d'autres, on s'aperçoit que cette distanciation entre Baoulé et non-Baoulé, parfaitement reconnue par les intéressés, n'exclut pas des relations « matrimoniales » en nombre non négligeable. Ces relations, en réalité, ne recouvrent pas seulement des unions plus ou moins stables, mais aussi des unions temporaires qu'il est souvent difficile de distinguer des premières. Ces unions temporaires — qui ne peuvent être assimilées à la prostitution (2) — déjà pratiquées à l'époque précoloniale, se situent cependant, à l'époque contemporaine, dans un contexte différent, surtout si l'époux est islamisé (dans ce cas, l'épouse baoulé est censée se convertir à l'Islam).

Examinons d'abord, rapidement, le cas de planteurs (six cas) résidant dans un quartier baoulé et ayant une ascendance « dioula » : le père était toujours mandé (généralement malinké) et c'est par leur mère baoulé qu'ils sont aujourd'hui intégrés dans leur quartier de résidence. Dans un seul cas, la mère descend directement du fondateur du village : en l'occurrence, il s'agit d'une femme, animiste, veuve, ayant hérité de son père une plantation. Par contre, dans quatre cas, la mère était d'origine captive : l'un est protestant, les trois autres animistes ; un est célibataire (jeune), les trois autres mariés à des femmes baoulé. Le sixième planteur baoulé ayant un père dioula avait pour mère une Baoulé Aïtou (sous-préfecture de Toumodi) et est considéré comme un « étranger assimilé » ; il est animiste. En conclusion, on peut remarquer que les unions dioula-baoulé, dont ces planteurs sont issus, concernaient surtout des femmes baoulé d'origine captive, issues de quartiers généralement liés au fondateur du village. Aucun des enfants n'a conservé la religion musulmane du père (3) et tous ont épousé des femmes baoulé (la femme ayant épousé un menuisier dahoméen). Dans tous les cas, la rupture des enfants de ces unions, lorsqu'ils résident dans un quartier baoulé, d'avec leur famille paternelle en général et le quartier dioula en particulier, est totale. Leur famille maternelle les a en quelque sorte complètement récupérés (4).

(1) Curieusement, contrairement à la situation courante, il semble qu'à Kokumbo les boutiques et « tabliers » non ambulants les plus notables appartiennent à des Baoulé de Kokumbo. Il est vrai qu'à quelques centaines de mètres, le quartier dioula d'Akroukro dispose de boutiques dioula beaucoup plus importantes. La boucherie de Kokumbo est dioula ; il existe des menuisiers baoulé, dioula et même dahoméens.

(2) La prostitution affichée existe à Kokumbo. Elle est le fait de femmes non baoulé, souvent d'origine ghanéenne. Cette prostitution affichée n'exclut pas une prostitution « privée » de la part de femmes baoulé.

(3) Le seul planteur baoulé musulman de Kokumbo est un étranger de la région de Bouaké.

(4) Ces planteurs « métis » (ayant un père « dioula ») disposent d'un revenu monétaire agricole assez médiocre. Mais il est difficile de savoir si cela est lié à leur origine « métisse » ou à leur statut dominant de descendants de captif, ce statut étant significativement lié à un bas revenu (cf. le résultat d'une enquête socio-économique, à paraître).

Mais cela ne s'est pas produit dans tous les cas, comme l'indique la présence dans le quartier dioula d'individus dont la mère était baoulé mais qui, néanmoins, sont restés acquis à leur famille paternelle. Sur les six cas de ce genre (5), cinq ont un père d'origine malienne, un d'origine sénoufo ; tous sont musulmans. Leur père était en général un salarié de la Société minière. Il est à noter que sur ces six descendants d'une union mixte, quatre ont des relations avec des femmes baoulé (mariées ou « fiancées ») avec lesquelles ils ont des enfants (qui résident avec leur mère dans un quartier baoulé, dans le cas de la fiancée). Les mères baoulé étaient originaires de Kokumbo même (3 cas), akoué, mamla de Toumodi ou originaire de la région de Bouaké (1 cas pour chacune de ces origines).

D'autre part, 14 chefs de famille, sur les 57 interrogés, ont ou ont eu une relation stabilisée avec une femme baoulé : douze sont ou ont été mariés (6), c'est-à-dire que leur épouse a rejoint le domicile du mari : deux sont dits « fiancés », c'est-à-dire que la femme continue à résider chez ses parents, avec les enfants qu'elle a eus de son « fiancé » dioula. Parmi ces hommes, quatre avaient déjà une mère baoulé, comme nous l'avons précédemment indiqué. La très grande majorité des époux ou fiancés est musulmane (ce qui implique que les épouses baoulé sont censées avoir embrassé l'Islam), quelques-uns catholiques (ce sont des Mossi ou des Gourounsi). La majorité de ces hommes est d'origine mandé (surtout maliens). Dans les cas de mariages, la « dot » est généralement très faible (peut-être encore plus faible que dans les mariages entre Baoulé). En contrepartie, il semble qu'en cas de divorce, les enfants soient plus souvent « arrachés » (selon la formule de notre traducteur) par la famille maternelle baoulé, bien que ce ne soit pas toujours le cas. D'un autre côté, les prestations personnelles en faveur de la belle-famille baoulé semblent beaucoup moins contraignantes pour l'époux « dioula ». Les épouses ou les fiancées baoulé sont le plus souvent originaires de Kokumbo (6 cas) ou de villages proches (5 cas) ; il ne nous a pas été possible de connaître le statut de ces femmes selon qu'elles ont une ascendance libre ou captive ; il semblerait qu'elles proviennent en majorité de quartiers issus du fondateur du village, mais cela peut n'être dû qu'à l'importance démographique plus importante de ces quartiers (et donc à une probabilité plus grande pour un étranger de se marier avec une femme issue de ceux-ci).

Que peut-on tenter de conclure de ces données très fragmentaires ? Tout d'abord, il convient de noter la non-concordance entre, d'une part, la coupure sociale affirmée, surtout par les Baoulé, entre eux et les non-Baoulé du « quartier dioula », et, d'autre part, l'existence de relations matrimoniales ou pseudo-matrimoniales non négligeables entre ces deux collectivités. En effet, 15 des non-Baoulés sur les 57 enquêtés (soit le quart) possèdent une attache baoulé soit par leur mère, soit par leurs épouses et fiancées. D'autre part, ces relations semblent être, d'une certaine manière, cumulatives : les « dioula » qui ont une mère baoulé ont davantage tendance à épouser une femme baoulé.

Il semble cependant que la situation à Kokumbo soit assez particulière. La comparaison avec le quartier dioula de Bonikro, village baoulé (groupe saa) voisin est éclairante : bien que sa population soit également très importante, les relations matrimoniales avec la collectivité baoulé sont pratiquement négligeables ; cela correspond d'ailleurs aux observations admises généralement par ailleurs. Comment expliquer, dès lors, nos observations sur Kokumbo ?

(5) Nous avons enquêté auprès de 57 chefs de famille du quartier dioula.

(6) Dont un avec trois femmes baoulé, de différents villages faafoué, et un autre avec deux femmes « dioula » dont la mère était elle-même baoulé.

Un élément déterminant semble avoir été l'implantation à Kokumbo de la Société minière européenne qui, dès la fin des années 1910, a attiré de nombreux salariés non-baoulé. Une hypothèse serait que les unions de femmes de Kokumbo avec ces derniers se situeraient dans le prolongement d'un comportement social précolonial, facilitant le mariage des femmes du village avec les orpailleurs étrangers ; mais l'hypothèse, outre qu'elle est invérifiable, est assez paresseuse. Il reste vrai que les époux « dioula » de femmes baoulé se recrutent dans leur grande majorité parmi les travailleurs étrangers de la Société ou leurs fils, qui ont souvent eux-mêmes participé aux activités de la Société. Outre le bénéfice d'une implantation ancienne, ces salariés, surtout à l'époque de l'impôt de capitation, jouissaient d'une situation financière supérieure à celle de bien des villageois ; c'est là, nous semble-t-il, la raison essentielle des mariages en nombre non négligeable de femmes baoulé avec ces travailleurs. Cet attrait matériel n'a d'ailleurs pas disparu entièrement de nos jours : on constate que des dioula pratiquant une activité assez rémunératrice sont pourvus de femmes baoulé : forgeron, boucher, acheteur de cola et de banane plantain. D'autre part, du point de vue de la famille maternelle baoulé, le mariage avec un « dioula » représentait une chance de s'emparer assez facilement de la descendance de ces unions (tendance à la « capitalisation des dépendants », encouragée par la faiblesse de la dot et des prestations du gendre, alors que l'épouse et ses enfants conservaient des rapports étroits avec leur famille baoulé).

Du point de vue cette fois de l'époux « dioula », on peut suggérer deux sortes de raisons qui ont milité en faveur de telles unions. En premier lieu, la nécessité pour eux de trouver des partenaires sexuelles alors que la population féminine non baoulé était rare ou composée de femmes déjà mariées. En second lieu, l'union avec une femme baoulé pouvait faciliter sinon l'intégration, du moins un meilleur contact avec la collectivité baoulé, surtout lorsqu'il s'est agi de se procurer de la terre pour cultiver le café et le cacao. Si l'on considère très grossièrement la réussite économique des « dioula » (mesurée par le revenu monétaire agricole pour les agriculteurs) on s'aperçoit (pour autant que nos chiffres aient quelque signification) que le revenu moyen annuel (sous-estimé certainement) des « dioula » ayant une mère baoulé (presque tous ayant épousé en outre une femme baoulé) est de 63 000 francs C.F.A. (7), que celui des « dioula » ayant épousé au moins une femme baoulé est de 54 000, et que celui des « dioula » n'entretenant aucune relation reconnue avec une femme baoulé est de 47 000 seulement.

Le « camouflage » idéologique de l'intensité (toute relative, certes) des relations matrimoniales entre Baoulé et non-Baoulé par les deux collectivités tente de dissimuler une contradiction entre d'une part des impératifs normatifs (dévalorisation des deux côtés des unions inter-ethniques, *a fortiori* pour des musulmans lorsque la femme est originaire d'une ethnie animiste) et des intérêts économique-sociaux objectifs (attirance des « hauts » revenus des salariés de la Société minière et possibilité de s'attacher sans grand risque la descendance de ces unions du côté des Baoulé ; facilité plus grande d'accéder à la terre et aux services sexuels du côté des « dioula »). La plus grande réticence affichée de la part des Baoulé s'explique sans doute par un renversement de la situation économique en leur faveur (ils sont les détenteurs privilégiés de la principale source de richesse à l'heure actuelle : la forêt).

Même si cela est moins vrai à l'heure actuelle, le décalage entre l'idéologie normative baoulé dévalorisant les unions avec les non-Baoulé et la pratique non négligeable de ces

(7) Le planteur dioula ayant épousé trois femmes faafoué (dont une de Kokumbo) bénéficie d'un des plus hauts revenus annuels déclarés dans le quartier dioula (138 000 F.).

unions n'est pas pour surprendre : elle correspond, « en creux », au décalage entre « *l'idéologie explicite* » — prescrivant l'alliance entre Baoulé selon des modalités assurant à la fois la réciprocité et l'extension des alliances ; proscrivant les unions avec des non-Baoulé dont la situation « « politique » est inférieure (8) — et la *pratique réelle*, dictée par des intérêts objectifs (capitalisation des dépendants et recherche d'alliance avec des individus susceptibles de fournir une aide politique ou matérielle). Ainsi, bien que les rapports entre Baoulé et non-Baoulé soient le résultat de circonstances historiques particulières à Kokumbo, leurs modalités n'en sont pas moins révélatrices des tendances profondes de la société baoulé.

(8) Il en allait autrement à l'époque historique avec les groupes résiduels étrangers à l'intérieur du « territoire baoulé » ou avec les groupes limitrophes : ces étrangers présentaient un potentiel d'opposition qui devait être neutralisé par l'alliance matrimoniale, ce qui n'est, bien sûr, pas le cas des « dioula » de Kokumbo.

Figures et tableaux

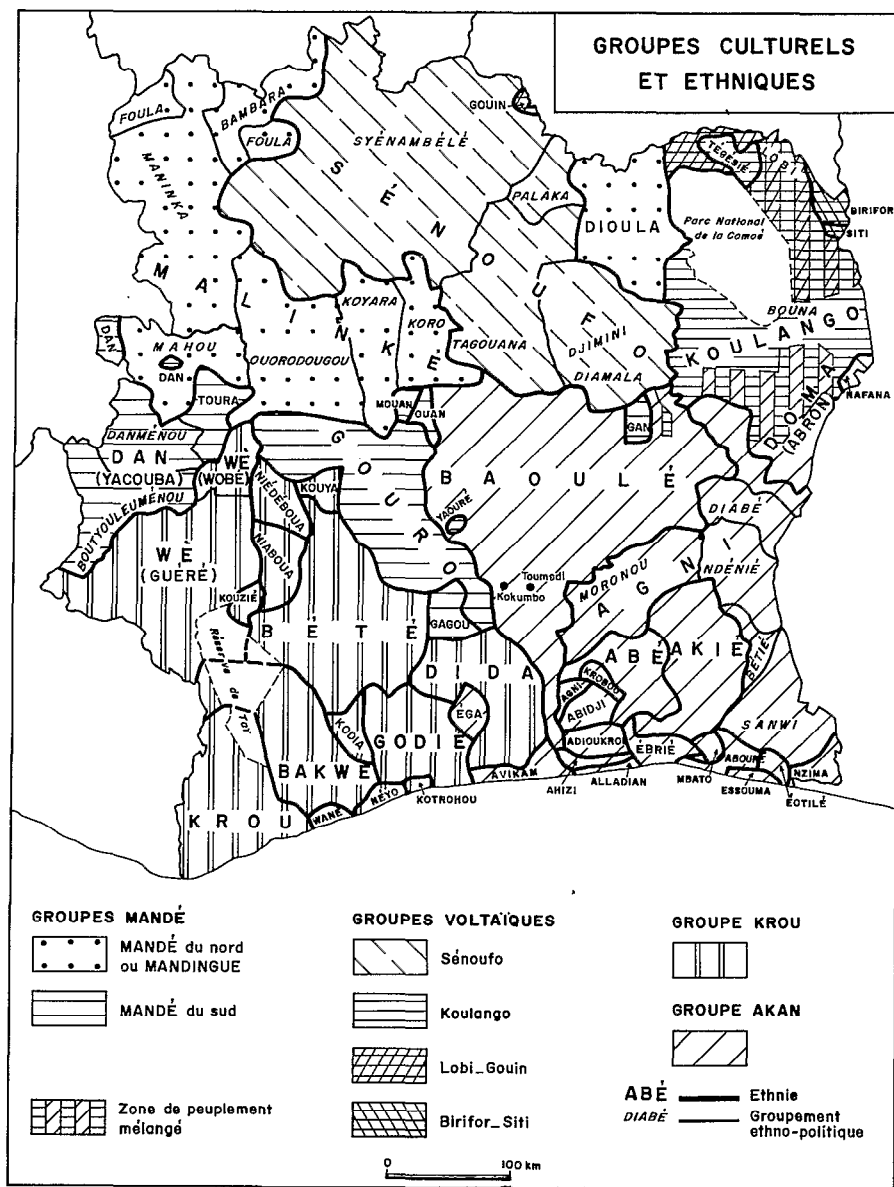


FIG. 1: Groupes culturels et ethniques de Côte d'Ivoire. Situation de Kokumbo.



Source: Carte des groupes culturels et ethniques - Atlas de Côte d'Ivoire
(O.R.S.T.O.M. - Université d'Abidjan)

FIG. 2: Kokumbo et les différents groupes du Baoulé.

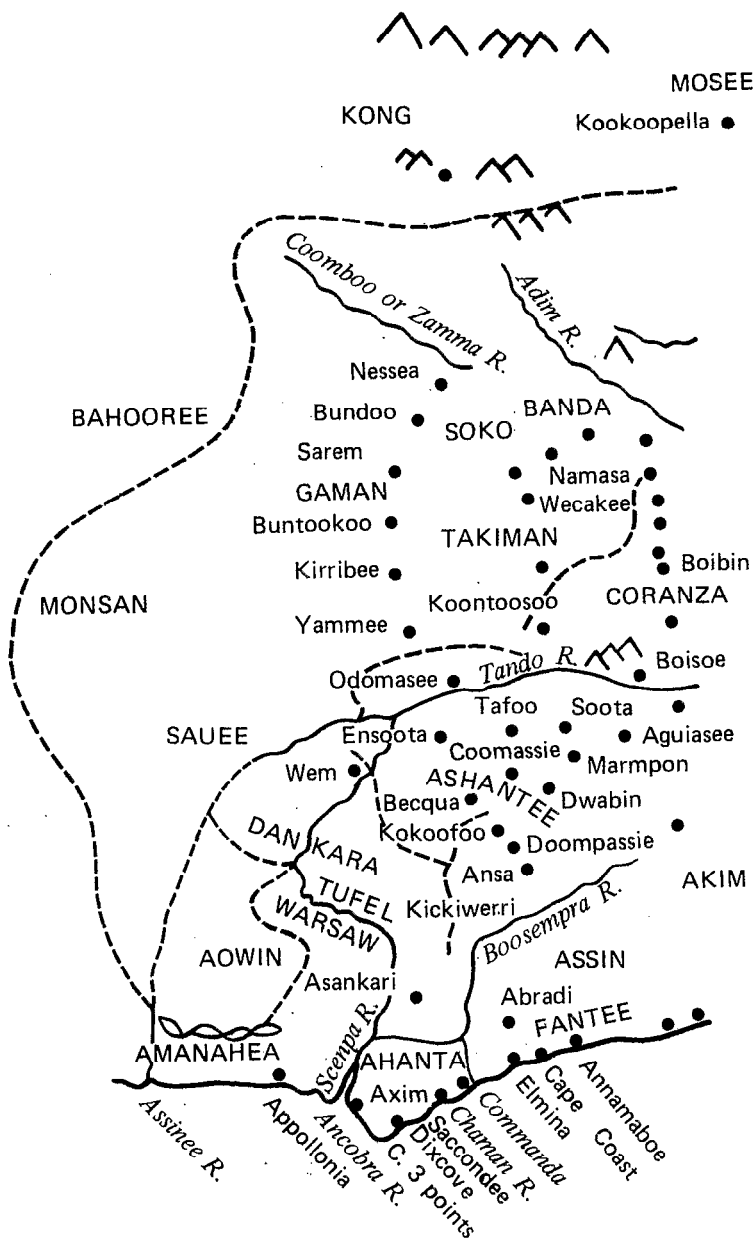
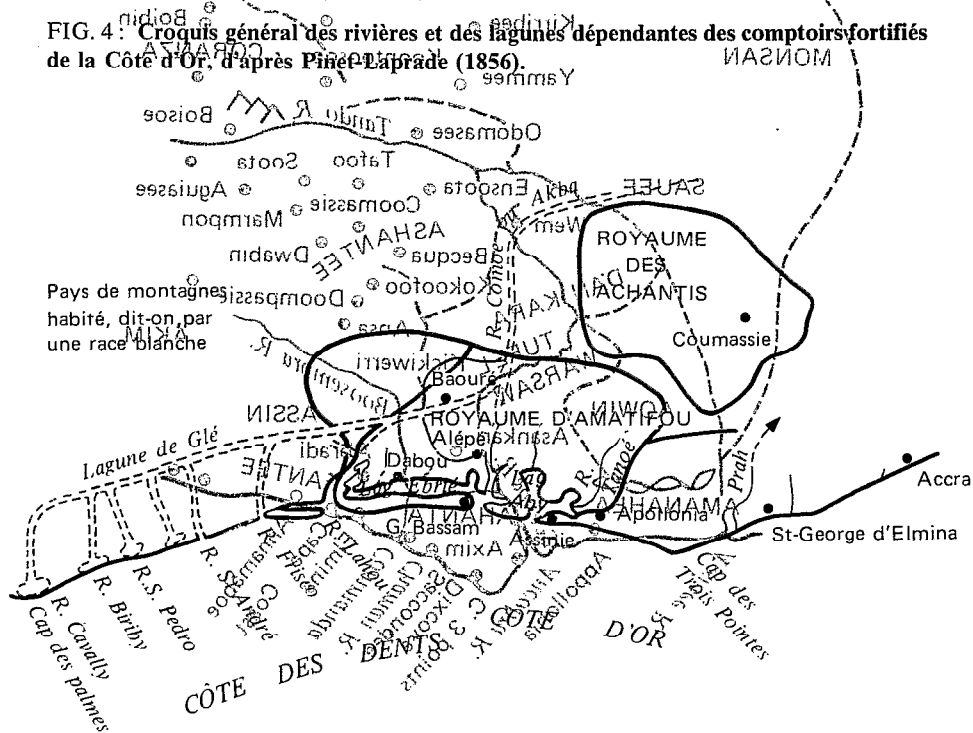
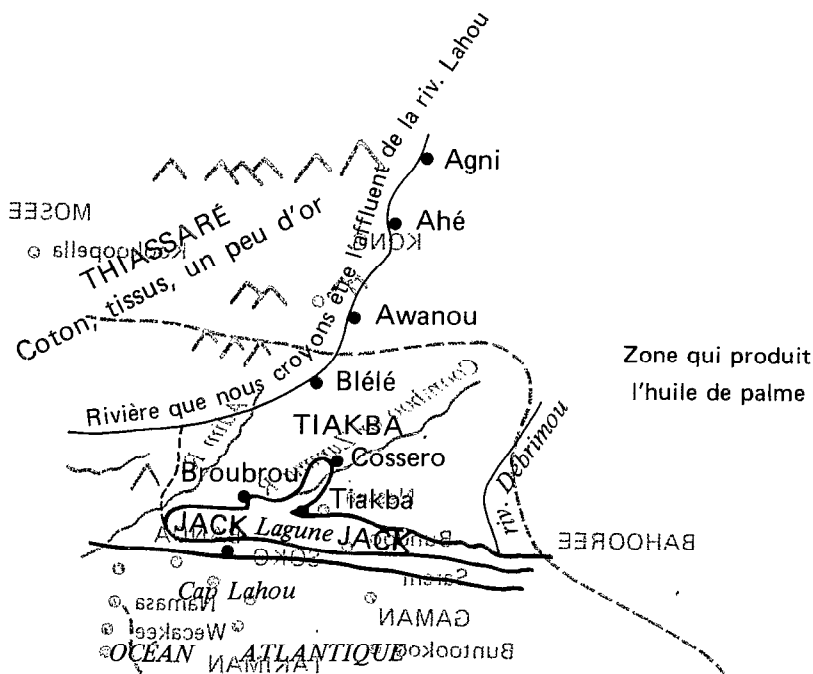


FIG. 3: Situation du « Bahooree », d'après Bowdich (1819).



[illegible]

195

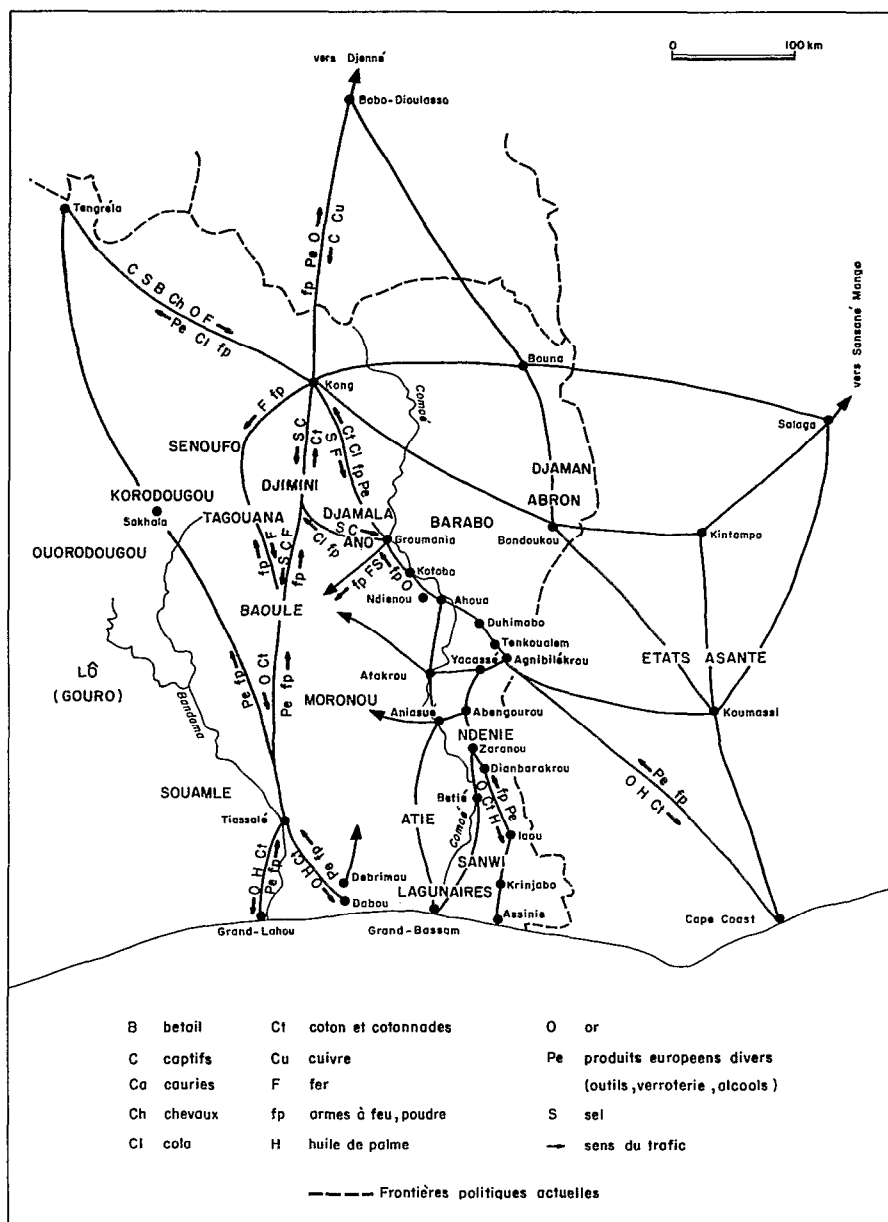
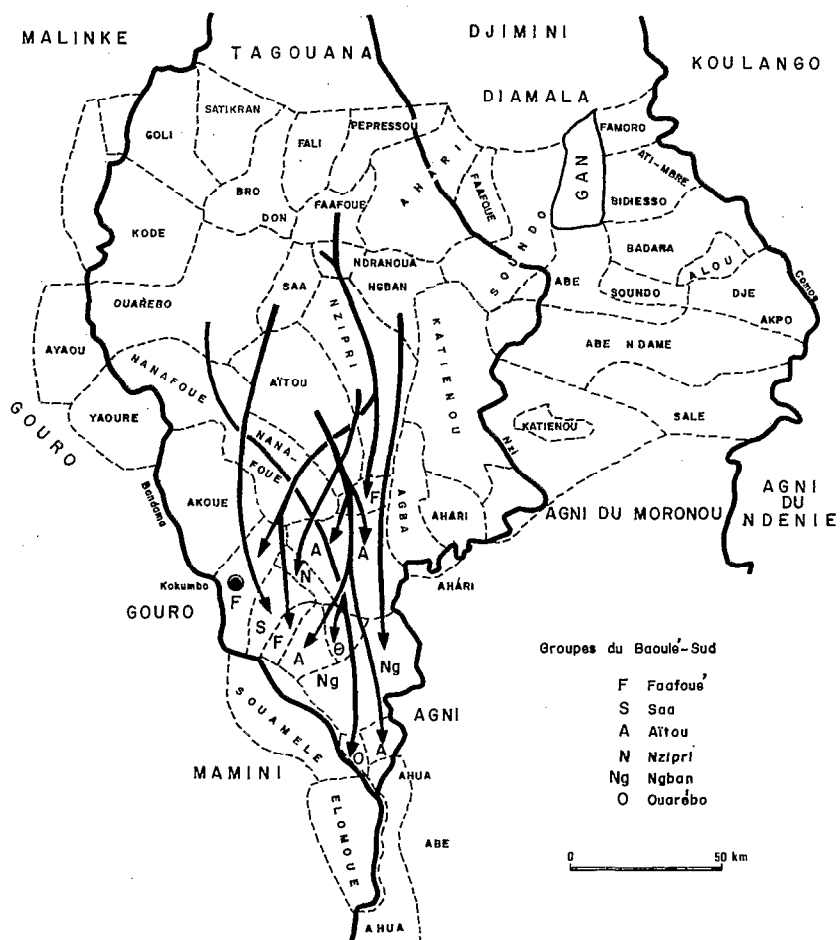


FIG. 8 : Les échanges entre le Soudan et le golfe de Guinée, d'après Binger (1889).



Sources: Etude régionale de Bouaké, Tome I: Le peuplement ;
Atlas de Côte d'Ivoire: Carte des groupes culturels et ethniques (UNIVERSITE- ORSTOM).

FIG. 10 : Les principaux groupes du Baoulé et origine du peuplement du Baoulé-sud au XIX^e siècle.

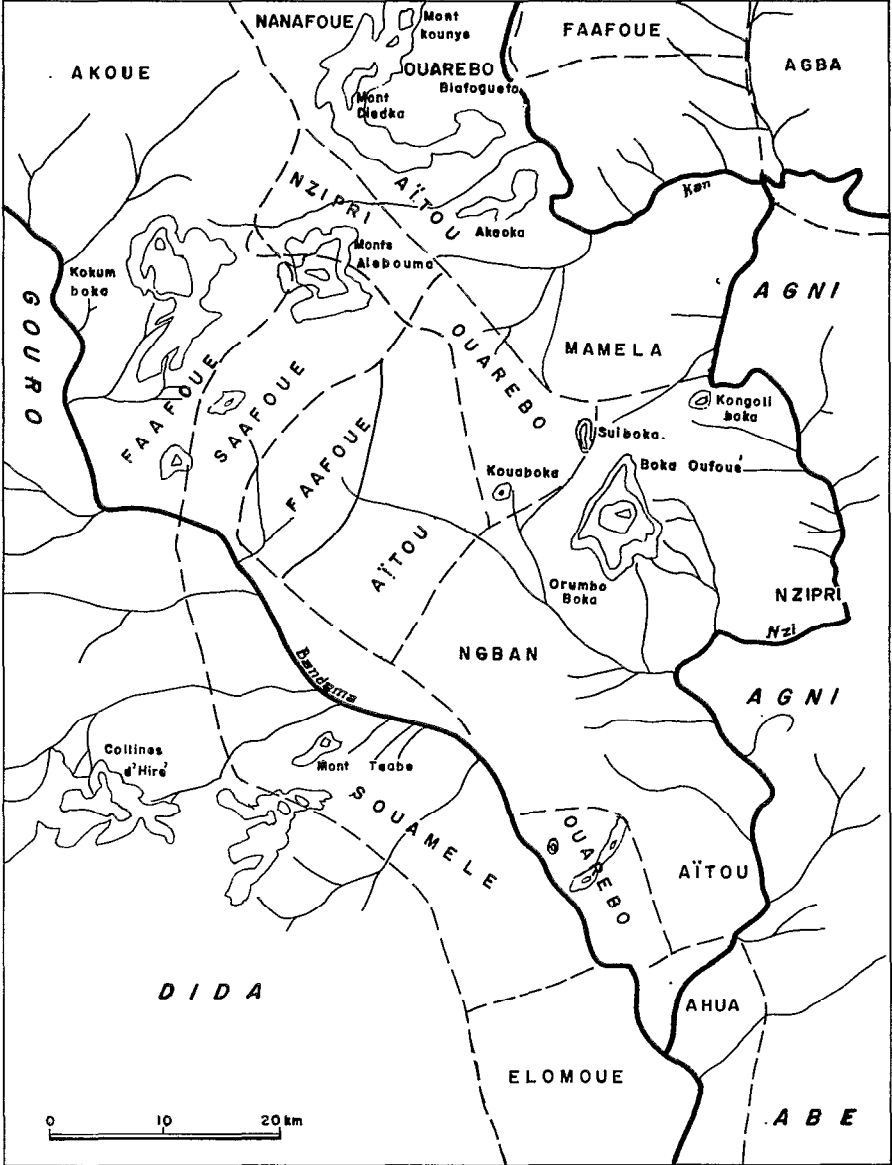


FIG. 11 : Reliefs, hydrographie et occupation de l'espace du Baoulé-sud.

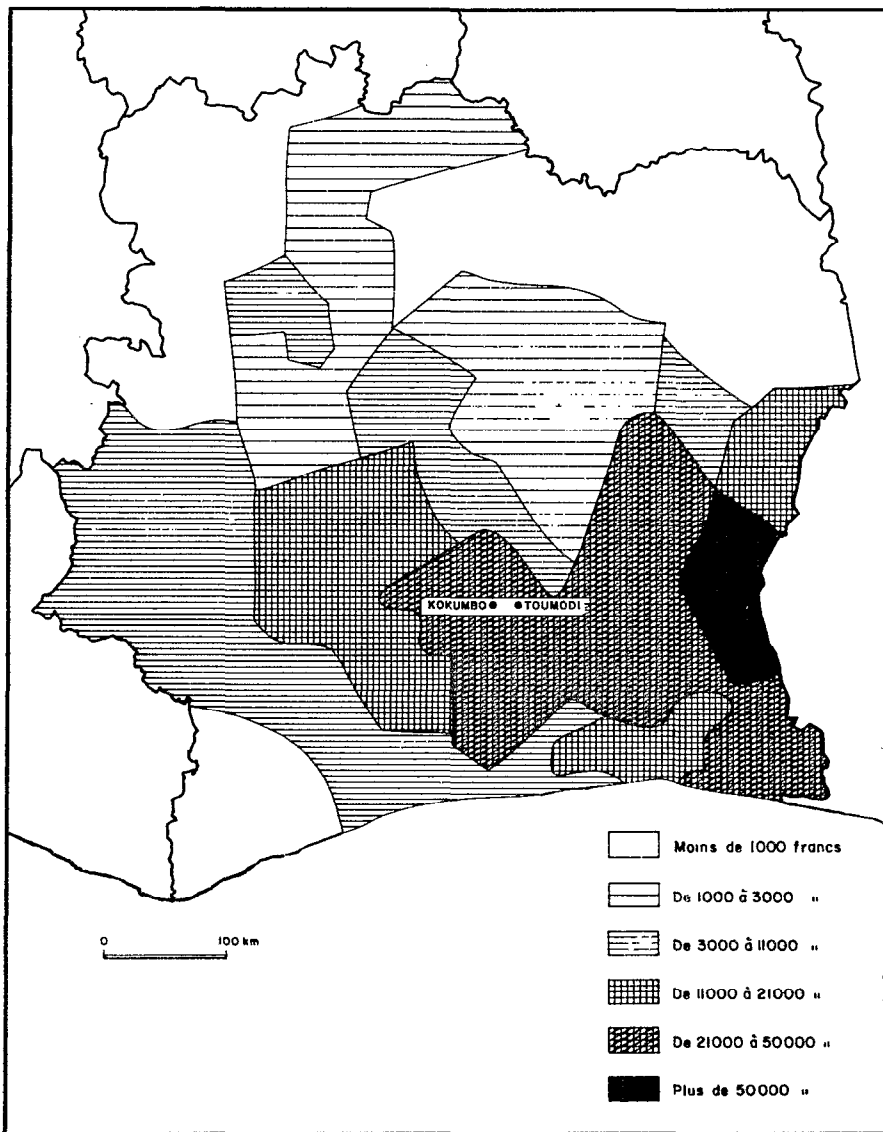


FIG. 12: Revenu « per capita » tiré des cultures industrielles en Côte d'Ivoire (1967-1968).

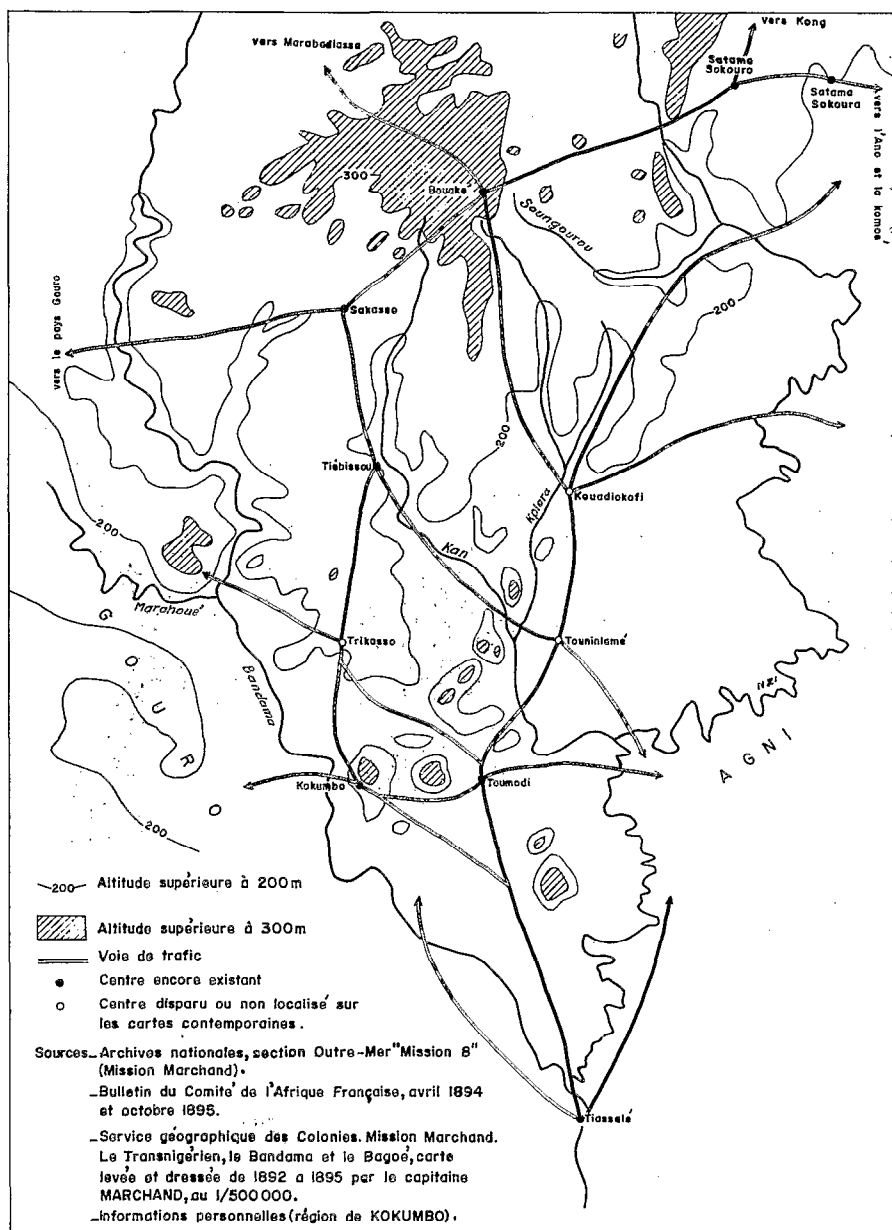


FIG. 13 : Les grandes voies du trafic précolonial internes au pays baoulé.

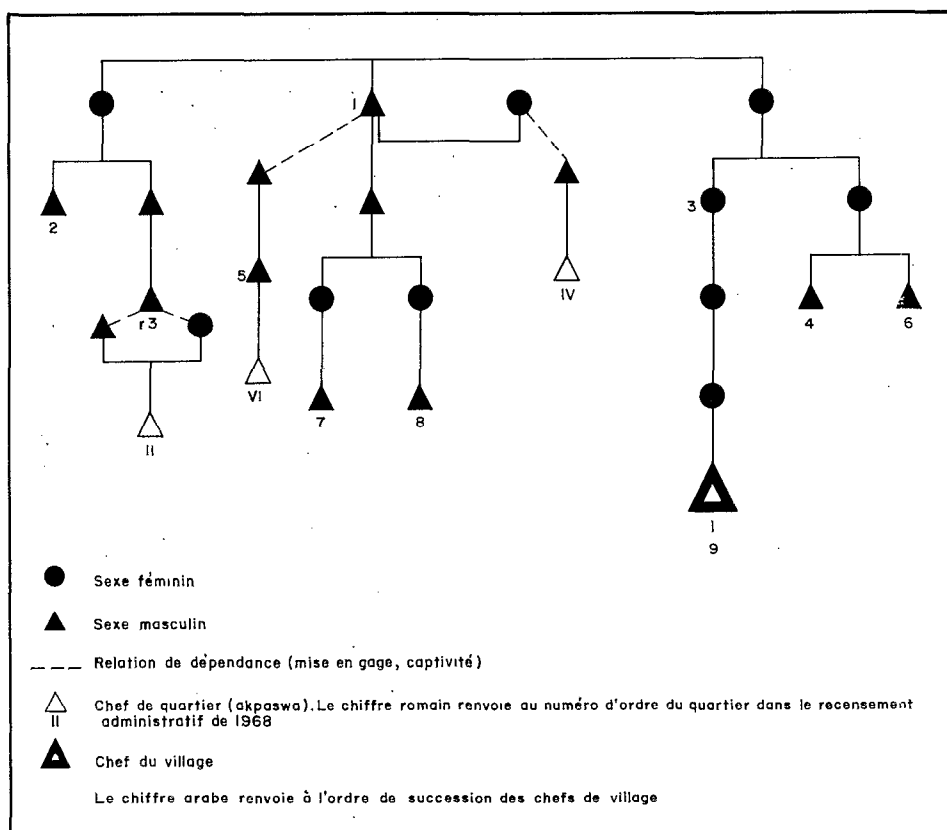


FIG. 14: Généalogie de chefs actuels de quartier et du chef actuel du village de Kokumbo.

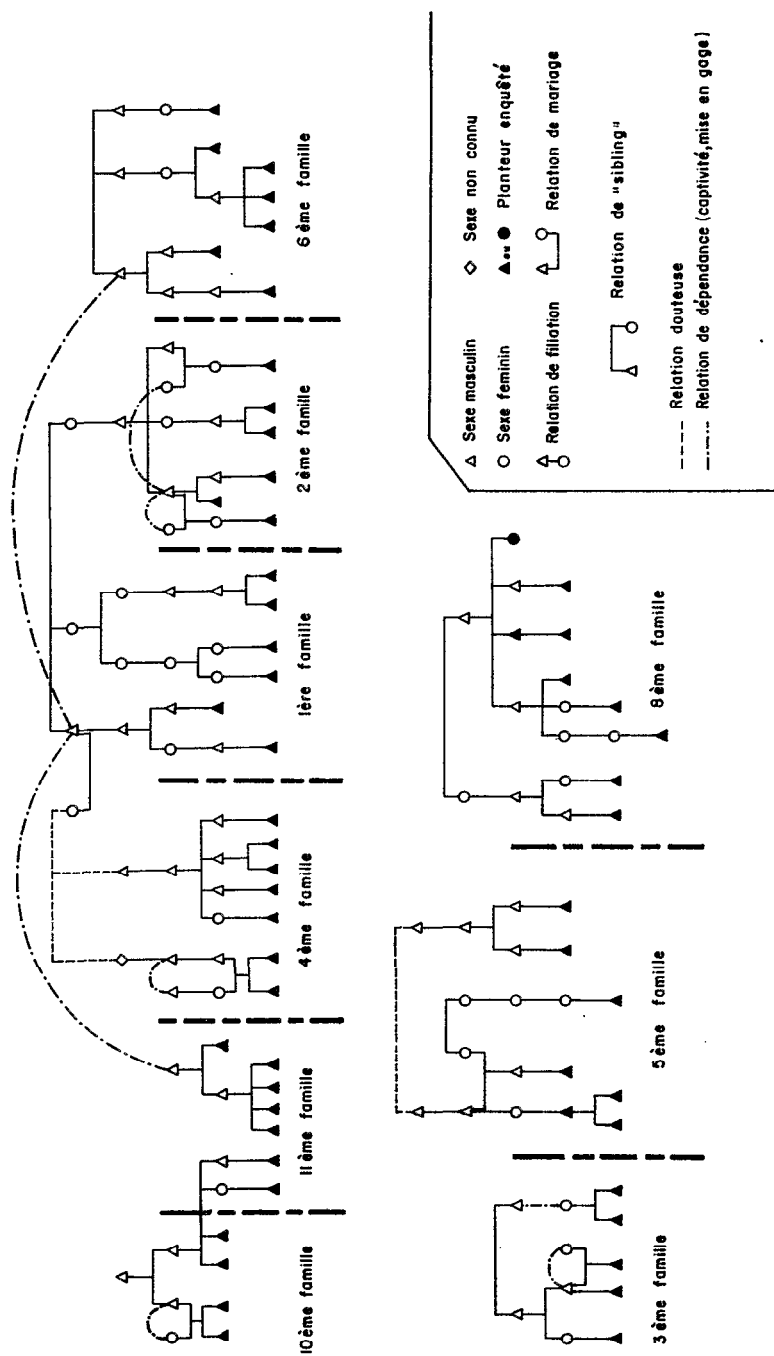


FIG. 15 : Généalogies de planteurs d'origine villageoise.

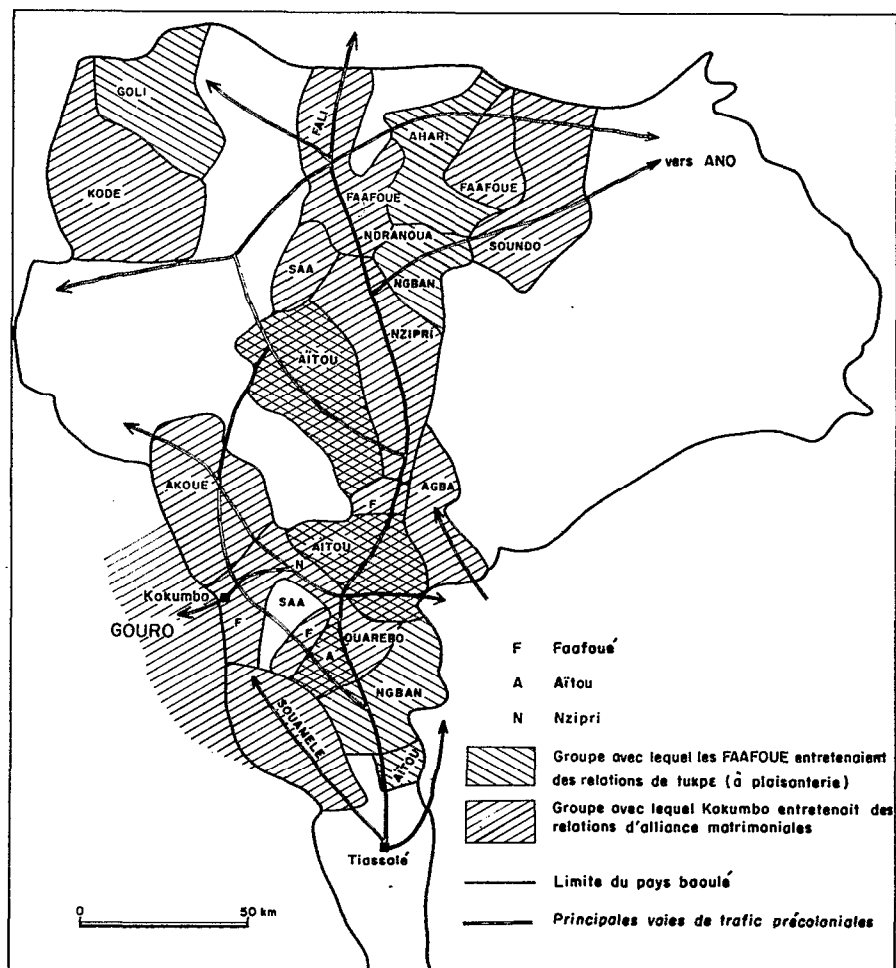


FIG. 16 : Ebauche de l'aire matrimoniale de Kokumbo à l'époque précoloniale.

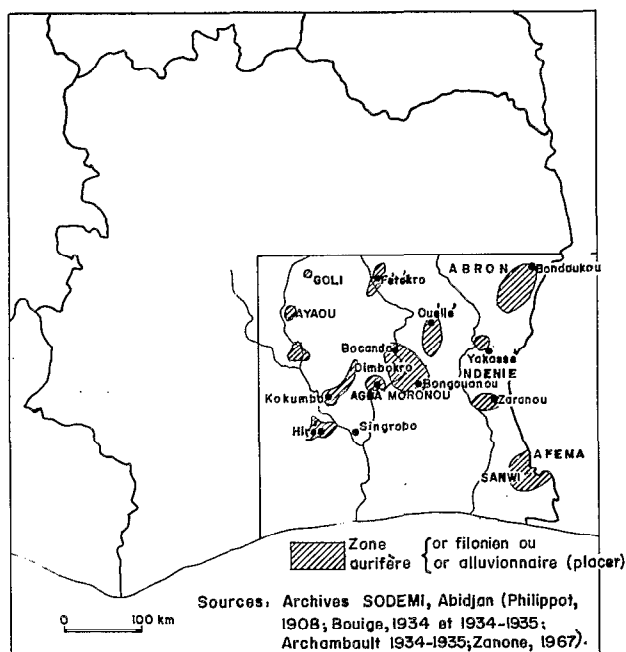


FIG. 17-a : Les principales zones aurifères intéressant le pays akan et ayant donné lieu à une exploitation indigène.

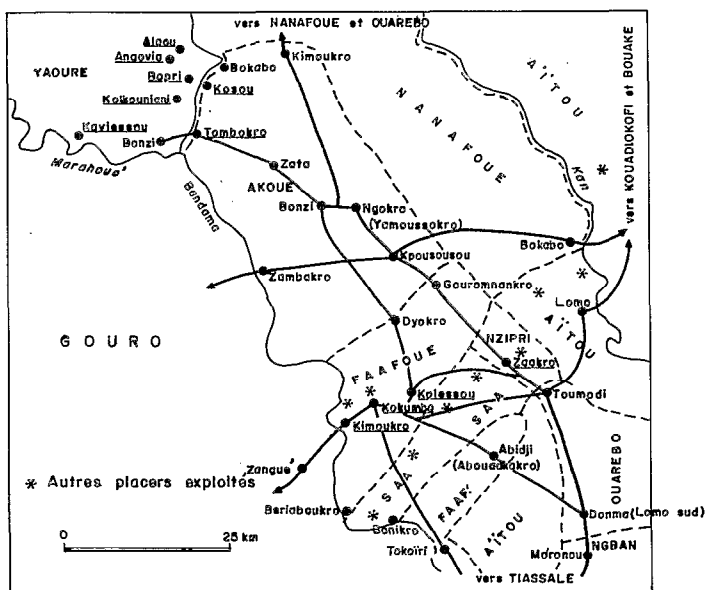


FIG. 17-b : Les principales exploitations de gisements aurifères dans la région de Kokumbo et principale piste.

Origine des épouses

		Même "quartier" que celui de l'époux (*)			Un autre "quartier" que celui de l'époux		Total partiel (3)+(4)	Villages faafoué, ndranoua	Autres origines	Total général	
		Sans ascendance captive (1)	Avec ascendance captive (2)	Total partiel (1)+(2)	"Quartiers" issus du fondateur du village (3)	Autres "quartiers" (4)					
Statut des époux	"Quartiers" issus du fondateur (*)	Individus sans ascendance captive	8	6	14		-	-	4	10	28
		Individus avec ascendance captive	2	12	14		-	-	4	2	20
	Autres "quartiers"	Individus sans ascendance captive	1	3	4	4	2	6	5	-	15
		Individus avec ascendance captive	-	6	6	-	1	1	3	-	10
	Total		11	27	38	4	3	7	16	12	73

TABLEAU 18 : ORIGINE DES EPOUSES D'HOMMES ORIGINAIRES DE KOKUMBO (EPOQUE PRECOLONIALE).

*Les actuels quartiers I, II, IV, VI et XI sont confondus pour l'époque précoloniale.

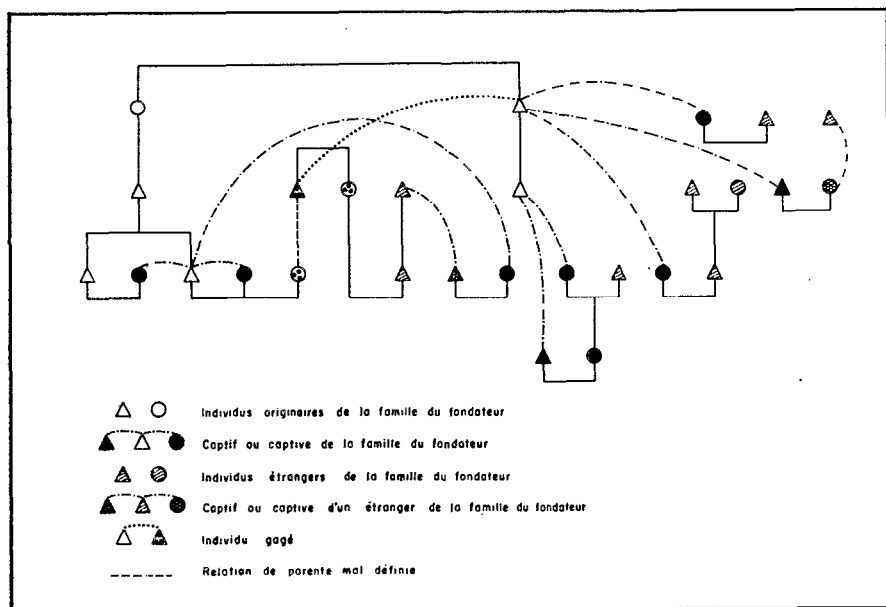


FIG. 19 : Exemples d'unions « pseudo-endogamiques » impliquant des dépendants à l'intérieur du quartier issu du fondateur de Kokumbo à l'époque précoloniale.

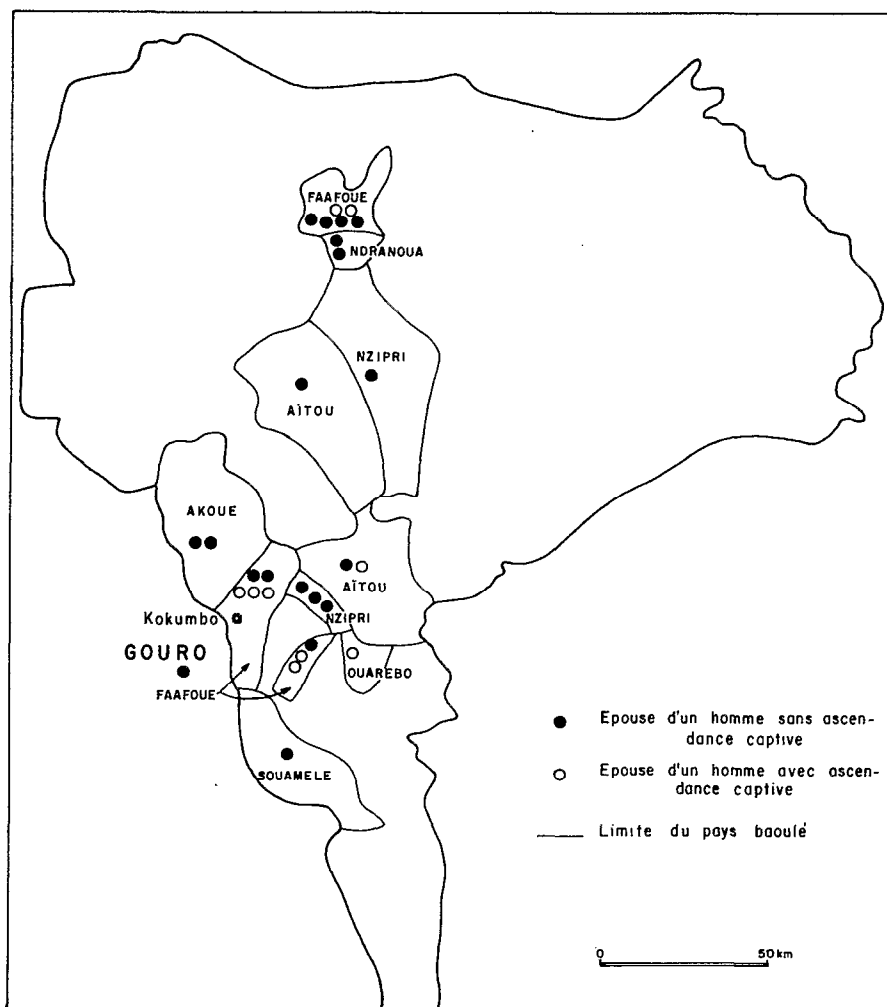


FIG. 20 : Origine des épouses de quelques hommes originaires de Kokumbo (époque précoloniale).

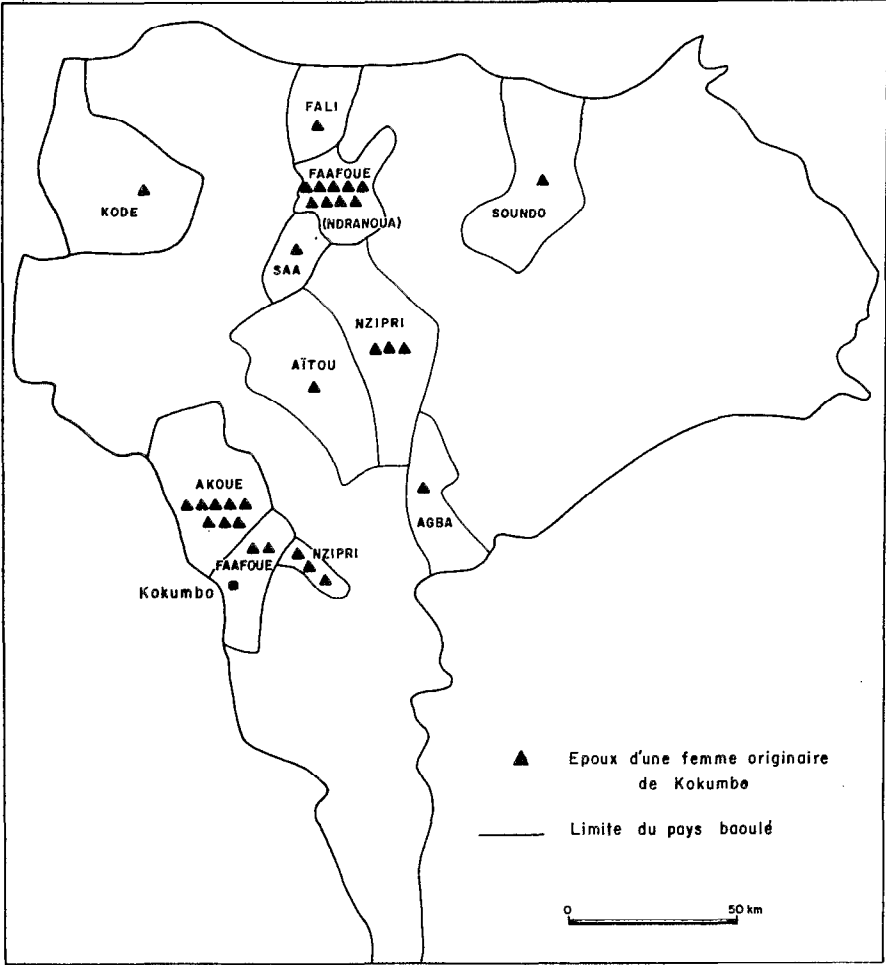


FIG. 21 : Origine des époux (non originaires de Kokumbo) de femmes originaires de Kokumbo (époque précoloniale).

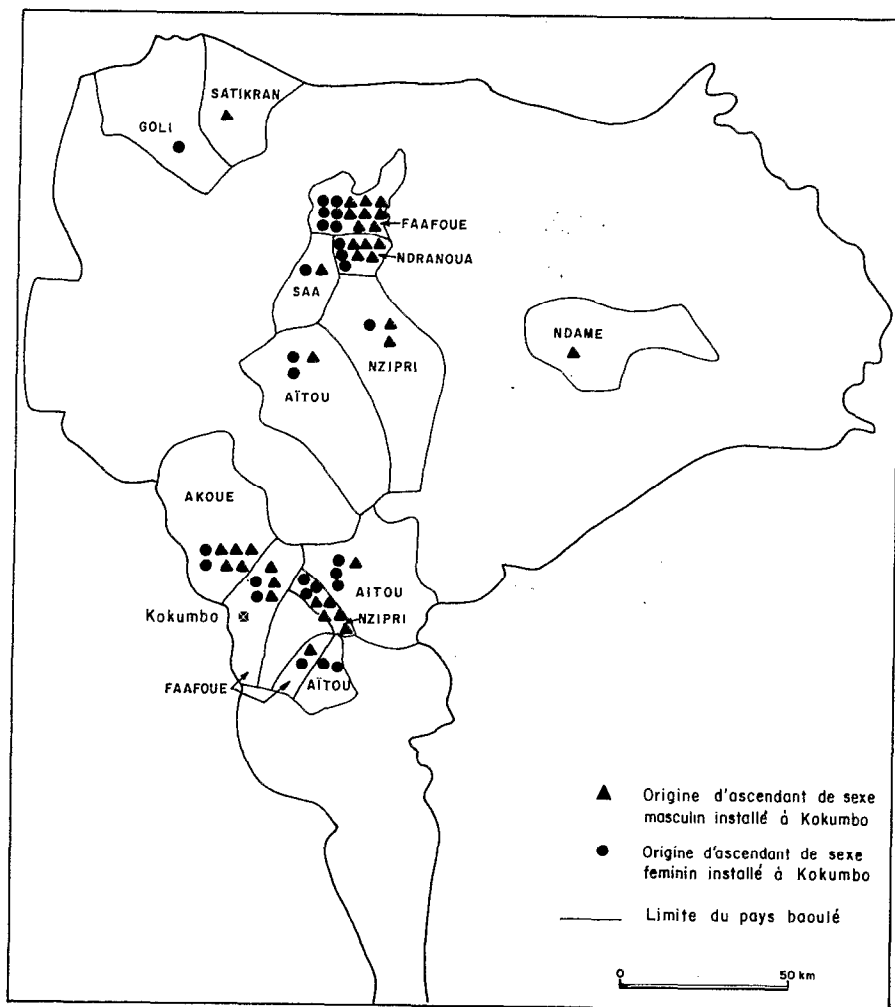


FIG. 22 : Origine des ascendants de planteurs d'origine étrangère venus à Kokumbo à l'époque précoloniale.

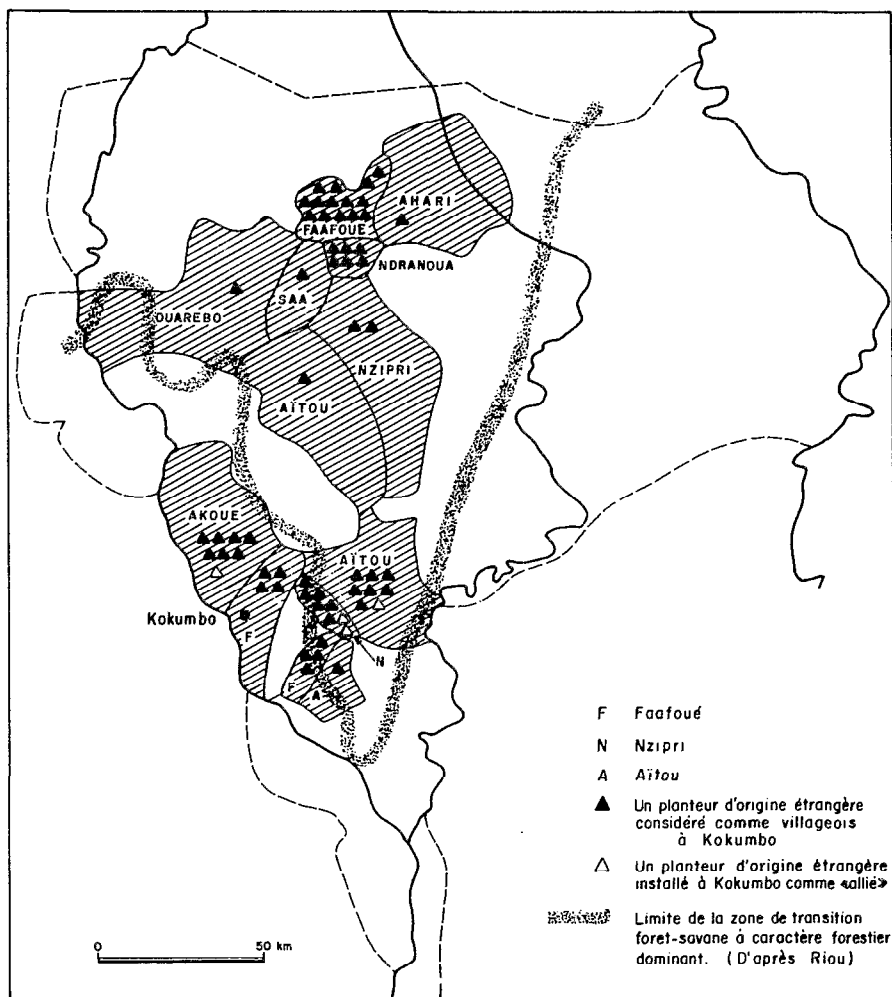


FIG. 23 : Origine des planteurs « étrangers assimilés » et « alliés » de Kokumbo (époque contemporaine).

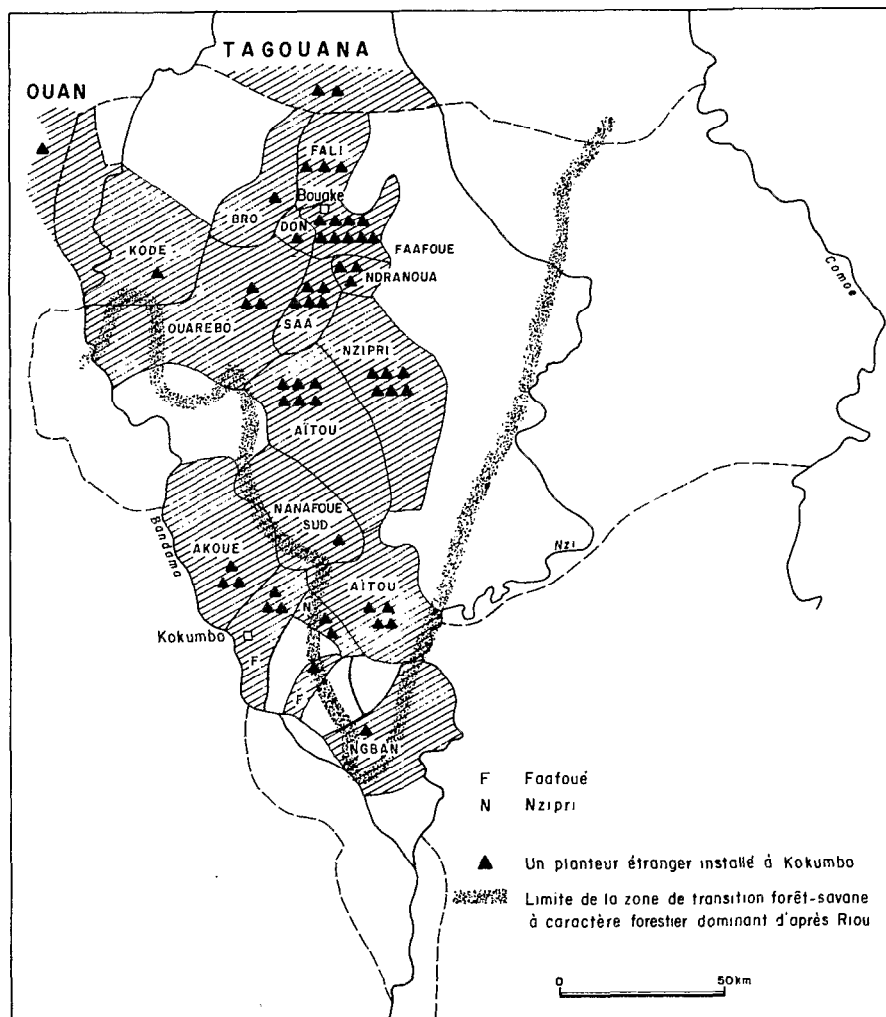


FIG. 24 : Origine des planteurs « étrangers » de Kokumbo (époque contemporaine).

Origine de l'épouse

Statut de l'époux (planteur originaire de Kokumbo)

			Un "quartier" de Kokumbo			Village du même groupe (*)	Autres origines	Total (**)	
			Même "quartier" que l'époux	Autre "quartier" que l'époux					
				"Quartier" issu du fondateur du village	"Quartier" non issu du fondateur du village				
Autochtones sans ascendance captive dépendant d'un :	"Quartier" issu du fondateur	N	12	12	8	4	6	42 (29)	
		%	29	29	19	9	14	100	
	"Quartier" non issu du fondateur	N	-	14	5	9	4	32 (30)	
		%	-	44	16	28	12	100	
	Total	N	12	26	13	13	10	74 (59)	
		%	16	35	18	18	13	100	
	Autochtones avec ascendance captive dépendant d'un :	"Quartier" issu du fondateur	N	7	14	9	5	12	47 (43)
			%	15	30	19	11	25	100
		"Quartier" non issu du fondateur	N	4	10	2	3	5	24 (20)
			%	17	42	8	12	21	100
		Total	N	11	24	11	8	17	71 (63)
			%	16	34	16	11	24	100
Ensemble		N	23	50	24	21	27	145 (122)	
		%	16	34	17	14	19	100	

TABLEAU 25 : ORIGINE DES EPOUSES DE PLANTEURS AUTOCHTONES DE KOKUMBO (EPOQUE CONTEMPORAINE).

(*) De même groupe que Kokumbo, c'est-à-dire Faafoué (de Toumodi, de Dimbokro ou de Bouaké) ou Ndranoua.

(**) Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de planteurs interrogés.

Origine de l'épouse

			Un "quartier" de Kokumbo			Village du même groupe que celui de l'époux	Village d'un groupe étranger à celui de l'époux	Total (*)	
			Même "quartier" que celui duquel dépend l'époux	Autre "quartier" que celui duquel dépend l'époux					
				"Quart." issu du fondateur du village	"Quart." non issu du fondateur du village				
Statut de l'époux (planteur étranger)	"Etrangers assimilés" dépendant d'un :	"Quartier" issu du fondateur	N	9	13	9	10	10	51 (49)
			%	18	25	18	20	20	100
		"Quartier" non issu du fondateur	N	1	7	1	4	3	16 (15)
			%	6	44	6	25	19	100
		Total	N	10	20	10	14	13	67 (64)
			%	15	30	15	21	20	100
	"Etrangers" dépendant d'un :	"Quartier" issu du fondateur	N	4	3	1	11	7	26 (30)
			%	15	12	4	42	27	100
		"Quartier" non issu du fondateur	N	-	2	2	7	11	22 (26)
			%	-	9	9	32	50	100
		Total	N	4	5	3	18	18	48 (56)
			%	8	10	6	38	38	100
Total général		N	14	25	13	32	31	115 (120)	
		%	12	22	11	28	27	100	

(plus 4 épouses d'origine non précisée)

(plus 4 épouses d'origine non précisée)

TABEAU 26 : ORIGINE DES EPOUSES DES PLANTEURS BAOULE ETRANGERS DE KOKUMBO (EPOQUE CONTEMPORAINE).

(*) Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de planteurs interrogés.

		Recensement administratif de 1968		Population couverte par notre enquête (1970)					
				Total		dont autochtones		dont étrangers	
		N	%	N	%	N	%	N	%
"Quartiers" issus du fondateur du village	I	397	20,9	294	24,7	125	43	166	57
	II	164	8,6	102	8,6	39	41	57	59
	IV	236	12,4	156	13,1	86	57	66	43
	VI	185	9,8	112	9,4	73	68	34	32
	XI	250	13,2	131	11,0	28	25	85	75
	Total	1 232	64,9	782	65,7	351 (*)	46	408 (*)	54
"Quartiers" non issus du fondateur du village	III	52	2,7	20	1,7	17	89	2	11
	V	163	8,6	62	5,2	44	90	5	10
	VII	81	4,3	49	4,1	21	52	19	48
	VIII	123	6,5	117	9,8	53	50	54	50
	IX	92	4,8	57	4,8	16	31	36	69
	X	154	8,1	103	8,7	27	28	70	72
	Total	665	35,1	408	34,3	178 (*)	49	186 (*)	51
Total général		1 897	100	1 190	100	529 (*)	47	594 (*)	53

100 %

TABEAU 27 : POPULATION ABSOLUE ET RELATIVE DES DIFFERENTS QUARTIERS BAOULE DE KOKUMBO.

(*) Le total autochtones + étrangers (1 123) est inférieur au total de la population couverte par notre enquête (1 190). La différence vient de ce que l'on n'a inclus ni dans les autochtones ni dans les étrangers la catégorie des "alliés". De plus, parmi les autochtones et les étrangers, nous n'avons pas tenu compte des scolarisés dans les centres urbains, ce qui ne se justifie par aucun souci de méthode mais seulement par facilité de dépouillement de nos questionnaires, du fait d'un comptage particulier de ces scolarisés. Cette négligence ne fausse pas sensiblement les calculs, eu égard à la faiblesse relative de l'effectif de ces scolarisés.

Statut individuel

Statut du "quartier"	Autochtones						Origine étrangère								Total	
	Ascendance "libre"		Ascendance "captive"		Total autochtones		"Alliés"		Étrangers "assimilés"		Étrangers		Total origine étrangère			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Issu du fondateur du village	26	17,1	44	28,9	70	46,1	3	2,0	49	32,2	30	19,7	82	53,9	152	100
Non issu du fondateur du village	23	27,1	20	23,5	43	50,6	1	1,2	15	17,6	26	30,6	42	49,4	85	100
Total	49	20,7	64	27,0	113	47,6	4	1,7	64	27,0	56	23,6	124	52,3	237	100

TABEAU 28 : REPARTITION DES PLANTEURS ENQUETES SELON LEUR STATUT INDIVIDUEL ET LE STATUT DE LEUR QUARTIER DE RESIDENCE.

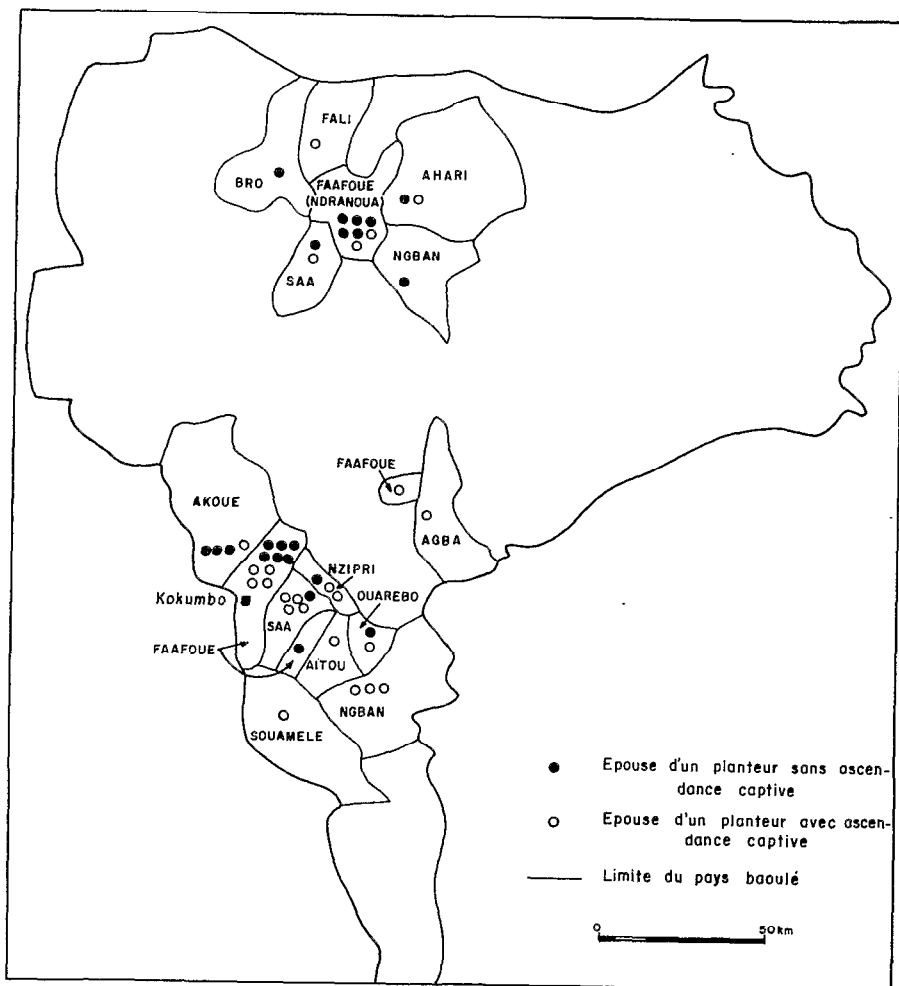


FIG. 29: Origine des épouses des planteurs actuellement vivants et originaires de Kokumbo (1970).

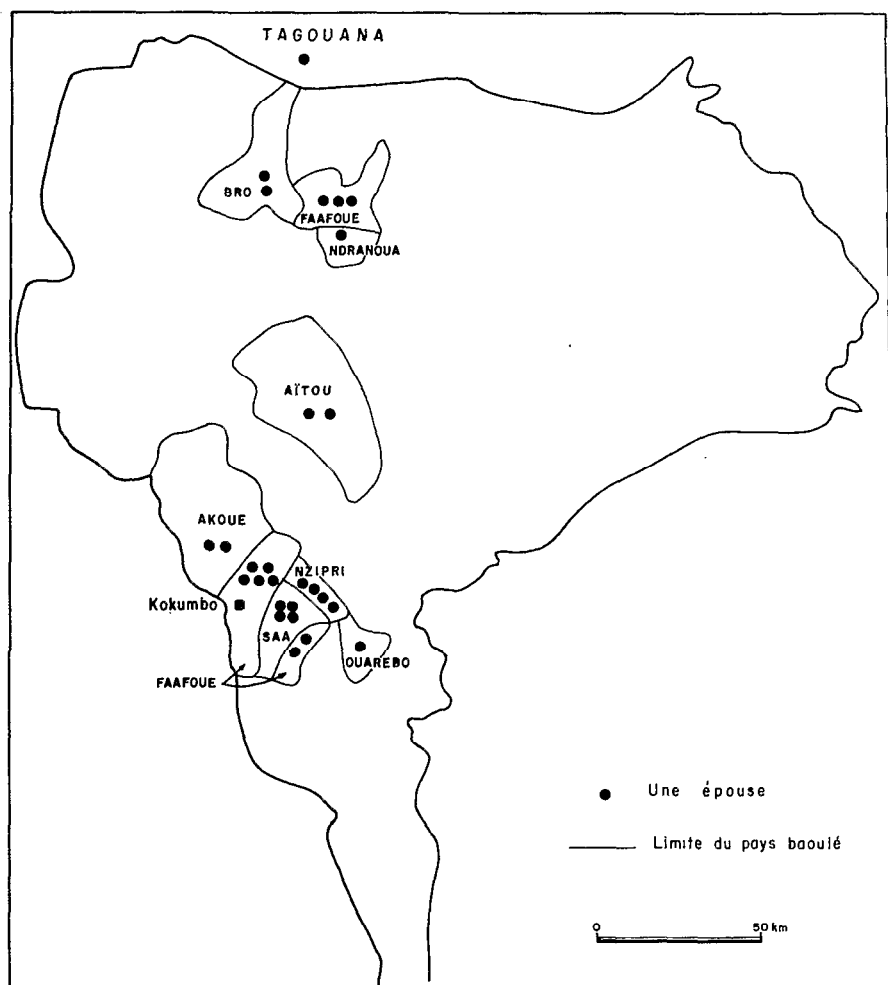


FIG. 30 : Origine des épouses des planteurs « étrangers assimilés » de Kokumbo (1970).

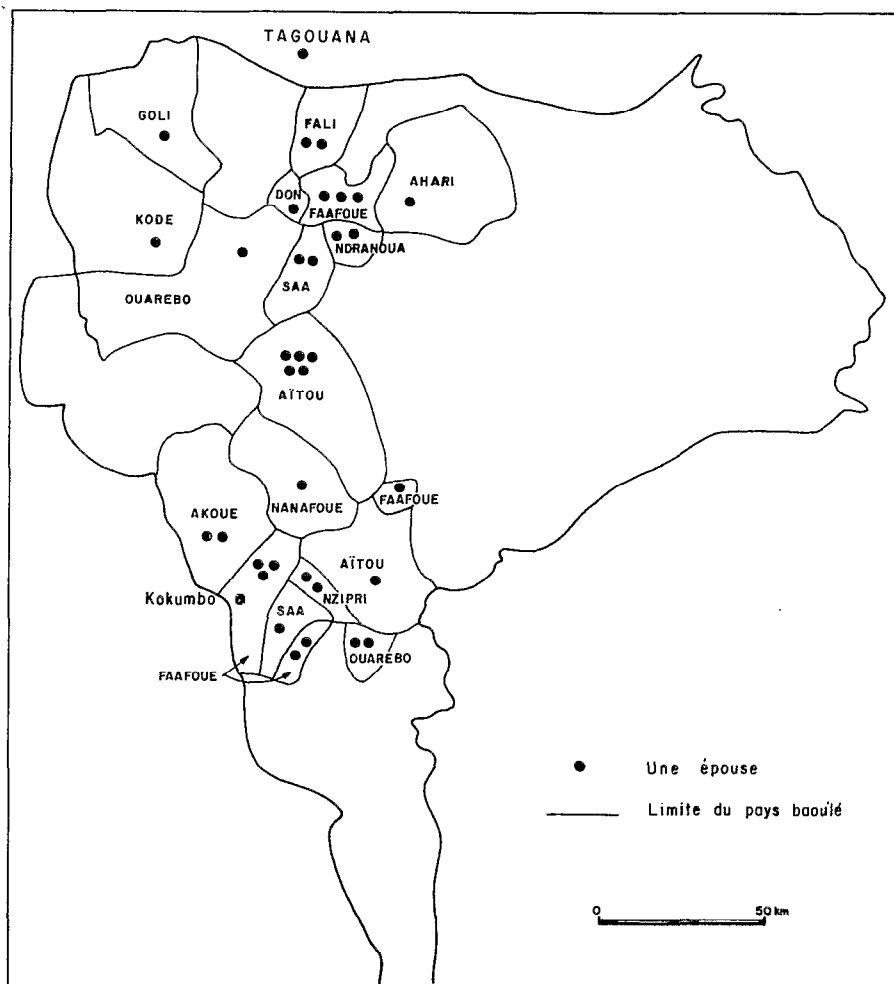


FIG. 31 : Origine des épouses des planteurs « étrangers » de Kokumbo (1970).

		Endogamie de "quartier"	Endogamie de village	Endogamie de groupe (*)	Autres cas de mariage	Total
Autochtone sans ascendance captive dépendant d'un :	"Quartier" issu du fondateur	29	76	86	14	100
	Autre "quartier"	-	60	88	12	100
	Ensemble	16	69	87	13	100
Autochtone avec ascendance captive dépendant d'un :	"Quart." issu fond.	15	64	75	25	100
	Autre "quart."	17	67	79	21	100
	Ensemble	16	65	76	24	100
"Etranger assimilé" dépendant d'un :	"Quart." issu fond.	18	61	81	20	100
	Autre "quart."	6	56	81	19	100
	Ensemble	15	60	81	20	100
"Etranger" dépendant d'un :	"Quart." issu fond.	15	31	73	27	100
	Autre "quart."	-	18	50	50	100
	Ensemble	8	24	62	38	100
Ensemble		14	57	78	22	100

TABLEAU 32 : TAUX D'ENDOAMIE CUMULE ET TAUX D'EXOAMIE SELON LE STATUT INDIVIDUEL DU PLANTEUR ET LE STATUT DU QUARTIER (1970).

(*) Par rapport au groupe de l'époux qui peut être soit originaire de Kokumbo, soit étranger.

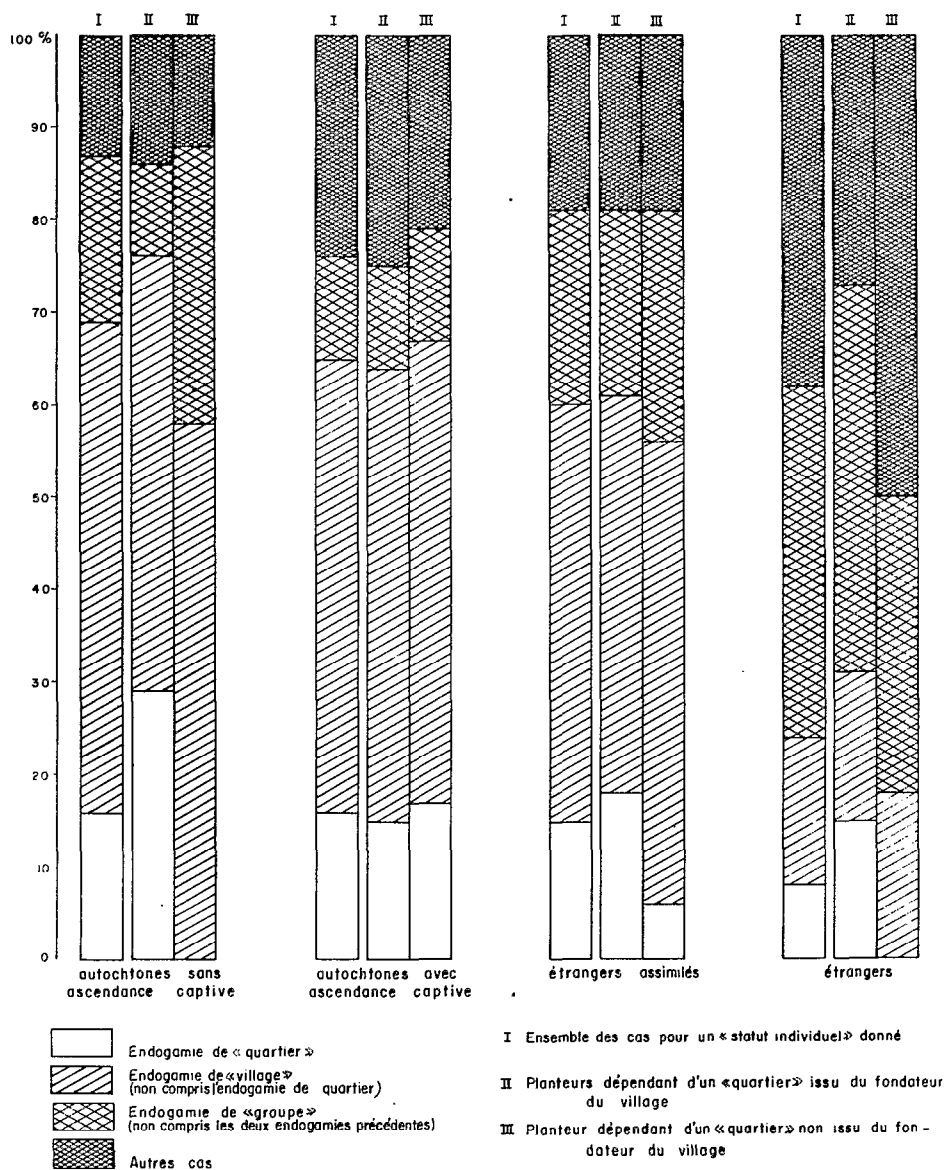


FIG. 33 : Taux d'endogamie selon le statut individuel du planteur et le statut de son quartier (1970).

	Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses présentes et plus	Ensemble
Moins de 40 ans	8 15,6 %	3 7 %	28 65,1 %	4 9,3 %	43 100 %
De 41 à 49 ans	7 11,3 %	6 9,7 %	42 67,7 %	7 11,3 %	62 100 %
De 50 à 59 ans	3 3,7 %	14 17,5 %	48 60,0 %	15 18,7 %	80 100 %
60 ans et plus	2 4,3 %	8 17,0 %	27 57,5 %	10 21,3 %	47 100 %
Ensemble	20 8,6 %	31 13,4 %	145 62,5 %	36 15,5 %	232 100 %

TABLEAU 34 a: INFLUENCE DE L'AGE SUR LE CELIBAT ET LA POLYGYNIE.

	Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses présentes et plus	Ensemble
Individus d'ascendance libre	2 3,8 %	10 18,8 %	30 56,6 %	11 20,8 %	53 100 %
Individus d'ascendance captive	7 11,1 %	8 12,7 %	43 68,3 %	5 7,9 %	63 100 %
Etrangers assimilés	5 8,2 %	5 8,2 %	35 57,4 %	16 26,2 %	61 100 %
Etrangers	6 10,9 %	8 14,5 %	37 67,3 %	4 7,3 %	55 100 %
Ensemble	20 8,6 %	31 13,4 %	145 62,5 %	36 15,5 %	232 100 %

TABLEAU 34 b: INFLUENCE DU STATUT INDIVIDUEL SUR LE CELIBAT ET LA POLYGYNIE.

Age	Autochtones d'ascendance libre		Autochtones d'as- cendance captive		Etrangers assimilés		Etrangers		Ensemble	
Moins de 40 ans	11	20,8 %	12	19,4 %	6	9,8 %	14	25,5 %	43	18,6 %
40-49 ans	14	26,4 %	18	29,0 %	14	23,0 %	16	29,1 %	62	26,8 %
50-59 ans	17	32,1 %	23	37,1 %	25	41,0 %	14	25,5 %	79	34,2 %
60 ans et plus	11	20,8 %	9	14,5 %	16	26,2 %	11	20,0 %	47	20,3 %
Total	53	100 %	62	100 %	61	100 %	55	100 %	231	100 %

TABLEAU 35 : STRUCTURE PAR AGE DES DIVERSES CATEGORIES DE STATUT INDIVIDUEL.

Statut individuel		Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses présentes et plus	Ensemble
Ascendance libre	Moins de 40 ans	2 (18,2)		6 (54,5)	3 (27,3)	11 (100)
	De 40 à 49 ans		4 (26,7)	10 (66,7)	1 (6,7)	15 (100)
	De 50 à 59 ans		5 (29,4)	8 (47,1)	4 (23,5)	17 (100)
	60 ans et plus		1 (9,1)	7 (63,6)	3 (27,3)	11 (100)
	Tous âges	2 (3,8)	10 (18,9)	30 (56,6)	11 (20,8)	53 (100)
Ascendance captive	Moins de 40 ans	3 (23,1)	1 (7,7)	9 (69,2)		13 (100)
	De 40 à 49 ans	3 (17,6)		13 (76,5)	1 (5,9)	17 (100)
	De 50 à 59 ans	1 (4,2)	4 (16,7)	17 (70,8)	2 (8,3)	24 (100)
	60 ans et plus		3 (33,3)	4 (44,4)	2 (22,2)	9 (100)
	Tous âges	7 (11,1)	8 (12,7)	43 (68,3)	5 (7,9)	63 (100)
Etrangers assimilés	Moins de 40 ans		1 (16,6)	4 (66,6)	1 (16,6)	6 (100)
	De 40 à 49 ans	3 (21,4)	1 (7,1)	6 (42,9)	4 (28,6)	14 (100)
	De 50 à 59 ans		1 (4,0)	16 (64,0)	8 (32,0)	25 (100)
	60 ans et plus	2 (12,5)	2 (12,5)	9 (56,2)	3 (18,7)	16 (100)
	Tous âges	5 (8,2)	5 (8,2)	35 (57,4)	16 (26,2)	61 (100)
Etrangers	Moins de 40 ans	3 (21,4)	1 (7,1)	10 (71,4)		14 (100)
	De 40 à 49 ans	1 (6,2)	1 (6,2)	13 (81,2)	1 (6,2)	16 (100)
	De 50 à 59 ans	2 (14,3)	4 (28,6)	7 (50,0)	1 (7,1)	14 (100)
	60 ans et +		2 (18,2)	7 (63,6)	2 (18,2)	11 (100)
	Tous âges	6 (10,9)	8 (14,5)	37 (67,3)	4 (7,3)	55 (100)

TABEAU 36 : INFLUENCE DU STATUT INDIVIDUEL ET DE L'AGE SUR LE CELIBAT ET LA POLYGYNIE (*).

(*) Les chiffres entre parenthèses expriment les pourcentages.

			Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses présentes et plus	Ensemble
Individus d'ascendance libre	"Quartiers" issus du fondateur du village	Moins de 40 ans	1		3	2	6
		De 40 à 49 ans		3	6	1	10
		De 50 à 59 ans		2	4	2	8
		60 ans et plus			3	2	5
		Tous âges	1 (3,4 %)	5 (17,2 %)	16 (55,2 %)	7 (24,1 %)	29 (100 %)
	Autres "quartiers"	Moins de 40 ans	1		3	1	5
		De 40 à 49 ans		1	3		4
		De 50 à 59 ans		3	4	2	9
		60 ans et plus		1	4	1	6
		Tous âges	1 (4,1 %)	5 (20,8 %)	14 (58,3 %)	4 (16,7 %)	24 (100 %)
Individus d'ascendance captive	"Quartiers" issus du fondateur du village	Moins de 40 ans	2		7		9
		De 40 à 49 ans	2		11		13
		De 50 à 59 ans	1	2	9	2	14
		60 ans et plus		3	3	1	7
		Tous âges	5 (11,6 %)	5 (11,6 %)	30 (69,8 %)	3 (7,0 %)	43 (100 %)
	Autres "quartiers"	Moins de 40 ans	1	1	2		4
		De 40 à 49 ans	1		2	1	4
		De 50 à 59 ans		2	8		10
		60 ans et plus			1	1	2
		Tous âges	2 (10,0 %)	3 (15,0 %)	13 (65,0 %)	2 (10,0 %)	20 (100 %)

TABLEAU 37 : INFLUENCE DU STATUT INDIVIDUEL, DU STATUT DU QUARTIER ET DE L'AGE SUR LE CELIBAT ET LA POLYGYNIE (POUR LES AUTOCHTONES SEULEMENT).

	50 000 F et moins					De 50 100 à 100 000 F					De 100 100 à 200 000 F					Plus de 200 000 F				
	Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses et plus	Ensemble	Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses et plus	Ensemble	Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses et plus	Ensemble	Célibataires	Aucune épouse présente	Une épouse présente	Deux épouses et plus	Ensemble
Ascendance libre	1	2	5	1	9	1	3	7	2	13		3	6	3	12			6	4	10
Ascendance captive	2	3	13	2	20	3	3	16	1	23	2	2	12	2	18			2		2
Etrangers assimilés	1	1	12	1	15	3	3	15	4	25	1	3	4	6	14			5	5	10
Etrangers	5	1	6		12	1	2	18	1	22		6	12	1	19			1	2	3
Ensemble	9	7	36	4	56	8	11	56	8	83	3	14	34	12	63			14	11	25

TABEAU 38 : INFLUENCE DU REVENU SUR LA RELATION ENTRE STATUT INDIVIDUEL ET SITUATION MATRIMONIALE.

Achevé d'imprimer le 16 février 1979 par :



Dépôt légal - 1^{er} trimestre 1979 - N° 2468.

Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes, les pays qui en font partie et sur les problèmes posés par leur développement.

CAHIERS ORSTOM (séries périodiques)

- **biologie**: études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale: agronomie, biologie et amélioration des plantes utiles, entomologie agricole, nématologie.
- **entomologie médicale et parasitologie**: systématique et biologie des arthropodes d'intérêt médical et vétérinaire, parasitologie, épidémiologie des grandes endémies tropicales, méthodes de lutte contre les vecteurs et les nuisances.
- **géologie**: pétrologie et cycles des éléments (géochimie) - hydrogéologie - altération et érosion - sédimentologie - stratigraphie - orogénèse continentale - métallogénèse - paléogéographie - structure et évolution des fonds océaniques.
- **hydrologie**: études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes.
- **océanographie**: hydrologie, physico-chimie, hydrodynamique, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, niveaux de production, dynamique des stocks, prospection faunistique (Sud-ouest Pacifique, Canal de Mozambique et environs, Atlantique Tropical Est).
- **hydrobiologie**: physico-chimie, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, dynamique des stocks, action des insecticides sur la faune (Bassin Tchadien, Côte d'Ivoire).
- **pédologie**: problèmes soulevés par l'étude des sols: morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité.
- **sciences humaines**: études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques.

MÉMOIRES ORSTOM: consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (87 titres parus).

ANNALES HYDROLOGIQUES: depuis 1959, deux séries sont consacrées: l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

FAUNE TROPICALE: collection d'ouvrages principalement de systématique, pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (35 titres parus).

INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES: mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (82 titres parus).

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM: cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (66 titres parus).

Les études en matière de géophysique (gravimétrie, sismologie, magnétisme...) sont publiées, ainsi que certaines données (magnétisme) dans des séries spéciales: **GÉOPHYSIQUE** et **OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES**.

L'HOMME D'OUTRE-MER: cette collection, exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, est réservée à des textes d'auteurs n'appartenant pas à l'ORSTOM, mais dont celui-ci assure la valeur scientifique (co-édition Berger-Levrault) (10 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THÉMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE (périodicité mensuelle; ancienne dénomination jusqu'en 1970: Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XXV^e année).

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER

Direction générale :

24, rue Bayard - 75008 PARIS

Service des Publications :

70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY

O.R.S.T.O.M. Éditeur
Dépôt Légal : 1^{er} trim. 1979
I.S.B.N. : 2.7099.0478.0